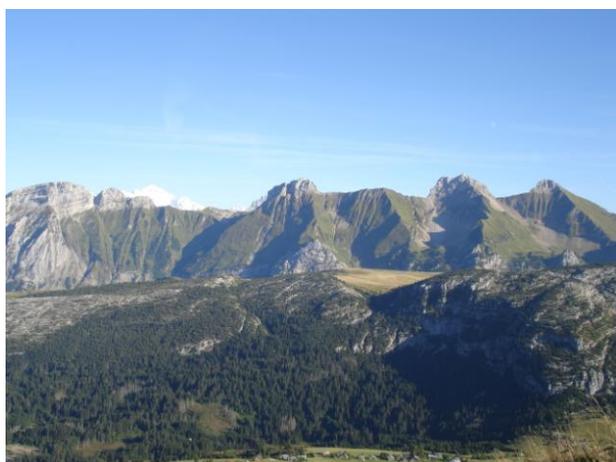


# Document d'objectifs

## MASSIF DU BARGY Natura 2000 « FR8210106 » (ZPS) Et « FR8201705 » (SIC)



1

### Contacts :

Communauté de Communes Faucigny  
Glières (structure porteuse pour  
l'élaboration du DOCOB)  
56, place de l'Hotel de Ville  
74130 BONNEVILLE  
Contact technique : 06 31 21 20 04 /  
courrier@ccfg.fr

Juin 2013



## **SOMMAIRE**

## **2- AVANT-PROPOS**

En élaborant ce document d'objectif, les territoires du Bargy ont menés, pour la première fois à l'échelle du massif tout entier, une réflexion globale sur la gestion des espaces naturels. Je tenais avant toute chose à saluer et remercier l'ensemble des personnes qui ont œuvrés et participé à cette concertation.

Ce DOCOB va permettre d'engager des actions pour la conservation de notre riche patrimoine naturel, du gypaète aux galliformes de montagne en passant par les nombreux habitats d'intérêt communautaire que le site abrite. Le bon état de conservation globale de ces habitats et la présence d'espèces rares témoignent de l'harmonie séculaire que les systèmes traditionnels montagnards ont su mettre en place. Ces systèmes permettent la conservation de nos richesses naturelles, tout en étant compatible avec l'homme et ses activités traditionnelles. Et c'est bien là tout l'objectif que doit poursuivre Natura 2000.

Le diagnostic écologique a confirmé ce bon état général et la présence d'habitats directement liés aux activités pastorales. Ces éléments témoignent, encore une fois, du lien indissociable qu'il existe entre pastoralisme et production de biodiversité. En ce sens, les mesures natura 2000 doivent permettre d'aider ces systèmes moins concurrentiels que les systèmes de plaine mais tellement plus bénéfiques tant pour la biodiversité que pour la valeur des produits. Cette aide doit permettre à la fois de valoriser le travail des bons élèves qui vont au-delà de leurs impératifs agricoles pour entretenir les paysages et la biodiversité et d'aider les exploitations sur lesquelles on constate des effets négatifs sur la biodiversité pour leur permettre de modifier leurs pratiques. Quel que soit la situation initiale, cette valorisation ou ce pas vers la prise en compte de l'environnement au-delà des nécessités définies par la réglementation doit rester, selon le droit de chacun de disposer d'eux même, quelque chose de facultatif. Le caractère facultatif des actions natura 2000 ne doit pas être vu comme une considération à la baisse du projet mais plutôt comme un atout : nous ferons tout pour convaincre les signataires potentiels de contrats natura 2000 que l'action que nous leur proposerons vaut la peine d'être engagée et que l'implication de chacun est nécessaire. Convaincre du bienfondé sans imposer, encore une clé pour la réussite de notre projet.

L'autre activité socio-économique phare du site est bien évidemment les sports et loisirs de montagne. Là encore, il ne s'agit pas d'interdire toute pratique. Mais, avec l'augmentation de la fréquentation sur certains secteurs, le développement de nouvelles activités et la popularisation de certaines activités en période sensible pour la faune comme le ski de randonnée, il est nécessaire de réfléchir aux nouveaux outils qui pourront être développés pour permettre, tant aux sportifs qu'aux animaux, de pouvoir continuer à partager cet espace sur le massif. Dans cette optique, le site du Bargy souhaite développer des actions novatrices. Il a déjà commencé en instaurant une commission ouverture de voie d'escalade et continuera pour d'autres activités.

En tant que garant de la mise en œuvre du DOCOB, le COPIL a trois importantes responsabilités. La première est de proposer aux acteurs du site des actions qui permettent un réel maintien ou, lorsque cela est nécessaire, une réelle amélioration des états de conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire. Notre responsabilité porte également sur la compatibilité de ces actions avec les activités socio-économiques du site : ce qui est proposé doit être compatible avec les impératifs économiques et sociaux du territoire. La gestion de nos richesses naturelles ne doit pas conduire à l'avènement de la gestion écologique au détriment des activités économiques. Nous sommes conscients que cet équilibre est difficile à trouver, que les actions pensées dans ce DOCOB seront sans doute perfectibles et à compléter, au fur et à mesure que nous déploierons les outils. Notre troisième et dernière responsabilité tient donc dans notre capacité à remettre en cause les actions qui ne fonctionneront pas pour les adapter au territoire.

*Marc Chuard, président du comité de pilotage*

### **3- DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR8210106 (ZPS) ET FR8201705 (SIC) « MASSIF DU BARGY »**

#### **Maître d'ouvrage**

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône Alpes

Suivi de la démarche : Jean Pierre Languenou et Amédée Favre, DDT 74 et Emilie Duhéron et Mathieu Métral, DREAL Rhône Alpes

#### **Structure porteuse**

MEDDE Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie

FEADER : Fond Européen Agricole de Développement Durable

#### **Structure porteuse et opérateur**

Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)

#### **Rédaction du document d'objectifs**

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : Marion Rivollet, chargée de mission CCFG.

**Rédaction / Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie)** : Aline Breton (ASTERS), Marie Kieken (ASTERS), Christine Gur (FRAPNA 74), Xavier Birot Collomb (LPO 74), Bénédicte Thévenot (fédération de chasse 74)

**Contribution / Synthèse / Relecture de tout ou partie du document** : ASTERS (Aline Breton, Bernard Bal, Marie Heuret, Etienne Marlé, Guillaume Chagneau) – FDC 74 (Bénédicte Thévenot, Pascal Roche, Eric Coudurier)- LPO 74 (Xavier Birot Colomb-Baptiste Douteau) – FRAPNA (Christine Gur, Christophe Gilles) - SEA 74 (Aurore Schack)- Chambre d'agriculture (Nicolas Weirich)- ONF (Danièle Chappaz) – CCFG (Stéphanie Mugnier).

4

#### **Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires**

Cartographie des habitats ouverts et forestiers (2011-2012) : ASTERS (chaîne du Bargy) - FRAPNA 74 (rochers de Leschaux-Andey)

Inventaire de « groupes taxonomiques » (2011-2012) ASTERS – FRAPNA- FDC 74- LPO 74 – Insectes Environnement et Pédagogie (IEP)

#### **Crédits photographiques (couverture)**

Marion Rivollet, vue du massif du Bargy/ Antoine Rezer (Gypaète Barbu du massif du Bargy)

#### **Référence à utiliser**

COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY GLIERES, CCFG (2012) – *Document d'objectif du site Natura 2000 du Massif du Bargy*, Bonneville, 2012, 150 pages.

#### 4- REMERCIEMENTS AUX ORGANISMES OU PERSONNES ET STRUCTURES AYANT PARTICIPE A L'ELABORATION DU DOCOB

Communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob	Collectivités autres	Administrations	Organismes techniques et scientifiques	Associations, propriétaires et autres organismes ayant participé aux groupes de travail
<p><b>Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 ou son périmètre d'extension et leurs représentants</b></p> <p>BRISON LE GRAND BORNAND LE PETIT-BORNAND-LES-GLIERES LE REPOSOIR MARNAZ MONT SAXONNEX SCIONZIER</p> <p>Communes ayant des territoires proposés à l'extension BONNEVILLE ENTREMONT</p> <p>Commune associée également NANCY SUR CLUSES</p> <p>Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs</p>	<p><b>Les présidents et élus des communautés de communes</b> Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne Communauté de Communes Faucigny Glières Communauté de Communes de la Vallée de Thônes Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes</p> <p><b>Le Conseil Général de Haute Savoie</b></p> <p><b>Le Conseil Régional de Rhône Alpes</b> Groupement Arve Aravis Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Borne Syndicat intercommunal Fier Aravis Syndicat intercommunal des Frachets Cenise et Solaison Syndicat intercommunal à Vocation Multiple de la Région de Cluses Syndicat Intercommunal à vocation Multiple les Villages du Faucigny</p>	<p><b>La Sous-Préfecture</b> Monsieur le Sous Préfet</p> <p><b>DREAL</b> Emilie Duhéron Mathieu Metral</p> <p><b>DDT</b> Jean Pierre Languenou Amédée Favre</p> <p><b>ONF</b> Danièle Chappaz</p> <p><b>ONCFS</b> Jean Philippe Herbaux</p> <p><b>ONEMA</b> Philippe Faucon Mouton</p>	<p><b>Asters</b> Aline Breton, Bernard Bal,</p> <p><b>FRAPNA</b> Christine Gur, Christophe Gilles</p> <p><b>Fédération départementale des Chasseurs</b> Bénédicte Thévenod, Pascal Roche, Eric Coudurier</p> <p><b>LPO</b> Xavier Birot Colomb Michel Maire</p> <p><b>Chambre d'Agriculture</b> Nicolas Weirich</p> <p><b>CRPF</b> Pascal Sylvestre, Julien Lager</p> <p><b>Société d'Economie Alpestre 74</b> Aurore Schacks</p> <p><b>Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse</b> Sandrine Chapelet</p> <p><b>Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques</b></p>	<p><b>Association Foncière Pastorale du Reposeir</b></p> <p><b>Fédération Française des Clubs Alpains de Montagne</b></p> <p><b>Fédération Française de Montagne et d'Escalade</b></p> <p><b>Syndicat des propriétaires forestiers privés de Haute Savoie</b></p> <p><b>Syndicat de la propriété rurale</b></p> <p><b>RTE</b></p> <p><b>URACOFRA</b></p> <p><b>27° BCA</b></p> <p><b>Propriétaires privés possédant des surfaces importantes</b> Raymond Despoisier, Pierre Métral, Famille Mulatier Gachet.</p>

## **5- INTRODUCTION GENERALE**

Le site du Bargy, du nom du massif montagneux qui le compose, a été retenu au titre des deux directives européennes qui fondent le réseau Natura 2000 : la directive Oiseau et la directive Habitat. Il tire sa richesse de la mosaïque de milieux naturels propres à la montagne calcaire ainsi que de sa faune et de sa flore diversifiée. Il présente en effet une grande variété de milieux favorables aux oiseaux de montagne (rapaces en particulier) ainsi que 24 habitats d'intérêt communautaire (couvrant environ 85 % de la surface du site), répartis en 2 massifs, l'ensemble étant lié par le plateau de Cenise :

- le massif du Bargy proprement dit, s'étendant du pic du Jalouvre au Petit Bargy
- le massif "satellite" des rochers de Leschaux et celui d'Andey, les deux étant liés par le plateau de Solaison.

Actuellement, le périmètre désigné est identique pour les deux directives et s'étend sur 2900ha. Néanmoins, dès les premières réflexions du diagnostic écologique, un certain nombre de secteurs ont été identifiés comme présentant un intérêt communautaire bien que non intégrés à l'enveloppe initiale du site. Les diagnostics écologiques et socio-économiques ont ainsi portés sur un peu plus de 3000ha. Par la suite, les inventaires menés dans le cadre des diagnostics ont également permis d'identifier de nouveaux secteurs présentant des intérêts écologiques forts (espèces et habitats d'intérêt communautaire dont l'intégration permettrait d'augmenter la fonctionnalité du site, voir même jouerait un rôle pour la conservation de l'habitat ou de l'espèce à l'échelle biogéographique). Ainsi, à la fin de la démarche d'élaboration du DOCOB, la proposition de site Natura 2000 portait sur un peu plus de 3500ha.

D'un point de vue écologique, le massif du Bargy est un site de montagne représentatif de la biodiversité des Préalpes calcaires. Si la biodiversité y est aujourd'hui relativement importante et, dans sa majorité, en bon état de conservation à l'échelle du site, plusieurs menaces pèsent sur cet état, en particulier le développement de la fréquentation et la fermeture des milieux.

La majeure partie du territoire est couverte par des habitats d'intérêt communautaire (pelouses alpines et subalpines, hêtraies sapinières, pinèdes...) dont certains sont classés "prioritaires" à l'échelle européenne comme certaines zones humides. De nombreuses espèces rares à l'échelle des Alpes sont également présentes. Parmi elles, un couple de gypaète barbu s'est installé depuis plusieurs années sur le territoire. Après que l'espèce ait totalement disparu de l'Arc Alpin et suite à une campagne de réintroduction, le couple est devenu "célèbre" pour avoir été le premier à se reproduire en pleine nature. Le site est d'ailleurs particulièrement intéressant pour les oiseaux : haut lieu pour rapaces, il abrite également des espèces sensibles telles que le Lagopède Alpin, la Perdrix Bartavelle, le Tétraz Lyre, le Crève à Bec Rouge, la Pie Grièche Ecorcheur... Enfin, Sabots de Vénus, Pavots des Alpes, Laiche Ferme ... témoignent de l'intérêt botanique.

Sur le site, deux activités socio-économiques ressortent. Pratiqué de manière traditionnelle, le pastoralisme permet de maintenir des habitats ouverts remarquables. Les actions envisagées s'axeront donc sur un maintien des pratiques existantes, afin d'éviter leur abandon et l'embroussaillage consécutif ou, au contraire, leur intensification. Des actions pourront aussi être proposées pour améliorer la gestion pastorale existante sur certains secteurs très localisés. D'autre part, les activités de sports et loisirs sont aujourd'hui en pleine expansion sur le massif. Cette fréquentation peut être préjudiciable aux espèces, en particulier lors des périodes sensibles de reproduction et d'hivernage. Le dérangement peut entraîner l'échec de la reproduction ou même la mort des animaux. Aussi, il convient de trouver, dans le cadre des mesures à élaborer, des moyens d'information et de sensibilisation ainsi que des solutions opérationnelles pour concilier pratiques sportives et préservation.

Après avoir rappelé le fonctionnement de l'outil Natura 2000, ce DOCOB présente, dans une première partie, le massif (caractéristiques physiques et socio-économiques) puis, dans une seconde partie, son patrimoine naturel. Dans un troisième temps, il revient sur les objectifs de développement durable qui ont été fixés pour le site. Enfin, il propose, dans une quatrième partie, des mesures à mettre en œuvre sur le site, accompagnées des cahiers des charges de contrats retenus et des grands principes de gestion établis dans la charte de site.

# PREAMBULE- NATURA 2000 : PRESENTATION GENERALE

## **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables identifiés au sein de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire qui le compose.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. **L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.**

### **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474 sites** en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,

- **4 830 sites** en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

### **Natura 2000 en France**

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

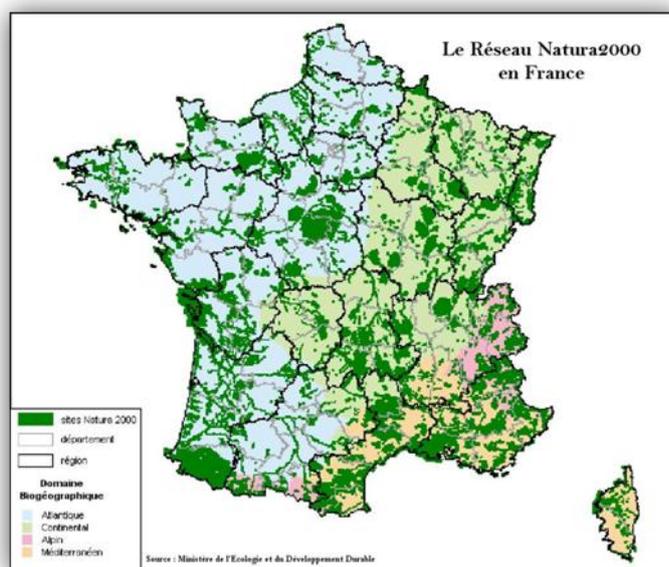


Figure 1: Cartographie du réseau Natura 2000 en France

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

## Natura 2000 dans la région Rhône Alpes

Le réseau Natura 2000 Rhônealpin comprend 193 sites qui couvrent plus de 487 000 ha soit 10,88% du territoire régional :

- 129 sites (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 410 433 ha soit 9,17% de la Région
- 35 sites (ZPS) au titre de la Directive Oiseau. Ils couvrent 317 762 ha soit 7,1% de la Région

Les recouvrements entre ZPS et SIC ou pSIC sont nombreux (c'est le cas pour le site du Bargy, à la fois ZSC et ZPS).

## Fonctionnement de l'outil « natura 2000 »

Les Directives n'ont pas pour objectif de « mettre sous cloche » des territoires. Ainsi, le Document d'Objectif n'est pas un outil réglementaire mais un cadre d'orientation pour les collectivités, les usagers et les professionnels de la nature. Si les Directives fixent des obligations de résultats, elles laissent aux Etats membres la liberté de moyen pour atteindre ces objectifs. Le choix de l'Etat français s'est porté sur la mise en cohérence de différents dispositifs de protection des milieux naturels existants (contractuels ou réglementaires) avec les directives européennes. Dans ce cadre, la voie de la concertation et de la contractualisation a été privilégiée avec les acteurs locaux.

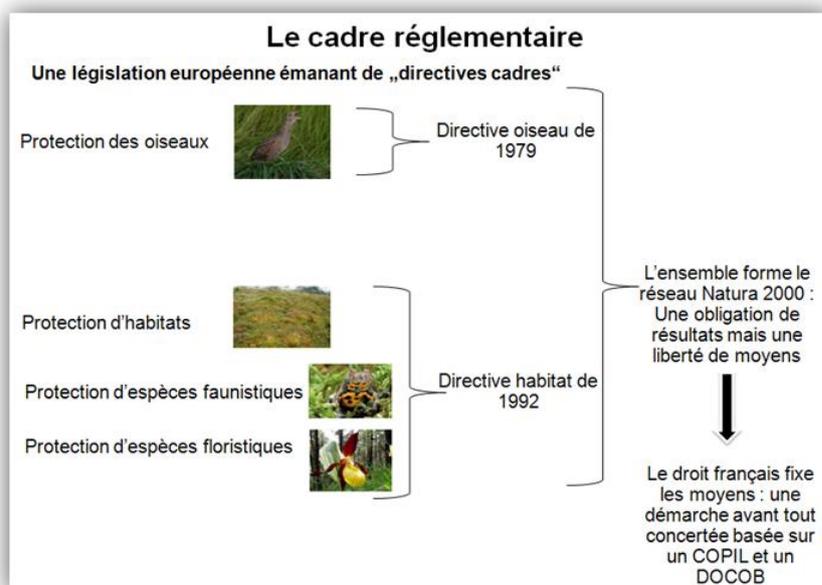


Figure 2 : schéma récapitulatif du cadre réglementaire lié à Natura 2000

Le Comité de Pilotage (ou COPIL) est un organe de concertation local réunissant des collectivités territoriales, des associations de protection de l'environnement, des représentants des usagers et des professionnels du site ainsi que des représentants de l'administration concernés par le site. Ce Comité n'ayant pas de capacité juridique, il désigne une structure porteuse, également appelée « opérateur », en charge de l'élaboration puis de la mise en œuvre du Document d'Objectif qui est un « document de planification des actions visant à maintenir les habitats naturels et les espèces dans un état de conservation favorable ». Plus qu'un plan de gestion, ce « DOCOB » est un document de

cadrage, d'orientation et d'aide à la décision pour les acteurs intervenant sur les sites. Le DOCOB est validé par le Comité de Pilotage et approuvé par le Préfet. Son contenu est précisé dans l'article R414-11 du code de l'environnement. Il se compose ainsi :

- D'un rapport de présentation présentant les états de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels justifiant la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats des espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent notamment au regard de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces.
- Des objectifs de développement durable du site permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et des activités de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales.
- Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, de diverses priorités ainsi que de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site.
- Un ou plusieurs cahiers des charges type de contrats
- La charte Natura 2000 du site
- Les modalités de suivi des mesures projetées et des méthodes de surveillance des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation.

## Natura 2000 sur le site du Bargy : genèse du projet

D'une surface initiale de 2900ha, le site Natura 2000 du Bargy a été retenu au titre des deux directives européennes qui fondent le réseau : la directive Oiseau et la directive habitat.

Le site tire sa richesse de la mosaïque de milieux naturels propres à la montagne calcaire ainsi que de sa faune et de sa flore diversifiée. Il présente en effet une grande variété de milieux favorables aux oiseaux de montagne (rapaces en particulier) ainsi que de nombreux habitats d'intérêt communautaire.

Le périmètre initial est réparti en 2 sites (Cf Carte page 13):

- le massif du Bargy proprement dit, chaîne calcaire s'étendant de l'Aiguille Verte du Chinaillon au Petit Bargy
- le massif "satellite" des rochers de Leschaux, situé entre le plateau de Cenise et le plateau de Solaison.

Le travail technique a commencé au printemps 2011. Durant l'été qui a suivi, un grand chantier d'inventaires écologiques a été mis en œuvre. L'automne a été consacré à la cartographie des résultats et à la poursuite du recueil de données sur les activités socioéconomiques. Ces informations ont permis de mieux connaître tant : la faune, la flore, que les activités présentes sur le massif. Cette phase a été suivie, début 2012, d'une réflexion concertée sur les objectifs à fixer pour le site. Puis des groupes de travail se sont penchés, durant tout le premier semestre 2012, sur les mesures à mettre en œuvre. Fort de ces éléments, un travail technique a permis de retranscrire les mesures envisagées soit sous forme de cahiers des charges de contrats, soit dans le contenu de la charte de site. Cette phase s'est achevée fin 2012.

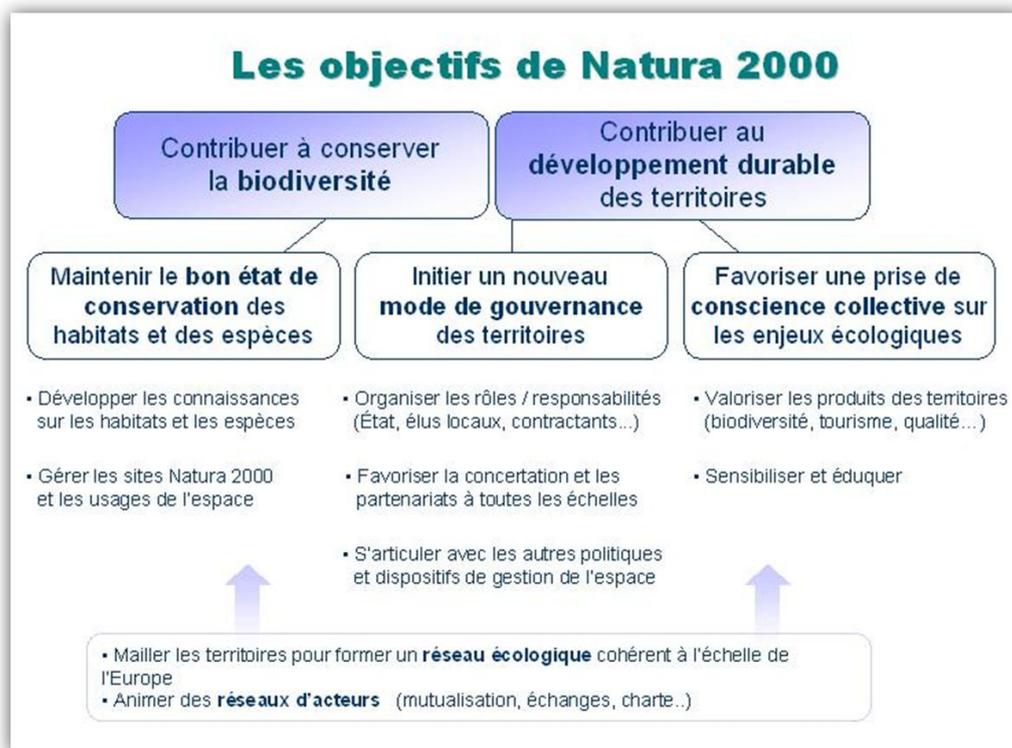


Figure 3 : groupe de travail sur site, juin 2012

Parallèlement à la réflexion générale d'élaboration du DOCOB et au vu des forts enjeux apparus sur le site concernant les activités de sports et loisirs sur le site, des actions ont été testées et mises en œuvre dès 2012, afin de sensibiliser les acteurs des sports et loisirs et le grand public. Une « commission ouverture de voie » a été expérimentée. Elle doit permettre aux ouvriers de voie d'escalade de venir présenter leur projet devant une petite commission (composée à la fois de grimpeurs, d'élus et d'associations de protection de l'environnement) afin de recueillir un avis sur l'impact écologique potentiel et, si besoin, d'aménager le projet en fonction. D'une manière plus générale, il s'agit de minimiser le dérangement des espèces dans les périodes sensibles de reproduction et d'hivernage.

Par ailleurs, le travail de communication sur le Gypaète continue également. Piloté par Asters dans le cadre du plan national d'action, il a associé symboliquement Natura 2000, via le baptême du poussin du gypaète, né sur le site en 2012 et baptisé « Arolle » par ses parrains (qui ne sont autre que les maires du périmètre Natura 2000). Arolle signifie « pin à crochet » en patois savoyard. Ces pins, associés au milieu calcaires du Bargy, constituent l'un des habitats d'intérêt communautaire rare et emblématique pour le site. Accrochés aux falaises, ils ont vu grandir le gypaète. Ils sont également le symbole de ce lien précieux qui doit être fait sur le site, entre les espèces faunistiques et les habitats.

D'autre part, suite aux diagnostics réalisés en 2011, des enjeux écologiques ont été identifiés en marge du périmètre Natura 2000 actuel. L'ensemble a fait l'objet de propositions d'extension qui ont été présentées en réunion de bureau puis aux différentes communes concernées. Chacun a ainsi pris connaissance des possibilités d'extension le concernant et a pu, s'il le souhaitait, en discuter avec les acteurs concernés (conseil municipal, agriculteurs, propriétaires privés, forestiers...). A la suite à cette démarche, le COPIL a validé les zones d'extension que chaque commune a souhaité retenir et cette proposition a fait l'objet d'une note transmise aux services de l'Etat pour l'instruction de la procédure. Les zones d'extension contenues dans ce document présentent donc, non seulement de réels intérêts écologiques, mais sont également le résultat de consensus locaux.



## La concertation sur le site

L'élaboration du document d'objectif sur le site du Bargy s'est voulue concertée. En plus des 34 membres du Comité de pilotage, ce sont plus 115 personnes qui ont été invitées à venir échanger dans les groupes de travail destinés à préparer le contenu du DOCOB à valider en COPIL (participation par réunion : 20 à 5 participants selon les thématiques). Au membres du COPOIL, 3 collectivités avaient également été associées à titre consultatif dont 2 font aujourd'hui l'objet de demandes d'extension.

Groupes de travail : 11 réunions de groupes de travail thématiques ont permis de préparer le contenu du DOCOB a amont des COPIL. 2 ateliers de terrain permettant de discuter des mesures directement sur le terrain ont aussi été programmés (Cenise 6-juin-12 et Colombière 16-juin-12).

- 2 groupes de travail permettant de présenter les diagnostics écologique (27-sept-11) et socio-économique (21-oct-11)
- 1 groupe de travail « élaboration des objectifs de développement durable » (7-fev-12)
- 4 groupes de travail thématiques pour l'élaboration des mesures : milieux ouverts (4-avr-12), espèces rupestres et galliformes (23-avr-12), zones humides et forêts (15-mai-12), gestion de la fréquentation et suivi (31-mai-12)
- 2 groupes de travail élaboration des cahiers des charges et de la charte de site (10-oct-12)
- 2 cellules de concertation « ouverture des voies d'escalade » (4-oct-12) et « sports aériens » (5-oct-12)

2 réunions d'information auprès des agriculteurs (2-fév-12) et des acteurs des sports et loisirs (3-fév-12) se sont également tenues suite à la phase de diagnostic afin de fournir aux principaux acteurs socio-économiques du site, une première information sur l'outil Natura 2000 et d'inviter les personnes qui le souhaitent à s'impliquer dans les groupe de travail.

Comité de pilotage du site Natura 2000 : (liste des membres : Cf. Annexe avec l'arrêté préfectoral)

- COPIL du 8 juillet 2010 : élection du Président du COPIL
- COPIL du 10 septembre 2010 : élection de la structure porteuse
- COPIL du 8 juin 2011 : Présentation de l'outil Natura 2000, du protocole envisagé pour le diagnostic écologique et de la procédure d'évaluation des incidences
- COPIL du 9 novembre 2011 : validation du diagnostic socio-économique et des objectifs de développement durable
- COPIL Du 26 juin 2012 : présentation des mesures à inscrire au DOCOB
- COPIL du 15 novembre 2012 : validation de la charte de site
- COPIL du 21 février 2013 : validation des cahiers des charges des contrats Natura 2000
- COPIL du 6 juin 2013 : modification de la charte de site et questions diverses
- **COPIL du Validation du Document d'Objectif**

En plus des comités de pilotage, des « réunions de bureau », réunissant l'ensemble des maires du périmètre, se sont également tenues afin de discuter des problématiques du site en amont COPIL :

- Bureau du 30 mars 2011 : présentation du site, de la réglementation associée à Natura 2000 et des grandes phases prévues sur le Bargy
- Bureau du 15 mars 2012 : validation de principe des objectifs de développement durable, point sur les actions de communication et présentation de l'ensemble des extensions potentielles sur critères écologiques.



Figure 4 : groupe de travail sur site, juin 2012



Figure 5 : COPIL, 2011

## **CARTE D'IDENTITE DU SITE**

Références du site : FR8210106 (Désigné ZPS au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE) et FR 8201705 (Désigné ZSC au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE)

Nom du site : Massif du Bargy

Région : Rhône Alpes

Département : Haute Savoie

Communes/superficie :

- **Périmètre initial (2891ha)** : Brizon, Grand-Bornand, Marnaz, Mont Saxonnex, Petit-Bornand-les-Glières, Le Reposoir, Scionzier
- **Périmètre proposé à l'extension (714,40ha)** : Mont Saxonnex, Petit Bornand les Glières, Entremont, Brison, Bonneville

Texte de référence : Arrêté du 23 août 2010 portant désignation du site Natura 2000 Massif du Bargy (Zone Spéciale de Conservation) et Arrêté du 7 mars 2006 portant désignation du site Natura 2000 Massif du Bargy (Zone de Protection Spéciale)

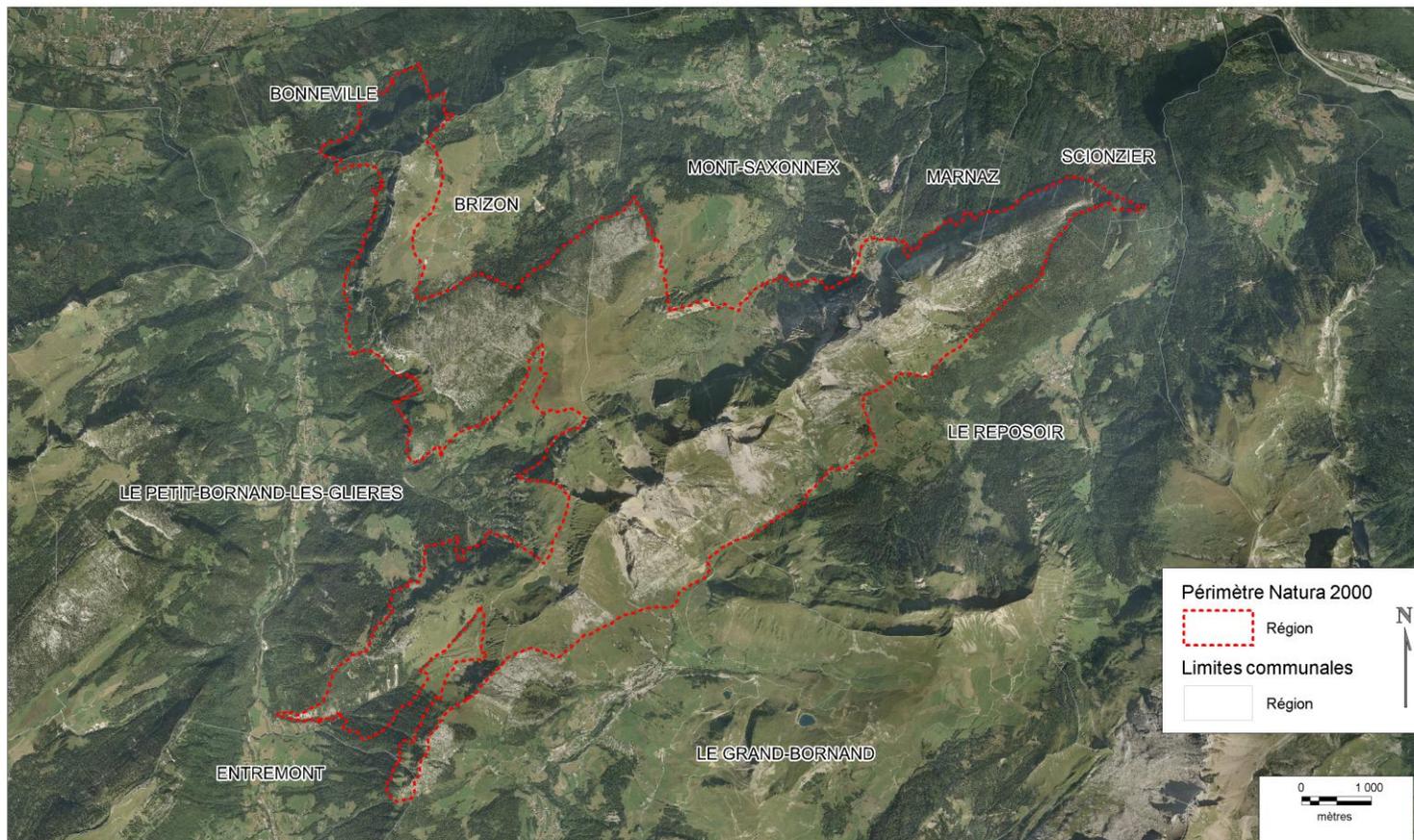
Préfet coordinateur : Préfet de la Haute Savoie

Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pour l'élaboration du DOCOB : Marc Chuard

Structure porteuse : Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG)

Opérateur : CCFG

Prestataires techniques (Diagnostic écologique) : ASTERS- FRAPNA – LPO – Fédération Départementale des chasseurs



## Le site Natura 2000 du Bargy

Figure 6 : cartographie du périmètre Natura 2000 du Massif du Bargy (incluant les extensions de site demandées en février 2013)

Nom de la proposition d'extension	Superficie de la zone proposée à l'extension (en hectares)	Commune(s) concernée(s)	Principaux habitats et espèces présentes d'intérêt communautaire
Bois des Plattes	15.79	Petit Bornand les Glières	Tétras Lyre (zone d'hivernage), habitats forestiers
Roc Charmieux	31.39	Petit Bornand les Glières Entremont	Aire d'aigle occupée par le passé
Forêt de la Ville	44.88	Petit Bornand les Glières	Hétraies sapinières d'intérêt communautaire et stations d'espèces floristiques protégées
Face Nord de la Pointe d'Andey	127.70	Bonneville, Petit Bornand les Glières	Aires d'aigle royal et de Faucons Pellerins
Cenise - les Combes	216.30	Petit Bornand les Glières, Mont Saxonnex, Brison	Zones humides prioritaires et Tétras Lyre
Combe de Biolan	235.30	Mont Saxonnex, Petit Bornand les Glières	Tétras Lyre
Pied du Grand Bargy	35.82	Mont Saxonnex	Tétras Lyre
Lac Bénit	7.22	Mont Saxonnex	Tétras Lyre (place de chant)
<b>TOTAL des zones proposées à l'extension</b>	<b>714.40</b>		

Figure 7 : Tableau récapitulatif des zones d'extension incluses dans le massif du Bargy

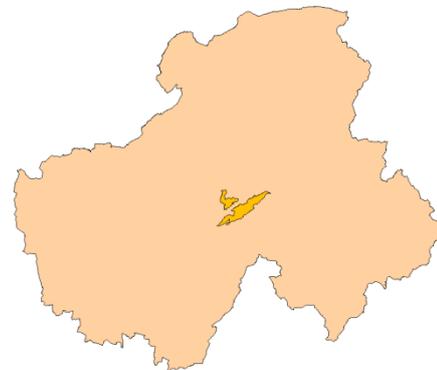
# **PARTIE 1 : PRESENTATION GENERALE DU SITE ET DE SES INTERETS SOCIO-ECONOMIQUES**

## **A. Localisation et contexte associé**

La chaîne du Bargy fait partie du massif des Bornes et plus généralement de l'ensemble appelé « Bornes-Aravis ». Situé au cœur de la Haute Savoie, son point culminant est Pointe Blanche avec ses 2438m d'altitude.

Le site Natura 2000 comprend plusieurs types d'entités géomorphologiques :

- La chaîne du Bargy proprement dite, vaste anticlinal plus ou moins plissé selon les secteurs, constituée de sommets calcaires dont les principaux sont : le Jalouvre (2408m), Pointe Blanche, (2438m d'alt.) Pointe du Midi (2364m), Le Grand Bargy (2301m) et le Petit Bargy (2098m). Ce vaste anticlinal présente des combes et pentes abruptes, avec de nombreux secteurs de falaises.
- Les secteurs de plateau : les deux principaux « plateaux » sont Cenise (env. 1700m) et Solaison (env. 1500m). Il faut noter que, ce qui est souvent désigné par le thème « plateau » dans la toponymie du site correspond, la plupart du temps à des secteurs de « col » au sens géographique strict.
- Des secteurs de moyennes montagne calcaire aux reliefs plus doux : l'ensemble des Rochers de Leschaux (alt. : 1936m) est constitué d'un vaste plateau sommital lapiasé et la pointe d'Andey (1877m), également karstique, présente, en dehors de sa face nord, des reliefs moins abruptes que ceux de la chaîne du Bargy proprement dite. Le site descend jusqu'à 800m d'altitude, au niveau du hameau de la Ville à Petit Bornand les Glières mais il est rare, d'une manière générale, que le périmètre tracé passe en deçà des 1200m d'altitude. Sur la face sud du massif, sa limite basse du site se rapproche même souvent des 1500m d'altitude.



**Figure 8 : localisation du massif du Bargy sur la Haute Savoie**

Cette situation relativement élevée au sein du massif est déterminante tant pour les milieux et les espèces présentes que pour les activités humaines du site. Pour ces dernières deux activités dominant : les zones d'estives sont majoritaires et des activités de sports et loisirs de montagne. En outre, l'essentiel du site est couvert par des espaces ouverts qui résultent soit de l'activité humaine (nombreuses zones d'alpage au-dessous de la timberline), soit de l'altitude élevée qui révèle des milieux rocheux avec falaises et éboulis. Les forêts, souvent cantonnées à des altitudes plus basses, sont ainsi situées sur les marges du site Natura 2000.

### **Le site du Bargy et Natura 2000**

D'une surface estimée à 2900ha, le site Natura 2000 du Bargy a été retenu au titre des deux directives européennes: la directive Oiseau et la directive habitat. Il s'inscrit dans le vaste et riche ensemble de milieux montagnards des Bornes Aravis. Sa proximité avec les sites Natura 2000 des Aravis et des Glières témoignent de l'intérêt écologique de cette zone géographique et certaines actions pourraient être envisagées à des échelles plus vastes au regard de cette proximité et de ces points communs avec les deux sites voisins.

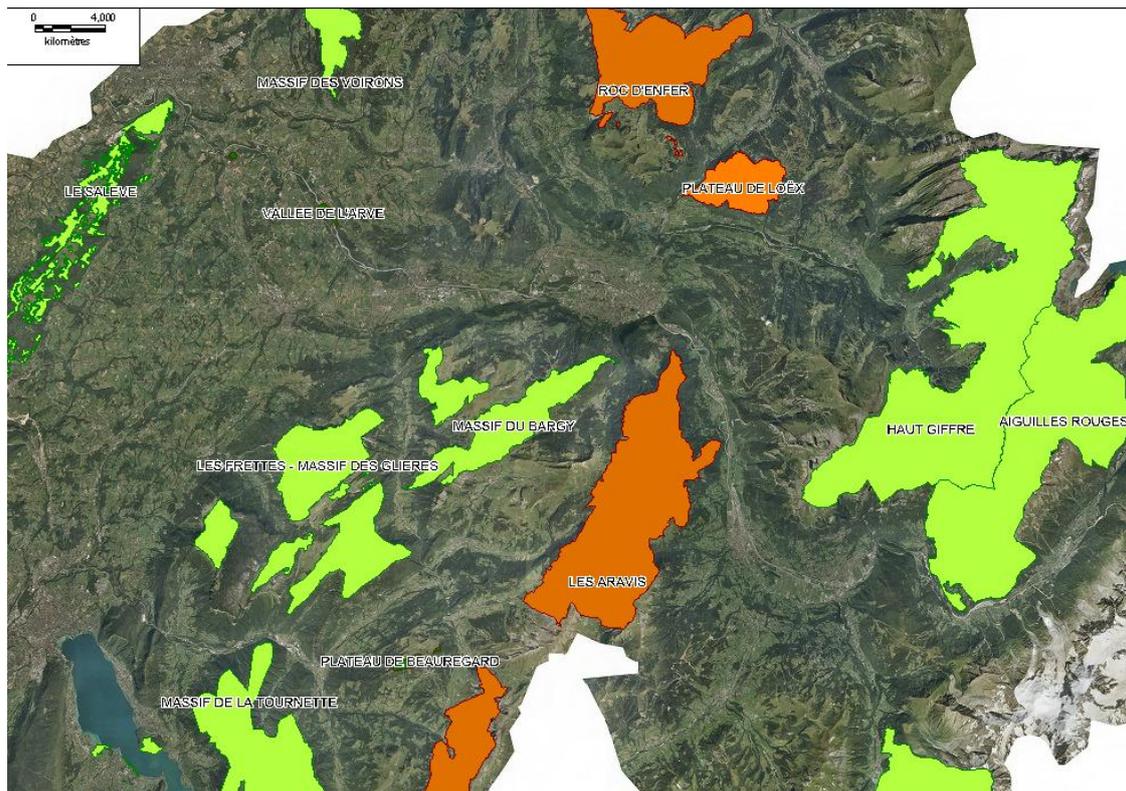


Figure 9 : Les sites Natura 2000 à proximité du site « Massif du Barge »

## B. Les paramètres physiques du site

### I. DONNEES ABIOTIQUES GENERALES

#### Climat

Le massif Bornes-Aravis connaît un climat froid et humide. La station météorologique de Thônes (627 m d'altitude), reçoit environ 1 700 mm/an et la température moyenne annuelle est inférieure à 9°C. En altitude, les conditions sont encore plus rigoureuses : près de 2 500 mm de précipitations cumulées dont 6 à 8 mètres de neige en année normale.

On observe également une forte différence d'enneigement entre les secteurs donnant sur la vallée de l'Arve, subissant sans doute à la fois l'influence de la vallée et du Léman, et les secteurs à l'intérieur du massif (côté Reposoir et Grand Bornand), où les précipitations neigeuses sont plus importantes comme l'indiquent les cumuls de neige.

Dans le contexte de changement climatique global, on constate d'ores et déjà sur le site une tendance à un raccourcissement des périodes d'enneigement et une réduction des précipitations sous forme de neige. Ce phénomène pourrait être accentué en cas de scénarii climatique défavorables tels qu'actuellement prévus par les experts internationaux. Cela pourrait avoir pour conséquences, à terme, la disparition de certaines espèces du site, déjà actuellement en limite altitudinale basse, comme le lagopède alpin ainsi qu'une remontée de la forêt au-delà de 1800-1900m. Des conséquences sont également à prévoir sur les activités socio-économiques du site : baisse de la saison hivernale (le site ne comportant pas stations de haute altitude) et disparition des stations aux altitudes les plus basses. En été, les durées d'alpage pourraient s'en trouver augmentées (source : PPT Fier Aravis).

## Topographie

On trouve, sur le site natura 2000, toute les expositions.

On peut distinguer deux secteurs :

- Sur la chaîne du Bargy, les pentes sont raides et abruptes
- Sur le secteur Cenise, Leschaux solaison, on retrouve des paysages plus doux de plateaux avec de nombreux modelés karstiques (dolines, gouffres, lapiés...).

## Géologie et géomorphologie

Le site du Bargy est un massif calcaire des Préalpes. D'une manière très simplifiée, ses roches sont issues de la sédimentation d'un ancien océan qui s'est formé il y a quelques centaines de millions d'années, lorsque les plaques européennes et africaines s'écartaient. Elles ont ensuite été soulevées lors de la naissance des Alpes, il y a quelques dizaines de millions après que les plaques européennes et africaines aient entamée un rapprochement puis soient entrées en collision. Ces épisodes qui se sont étendus sur plusieurs millions d'années ont donné les formes actuelles des Préalpes et conditionné le paysage et les milieux présents. On

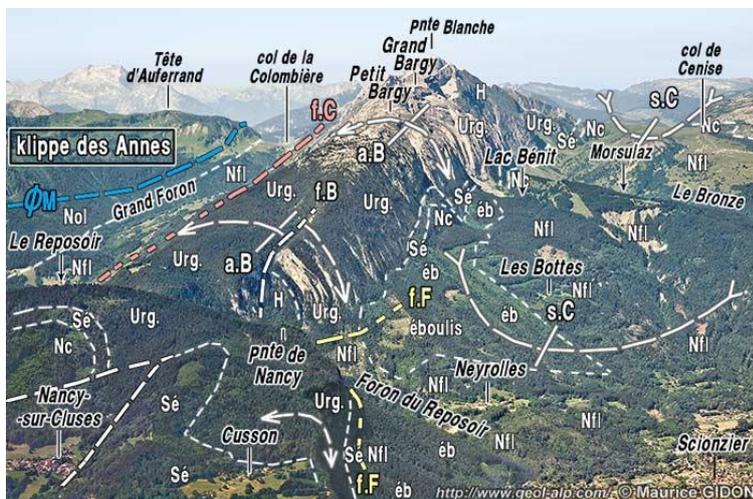


Figure 10 : vue sur la chaîne du Bargy, Extrait de Geol Alp ([www.geol-alp.com](http://www.geol-alp.com)) par Maurice Gidon

Bargy est un vaste anticlinal (=mont) dont la première partie de la chaîne (incluant le Petit et le Grand Bargy) forme un très beau rouleau rocheux.

On distingue très bien, sur la Face Nord du Petit du Grand Bargy, les couches urgoniennes pentées à 80° qui affleurent. Ces dernières ont été travaillées par l'érosion : les petits cirques qui entaillent le rouleau ont dû héberger des petits glaciers de face nord. Le Col d'Encrenaz, séparant le Petit du Grand Bargy a abrité un glacier qui a entaillé au pied du massif les couches du tertiaire et formé une moraine frontale. Le surcreusement a permis l'installation du Lac Bénit. On retrouve également ce même phénomène de formation par surcreusement glaciaire au niveau du Lac de Lessy.

La seconde partie de la chaîne n'a elle, pas subi tout à fait la même déformation à la faveur d'une faille, et s'est plissée plus fortement. L'érosion a ensuite décapé une bonne partie de la carapace urgonienne, ne laissant que quelques lambeaux sommitaux qui forment aujourd'hui les sommets de Pointe du Midi, Pointe Blanche, Jalouvre... On retrouve cette même couche urgonienne en pied de falaise, témoin de l'ancien plissement. Entre,



Figure 11 : les couches urgoniennes du Bargy et le Lac Bénit en toile de Fond (crédits : MR)

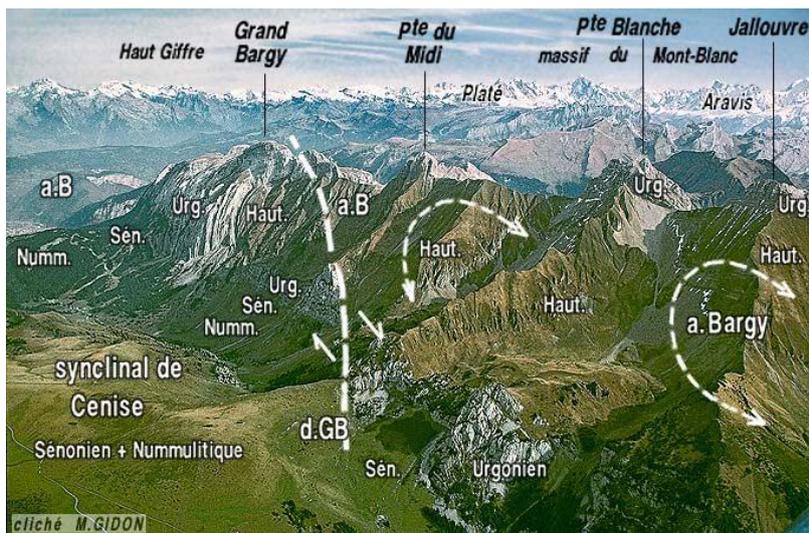


Figure 12 : vue sur la chaîne du Bargy, Extrait de Geol Alp (www.geol-alp.com) par Maurice Gidon

l'Hauterivien est apparent (ce sont les grandes pentes herbeuses, constituées de marnes et calcaires imperméables).

Sur les flancs de l'anticlinal du Bargy au sud de la chaîne, les plissements disparaissent sous les terrains charriés de la « Klippe des ânes » (=qui correspond à l'ensemble Auferrand-Almet).

Au nord de la chaîne, le rouleau s'enfonce sous les alternances de marne, grès et Flyschs du Nummulitique. La route urgonienne ressort ensuite au niveau des Rochers de Leschaux puis de la Pointe d'Andey.

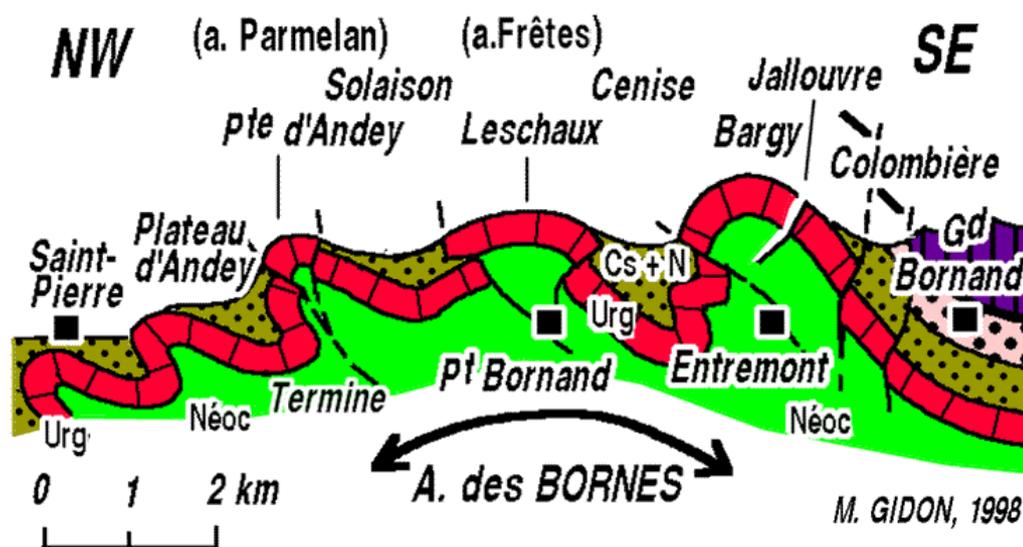


Figure 13 : coupe du site du Bargy, côté Petit Bornand les Glières, Extrait de Geol Alp (www.geol-alp.com) par Maurice Gidon

Pour aller plus loin :

- [www.geol-alp.com](http://www.geol-alp.com),
- inventaire des cavités des Rochers de Leschaux, spéléoclub d'Annecy,

## Hydrologie et hydrographie

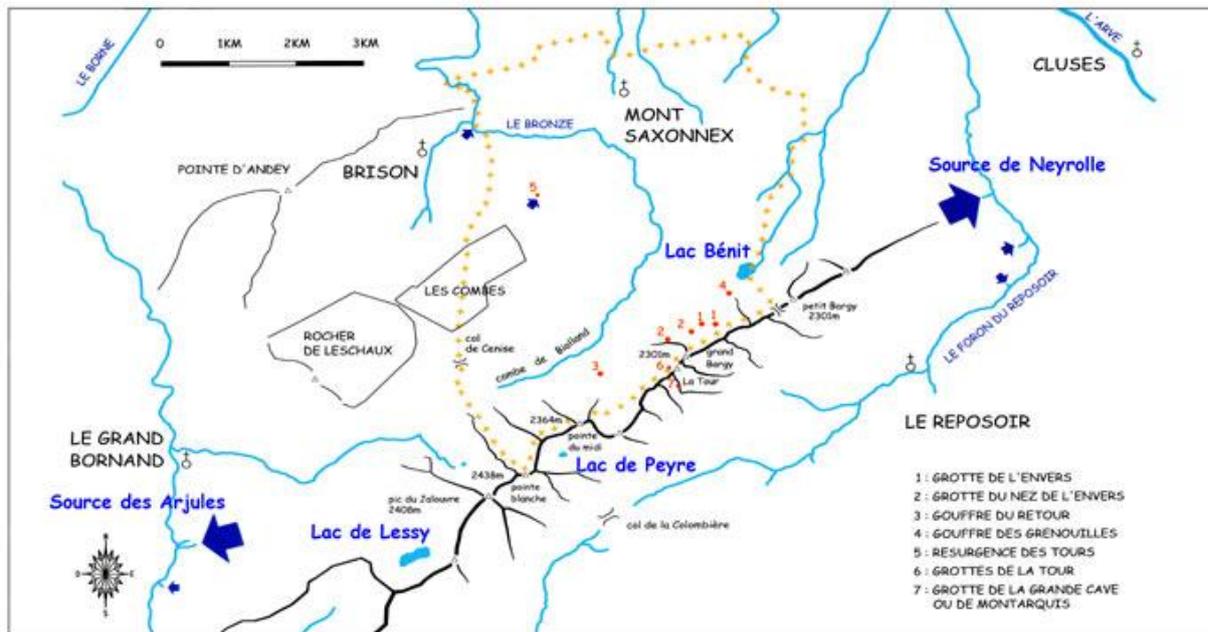


Figure 14 : schéma de fonctionnement des écoulements souterrains sur la chaîne du Bargy (Crédits : D. Boibessot)

Le périmètre Natura 2000 s'étend principalement sur des têtes de bassin versant et l'hydrologie de surface y est rare. La plupart des précipitations s'infiltrent dans le massif karstique sauf sur les fonds de vallon ou des ruisseaux peuvent s'écouler sur les marnes imperméables.

Sur la chaîne du Bargy proprement dite, les trois lacs (Lessy, Lac Bénit et Lac de Peyre) fonctionnent avec des exutoires souterrains (le déversoir aérien du lac bénit n'est fonctionnel qu'à la fonte des neiges). Les infiltrations du Lac Bénit ressortent à la source de Neyrolle et celles de Lessy à la source des Arjules. Ce sont, d'une manière générale, les deux principaux réseaux de drainage du massif. La zone noyée se situe sous la falaise inférieure (Cf. chapitre sur la géologie ci avant). Ces deux sources principales se situent à des altitudes comparables de 1800- 1850m. Sur la face sud, les infiltrations plongent dans l'urgonien (« source de Chasserand »), sous la klippe des ânes et les résurgences sont inconnues.

Sur les rochers de Leschaux, les écoulements aériens sont également faibles. Le secteur est constitué de nombreux plateaux lapiazés et de dolines. Les premiers ruisseaux se rencontrent en dessous de 1300m. Du côté de Brison, l'exutoire aérien principal est le ruisseau de Pierre Lente qui possède un faible débit d'été. Plus à l'est, le massif est drainé par les ruisseaux de Servageta (Malatré, en partie collecté pour l'eau potable) et le ruisseau de Manant (Source des Tours). Ces ruisseaux sortent néanmoins trop haut pour être les collecteurs de l'ensemble du massif karstique. Du côté de Cenise, le Bronze est l'exutoire principal.

Pour les écoulements souterrains, il semblerait qu'il existe trois collecteurs, l'un qui draine la Pointe d'Andey jusqu'à Solaison et qui ressort dans l'axe Solaison-les Volées. Le collecteur numéro 2 draine le massif de Leschaux proprement dit et une partie des combes (dont la grotte de la glacière). Sa résurgence n'est pas connue. Un collecteur n°3 draine la combe de Biolan.

Côté Petit Bornand, Le plateau de Cenise est drainé par des écoulements aériens et souterrains. Les écoulements aériens proviennent principalement de la tourbière et le ruisseau se situe dans l'axe du chapelet de mares.

### Zoom sur les secteurs tourbeux de Cenise

Les tourbières hautes de Cenise s'inscrivent dans un contexte climatique de précipitations abondantes tout au long de l'année et de températures modérées. C'est ce phénomène qui limite l'évapotranspiration et permet l'installation de tourbières bombées (l'alimentation étant presque exclusivement sur ce site d'origine météorique). Les bombements sont en effet situés en tête de bassin, sur le col de Cenise. Cette position sommitale de la tourbière est intéressante et en fait un milieu rare.

#### Intérêt de l'hydrologie dans le cadre de Natura 2000

Cette analyse hydrologique nous permet de relever plusieurs points importants dans le cadre de Natura 2000 et du périmètre définit :

- Les écoulements aériens étant peu nombreux et souvent avec peu de débit, voir non permanents et souvent barrés par des obstacles naturels infranchissables, la vie piscicole de ces cours d'eau est pauvre (en dehors des allevinages qui peuvent être faits sur le Bronze). Le chabot pourtant mentionné dans l'arrêté ministériel ne doit pas être présent sur le site. Il existe cependant des données en aval du site, en particulier sur le Foron du Reposoir. Les peuplements piscicoles des lacs sont attribués à une origine anthropique.
- Au vu de la forte karstification du massif, ce dernier est intéressant pour l'activité de spéléologie. Sur la chaîne du Bargy, les enjeux de prospection sont importants pour tenter de rejoindre le collecteur des Neyrolles. Néanmoins, les principaux accès se situant dans la face nord abrupte, peu de spéléologues fréquentent le massif. Il existe néanmoins quelques fêrus d'exploration (cf. chapitre du diagnostic socio-économique relatif à l'exploration).
- Le caractère karstique (avec donc des temps de transferts souterrains très rapides) et l'utilisation de certains exutoires pour l'eau potable doivent être gardés en mémoire, notamment dans la mise en œuvre d'actions, afin d'éviter le transfert d'éventuelles pollutions (pour connaître les sources avec des enjeux d'eau potable, se référer au chapitre sur l'Alimentation en Eau potable et les périmètres de protection de sources).

*Pour aller plus loin :*

- *inventaire des cavités des Rochers de Leschaux du spéléoclub d'Annecy*
- *Dominique Boibessot, spéléologue explorateur sur le massif du Bargy,*

### Risques Naturels

Site de montagne, le massif du Bargy est concerné par plusieurs types de risques naturels. Certains ont été identifiés dans le cadre de plan de prévention des risques ou cartographiés comme des couloirs à avalanche. D'autre en revanche ne bénéficient pas à l'heure actuelle de telles répertoires, en particulier dans les secteurs où il n'y a pas d'enjeux de protection des biens et des personnes.

De nombreux documents répertoriant des risques naturels sont disponibles sur le portail de la DDT 74, contenant les différents plans de prévention et cartographies (<http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/donnees-communales-r75153.html>)

*Qu'est-ce que l'IAL ? La loi du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages a créé dans son article 77, codifié à l'article L 125-5 du code de l'environnement, une obligation d'information de l'acheteur ou du locataire de tout bien immobilier (bâti et non bâti) situé en zone de sismicité ou/et dans un plan de prévention des risques prescrit ou approuvé.*

Commune	Type de document répertoriant les risques naturels	Remarques relatives au site natura 2000 du Bargy
Brison	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ IAL</li> </ul> Etude de connaissance des aléas <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000 notifié par le préfet le 07 novembre 2011</li> <li>➤ La carte de localisation des aléas naturels au 1/25 000</li> <li>➤ Le tableau descriptif de la carte de localisation</li> <li>➤ La carte de localisation des ouvrages de protection/prévention au 1/25 000</li> <li>➤ Le tableau descriptif des ouvrages</li> </ul> Le dossier photographique	Aléas faibles dans zone natura 2000 sauf au pied du couloir donnant accès au sommet des rochers de Leschaux (aléas moyens) pour des chutes de bloc. Une partie de la pointe d'Andey est également concernée par un aléa risque d'avalanche.
Mont Saxonnex	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ IAL</li> </ul> Etude de connaissance des aléas <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000 notifié par le préfet le 07 novembre 2011</li> <li>➤ La carte de localisation des aléas naturels au 1/25 000</li> <li>➤ Le tableau descriptif de la carte de localisation</li> <li>➤ La carte de localisation des ouvrages de protection/prévention au 1/25 000</li> <li>➤ Le tableau descriptif des ouvrages</li> </ul> Le dossier photographique	Les aléas forts dans zones natura se concentrent sur les torrents (drainant la combe de Biolan et le ruisseau de l'enfer en particulier), le lac bénit et sur deux couloirs d'avalanche (l'Encrennaz et Sotty). Globalement, l'ensemble des couloirs de la face nord du massif sont soumis à des aléas avalanche, la face sud de la combe de Sotty est exposée à un risque de glissement de terrain
Marnaz	PPR et PPRI mais qui concerne l'Arve et non le Bargy Etude de connaissance des aléas <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000 notifié par le préfet le 07 novembre 2011</li> <li>➤ La carte de localisation des aléas naturels au 1/25 000</li> <li>➤ Le tableau descriptif de la carte de localisation</li> <li>➤ La carte de localisation des ouvrages de protection/prévention au 1/25 000</li> <li>➤ Le tableau descriptif des ouvrages</li> </ul> Le dossier photographique	Les aléas forts dans zone natura se concentrent sur le lac bénit. Un aléa moyen (chute de blocs) sur le pied de falaises de la face nord, en limite de périmètre.
Scionzier	PPR et PPRI mais qui concerne l'Arve et non le Bargy Etude de connaissance des aléas <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000 notifié par le préfet le 07 novembre 2011</li> <li>➤ La carte de localisation des aléas naturels au 1/25 000</li> <li>➤ Le tableau descriptif de la carte de localisation</li> <li>➤ La carte de localisation des ouvrages de protection/prévention au 1/25 000</li> </ul> Le tableau descriptif des ouvrages Le dossier photographique	Un aléa moyen dans zone natura (prolongement des pieds de falaise en provenance de Marnaz) sinon peu étendu. Ailleurs aléa faible. Dans le site Natura 2000, il s'agit de chutes de blocs dans les parties rocheuses et de mouvements de terrain ailleurs.
Le Reposoir	PPR approuvé le 5/7/2010 <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000</li> </ul>	Sur le périmètre natura 2000, les aléas forts se concentrent sur la face sud du Grand Bargy et de la Tour, la combe de Montarquis, les parties

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La carte de localisation des phénomènes historiques au 1/25 000</li> <li>➤ Le règlement et la carte réglementaire</li> </ul> <p><b>LE PPR a une portée réglementaire qui définit des dispositions applicables aux biens et activités existantes ainsi qu'aux nouvelles constructions et autres projets. <u>Le site Natura 2000 est néanmoins situé hors des périmètres réglementaires arrêtés pour la commune.</u></b></p>	<p>sommitales de Pointe Blanche et Pointe du Midi ainsi que le secteur en amont de la route menant au col de la Colombière à l'aplomb de la pointe de Dzérat. Les phénomènes potentiels sont principalement d'ordre avalancheux (Servagin, la Tour, Montarquis) mais également des glissements de terrain et coulées de boue (bas de Montarquis, secteur en amont de Malatrait dont le départ est en limite de périmètre).</p>
Le Grand Bornand	<p>PPR approuvé le 18/10/12</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000</li> <li>➤ La carte de localisation des phénomènes historiques au 1/25 000</li> <li>➤ Le règlement et la carte réglementaire</li> </ul> <p><b>LE PPR a une portée réglementaire qui définit des dispositions applicables aux biens et activités existantes ainsi qu'aux nouvelles constructions et autres projets. <u>Le site Natura 2000 est néanmoins situé hors des périmètres réglementaires arrêtés pour la commune.</u></b></p>	<p>La quasi-totalité du périmètre Natura 2000 est situé en zone d'aléa fort, excepté deux secteurs classés en aléa moyen (l'un à proximité du col de la Colombière, l'autre en limite de périmètre dans le vallon montant à l'Aiguille Verte). Pour l'ensemble de ces secteurs, il s'agit d'aléas de type avalanche.</p>
Entremont	<p>PPR approuvé le 24/11/97</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000</li> <li>➤ La carte de localisation des phénomènes historiques au 1/25 000</li> <li>➤ Le règlement et la carte réglementaire</li> </ul> <p><b>LE PPR a une portée réglementaire qui définit des dispositions applicables aux biens et activités existantes ainsi qu'aux nouvelles constructions et autres projets. <u>Le site Natura 2000 est, pour sa partie basse, concerné par le périmètre réglementaire arrêté pour la commune (majoritairement : zones rouges inconstructibles mais aussi zones bleues où la construction est soumise à conditions)</u></b></p>	<p>En zones rouge (concerne la majeure partie des zones réglementaires incluses dans le périmètre natura 2000) : seuls sont autorisés, à condition de ne pas aggraver les risques et de ne pas en provoquer de nouveaux, les occupations et utilisations du sol énoncées dans le règlement. En zone bleue, des mesures de prévention et de protection sont énoncées dans le règlement : certaines peuvent être rendues obligatoires dans un délai de 5 ans, délai qui peut être réduit en cas d'urgence.</p> <p><b><u>D'une manière générale, il sera demandé, pour toute action ou charte dans ces zones, de se reporter préalablement au PPR, l'ensemble des réglementations ne pouvant être citées ici.</u></b></p>
Le Petit Bornand les Glières	<p>PPR approuvé le 5/3/97</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000</li> <li>➤ La carte de localisation des phénomènes historiques au 1/25 000</li> <li>➤ Le règlement et la carte réglementaire</li> </ul> <p><b>LE PPR a une portée réglementaire qui définit des dispositions applicables aux biens et activités existantes ainsi qu'aux nouvelles constructions et autres projets. <u>Le site Natura 2000 est, pour certaines parties basses, concerné par le périmètre réglementaire arrêté pour la commune (majoritairement : zones rouges inconstructibles mais aussi zones bleues où la construction est soumise à conditions)</u></b></p>	<p>Sur la Ville, le périmètre Natura 2000 intersecte la zone rouge du PPR.</p> <p>En zones rouge (concerne la majeure partie des zones réglementaires incluses dans le périmètre natura 2000) : seuls sont autorisés, à condition de ne pas aggraver les risques et de ne pas en provoquer de nouveaux, les occupations et utilisations du sol énoncées dans le règlement.</p> <p><b><u>D'une manière générale, il sera demandé, pour toute action ou charte dans ces zones, de se reporter préalablement au PPR, l'ensemble des réglementations ne pouvant être citées ici.</u></b></p>
Bonneville	<p>PPR approuvé le 19/11/2001</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ carte des aléas naturels de la commune au 1/10 000</li> </ul>	<p>Le périmètre Natura 2000 de la commune n'est pas concerné par la carte des aléas ni par la carte de localisation des phénomènes qui ne</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La carte de localisation des phénomènes historiques au 1/25 000</li> <li>➤ Le règlement et la carte réglementaire</li> </ul> <p><b>LE PPR a une portée réglementaire qui définit des dispositions applicables aux biens et activités existantes ainsi qu'aux nouvelles constructions et autres projets. <u>Le site Natura 2000 est néanmoins situé hors des périmètres réglementaires arrêtés pour la commune.</u></b></p>	<p>répertorie que les risques liés à l'Arve. Le secteur Natura 2000 est néanmoins soumis au moins aux chutes de blocs comme l'atteste certains évènements ces dernières années.</p>
--	---	---

### ➤ Précisions pour les PPR ayant des zonages réglementaires inclus dans le site Natura 2000

#### Entremont

Dans les zones rouges, toute construction, travaux de remblai, activités de toute nature sont interdits sauf certaines activités. Dans les activités autorisées en lien avec natura 2000, on retrouve :

- Les constructions et aménagements directement liés à l'activité agricole et forestière,
- les travaux d'infrastructures nécessaires aux services publics sous conditions
- les travaux et aménagements de nature à réduire les risques
- Les boisements permettant de limiter les risques devront impérativement être conservés, protégés et entretenus, y compris chez les privés. En cas de destruction en zone avalancheuse, le propriétaire pourra être mis en demeure de les reconstituer.

En zone bleue, les constructions sont réglementées. D'autre part, les torrents et ruisseaux longeant et traversant ces zones devront être dimensionnés pour la crue centennale et curés lorsque nécessaire. Les bois morts seront dégagés annuellement par les riverains et les boisements de berges seront traités en taillis à rotation rapide (10 à 15 ans).

#### Le Petit Bornand les Glières

Dans les zones rouges, toute construction, travaux de remblai, activités de toute nature sont interdits sauf certaines activités. Dans les activités autorisées en lien avec natura 2000, on retrouve :

- Les constructions et aménagements directement liés à l'activité agricole et forestière,
- Les utilisations agricoles traditionnelles dans la mesure où les parcelles concernées sont déjà exploitées ou l'ont été dans les vingt ans.
- les travaux d'infrastructures nécessaires aux services publics sous conditions
- les travaux et aménagements de nature à réduire les risques

### ➤ Précisions complémentaires aux données réglementaires et préfectorales sur les risques naturels

#### Chutes de bloc

Du côté du Col de la Colombière, des filets antisoumarins rappellent les enjeux liés aux chutes de pierre qui protègent la route touristique. Il est rappelé que la pose de ce type de filet est soumise à évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

En Face Nord de la Pointe d'Andey, des chutes de bloc viennent parfois couper la route menant à Andey.

Côté Petit Bornand, de nombreux hameaux et le linéaire routier se situent sous la ligne de falaise. La forêt joue un rôle d'écran de protection important. Ces secteurs forestiers sont identifiés dans l'aménagement de la forêt communale (forêts de protection ou forêts à double vocation protection-production selon les secteurs).

En dehors de ces secteurs, de nombreuses autres zones peuvent être concernées par des éboulements et chutes de bloc (la face nord de la chaîne du Bargy, très érodée, est particulièrement concernée). Ces secteurs n'étant pas situés à l'aplomb d'infrastructures, ils ne sont pas répertoriés.

## B. Les Paramètres anthropiques

Les éléments présentés ci-après se basent sur le diagnostic socio-économique réalisé par la CCFG dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectif (pour plus d'informations : se reporter à la bibliographie).

### Contexte foncier (à revoir en fonction des extensions)

#### Analyse foncière

D'un point de vue foncier, le périmètre comprend :

- Une majorité de parcelles communales. Cela devrait faciliter la mise en œuvre de mesures dans le cadre de Natura 2000.
- De grosses propriétés privées (spécificité à l'extrémité nord-est de la chaîne) sur les Communes du Reposoir, de Marnaz et de Scionzier (5-6 gros propriétaires possèdent presque l'ensemble du territoire Natura 2000 du Bargy de ces communes) soit plus de 500 ha. Un travail doit être réalisé auprès de ces propriétaires pour prendre en compte leurs attentes et les inciter à s'engager dans la démarche Natura 2000. Il était important d'informer assez en amont ces propriétaires et de recueillir leur avis au vu des possibilités de contractualisation à venir. Une partie a d'ores et déjà pu être rencontrée pour une première information.
- Quelques secteurs de parcelles privées, isolés mais très morcelés (sur Brison et Petit Bornand), qui pourraient, par la suite, engendrer des difficultés en cas de contractualisation. Si des actions sont programmées sur ces secteurs, il ne faudra pas mésestimer l'animation préalable à mettre en œuvre pour une contractualisation efficace.

#### Zoom sur les propriétés de Monsieur Depoisier (Grand et Petit Bargy, Alpage de la Cha)

Exemple d'attentes de Monsieur Depoisier dans le cadre de Natura 2000:  
Depoisier :

- Aide pour la préservation de zones de quiétude pour la faune et canalisation de la fréquentation (en particulier dans la Combe de l'Encrenaz)
- Mise en place de panneaux informatifs sur les enjeux faune/flore, le respect des lieux, la circulation des véhicules à moteur, la non divagation des chiens...)
- Gestion de l'alpage (aide pour l'élimination des vermes...)
- Initier une réflexion sur les interdictions potentielles (véhicules à moteur, divagation des chiens, dérangement de la faune...)

## SITUATION DES PROPRIETES DANS LE SITE

DONNÉES ADMINISTRATIVES	QUANTIFICATION	QUALIFICATION	SURFACE (HA)
Propriétés de l'Etat	Quasiment absentes	Uniquement sur Brison (petites parcelles sur Solaison)	760m2
Propriétés des communes et EPCI	Env. 2055ha appartient aux communes Chiffres approximatifs	Brison : 340ha Petit Bornand : 780ha Mt Saxonnex : 570ha Gd Bornand : 320ha Marnaz : 9.5ha Scionzier : 36ha	Env 2000ha soit 2/3 du périmètre initial
Grandes propriétés privées	Sur les communes de Marnaz, Scionzier et du Reposoir (attention : chiffres arrondis donnés uniquement à titre indicatif afin de distinguer des ordres de grandeur)	M Metral : 107ha (dont 40ha avec ASTERS : bail emphytéotique) M Despoisier : 136ha sur Reposoir 65ha en indivision sur Marnaz 24ha sur Scionzier Soit 225ha Famille Mulatier Gachet : Mme MG Marie : env 100ha M MG Eric : 65ha Mme MG Maryse : 160ha	Chiffrages approximatifs Environ 650 ha
Petites propriétés privées		Un morcellement très important sur la commune de Brison et dans une moindre mesure sur Petit Bornand. Quelques petits propriétaires concernés sur l'ensemble des communes du site.	

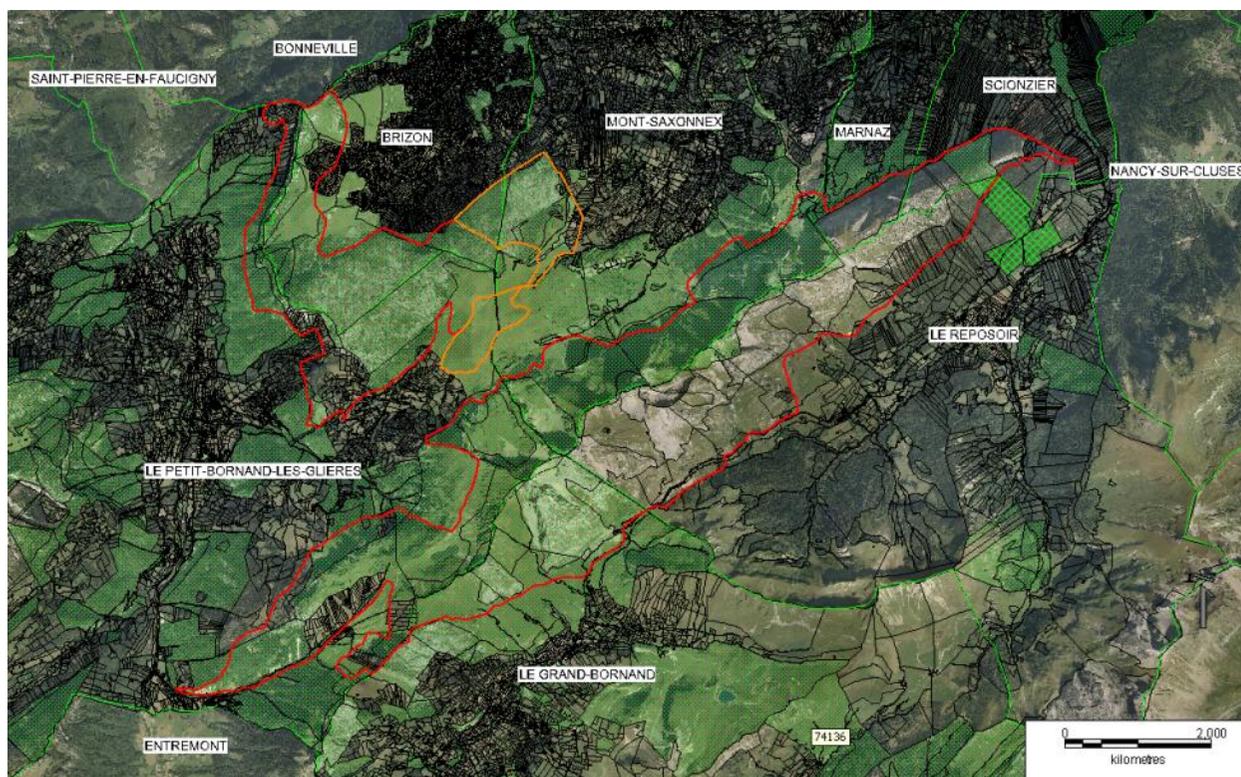


Figure 17 : structure foncière du territoire (en vert : propriétés communales)

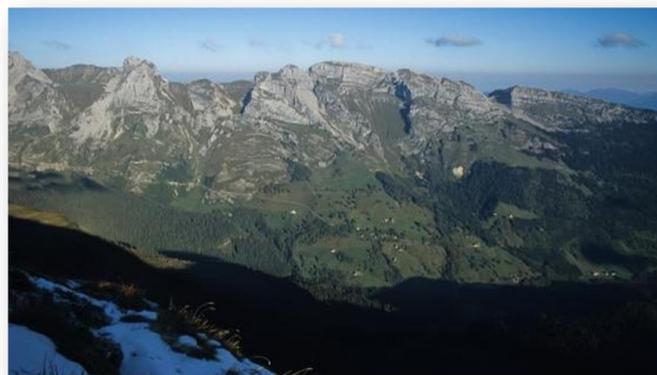
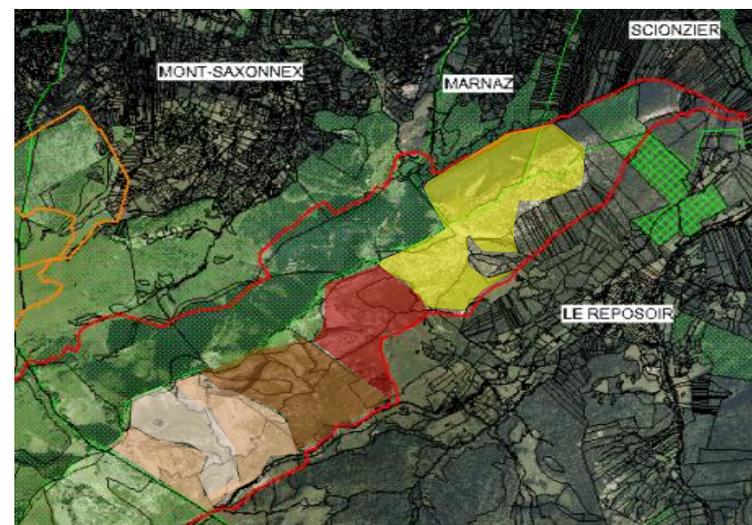


Figure 16 : vue sur la commune du Reposoir (grosses propriétés privées)

Figure 15 : zoom sur la grande propriété privée (commune du Reposoir principalement)

- En jaune propriétés de M Despoiser (dont certaines en indivision),
- en rouge propriété de M Métral (dont certaines avec Asters),
- en marron propriétés de Maryse Mulatier Gachet,
- en roses (propriétés des Mulatiers Gachets frères et sœurs),
- en vert propriété communale (en vert hachuré : propriétés de la commune de Scionzier sur le Reposoir)



## Contexte réglementaire

### Documents de planification ayant un impact sur Natura 2000 (à revoir en fonction des extensions)

#### Les SCOT

Les SCOT sont des documents d'urbanisme qui encadrent l'aménagement du territoire à l'échelle intercommunale. Ils sont composés de deux parties :

- les diagnostics initiaux identifient les enjeux principaux des territoires concernés
- les Documents d'Orientation Générale contiennent les orientations d'aménagement à respecter dans les PLU.

Tout le territoire du Bargy n'est pas couvert par des SCOT. Seules trois communes sont, à l'heure actuelle, concernées par l'outil, dans le cadre de deux SCOT différents :

- SCOT de la communauté de communes Faucigny Glières (Brison – Petit Bornand) : approuvé le 16 mai 2011

Le territoire de la CCFG possède une situation stratégique à la charnière de 2 agglomérations en fort développement : L'Agglomération Franco valdo genevoise et les agglomérations des moyenne et haute vallée de l'Arve, structurées en chapelets successifs de Cluses à Chamonix. Le SCOT identifie plusieurs grands enjeux :

- le besoin de poursuivre son développement urbain (au vue de la démographie et du dynamisme économique local) tout en maintenant les équilibres agro-environnementaux du territoire, que ce soit sur l'agriculture de plaine ou les espaces d'altitude.
- La qualité de vie dans un environnement paysager de qualité (apporté en particulier par le massif du Bargy) est à préserver.

27

Plusieurs diagnostics thématiques ont été réalisés lors de l'élaboration du SCOT. Le diagnostic thématique « Economie et Agriculture » montre une agriculture pérenne avec une production très diversifiée à dominante laitière. L'importance du maintien de surfaces d'alpages est également soulignée. Le diagnostic « environnement » souligne le rôle historique des territoires de montagne pour l'agriculture. Les communes de Brison et de Petit Bornand possèdent un paysage hérité de l'activité pastorale qui s'échelonnait altitudinalement au fil des saisons. Le relief abrupt n'a pas permis d'y développer de grosses infrastructures touristiques et les territoires y accueillent un tourisme modéré, en particulier sur le massif du Bargy, dédié aux activités de randonnées.

Les principales orientations inscrites dans le DOG concernant l'environnement sont :

- La préservation des grands réservoirs de biodiversité dont le Bargy
- La préservation des corridors biologiques et des espaces de Natura ordinaire (dont ceux en périphérie du site Natura 2000)
- Le plateau de Solaison est également concerné par un objectif propre affirmant la nécessité de maintenir les qualités en particulier paysagères du site tout en soutenant un tourisme « vert »
- La préservation de l'identité et de la qualité des espaces montagnards du massif Bargy-Glières (dont les plateaux de Solaison et Cenise, le lac de Lessy)
- Le maintien des grands équilibres présents (activité pastorale, forestière, préservation de l'environnement et des paysages, la fréquentation maîtrisée à but de loisirs ou touristiques...)

- SCOT Fier Aravis (Grand Bornand) : approuvé en 2010, il identifie les contraintes en termes de disponibilité de ressources et d'espaces naturels.

Le Grand Bornand est l'une des principales stations du territoire Fier Aravis et elle doit faire face à des pics de fréquentation hivernaux et estivaux. Trois grands axes ont été abordés dans le Document d'Orientation Générale (DOG) du schéma :

- les possibilités d'urbanisation seront établies en fonction de typologies établies par secteur (le site Natura 2000 du Bargy est à l'écart, au vu de son périmètre, de ses secteurs à urbaniser)
- la préservation des espaces agricoles à enjeux stratégiques (dont les alpages, en particulier sur le Grand Bornand),
- l'urbanisation à destination de l'économie (zones d'activité, tourisme, ..). Le hameau du Chinaillon, à proximité du site, est l'un des principaux pôles de développement de l'économie touristique

Les communes du Reposoir, de Marnaz, de Scionzier et du Mont Saxonnex, ne disposent pas à l'heure actuelle, de SCOT.

#### Les PLU :

Les PLU planifient l'urbanisme au niveau communal en remplacement des POS. Sur le territoire, voici l'état de ces différents documents par commune :

- PLU du Grand Bornand (approuvé le 13/03/2002 l'ensemble de la zone concernée par Natura 2000 est classé en zone ND)
- Petit Bornand (élaboration en cours)
- Marnaz (approuvé le 16/2/1990, en révision, la zone concernée est classée en ND)
- Brison (élaboration en cours)
- Mont Saxonnex (approuvé le 3/9/1993, une partie de la zone concernée est classée en Nd et, sur les Frachets, une toute petite partie de la zone d'extension est classée en Nc)
- Le Reposoir (Elaboration en cours)
- Scionzier (approuvé le 26/6/2003, l'ensemble de la zone concernée par le Natura 2000 du Bargy est classée en Nh)

#### **Règlements locaux**

##### Communes soumises à la loi montagne :

La loi montagne en date du 9 janvier 1985 constitue un cadre réglementaire spécifique aux communes de montagne. Pour le territoire, sont concernées les communes de :

- Brison
- Mont Saxonnex
- Grand Bornand
- Petit Bornand
- Le Reposoir

##### Sites classés et sites inscrits

La loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement, permet de préserver des espaces qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

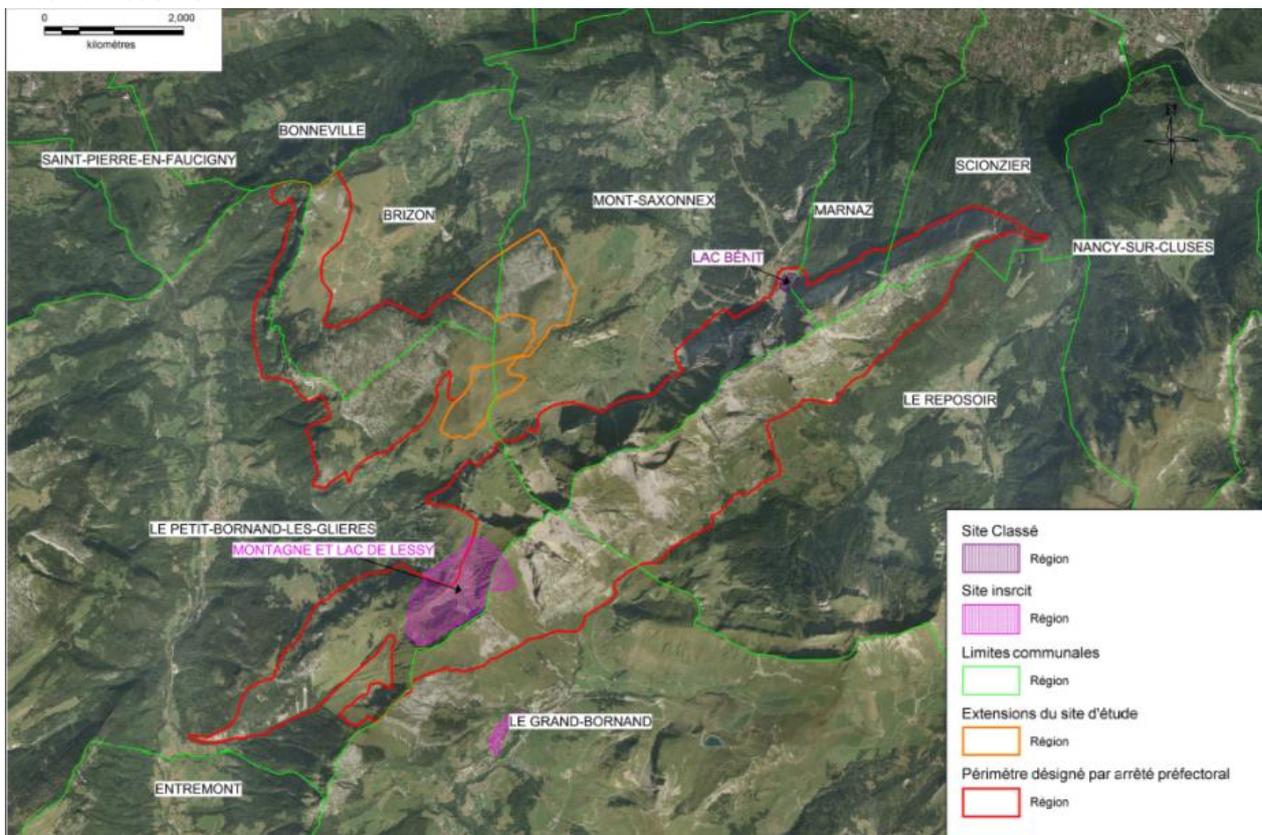
Il existe deux niveaux de protection :

- Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Les sites classés ne peuvent être ni détruits, ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-

ci en fonction de la nature des travaux est soit de niveau préfectoral ou soit de niveau ministériel. En site classé, le camping et le caravanning, l'affichage publicitaire, l'implantation de lignes aériennes nouvelles sont interdits.

- L'inscription à l'inventaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

Sur le territoire du Bargy, un site classé (Le lac Bénit inscrit le 5 juillet 1946) et un site inscrit (Le Lac de Lessy inscrit le 14 juin 1909) sont présents. Les conséquences dans le cadre de la gestion Natura 2000 sont limitées puisque les actions ne nécessitent que peu d'actions lourdes. Il faudra cependant veiller au respect de cette réglementation dans le cadre des mesures qui seront mises en œuvre.



Concernant la protection du milieu naturel et des espèces, il n'y a pas, sur le site, de protection telle que les APPB ou les réserves naturelles... Il existe cependant des inventaires ZNIEFF (le type 1 correspond sensiblement aux limites initiales du site Natura 2000) et plusieurs sites sont inscrits à l'inventaire départemental zones humides. Ce classement peut permettre, en plus des aides courantes relevant de Natura 2000, de bénéficier de crédits de l'Agence de l'Eau s'il est nécessaire de mettre en œuvre des actions sur ces milieux humides.

### Protection de l'eau

Procédures en cours sur le territoire

#### Contrats de rivière existants ou achevés

- Arve (contrat de rivière achevé). Une démarche d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) est en cours sur le territoire. Cet outil vise à améliorer la gestion de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Arve, en assurant en

particulier l'équilibre entre les activités humaines et la protection de l'eau et des milieux aquatiques. Il suit les directives du SDAGE Rhône Méditerranée Corse mais définit, à l'échelle locale, des préconisations et des orientations de gestion qui soient appropriables et applicables localement. L'élaboration est réalisée de manière locale et concertée avec la commission locale de l'eau qui regroupe élus, usagers et représentants de l'Etat.

- Fier Lac d'Annecy (ce contrat de rivière concerne les communes du Grand Bornand et du Petit Bornand mais en dehors du périmètre Natura 2000 du Bargy qui appartient, lui, au bassin versant de l'Arve)

#### Périmètres de protection de source (Cf. cartes annexes)

L'hydrologie karstique du bassin versant oblige souvent à avoir des périmètres de protection de source de grande ampleur. Les périmètres de protection éloignés (où s'applique strictement la réglementation en matière d'eau) s'étendent donc souvent jusque sur le périmètre Natura 2000, malgré des captages bas en vallée.

- Périmètre du captage de la Puya à Petit Bornand : le périmètre de protection éloigné est en site Natura 2000 : il comprend l'ensemble du plateau de Cenise, les Rochers de Leschaux jusqu'à la limite communale et la partie de la chaîne du Bargy sur le territoire de la commune jusqu'à la ligne de crête.
- Sur la commune du Mont Saxonnex, le périmètre de protection éloigné du captage du Creux du Lyard s'étend jusqu'au col de Cenise et à toutes les combes du Bargy jusqu'à la crête sommitale, à la cuvette du Lac Bénit non comprise et à la route des Frachets
- Le périmètre de protection éloigné du captage du Colu s'étend au-delà des Frachets, sur les Rochers des Combes
- Le périmètre de protection éloigné du captage de Petite Combe (à proximité du Lac Bénit) est également en site Natura 2000 (le PPE s'étend à l'ensemble de la cuvette entourant le lac Bénit).

#### **Routes**

Le site Natura 2000 est traversé par :

- Une route départementale : la route de la Colombière au niveau du col éponyme reliant le Grand Bornand au Reposoir. Cette route est très fréquentée en été (col touristique très réputé, tant pour les voitures et les motos, que par les vélos). Le site du Bargy voit ainsi passer, certaines années, une des étapes du Tour de France qui draine le plus grand nombre de spectateurs. Se pose alors la question des campeurs qui stationnent en bord de route jusqu'à une semaine avant le passage de l'étape. La route est fermée en hiver. Son ouverture et son entretien nécessitent, au printemps et dans l'été, d'importants travaux de déneigement, purge des falaises et, parfois, de dynamitage de névés surplombant la route pour garantir sa sécurité.
- Des pistes pastorales :
  - Sur Cenise : du côté du Petit Bornand, il n'y a pas d'interdiction à la circulation. Du côté du Mont Saxonnex, la route possède un arrêté municipal excipété pour les ayants droits.



Figure 18 : la route du col de la Colombière

- Piste arrivant au Lac Bénit ouverte uniquement aux ayants droits (seule l'arrivée au lac est dans le site Natura 2000)
- Sur Lessy : piste pastorale montant à l'alpage (circulation non réglementée mais périlleuse). Cette piste doit être supplantée par la remise en état d'un transport câblé arrivant à Cenise au départ de Paradis.
- Sur l'UP de la Colombière : une piste interdite à la circulation permet d'accéder à la bergerie.

Les autres pistes pastorales ne se situent pas dans le site Natura 2000 mais en bordure de périmètre.

- Les parties forestières sont également dotées de pistes de débardage. Le territoire se dote actuellement de schémas de desserte : schéma d'Andey (approuvé), schéma du Mont Saxonnex (en cours d'élaboration)...

Des doléances concernant la circulation des véhicules à moteur en espaces naturels ont été rapportées lors de l'élaboration du DOCOB. Ces problématiques n'ont pas été quantifiées : elles peuvent donc être ponctuelles ou récurrentes. Elles concernent les secteurs de :

- Alpage de La Cha : trial et quads traversant les alpages sans l'autorisation du propriétaire (axe Forclaz-Chalet Neuf principalement)
- Plateau de Solaison : quads sur le plateau, hors chemin
- Plateau de Cenise : quads sur le plateau
- Lac Bénit : montée des motos, 4x4 et quads, malgré la réglementation de la circulation.

## Découpage administratif du territoire

31

Communes concernées par le site Natura 2000 du Bargy (à revoir en fonction des extensions)

On distingue deux types de commune présentes sur le site Natura 2000 :

- Les communes rurales proprement dites (Petit Bornand les Glières, Brison, Le Reposoir, Mont Saxonnex). Ces communes ont une vocation touristique plus ou moins forte et l'agriculture y est souvent encore très présente (Cf. Chapitre sur l'agriculture). Elles peuvent posséder des stations de ski plus ou moins importantes. Néanmoins tous les domaines skiables alpins sont situés en dehors du périmètre du site. Seul le domaine nordique de Brison-Solaison possède des pistes qui intersectent le site (piste rouge et piste bleue).
- Les communes urbaines (le site étant situé sur les espaces naturels de ces communes). Il s'agit de Scionzier, Marnaz et Bonneville, plutôt tournées vers leurs activités de plaine (industrie). Marnaz possède cependant une forêt dont elle tire des revenus importants. La forêt de la commune de Scionzier se situe également en partie sur le site mais elle a la particularité d'être principalement localisée sur la commune du Reposoir.

Nom de la commune	Nombre d'habitants	Superficie communale	Superficie de la commune inclus dans le périmètre N2000 Bargy	Pourcentage du territoire communal couvert par le site Natura 2000 du Bargy	Principaux milieux et espèces présentes d'intérêt communautaire
<b>Mont Saxonnex</b>	1 200 hab	2 564 ha	848 ha	33 %	Tétras Lyre, lagopède, gypaète, faucon, pie grièche, pavot des Alpes, habitats rocheux, forestiers landes, pastoraux et habitats humides
<b>Marnaz</b>	4 400 hab	904 ha	90 ha	10%	Habitats rocheux et forestiers, faucon pèlerin, lagopède, tétras lyre
<b>Scionzier</b>	6 200 hab	1 055 ha	103 ha	10%	Habitats rocheux et forestiers, faucons pèlerins, aigle royal, tétras lyre, bartavelle
<b>Bonneville</b>	11 338 hab	2 725 ha	122 ha	4%	Aigle royal, faucon pèlerin, habitats rocheux et forestiers
<b>Le Reposoir</b>	400 hab	3 721 ha	697 ha	19%	Gypaète, bartavelle, lagopède, faucon pèlerin, aigle royal, circaète, pie grièche, habitats rocheux, forestiers, pastoraux, landes
<b>Le Grand Bornand</b>	2 100 hab	6 093 ha	325 ha	5%	Bartavelle, lagopède, crave à bec rouge, pie grièche, circaète, habitats pastoraux et rocheux, boisements de ravin
<b>Petit Bornand les Glières</b>	900 hab	5 331 ha	1094 ha	20%	Galliformes, espèces rupestres, oiseaux des milieux ouverts, habitats humides, nardaies, landes, habitats pastoraux, rocheux, forêts, sabot de Vénus
<b>Brison</b>	400 hab	1 024 ha	356 ha	35%	Tétras lyre (bartavelle et lagopède), pie grièche, circaète, habitats rocheux, pastoraux, forêts, landes, prairies de fauche
<b>Entremont</b>	500 hab	1 793 ha	16 ha	1%	Aigle royal, habitat rocheux et forestiers

Source données : SAGE 2007 (populations), calculs SIG (superficies) Attention : chiffres arrondis données à titre indicatif permettant simplement de distinguer des ordres de grandeur

### Autres communes et populations qui gravitent autour du site

En dehors des communes concernées directement par le site Natura 2000, à différentes échelles, plusieurs territoires alentours du site sont à prendre en compte pour diverses raisons :

- A proximité immédiate : la surface hors périmètre des communes rurales du site et les communes alentours -en particulier celle de Nancy sur Cluses- prolongent souvent les espaces naturels et agricoles et servent également de corridors écologiques vers les massifs alentours (Glières via la plaine du Borne, chaîne des Aravis via Aufferrand et la vallée du Reposoir...).

- A une échelle plus vaste, le site Natura 2000 s'inscrit dans la logique de deux grands territoires : celui de la vallée de L'Arve et celui du bassin annécien. La fréquentation locale du site provient en effet de ces deux territoires. La vallée de l'Arve (et le canton de Genève situé dans son prolongement) constitue la principale source de fréquentation. Le massif du Bargy étant le premier contrefort sur lequel on butte lorsque l'on vient de Genève et de la vallée. Regardant vers la vallée de Thônes, le Grand Bornand est orienté différemment des autres communes du territoire. Il draine une fréquentation principalement en provenance du bassin annécien (source : SCOT Fier Aravis) même si la vallée de l'Arve le fréquente également. Enfin, il est nécessaire de rappeler que, le site du Bargy est souvent vu, par ces deux grandes agglomérations, comme un site plus «sauvage» relativement préservé du tourisme de foule quel que soit la chaîne des Aravis toute proche (la fréquentation estivale et hivernale se reportant d'avantage, pour la fréquentation par le public local comme par les touristes, sur la chaîne des Aravis).

### Communautés de communes

Le territoire est désormais recouvert par trois communautés de communes :

- La Communauté de Communes de la Vallée de Thônes (CCVT), qui inclue Entremont et le Grand Bornand (environ 13% de la surface du site Natura 2000)
- La Communauté de Communes Cluses Arve et Montagne (2CCAM), qui inclue : Le Reposoir, Scionzier, Marnaz et Mont Saxonnex (environ 46% de la surface du site Natura 2000)
- La Communauté de Communes Faucigny Glières (CCFG), qui inclue : Brison, Bonneville et Petit Bornand. (environ 41% de la surface du site Natura 2000)

## SYNTHESE DES DONNEES ADMINISTRATIVES

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	1	Rhône Alpes	
Départements	1	Haute Savoie	Site de Réintroduction de Gypaète (1 <sup>ere</sup> naissance en nature après réintroduction sur tout l'Arc Alpin)
Communes	7	Petit Bornand, Grand Bornand, Le Reposoir, Scionzier, Marnaz, Mont Saxonnex, Brison	Réservoir de biodiversité, espace pastoral, lieu récréatif pour les communes rurales et alentours (1 <sup>er</sup> grand massif à proximité de Genève), chasse
Habitants	15 600 habitants sur les 7 communes	Une fréquentation des « agglomérations » alentours (Genevois, Bonneville-Cluses) et par le Tourisme (secteur Grand Bornand – Colombière en particulier)	
Parcs nationaux	0		
Parcs naturels régionaux	0		
Réserves naturelles (RNN, RNR)	0		
ENS	0		
APB	0		
Autres statuts : réserves de biosphère MAB, RNCFS...	0		
Sites classés	1 site Classé 1 site inscrit	Site Classé du Lac Bénit Site Inscrit du Lac de Lessy	
Autres zonages connus (zones humides, zones importantes pour les oiseaux, ...)		ZNIEFF 1 des Rochers de Leschaux, plateau de Cenise, Andey et Gorges du Bronze ZNIEFF 1 Chaîne du Bargy – Jalouvre incluant Lac de Lessy et Lac Bénit	
Réserves de pêche	0		
Réserves de chasse	6 réserves pour un total de 1656,74 ha	Réserve de Brison Réserve Bargy-Jalouvre (Reposoir –Pt Bornand – Gd Bornand – Mont Saxonnex) Réserve Bargy-Jalouvre - Gd Bornand Réserve du Bargy (Marnaz) Réserve du Bargy (Scionzier) Réserve du Bargy (Reposoir)	
SAGE, SDAGE	1 SDAGE 1 SAGE	SDAGE RMC (9 e programme) SAGE de l'Arve (Elaboration en cours)	
Autres informations : schémas des carrières, éoliens....	0		

## Evolution des paysages



**Figure 19 : le plateau de Solaison dans les années 1950 et actuellement (sur les parties les plus rocailleuses de l'alpage, la forêt s'est installée. Elle gagne également les Rochers de Leschaux petit à petit)**

### L'évolution des paysages sur le site ces 50 dernières années :

D'une manière générale, on constate une dynamique de fermeture (même si elle semble assez lente au vu des substrats rocheux et des milieux acides qui ralentissent la croissance des ligneux). Cette dynamique peut être préjudiciable à certaines espèces (en particulier les galliformes), avec un boisement de certains secteurs d'alpage (dont les bords des plateaux de Cenise et de Solaison) et des secteurs de lande qui étaient très ouverts il y a 50 ans (boisement progressif des rochers de Leschaux en particulier sur les combes et piémonts).

Sur les alpages, les secteurs les plus touchés par cette évolution sont :

- Sur Cenise, les abords des Rochers de Leschaux
- Les pieds de combe sous le Jalouvre et Lessy côté Petit Bornand
- Sur Solaison : une partie du fond du plateau s'est fortement boisé et mériterait d'être ouverte tant pour des enjeux agricoles qu'écologiques
- Le bas de l'alpage de Samance

### Zoom sur Le Bargy vu par l'agglomération Franco-Valdo Genevoise

Le projet paysage de l'agglomération franco-valdo-genevoise retranscrit une vision du site rependue dans les grandes agglomérations alentours.

Les secteurs de pente, entre les villages et les zones de plateau, sont identifiées comme des espaces de déprise et de fermeture des paysages. Au contraire, les plateaux sont vus comme de vastes pâturages d'altitude et les massifs eux même comme des réservoirs de biodiversité. Cette description témoigne des vocations qu'identifie l'agglomération pour le site : le Bargy est vu comme un espace dont la vocation première est le pastoralisme présent jusque sur les grands plateaux. Cette activité a, pour le projet paysage, la double vocation d'entretenir les paysages et de fournir des produits de qualité. Les espaces d'altitude sont eux vus comme un réservoir de biodiversité.

Il est néanmoins étonnant que le massif ne soit pas identifié (dans les enjeux secondaires), comme un espace récréatif (le Bargy étant le premier contrefort à proximité de Genève en dehors du Salève, ce qui attire beaucoup de monde). On retrouve en particulier de nombreuses résidences secondaires suisses et de personnes de la vallée et, l'hiver, cette population citadine se retrouve sur les sommets pour la pratique des sports de neige (raquette et ski de randonnée à la Pointe d'Andey en particulier très fréquenté par les habitants de la vallée et ceux de l'agglomération).

## Données sur les activités humaines et l'occupation du sol

### Activités traditionnelles

#### Pastoralisme

L'agriculture Haut Savoyarde est dominée par l'élevage.

Le massif du Bargy suit cette tendance, avec de nombreuses unités pastorales à vaches laitières. Il abrite en outre la première commune agricole de Haute Savoie qui n'est autre que le Grand Bornand. Le territoire bénéficie plus ou moins fortement de la dynamique agricole de cette commune.

#### Un système traditionnel

Le pastoralisme est un système traditionnel dans les montagnes des Bornes Aravis.

Afin d'économiser de l'herbe pour l'hiver, les bêtes sont montées à l'alpage l'été. Pendant ce temps, les champs au village sont fauchés et le fourrage est stocké pour l'hiver. Traditionnellement, la plus part des alpages de la vallée fonctionnait avec 3 niveaux :

- Le village, où se situait le siège d'exploitation, les cultures et où l'on fauchait. Aucun village ne s'inscrit dans le périmètre Natura 2000 du Bargy.
- Un niveau intermédiaire, servait à la pâture au printemps et à l'automne et qui était également fauché pendant l'été (l'hiver on redescendait le foin stocké au niveau intermédiaire à l'aide de luges). Ce niveau a tendance à disparaître sur certaines exploitations :

c'est le secteur le plus touché par l'embroussaillage. Le périmètre du site Natura 2000 présentant des limites basses relativement élevées, peu de ces alpages intermédiaires (qu'ils soient encore en activité ou en déprise) sont inclus dans le site du massif du Bargy.

- L'alpage principal où l'on s'installait pour l'été avec familles et bêtes. Aux abords directs de ces chalets d'été, on retrouvait des cultures (allant du petit potager au seigle, pommes de terre, sarasin...). Aujourd'hui ces cultures ont pratiquement toutes disparues, même si les potagers et quelques cultures de pomme de terre persistent, notamment sur le secteur de Solaison.

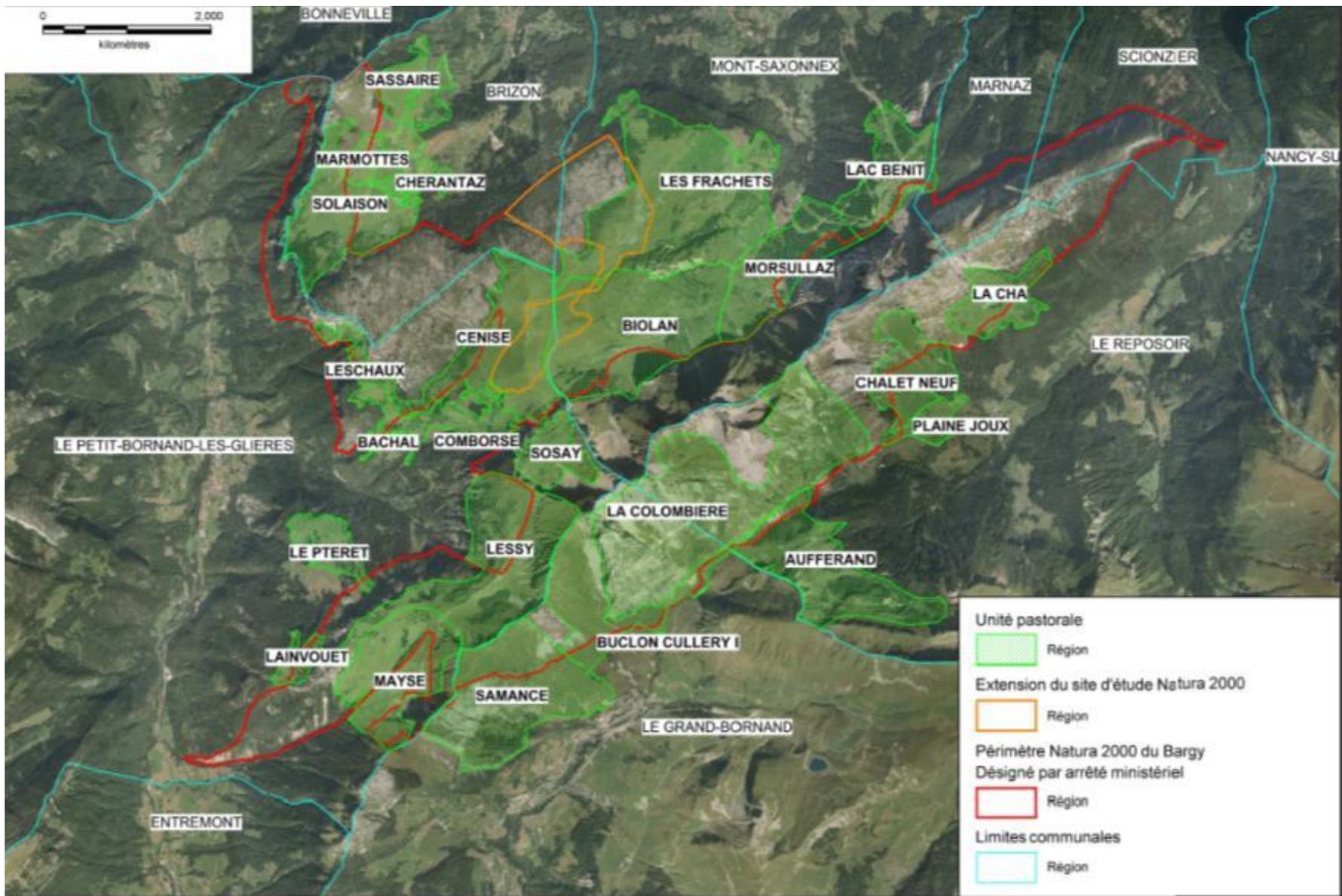
La principale problématique de ces anciens hameaux d'alpage est le maintien (voir la réhabilitation) de bâtiments agricoles car nombre des fermes sont devenues des résidences secondaires et les prix de l'immobilier ne permettent pas toujours de faire marche arrière. Or il en va de la pérennisation des alpages : sans bâtiments, pas de vaches laitières possibles, pas de protection contre les grands prédateurs pour les ovins... Le périmètre Natura 2000 du Bargy abrite principalement des zones agricoles correspondant à ces espaces pastoraux d'altitude.

#### Le dynamisme pastoral du territoire

D'un point de vue pastoral, on peut qualifier le territoire du Bargy de dynamique. Le site fait partie de périmètres d'appellations d'origine contrôlées (AOC) telles que le Reblochon. Le Grand Bornand, première commune agricole du département, est l'endroit où cette dynamique est la plus forte, avec un chiffre d'affaire lié à la fabrication aussi important que celui des remontées mécaniques. Cette dynamique agricole existe sur l'ensemble du périmètre, mais à des degrés plus ou moins importants selon que l'on s'éloigne ou non de cet épicycle.



Figure 20 : quelques alpages du site : au premier plan : le plateau de Solaison, au troisième plan : le plateau de Cenise, en arrière-plan : les combes nord du massif dont certaines sont pâturées par des ovins (combe de Sosay par ex.)



**Unités pastorales sur le périmètre Natura 2000 du Barga**

Site FR 8210106 et FR 8201705

Carte : MR, septembre 2011 / Données : SEA, INSEE, BD Ortho IGN

Sur le territoire Borne Aravis, seul 5% du lait est livré (source : PPT), le reste est transformé sur place ce qui montre l'importance de la transformation en alpage. La fabrication apporte une valeur ajoutée importante : on obtient une valorisation de l'ordre de 0,78 €/ litre de lait transformé en reblochon, quand elle est de 0,45 € par litre de lait à reblochon vendu à un industriel et de 0,32 € par litre de lait standard (moyenne nationale). Cette richesse a permis dans l'ensemble, selon le Plan Pastoral, une mise aux normes des exploitations, en particulier laitières :

- Plus de 90% des bâtiments disposent de l'évacuation mécanisée des effluents
- La grande majorité des ateliers de transformation du lait, en alpage comme en vallée, dispose d'un agrément CEE ;
- Une opération coordonnée de mise aux normes des bâtiments d'élevage (financement conjoint Département, Région et Agence de l'Eau) a permis d'adapter les capacités de stockage des effluents d'élevage aux conditions de la montagne sur de nombreuses exploitations (4, 5 ou 6 mois selon les altitudes).

Il reste cependant à mettre aux normes certaines exploitations qui rejettent encore directement dans les cours d'eau. Cette problématique affecte plutôt certains sièges d'exploitation et moins les bâtiments d'alpage : elle concerne donc le site Natura 2000 mais dans une moindre mesure car celui-ci se cantonne aux espaces d'altitude.

### Zoom sur le Reblochon

Le Reblochon est le fromage emblématique du massif des Bornes Aravis. Considéré comme un fromage haut de gamme associé à l'image du ski et bénéficiant d'une durée d'affinage relativement courte (6 mois), ce fromage à pâte pressée non cuite est considéré comme ayant un bon rendement. En 20 ans, sa production sur le Pays de Thônes a plus que doublé. Depuis 2003 néanmoins et la dernière réforme de la PAC, le contexte est moins favorable. Les autres fromages produits sur le territoire sont : la tomme, le chevrotin.

38

L'agriculture sur le périmètre Natura 2000 du Bargy est liée (source PPT) :

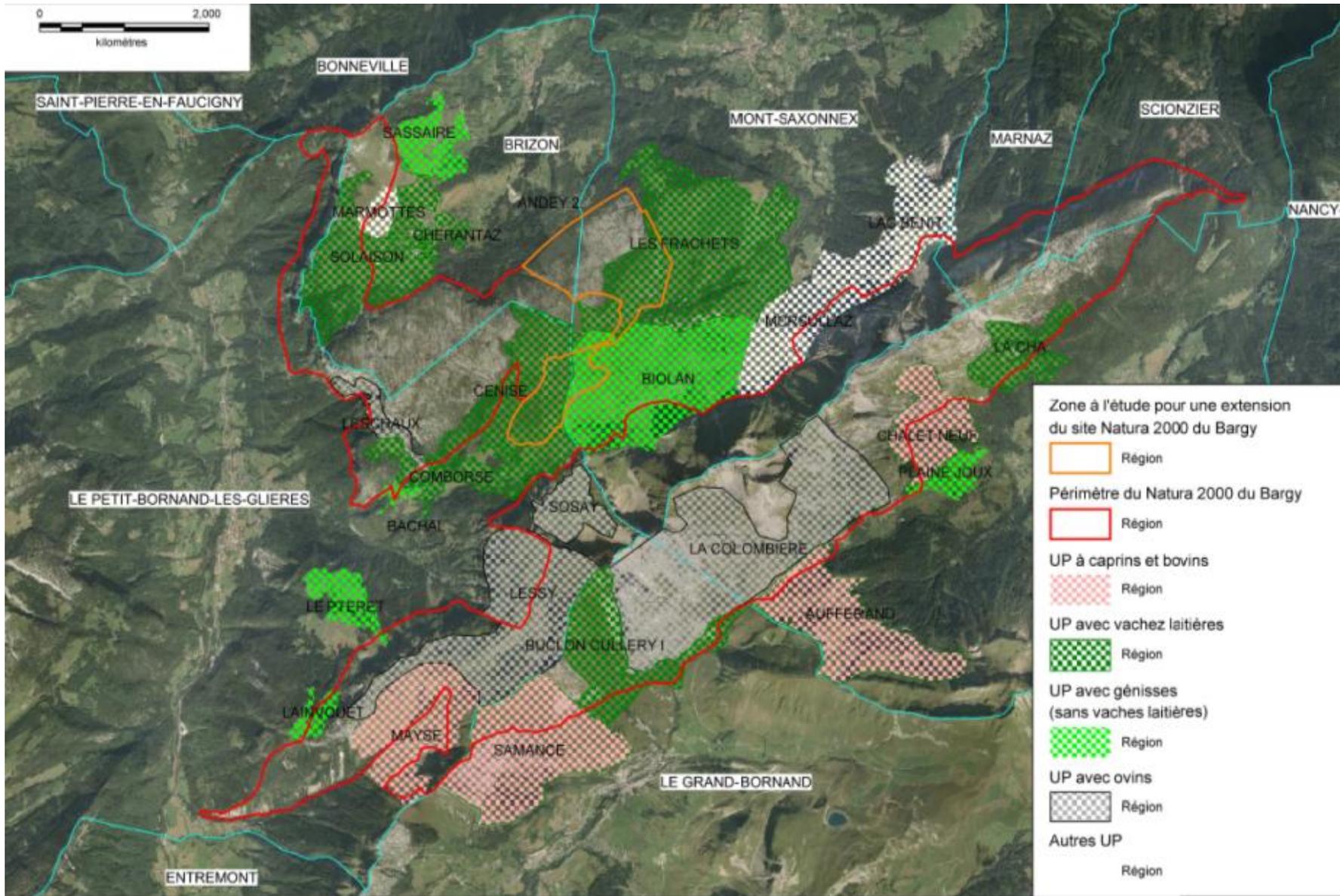
- à une agriculture artisanale, avec des produits authentiques et emblématiques
- à des pratiques traditionnelles avec, par exemple, une très forte présence de la race abondance et l'utilisation d'alpage laitier par les 2/3 des exploitations. Famille et troupeau y vivent complètement à l'alpage pendant 5 mois ;
- à une agriculture vivante et solidaire, avec des agriculteurs qui perpétuent les traditions et participent à l'animation des villages : beaucoup maintiennent les montées et descentes d'alpage à pied; les foires et concours d'animaux et de fromages sont très présents; certains agriculteurs accueillent les touristes sur leurs alpages.

### Unités pastorales et cheptels présents

Sur le périmètre, on retrouve différents types d'unités pastorales :

- Les UP à bovins (UP à bovins laits principalement mais également UP viande et UP à génisses) sur les alpages accessibles et équipés
- Les UP à ovins et caprins : les unités pastorales situées plus en altitude dans des secteurs moins faciles d'accès sont exploitées principalement par des ovins. Certaines UP à bovin utilisent également, en complément, des caprins pour les secteurs plus accidentés.

Dans le système pastoral actuel, le foin est souvent acheté et peu produit sur place (comme le permet le cahier des charges des AOC). La place des vaches laitières est optimisée sur le territoire pour produire le plus possible des produits à haute valeur ajoutée. La bonne valorisation fromagère permet aux agriculteurs d'acheter le foin de l'hiver et d'acheter les génisses de renouvellement. Quelques endroits conservent néanmoins des pratiques de fauche en altitude comme sur le plateau de Solaison.



Site FR 8210106 et FR 8201705

Carte : MR, septembre 2011 / Données : SEA, INSEE, BD Ortho IGN

### Descriptions par UP

28 unités pastorales sont concernées par le périmètre Natura 2000 du Bargy. Pour certaines d'entre elles, l'unité pastorale est en grande partie incluse dans le périmètre Natura 2000. Ces UP ont ainsi été identifiées comme prioritaires dans les actions à mener.

Certaines UP peuvent présenter des secteurs surpâturés mais qui restent localisés : cela démontre des pratiques pastorales, d'une manière générale, en adéquation avec le milieu. Inversement, quelques zones présentent néanmoins, sur les marges du périmètre Natura 2000, une dynamique de fermeture :

- zones boisées (sur les bords des plateaux de Cenise et Solaison et en marge de certaines UP du Reposoir)
- zones très fortement colonisées par l'églantier (en dehors du site Natura principalement, notamment sur ces secteurs pastoraux de Brison).



Figure 21 : les flans du plateau de Cenise et la combe de Biolan, pâturages d'altitude



Figure 22 : pastoralisme sur Cenise

### Lien avec le Plan Pastoral Territorial (PPT)

Le Plan Pastoral Territorial est un outil de la Région. Depuis plusieurs années, la Région conditionne ses financements en faveur des alpages à la mise en place d'une réflexion globale sur le territoire, résumée au sein d'un PPT. La programmation des travaux se fait ensuite sur 5 ans au regard des objectifs définis. Le massif du Bargy est rattaché au PPT Fier Aravis. L'actuel plan d'action court jusqu'en 2015. En termes de financement les lignes éligibles sont :

- L'équipement : accès, desserte, eau (alimentation du troupeau et périmètres de protection de captage), contention
- Les actions agro-environnementales : biodiversité, débroussaillage...
- L'organisation foncière : mise en place d'AFP, de GP, acquisition par les collectivités...
- Les conditions de travail : cabanes
- L'expérimentation, la pédagogie.

La Région apporte un pourcentage de financement différent selon les lignes. Cette aide est fonction des travaux réalisés sur le territoire durant les 5 dernières années ainsi que du cheptel bovin. Pour qu'une action soit éligible, elle doit être portée par un maître d'ouvrage collectif (syndicat, commune, AFP...) La Région apporte un certain pourcentage et l'Europe, via le FEADER, met le même pourcentage sur la plupart des lignes. 3 axes de travail ont été retenus dans le PPT Fier Aravis :

- Le maintien d'une activité dynamique
- La valorisation des produits
- Et la protection du paysage et de la biodiversité qui intéressent plus spécifiquement les sites Natura 2000.

Si une même action ne peut pas être financée en même temps par des crédits Natura 2000 et des crédits PPT (financeurs identiques), ces deux possibilités de financement doivent être complémentaires. Natura 2000 permettra d'engager des actions dont la vocation première est

de favoriser la biodiversité, les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site : le taux de financement important permettra, en particulier, de faciliter les actions n'ayant pas d'intérêt économique, voire qui constituent une perte de revenus pour l'agriculteur. Les financements PPT seront privilégiés pour toutes les actions ayant pour priorité d'apporter une aide sur le volet agricole. Certaines actions du PPT peuvent néanmoins avoir un intérêt pour les objectifs Natura 2000, bien qu'ils apportent des taux de financement moins intéressants (par exemple : actions possibles sur les zones humides). Inversement, les actions envisagées dans natura 2000 peuvent également avoir des retombées favorables pour les agriculteurs bien qu'il ne s'agisse pas de leur vocation première.

### Conclusion

De nombreux enjeux lient le pastoralisme et Natura 2000.

L'activité pastorale est essentielle au maintien des milieux ouverts qui garantissent une biodiversité, tant en terme d'habitats que d'espèces. Elle permet le maintien de nombreux hectares d'espaces ouverts situés au-dessous de la « timberline ». Les habitats pastoraux sont également essentiels pour certaines espèces d'intérêt communautaire qui y vivent (ex : pie grèche écorcheur, tétras lyre pour partie) ou qui y chassent (crave à bec rouge, faucons, aigles...). Certaines unités pastorales sont presque entièrement recouvertes d'habitats d'intérêt communautaires. D'une manière générale, le diagnostic écologique a montré une adéquation entre les pratiques existantes et l'état de conservation général des habitats. Natura 2000 doit permettre de valoriser ces bonnes pratiques. Sur les quelques secteurs localisés où des problématiques de dégradation ont été relevés, la mise en place d'actions Natura 2000 permettrait de diminuer le surpâturage ou, inversement, la dégradation par fermeture des milieux ouverts. L'objectif de Natura 2000 étant, d'une manière générale, de maintenir ces habitats en bon état de conservation.

## Forêts

### Caractéristiques générales des forêts du site Natura 2000

Les secteurs forestiers se situent sur les franges du site Natura 2000.

En règle générale, peu de surfaces forestières au sein du périmètre natura 2000 bénéficient d'une véritable « sylviculture » sont limitées, excepté sur certains secteurs localisés.



**Figure 23 : les pessières du site (les plus belles se situent en forêt communale) sont pour partie exploitées**

En termes de structure foncière, on retrouve sur le périmètre natura 2000 du Bargy :

- des forêts communales soumises au régime forestier (majoritaires par rapport aux forêts privées) (Petit Bornand, Scionzier et Marnaz)
- Quelques secteurs de forêt privée, dans l'ensemble plutôt morcelés. Parmi ces forêts privées, on dénombre :
  - Des secteurs déjà gérés comme la cembraie du Bargy, propriété d'ASTERS et bénéficiant d'un plan simple de gestion.
  - Des secteurs actuellement peu exploités car difficilement mobilisables mais sur lesquels il est souhaitable de garder une attention au vu des différents plans de développement de

gestion et d'exploitation forestière.

D'une manière générale, les forêts concernées par le Natura 2000 du Bargy ne sont, à l'heure actuelle, que peu exploitées (conditions d'accès difficile, essoufflement de la filière bois cette dernière décennie laissant de côté ces espaces d'altitude). Néanmoins, les différents programmes d'aménagement (CDDRA, schémas de desserte forestiers...), tentent aujourd'hui

d'inverser la tendance, l'objectif étant de développer les filières hauts savoyardes afin de bénéficier d'un approvisionnement par une ressource locale, tant pour le bois d'œuvre (charpente) que pour le bois énergie. Ainsi, les schémas de desserte, le développement de chaudières bois collectives, risquent d'inverser la donne d'ici quelques années et la ressource d'altitude est susceptible d'être plus mobilisée lorsqu'elle est accessible aux coupes à câble. Une exploitation de certains des boisements du site n'est pas foncièrement incompatible avec les enjeux Natura 2000 mais il faut pour cela, que les conditions d'exploitation et de vidange des bois soient réalisées en tenant compte des espèces et des habitats patrimoniaux et d'intérêt communautaires présents.

En outre, jusqu'à présent, le département a subi une dynamique de fermeture des paysages avec des secteurs qui s'embroussaillaient puis se boisaient. Le site du Bargy n'a pas échappé à cette dynamique, en particulier sur les marges des deux plateaux de Cenise et Solaison où le retrouve aujourd'hui des espaces boisés en lieu et place des anciens alpages, ce qui n'est pas forcément à favorable à certaines espèces et en particulier aux galliformes de montagne, qui nécessitent, pour partie de leur cycle, une végétation en « mosaïque ».

#### Les forêts soumises :

Ces forêts bénéficient d'un plan d'aménagement forestier qui permet : d'établir les enjeux forestiers (production, protection ou enjeu mixte), de fixer les opérations sylvicoles sur 15 à 20 ans et de rationaliser les coupes.

- La forêt de Petit Bornand possède la plus importante surface de forêt communale située à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Cette forêt communale constitue même la limite basse « externe » du site Natura 2000 du Bargy. Elle présente différents intérêts tant économiques (sa situation en pied de site natura 2000 et la qualité de ses bois en font un lieu d'exploitation important) qu'écologiques (Sabots de Vénus et insectes xylophages rares situés sur les secteurs hauts peu ou pas exploités). **59ha sont inscrits dans le périmètre sur le secteur de Leschaux et 82 ha sur le secteur du Bargy.**
- La forêt communale de Scionzier s'étend en partie sur la commune du Reposoir (37ha en site Natura 2000 dont 5 ha sur la commune du Reposoir). En face Nord, les peuplements sont laissés en libre évolution. Côté sud, la partie de la forêt communale située sur le site natura 2000 constitue la partie haute de la forêt communale et est donc peu exploitée.
- la partie haute de la forêt communale de Marnaz ainsi que la partie située sur l'exutoire du lac Bénit sont également situées dans le périmètre Natura 2000 (**7,5 ha** inscrits dans le périmètre dont la zone d'exutoire du lac Bénit).

En dehors des forêts soumises, Le reste des territoires boisés correspondent à des landes sur Lapiés non exploités (par exemple sur les Rochers de Leschaux et sur les Combes), ou d'accrus principalement résineux dans les secteurs avec le moins de pression pastorale mais parfois pâturés (secteurs de pied de falaise sur quasiment l'ensemble de la face nord du Bargy comme l'Unité pastorales de Biolan, en pied de falaise du Grand Bargy).

Sur les alpages communaux, on retrouve également des milieux qui se referment jusqu'à devenir forestiers (des Vernes comme sur les Pentes de l'aiguilles verte au-dessus du lac de Lessy aux secteurs d'épicéas des plateaux de Solaison et de Cenise).

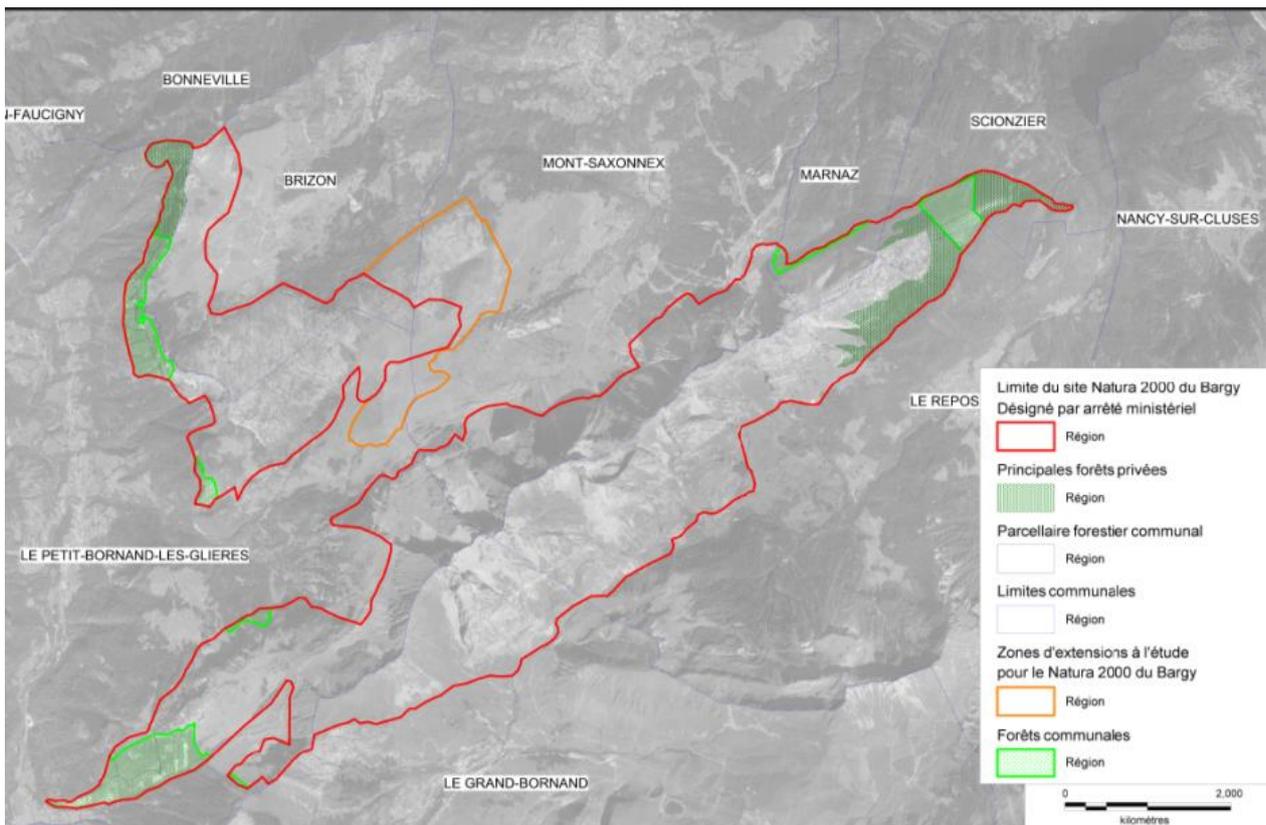


**Figure 24 : accrues forestiers sur les secteurs d'alpage et, à l'arrière-plan, landes sur lapiés des Rochers de Leschaux**

#### Forêt privée :

Il n'existe que peu de forêts privées exploitées sur le périmètre Natura 2000.

L'exploitation des forêts privées est actuellement très limitée mais cette dynamique pourrait s'amplifier dans le futur (selon l'accessibilité engendrée par la création de pistes et la possibilité d'inscrire de nouvelles coupes à câble...). Il est rappelé que l'exploitation de ces forêts n'est pas forcément incompatible avec les objectifs de conservation de natura 2000 (Cf. 3<sup>e</sup> partie sur les objectifs de conservation ci-après et les fiches habitats) dès lors qu'elles s'inscrivent dans une véritable gestion raisonnée et qu'elles respectent certains grands principes (dont certains ont été repris dans la charte de site). Les surfaces par propriétaires sont en deçà des seuils légaux qui obligent à l'établissement de plans simples de gestion (petits frères des aménagements forestiers communaux). Les recommandations apportées par la charte de site auront donc un rôle important à jouer car elles constituent souvent les seuls engagements auxquels restent soumis le propriétaire (sous réserve que ce dernier accepte de s'engager dans la charte).



Site FR 8210106 et FR 8201705

**Forêts du Périmètre Natura 2000 du Bargy**

Carte : MR, octobre 2011

#### *Forêts privées du Reposoir*

La principale forêt privée est celle de Monsieur Desposier. Il s'agit de parcelles hautes, très peu exploitées : le propriétaire y réalise simplement un entretien pour contenir l'avancée de la forêt et garder les trouées forestières ouvertes. Le propriétaire ne fait pas, à l'heure actuelle, de véritable gestion forestière ni de coupes (entretien des lisières pour éviter que la forêt ne gagne les espaces ouverts). Le bois coupé est laissé sur place, faute de desserte. Néanmoins le propriétaire souhaiterait, si cela est possible, sortir les bois. En effet, la forêt est actuellement régularisée dans les gros bois voir les très gros bois (épicéa principalement) et le propriétaire souhaiterait pouvoir en sortir plus pour rajeunir les peuplements.

Une partie adjacente de la forêt est également en propriété privée. Il s'agit, comme chez monsieur Desposier, de boisement clair régularisés dans les gros bois et ponctués de nombreuses clairières.

#### *Forêts privées de Scionzier*

Asters possède une cembraie sur le Bargy (ainsi que les falaises adjacentes). Il s'agit d'une pessière claire d'altitude à pin cembro sur lapiaz, préservée de toute exploitation depuis au moins un siècle. La faune inféodée se compose principalement de Cassenoix moucheté, de bouquetin et de chamois. Les peuplements forestiers sont constitués d'un mélange de pins à crochet et de pins cembro, avec sous-bois de genévrier rampant et de genévrier hémisphérique, raisin d'ours, gymnadénie odorante, peucedan d'Autriche, cuscute du lin. Un plan de gestion a été élaboré. Il ne prévoit pas d'intervention de gestion de la végétation mais une surveillance de l'évolution de ce peuplement "naturel" sur les 26 ha en propriété d'Asters. En face nord, au vu de l'accessibilité et de la pente (il s'agit plus de falaises boisées), les forêts sont laissées en libre évolution.

Les autres forêts privées de Scionzier présentes sur le périmètre Natura 2000 se situent en partie sommitale. Cette forêt est partagée entre plusieurs propriétaires : elle ne semble pas exploitée à l'heure actuelle et ne devrait que peu être concernée par des activités sylvicoles du fait de sa difficulté d'accès. Néanmoins, une gestion forestière des propriétés privées plus basses, sous les falaises sommitales n'est pas exclue : elles pourraient en effet se prêter plus facilement à une exploitation par câble.

#### *Forêts privées de Petit Bornand*

Sur Petit Bornand, il existe également des secteurs de forêt privée (en particulier une trentaine d'hectares de pessière-sapinière sous les falaises de la Pointe d'Andey). Une partie de ces forêts semble aujourd'hui difficilement exploitables, même par câble. D'une manière générale, la gestion forestière de ces territoires semble peu mise en œuvre.

#### **Zoom sur les forêts scolytées**

Suite au passage de la tempête de 1999, de nombreux peuplements d'épicéas ont été touchés par des attaques d' Ips typographe.

Les régions scolytées, identifiées sur le site Natura 2000 du Bargy par la DDT 74 en mai 2011 sont :

- Le versant sud du secteur des Rochers de Salins (épicéas de ces forêts à dominante feuillue).
- Certaines forêts de conifère d'intérêt communautaire sous la barre inférieure des Rochers des Leschaux ont également été touchées (secteurs en pied de falaise sous la Ravenne et en pied de barre sous Leschaux inférieur)

D'autre part, certains foyers sont présents en dehors du périmètre mais à des distances relativement proches, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les épicéas du périmètre (bois scolytés des forêts sous le petit Bargy sur la commune du Reposoir et bois scolytés sous les rochers des combes sur la commune de Brison). La présence de ces bois pourrait amener, même s'ils sont à des altitudes relativement basses par rapport au périmètre, à la création de desserte pour leur vidange qui pourraient être prolongés par la suite vers l'amont (en particulier pour des coupes à câble).

#### Outils de gestion et de planification en lien avec les forêts du site Natura 2000

##### *Chartes forestières*

Il n'existe pas de charte forestière pour le site du Bargy

Le Grand Bornand possède une charte forestière (charte forestière des Aravis) mais aucun secteur boisé de la commune ne se situe sur le périmètre Natura 2000 du Bargy

##### *CDDRA du Faucigny*

Le CDDRA du Faucigny propose des actions à la carte aux communes de Marnaz, de Scionzier, du Mont Saxonnex et du Reposoir. Dans ce cadre, plusieurs actions concernant la forêt sont prévues. Ces actions peuvent avoir un lien de près ou de loin avec le périmètre natura 2000 du Bargy :

- Volet amélioration de la desserte forestière. Des schémas de desserte par commune ou groupement de communes sont mis en place. Il existe actuellement :
  - Un schéma de desserte en cours de réalisation sur le Reposoir
  - Un schéma de desserte a débuté en 2013 sur les communes du Mont Saxonnex, de Marnaz et de Scionzier
- Le syndicat des propriétaires forestiers privés mène également une action sur la forêt privée, en cherchant à faire émerger des projets en commun. Tous les propriétaires d'un secteur sont ainsi invités à des réunions d'information.
- Il existe actuellement une communication/sensibilisation autour du bois énergie à destination tant des collectivités que des propriétaires privés du massif.
- Un projet de création d'une maison de la forêt et du bois est également en cours de réflexion sur Magland. Son objectif serait de prévenir les conflits d'usage.

#### *Commentaire de l'intervention CDDRA du Genevois*

Les communes de Brison et Petit Bornand sont associées au CDDRA du genevois, dont les actions n'ont pas encore débutées.

Le massif d'Andey s'est doté, début 2013, d'un schéma de desserte.

#### **Zoom sur les actions sur les milieux naturels prévus dans le cadre du CDDRA en dehors des actions forestières**

D'autres actions en rapport avec Natura 2000 sont également prévues par le CDDRA du Faucigny:

- Une action sur les invasives est en cours (en particulier sur les communes de Mont Saxonnex, Marnaz, le Reposoir et Scionzier). Cette dernière doit permettre de sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire et les citoyens dans l'inventaire et la lutte contre les néophytes. Des sensibilisations sont également faites au niveau des professionnels (entreprises du BTP, horticulteurs, pépinières, services techniques des communes). La phase de sensibilisation était initialement prévue sur deux ans (2011 et 2012) puis sera suivie de 4 ans de chantier et de suivi des chantiers réalisés. **A l'heure actuelle, aucune problématique d'espèces invasive n'a été détectée sur le périmètre natura 2000** (territoire du CDDRA Faucigny mais également autres territoires du massif). **Ces problématiques sont néanmoins à surveiller car des foyers proches pourraient amener certaines espèces -dont la renouée du japon- à se retrouver sur site** (il s'agirait d'un risque dû à des manipulations humaines puisque le site se situe en tête de bassin versant, exempt jusque-là de ces problématiques).
- Un projet de créations de sentiers thématiques pour communiquer sur le monde rural, l'ensemble devant être mis en réseau grâce à une carte commune
- De nombreux inventaires ont également été réalisés sur les espaces naturels à enjeux du CDDRA, avec en particulier des inventaires des zones d'hivernage sur les communes de Marnaz et Scionzier, en partenariat avec la fédération départementale des chasseurs. Ces inventaires menés sur 2011- 2012, devraient être suivis de mesures de conservation. Lorsque les espaces étudiés sont les mêmes que le périmètre natura 2000 (commune du Mont Saxonnex en particulier), il convient de bien faire le lien entre les deux outils que sont natura 2000 et le CCDRA.
- Des inventaires sur les corridors le long des axes routiers sont également prévus au niveau communal, parallèlement au travail actuellement mené par la Fédération de chasse pour la voirie départementale et par la DDT pour les autoroutes et les routes nationales (cette action ne concerne pas directement le site du Bargy, ces corridors étant situés plus bas en vallée).

## Activités de Loisirs

### Chasse

La chasse est une activité assez répandue sur le massif : 7% de la population des communes concernées pratique la chasse (dont 16% de la population de Brison : le plus haut pourcentage sur le site et sans doute l'un des plus haut sur le département). 7 ACCA sont présentes sur le périmètre (dont une en dormance sur le Mont Saxonnex suite à des problèmes de braconnage) pour un total de 438 chasseurs (on peut estimer que, sur les communes de Scionzier et Marnaz - soit 69 chasseurs pour ces communes-, peu chassent réellement sur le périmètre au vu du caractère très escarpé du site. En effet, les zones Natura ne sont pas les seules chassées par les ACCA locales : elles représentent même, en règle générale, une partie mineure des secteurs de chasse des ACCA.

#### Historique des populations chassables sur le site

Dans les années 1980, les populations de chamois ont drastiquement baissées. La chasse a été interdite pendant 5 ans. Un GIC a été créé pour augmenter le nombre de chamois avec un lâcher en 92 de 53 chamois sur le Reposoir. 400 à 500 chamois capturés dans les Bauges ont ainsi été relâchés sur le massif. Une population est désormais présente de la Pointe d'Andey au Bargy (sur le Reposoir, ils se cantonnent principalement sur le secteur de la Cha et commencent à coloniser Servagin). Deux chèvres, réintroduites à l'époque, disposent encore de colliers émetteurs. Depuis 2005, on les retrouve jusqu'au secteur forestier du Lac Bénit.

Il existe également une population de cerfs sur les communes du Reposoir, de Scionzier et de Marnaz. Le noyau initial remonte aux années 70 (les premiers cerfs avaient été offerts au Reposoir par Giscard d'Estaing après son élection). Un second GIC a été créé sur le secteur de la vallée du Borne en 1994 pour une nouvelle réintroduction de cerfs. Les comptages estiment la population actuelle à une centaine de cerfs. Le cerf est aujourd'hui présent dans tous les massifs boisés du bas du Bargy et des Rochers de Leschaux.

Les chasseurs ont également suivi la dynamique du bouquetin qui a été réintroduit sur le massif.

Il existe également de nombreux chevreuils sur les secteurs forestiers. Sur la commune du Reposoir, les chevreuils se cantonnent principalement sur la Forclaz.

Concernant la petite faune, la gélinotte des bois se porte assez bien. Elle est présente sur les versants du Borne et de Bonneville ainsi qu'au Reposoir. Les populations doivent être précisées par comptage. La méthode avec apots ne permettant pas toujours d'obtenir des résultats probants, une nouvelle méthode de comptage a été mise en place par l'ONCFS : elle n'a pas encore été testée sur le massif.

La bartavelle est bien présente sur tous les versants sud. Le lagopède est suivi par l'ONCFS avec des colliers émetteurs. L'espèce, très sensible au dérangement et au changement climatique est, elle, en forte diminution. Il est présent sur le Petit Bargy, le Grand Bargy et Pointe Blanche.

Sur le Mont Saxonnex et Brison, il existe d'importantes populations de lièvre commun et variable : aucun suivi direct de ces populations n'est actuellement réalisé si ce n'est le tableau de chasse.

#### Principales espèces chassées sur le site :

Tétras lyre (plan de chasse), Lagopède (rare, prélèvement maximum autorisé), Perdrix bartavelle (prélèvement maximum autorisé), gélinotte, lièvre variable, lièvre commun, sanglier, chevreuil, cerf, chamois, bécasse, faisan commun, perdrix grise et rouge (espèce lâchée), grives, merle noir, geai, renard, corneille noire, blaireau, martre, fouine, pie bavarde.

La chasse au lagopède est aujourd'hui fermée. 10 tétras ont été prélevés en 2009 et 6 en 2010 sur le territoire. Ces prélèvements sont fonction des taux de reproduction. La gélinotte représente un prélèvement par an sur le territoire tout comme la perdrix (1 prélèvement en 2009, 0 en 2010)

Il faut également noter que, sur le site, 6 réserves de chasse intersectent également le site (Cf. carte en annexes).

### Zoom sur le point de vue des chasseurs

Certaines des espèces chassées sont des espèces cibles dans le cadre de Natura 2000 (Tétras, Lagopède, Bartavelle) : les plans de chasse afférents sont actuellement limités voir fermés au vu de la baisse des effectifs de galliforme. Les chasseurs ont fait remonter certaines attentes dans le cadre du diagnostic socio-économique :

- Ils souhaitent préserver les habitats favorables au Tétras, au Lagopède, à la Bartavelle et à la gélinotte (ex : implication dans les travaux de débroussaillage)
- Ils souhaitent une gestion des ongulés et des bouquetins dans un cadre de prévention des problèmes sanitaires.
- D'une manière générale, le monde de la chasse se montre méfiant vis-à-vis de Natura 2000 : une communication sur les objectifs poursuivis est nécessaire. Les chasseurs ont d'ores et déjà été associés au diagnostic écologique, en particulier pour ce qui concerne les zones d'hivernage, par l'intermédiaire de la fédération départementale des chasseurs.

### Autres activités de loisirs

En dehors de l'activité de chasse, de nombreux sports de montagne se déroulent également sur le massif, avec divers degrés de fréquentation selon les secteurs.

Des cartographies ont été établies pour les différents itinéraires fréquentés par activité (Cf. Annexes). Il s'agit d'un travail basé sur une mise en relation des topos de ces activités, des sorties rentrées sur les sites internet spécialisés et de la connaissance des territoires par le chargé de mission.

## **Activités estivales**

### Randonnée

La randonnée pédestre est sans nul doute l'activité de loisirs qui connaît la plus forte fréquentation sur le territoire en période estivale.

Le site est agrémenté de nombreux itinéraires qui, mis bout à bout, quadrillent une surface importante du territoire. Tous ne sont néanmoins pas fréquentés avec la même intensité (Cf. Carte en annexes). On peut ainsi regrouper les itinéraires dans 3 grandes catégories de fréquentation:

- Les promenades familiales : Au sein de cette catégorie, les itinéraires menant aux différents lacs (Lac de Peyre, lac Bénit et lac de Lessy) ainsi que ceux des plateaux de Cenise et de Solaison sont particulièrement fréquentés. L'itinéraire le plus fréquenté du massif est sans nul doute la combe du lac de Peyre, qui draine chaque jour de l'été des centaines de promeneurs qui montent pic niquer sur les abords du lac. Cet itinéraire présente des signes de dégradation (nombreux cheminements dans la combe au lieu d'un sentier unique) qui impactent les habitats alentours (d'intérêt communautaire). Ces



**Figure 25 : dégradations visibles sur le sentier menant au lac de Peyre**

traces sont présentes tant sur le tracé de monté que sur les abords du lac. Si la fréquentation de ces sites est très importante, il faut cependant la relativiser : sur des sentiers comme le Lac de Peyre, on est encore loin de la fréquentation du Lac Blanc à Chamonix par exemple. A ces itinéraires familiaux, on pourrait également adjoindre la Pointe d'Andey, pratiquée par de nombreux promeneurs à la demi-journée au départ de Solaison. Le public familial qui fréquente ces itinéraires est plus ou moins bien équipé et connaisseur de la montagne.

- Les randonnées sportives fréquentées : sur le massif, certaines randonnées bénéficient d'une renommée dans le monde de la randonnée, ce qui les conduit à drainer de nombreux randonneurs en quête de sommets (cette fréquentation est cependant moindre que sur les itinéraires familiaux). Il s'agit en particulier des itinéraires du Petit Bargy -qui se réalise souvent en boucle en passant par le col d'Encrennaz et la tête à Bécus au départ du Reposoir- et du Jalouvre (dont l'accès s'effectue par les deux versants du col du Rasoir). Cette randonnée, répertoriée dans les « randonnées du vertige » est d'accès aérien mais sans grosses difficultés techniques, ce qui attire de nombreux prétendants. D'autres sommets sont également parcourus, mais dans une moindre mesure (différents degrés de fréquentation selon les sommets et les itinéraires). La combe de Montarquis et la combe sauvage dans l'enfilade ainsi que le Grand Bargy drainent également de nombreux randonneurs. Ces randonnées sont dépeintes dans de nombreux topos qui assurent leur renommée.
- Les itinéraires « alpins ». A la limite de l'escalade, ils concernent un nombre plus restreint de randonneurs mais sont néanmoins à souligner. Ces itinéraires sont susceptibles de traverser des secteurs à enjeux pour certaines espèces rupestres ou certains galliformes. Ils sont bien souvent moins connus et fréquentés essentiellement par les locaux (habitants des villages concernés). Il s'agit plus particulièrement : de l'arrête des bouquetins sur la face sud du Jalouvre (dans le prolongement de la via ferrata) -qui est sans nul doute le plus parcouru de ce type-, de l'itinéraire des Ranges -permettant de monter directement au sommet du Grand Bargy depuis le sommet des pistes du Mont Saxonnex-, de l'itinéraire de la Tour - faisant la liaison entre la combe sauvage et le Grand Bargy- et du Collu à Boe -entre le lac de Peyre et Pointe Blanche-. Signalons également un itinéraire dans le chenau Rosset, moins parcouru (qui peut se combiner avec les ranges) mais qui peut avoir de lourdes conséquences car passant à proximité de plusieurs aires de reproduction du gypaète. Ces itinéraires ne sont pas répertoriés dans beaucoup de topos et il est souhaitable que cela reste ainsi : leur parcours se fait par bouche à oreille entre les locaux.

**En conclusion, pour la randonnée estivale, les secteurs les plus fréquentés sont les sites de plateau, les lacs (dont le lac de Peyre) et les combes de l'Encrennaz. Cette dernière reçoit la fréquentation la plus élevée du massif. Le degré de fréquentation qui a été estimé sur carte (Cf. Annexes) pour le site est à relativisé car il ne reflète qu'une gradation de la fréquentation interne au massif. Des comparaisons ne peuvent donc pas être faites directement avec les massifs alentours (Aravis, Aiguilles Rouges, Giffre) qui, eux, semblent connaître une fréquentation plus importante (excepté peut être sur les « hot spots »). Les enjeux vis-à-vis de Natura 2000 portent principalement sur la canalisation de la fréquentation sur des tracés uniques, afin d'éviter la divagation, en particulier dans les combes. Au vu des caractéristiques de la typologie établie ci-dessus il apparaît essentiel, en fonction du type d'itinéraire choisi, d'adapter les mesures qui seront mises en œuvre sur ces questions dans le cadre de Natura, en particulier pour tout ce qui concerne la communication (Cf partie 4 : Mesures).**

## Escalade

Le site Natura 2000 du Bargy accueille de nombreux sites d'escalade. Selon les secteurs géographiques, ces sites se caractérisent par deux types de fréquentations différentes :

- Les secteurs d'escalade qui relèvent du terrain d'aventure partiel sont fréquentés par des grimpeurs avertis et en nombre restreint. Il s'agit en particulier des secteurs situés en face nord du massif du Bargy (Petit Bargy notamment), fréquenté par un public averti principalement sur deux mois juin-juillet (exposition défavorable le reste de l'année). Les Rochers de Leschaux sont également fréquentés par un public expérimenté mais sur une période annuelle plus longue puisque la grimpe peut s'y pratiquer une bonne partie de l'année (la fréquentation est cependant concentrée en fin de saison estivale, voir plus tôt en été et plus tard à l'automne. On y croise peu de cordées en dehors de ces périodes). D'une manière générale, l'escalade sur ces secteurs (qui, en nombre, constituent la majeure partie des sites d'escalade du périmètre) concerne un nombre de personnes assez peu élevé (que l'on peut estimer grossièrement à quelques cordées par week end favorable).
- Les secteurs d' « escalade sportive » sont quant à eux beaucoup moins nombreux sur l'ensemble du périmètre Natura 2000 du Bargy. Néanmoins la fréquentation y est bien plus conséquente. Ces secteurs sont principalement situés en face sud : leur exposition y est plus favorable, leur accès souvent plus facile et l'équipement de sécurité en place (spits et goujons) plus conséquent. En outre, sur les flancs du Jalouvre, la face sud accueille également une via ferrata qui concentre une forte fréquentation, bien supérieure numériquement aux fréquentations de voies d'escalade alentours (Cette fréquentation induit un impact important sur le chemin de redescente). Une partie de ce côté sud (flancs du Grand Bargy) est actuellement mise en défens (concertation avec les acteurs locaux pour éviter l'équipement), afin de garantir une zone de quiétude sur le site de réintroduction historique du gypaète.

49

Plusieurs enjeux Natura 2000 sont à mettre en relation avec ces pratiques :

- Certaines espèces d'intérêt communautaire peuvent être affectées de façon importante par l'escalade (en particulier lors de la période sensible de reproduction). Les espèces rupestres sont susceptibles d'être directement touchées par les voies d'escalade (Gypaète Barbu, Aigle Royal, Faucon Pèlerin et, dans une moindre mesure, Crave à Bec Rouge). **Il s'agit, pour ces espèces, d'assurer des zones de quiétude pendant la période de reproduction.**
- L'escalade peut également avoir un impact sur les espèces rencontrées dans les voies d'accès. Les galliformes (=Tétras Lyre, Perdrix Bartavelle et Lagopède Alpin) sont particulièrement concernés. Ces espèces nidifient ou hivernent dans les secteurs en pied ou en sommet de falaise et peuvent être concernées par les itinéraires d'accès ou de descente des voies. Le principal risque est le dérangement en période de reproduction. Pour éviter une incidence trop importante sur le site, **il s'agit souvent de canaliser les accès aux voies en évitant ces secteurs.**
- Dans une moindre mesure, des habitats d'intérêt communautaire pourraient être affectés par l'activité, en particulier lors de l'ouverture de la voie et de la purge associée (=milieux rocheux calcaires, pelouses subalpines et alpines et espèces associées : pavot des Alpes,

primevère Oreille d'ours, Edelweiss...). L'impact des ouvertures sur les habitats doit néanmoins être relativisé car cette destruction reste localisée.

Bien qu'aucune étude scientifique n'ait été menée sur le site, on observe que, sur les voies existantes, l'impact semble limité car, à l'heure actuelle, la plupart des voies d'escalade se situe en dehors des sites de nidification connus (quelques secteurs peuvent néanmoins être concernés par des zones de nidification d'espèces rupestres à proximité). En dehors de l'impact potentiel pour la reproduction des espèces rupestres, un impact a été constaté sur les galliformes (depuis l'ouverture de certains secteurs non pourvus de sentes d'approche, les bartavelles semblent avoir diminuées : l'accès aux voies traversant leurs zones de reproduction). Il s'agit là d'éléments non chiffrés mais, au vu des conséquences possibles sur les espèces, une réflexion a été engagée sur les actions permettant de concilier protection des espèces et pratiques de l'escalade dès les premières phases de l'élaboration du DOCOB.

Concernant plus spécifiquement l'ouverture de voies d'escalade sur le site, le nombre d'équipeurs potentiel est relativement restreint. Les principaux équipeurs peuvent être identifiés notamment grâce à des personnes ressources telles que les rédacteurs de topos (2 principaux sur le site : Topo des Aravis et Topo de la vallée de l'Arve).

Ces personnes ont été contactées dans le cadre de l'élaboration du DOCOB et se sont montrées réceptives à ces problématiques. Il s'agit donc d'engager avec elles une concertation afin d'éviter l'équipement de nouvelles voies à proximité d'aires de reproduction d'espèces rupestres mais également de limiter l'atteinte aux habitats naturels dans les voies qui seront équipées tout en permettant à la pratique de perdurer dans le respect des lois existantes (indépendantes de Natura 2000). Sur ce dernier point, il s'agit notamment de respecter le droit du propriétaire de refuser tout projet sur ces parcelles (sans convention, la responsabilité du propriétaire pouvant être engagée). Suite aux réflexions initiées, une commission « ouverture de voie d'escalade a été testée et validée par le COPIL. Si cette proposition est retenue par le Préfet, les ouvriers qui le souhaitent pourront venir présenter leur projet devant la commission ouverture de voie d'escalade en alternative à l'évaluation des incidences requise. Des renseignements supplémentaires sont disponibles sur cette commission dans le présent DOCOB (cf. annexes : présentation de la commission ouverture de voie et page actions)

D'autre part, en règle générale, il est aujourd'hui souvent difficile de sensibiliser et d'informer les grimpeurs car il s'agit, pour leur grande majorité, de pratiquants libres, sans encadrement par des professionnels ou des associations. Les guides et associations de sports de montagne ont cependant un rôle à jouer car ils touchent tout de même une partie, même si elle reste faible, des grimpeurs et ils jouent souvent un rôle moteur dans la création de nouvelles voies et l'édition de topos. Pour toucher ces pratiquants libres, la communication qui semble la plus efficace aujourd'hui est :

- Les topos d'escalade : cette démarche a déjà été engagée dans les topos des Aravis et de la vallée de l'Arve pour le gypaète mais elle pourrait être étendue à d'autres espèces et milieux objectifs
- Les sites internet de montagne (en particulier « Camptocamp) qui répertorie des sites de grimpe. Comme pour la randonnée, il pourrait être intéressant de prendre contact avec les administrateurs afin d'éviter, si cela s'avère nécessaire pour des enjeux écologiques, une trop large diffusion des itinéraires identifiés comme sensibles.
- Enfin, pour ce qui est des périodes de nichage et de la protection de certains itinéraires pendant cette période, il pourrait être intéressant de mettre une information, à la première plaquette (spit) de la voie aux périodes concernées.

D'une manière générale, on se rend compte que les grimpeurs sont, dans leur majorité, assez sensibles à leur impact environnemental mais qu'ils manquent d'information sur les enjeux et les comportements à adopter. D'autre part, la pratique de la montagne étant bien souvent considérée comme un espace de liberté, il faut éviter, afin de ne pas obtenir un effet contraire,

tout discours sur un ton moralisateur qui n'aura, au mieux, pas l'effet escompté et produira, au pire, l'effet inverse à celui recherché (la transgression de l'interdit dans les pratiques de montagne est relativement courante et est considéré, par les pratiquants, comme une forme de liberté qu'ils mettent en valeur).

## Trail et course en montagne

La pratique du trail (qui consiste à parcourir de longues distances sur des chemins de montagne) est, dans les alpes, en pleine expansion. Les « trailers » se concentrent surtout sur les sentiers de randonnées. Sur le Bargy, cette pratique est naissante. Un trail est organisé sur le massif depuis 2010 (« trail du gyapète »). Ce dernier est organisé tous les ans début juin et présente plusieurs parcours qui font le tour du massif, le grand parcours affichant plus de 70km. Cette activités est soumise à évaluation des incidences.

## Via ferrata

Une via ferrata est située sur le site sur la commune du Grand Bornand. Le chemin de retour de la via (qui présente par ailleurs des passages un peu plus techniques que de la simple randonnée) est parfois identifié comme « sur fréquenté » par certains acteurs (Edelweiss présentes en bord de chemin).

Cette via ferrata est réputée « difficile » dans l'échelle de cotation de ce type d'itinéraire si elle est parcourue dans sa totalité. Elle est principalement fréquentée par des personnes pratiquants la montagne, à mi-chemin dans leur activité entre la randonnée et l'escalade. Sans s'adresser à des néophytes, elle draine cependant une majorité de personnes ayant moins de connaissance et de sensibilité pour la montagne. D'autre part, la via ferrata est une activité très vendue également par des professionnels (guides et brevetés d'état d'escalade) avec des clients.



**Figure 26 : la via ferrata est un itinéraire sportif, situé dans une paroi rocheuse, équipé avec des éléments spécifiques (câbles, échelles, rampes etc.) destinés à faciliter la progression et optimiser la sécurité des personnes qui l'utilisent.**

## Vol libre :

Le site bénéficie de nombreuses falaises et est utilisé pour le vol libre. Néanmoins, il ne comporte aucun décollage ou atterrissage entretenu : il s'agit de sites pour des « vols de randonnée » et non des « vols école ». La fréquentation est donc limitée mais elle existe néanmoins (intérêt des falaises du Bargy, de la Pointe d'Andey et de Leschaux pour prendre les ascendances et réaliser des vols assez longs et intéressants).

On distingue plusieurs activités vol libre sur le site :

- **Le parapente** : c'est la discipline de vol libre qui permet de décoller d'un plus grand nombre de sites. Le parapente ne bénéficie pas cependant d'une capacité de vol très importante : dès que l'on sort des ascendances, la finesse du parapente est limitée (la finesse correspond à la portance du parapente). Le site du Bargy s'adresse principalement à des pilotes expérimentés qui font des vols montagne : sa fréquentation est donc assez limitée, en comparaison des sites de décollage accessibles en voiture sur les massifs alentours. Si certains décollent du site même (sur le Petit Bargy, côté Reposoir en particulier), le massif du Bargy est avant tout fréquenté par des pilotes qui « randonnent », en provenance d'Agy, de l'autre côté de la vallée de l'Arve : la venue sur le Bargy les oblige donc à traverser la vallée et nécessite pour cela bonnes connaissances de la part du pilote et bonnes conditions météorologiques. Le site est également utilisé par les parapentistes qui pratiquent le « cross » (longues distances en

parapente) pour relier le Chablais au lac d'Annecy via Andey et le Môle. Côté Grand Bornand, quelques pilotes décollent du Jalouvre mais la fréquentation se porte plus du côté du Mont Lachat : ce décollage est assez loin du site natura 2000 et les pilotes préfèrent partir à l'opposé, côté Aravis, qui est mieux exposé pour bénéficier de meilleures ascendances. Un décollage aménagé au niveau de Brison (hors site natura) permet aux pilotes de gagner les ascendances des falaises de la Pointe d'Andey : c'est sans conteste le secteur le plus fréquenté bien que cette fréquentation reste modérée par rapport à d'autres décollages aménagés du département (lac d'Annecy, Plateau d'Assy...). Cette fréquentation de la face nord d'Andey s'effectue particulièrement en fin de matinée lorsque les vols portent le plus.

- Le delta plane : il n'existe pas, à l'intérieur du site, de sites de décollage permettant le départ de delta plane, ces derniers ayant besoin d'un profil assez raide qui permette le décollage. Il existe néanmoins un site sur le plateau d'Andey.



Figure 27 : kite surf ou snowkite

- Le kite surf : les deux plateaux de Cenise et Solaison bénéficient de conditions aérologiques favorables à la pratique du kite surf notamment en hiver. Le kite est un cerf-volant de traction que l'on utilise en hiver avec des skis ou un surf. Il permet le déplacement sur des espaces de type nordique ainsi que la réalisation de sauts et de figures à plusieurs mètres au-dessus du sol. Si la pratique reste limitée sur ce site (faible nombre de pratiquants), elle est

néanmoins présente. Une communication pourrait être réalisée sur les zones d'hivernage à destination de ces pratiquants (que les fréquentent néanmoins pu puisqu'ils préfèrent les espaces ouverts).

- Parapente à moteur : cette activité n'est que très peu développée en termes de nombres de participants. Cependant elle est pratiquée très régulièrement par quelques personnes qui n'ont pu être identifiées à ce jour, y compris l'hiver, et à différentes heures jusqu'à la tombée de la nuit (plus grande amplitude horaire disponible que le parapente). Cette activité s'accompagne de nombreux survols à faible hauteur du plateau de Solaison et de la Pointe d'Andey ainsi que des rochers de Leschaux versant Solaison. Le bruit produit par le moteur est important ce qui pourrait avoir des conséquences dommageables sur de nombreux animaux.



Figure 29 : speed riding



Figure 28 : paramoteur ou parapente à moteur

- Speed riding : l'activité est en phase émergente en France. Il s'agit de descendre des pentes à ski équipé d'une petite voile de parapente qui permet de passer des barres, faire de petits vols entre la combe et le sommet des falaises. Cette activité pourrait avoir un fort potentiel de dérangement au vu de la capacité qu'elle

donne à réaliser des sauts qui s'apparentent à des mini vols et permettent ainsi d'aller au raz des falaises inaccessibles en temps normal. Si l'activité est présente dans certaines combes des Aravis, elle n'a pas été observée pour le moment sur le périmètre d'étude. Selon les parapentistes consultés lors de l'élaboration du DOCOB, le site ne présente pas de conditions très favorables à la pratique. Les « speedrider » préfèrent, en outre, la proximité des stations de ski.

- Mongolfières : les zones d'envol sont les Carroz, les Saisies et Megève. Les montgolfières sont très peu amenées à fréquenter le Bargy car, la direction des montgolfières étant très difficile à donner, les pilotes préfèrent survoler les vallées pour pouvoir se poser facilement.

## Vol à voile

Le vol à voile est l'activité exercée par les planeurs. Cette discipline est assez ancienne (elle a pris son essor dans les années 20 puis dans les années 50-60). Les planeurs utilisent principalement les brises de pente, contrairement aux parapentes qui cherchent plus des thermiques. Ces brises sont en particulier recherchées dans les vallées alpines, dont la structure arborescente amène les ascendances à se cumuler ce qui est très favorable pour les planeurs. Ce sont elles qui permettent aux planeurs de parcourir les très grandes distances. Lorsque les planeurs perdent en altitude, ils vont rechercher les ascendances près des reliefs, ce qui les amène parfois à être très près des falaises (parfois moins de 50m). Une fois qu'ils sont montés, ils reviennent se positionner au-dessus des vallées. Le printemps est la meilleure saison car la combinaison neige+rochers et le contraste créé entre les deux permet de bien monter (sur le massif du Bargy, les secteurs des rochers de Leschaux Cenise sont favorables à cette technique). Les planeurs exploitent les espaces entre le sol (ils ne volent jamais en dessous de 1000-1200m) jusqu'aux nuages (ils peuvent monter ainsi jusqu'à 5000m). Les pilotes utilisent également d'autres types de vol dont le vol d'onde qui se pratique dans les régions présentant des bords de plateaux : lorsque l'air s'effondre en bord de plateau, selon les conditions météorologiques, il peut créer une onde qui est utilisée par les planeurs.

C'est le vol en thermique (qui est une technique ponctuelle chez les planeurs) qui amène les planeurs à fréquenter des espaces communs avec les oiseaux. Selon les pratiquants, les plus communément rencontrés sont les bisons, les milans, les vautours et parfois les aigles, avec qui ils essayent de prendre l'ascendance.

Le planeur vol constamment à porter d'une zone atterissable (dans le secteur il s'agit de : La Tour –derrière le Mole-, les champs de Bonneville.

Il existe deux type de vol :

- Les vols locaux, « à portée d'aile » du terrain de décollage (ces derniers ne concernent pas le massif du Bargy)
- Les vols « de campagne », où le pilote navigue « de champs en champs » (et qui amènent les planeurs à fréquenter le massif du Bargy et la Pointe d'Andey qui sont des points clés pour tous les clubs de Rhône Alpes). Il est courant de réaliser dans un vol au départ des Moises (où se situe le site de décollage le plus proche du Bargy), des vols jusqu'à Annecy, Chambéry, Grenoble.

### Activité des clubs de proximité

L'activité se pratique d'avril à fin octobre aux Moises (elle est donc concordante avec les période de nidification) et toute l'année au départ de Chales les Eaux.

Le club des Moises comprend une cinquantaine d'adhérents dont une vingtaine à même de réaliser des vols de campagne. Le club totalise environ 2000 vols/an, soit environ 28 000km/an, dont beaucoup se réalisent en local. Le trajet Môle – Pointe d'Andey est réalisé très régulièrement tandis que le Jalouvre et le Bargy sont utilisés très rarement par ce club local (ces secteurs sont par contre utilisés par d'autres clubs qui se servent du Bargy pour pomper en revenant du massif du Mont Blanc (c'est le cas du deuxième club le plus près : Challes les Eaux qui longent régulièrement l'ensemble du massif des Bornes).

La problématique de communication des zones sensibles a été abordée avec ces pratiquants : les cartes utilisées pour le vol sont des cartes officielles éditées par l'Etat et ne reprennent pas les zones de sensibilité à gypaète. En conséquence, beaucoup de pilote ne doivent pas, a priori, connaître ces zones. Les clubs locaux ont néanmoins reçu une première information d'Asters sur les zones de sensibilité il y a maintenant plusieurs années. Cette information est toujours affichée dans le club mais n'a pas été changée depuis : elle fait encore référence à l'ancienne ZPS. Ils déplorent



Figure 30 : les planeurs possèdent une immatriculation : la 1ere lettre indique la nationalité (F, I pour Italie, HB pour la suisse, D pour l'Allemagne), la seconde le type de machine (C planeur, Z avion de l'Etat...), les 3 dernières le propriétaire

également le manque de contact (deux contacts téléphoniques en 10 ans).

La problématique se pose plus pour les clubs qui viennent de plus loin et des pays voisins (et qui sont, qui plus est) encore plus susceptibles de fréquenter les zones sensibles du Bargy.

En été, on compte jusqu'à 2000 planeurs sur l'ensemble de l'arc alpin. Il est néanmoins assez rare d'avoir plus de deux planeurs sur le même massif en même temps.

Les clubs sont : Les Moises, Challes les Eaux, le Versoux (Grenoble), Romans-Valence. Le Bargy permet à ces clubs, quand ils font des vols jusqu'au Mont Blanc de raccrocher une pompe assez basse (le Bargy est le secteur le plus bas où l'on peut pomper quand on a trop perdu d'altitude). Les planeurs sont demandeur d'information sur les emplacements des nids et les périodes à éviter : leur site planeur.net leur semble un bon moyen de diffusion.

**Comme pour les autres acteurs des sports aériens, il s'agit de communiquer pour éviter la fréquentation aux abords des nids, en période de nidification. Le fait que ces sports fréquentent les mêmes espaces que les oiseaux est moins dommageable en dehors de ce contexte. C'est ce message qui doit être passé aux clubs.**

### Hélicoptères

Des hélicoptères peuvent également être amenés à survoler le massif pour diverses raisons : chantiers d'altitude, ravitaillement des alpages, vols touristiques ou vol permettant de réaliser des images (le site a récemment servi pour le tournage d'un clip de musique par exemple).

Depuis deux ans, une base s'est ouverte à Marnaz. Les principaux autres pilotes susceptibles de fréquenter le massif proviennent de Megève, Morzine, Argentière, Sallanches, Saint Julien en Genevois.

### Altisurface de Cenise

Cenise est répertoriée depuis 1982 comme une altisurface. Un secteur du plateau bénéficie d'une autorisation de la commune pour l'entraînement à l'atterrissage sur surface enneigée. Cette autorisation est renouvelable par tacite reconduction jusqu'à décision contraire de la mairie. Le site est ainsi très fréquenté et, les jours d'hiver présentant des conditions favorables, les atterrissages sont incessants. Les avions réalisent chacun plusieurs posés et survolent pour cela les espaces alentours à plusieurs reprises (Combe de Biolan jusqu'au Grand Bargy, Rochers de Leschaux...). Lors d'un COFIL du site, la commune du Mont Saxonnex a sollicité le Sous-Préfet sur ce point.

## Spéléologie

Le site présente de beaux potentiels pour la spéléologie bien que sa fréquentation reste modérée.

On distingue deux grandes entités spéléologiques :

- Le secteur des Rochers de Leschaux et ses plateaux alentours (Cenise et Solaison-Pointe d'Andey). La majeure partie des grottes, gouffres et réseaux ont été répertoriés par le spéléo club d'Annecy dans les années 1980. Plus de 130 cavités sont connues sur ce secteur. Néanmoins, la fréquentation se concentre sur une poignée d'entre elles, faciles d'accès et intéressantes. La fréquentation est de l'ordre d'un groupe une fois par mois sur les 6 mois sans neige (source : Président du comité départemental de spéléologie). Quelques exercices de secours sont également réalisés sur ces cavités. Les tanees les plus fréquentées, sont :
  - Le RL1 (Mont Saxonnex) ou « gouffre de la haute voltige », à proximité de la croix des Felley au plateau de Cenise
  - Le RL64 (ou « trou des Suisses ») dans une doline du plateau de Cenise, côté Petit Bornand
  - Le RL 65 ou « Trou à Philippe » (Mont Saxonnex) sur une doline également dans le secteur de la croix des Felley
  - Le RL 66 « Tane au Diable » (Commune de Brison), à proximité du sentier du mauvais pas, 300m en aval de Cenise, sur le col entre les Rochers de Leschaux et Les Combes
  - La « grotte de la Glacière » (commune de Brison), sur le chemin éponyme en provenance de Solaison
  - Le RL21 ou « Tane à la R'noille » (commune du Mont Saxonnex), sur la pointe Sud-est des combes
  
- Le secteur du Bargy : le massif est très peu fréquenté sauf par quelques personnes qui font de l'exploration (la proximité de Flaine draine sans doute beaucoup de spéléologues potentiels pour le massif). L'objectif de ces explorations est de découvrir le réseau hydrographique souterrain. Les trous souffleurs sont recherchés en pied de falaise. Si une petite cavité émettant un courant d'air est détectée (il peut s'agir de simples trous en falaise), alors l'exploration commence, l'objectif étant de se frayer un passage le plus loin possible dans le réseau. Les spéléologues travaillent ensuite jusqu'à dégagement complet de la cavité (activité réalisée le week end principalement). Des explosifs peuvent être employés pour agrandir les entrées afin qu'un homme puisse s'y faufiler (les



**Figure 31 : différentes techniques de progression sont utilisées en spéléologie : marche, ramping, passage d'étroitures, escalade (comme sur le cliché)**

explorateurs veillent cependant à minimiser au maximum cette ouverture, en particulier pour des raisons techniques : plus le trou est grand, plus il peut se combler et plus il faudra le dégager). Lors de la découverte d'un réseau, le secteur est ensuite visité pendant un an ou deux.

Le président du Comité Départemental de Spéléologie a été contacté ainsi que le principal explorateur du secteur (Monsieur Boibessot).

Concernant la présence potentielle de chiroptères, aucun n'a pu nous indiquer la présence de colonie. Seuls quelques individus sont parfois repérés dans des grottes, en particulier sur la grotte de l'envers sur le Bargy. Monsieur Boibessot se propose de conduire un spécialiste des chiroptères dans les secteurs qui lui semblent les plus intéressants si le besoin est évoqué en COPIL.

D'autre part, les spéléologues ont plusieurs demandes relatives à Natura 2000 (et plus généralement les actions des collectivités en rapport avec leurs pratiques), :

- Pour la partie spécifique à l'exploration, ils aimeraient pouvoir continuer à effectuer leurs explorations tout en limitant leur impact sur la faune et la flore. Aussi, ils sont demandeurs des sites de nidification en falaise des espèces intéressantes, de la zone et des dates où il convient d'éviter la fréquentation du site (la question s'est d'ores et déjà posée à proximité du nid du gypaète). Il est important que ces informations soient accompagnées d'explication (les cartes brutes n'ont pas toujours été comprises et peuvent mener à une transgression de « l'interdit », faute de connaissance des enjeux associés à l'espèce).
- Les spéléologues se proposent également d'emmener des experts en chiroptères sur les sites qu'ils jugent intéressants. D'une manière générale, ils sont prêts à faire remonter des informations de terrain importantes telles que la nidification de certaines espèces... D'où l'importance de garder un contact régulier avec ce groupe et d'expliquer les enjeux pour les espèces et habitats afin qu'ils jouent, comme d'autres acteurs du territoire, un rôle de « sentinelles ».
- D'une manière plus générale, les spéléologues souhaitent que, lorsqu'il y a un besoin de sécurisation de tanne, ils soient associés aux démarches et qu'on leur permette tout de même l'accès par une fermeture amovible (avec un cadenas d'accès par exemple)

Au-delà de cette attente des spéléologues il semble également important que le COPIL soit impliqué également afin que le système de fermeture choisi soit opportun à la circulation des chiroptères si la cavité est intéressante pour les chauves-souris.

### Zoom sur le réseau souterrain du Bargy (extrait de <http://karstexplo.fr>)

Le versant nord du Bargy est celui qui offre le potentiel le plus important et c'est ici que s'ouvrent les deux principales cavités du massif. La face, globalement escarpée, s'étire sur près de 9 km entre la vallée du Reposoir, au nord-est et le pic du Jallouvre, au sud-ouest. Elle a été découpée en 5 zones:

**Zone A** : des falaises sous la tête des Becuts aux yeux du Bargy

**Zone B** : combe au-dessus du lac Benit jusqu'au col d'Encrenaz

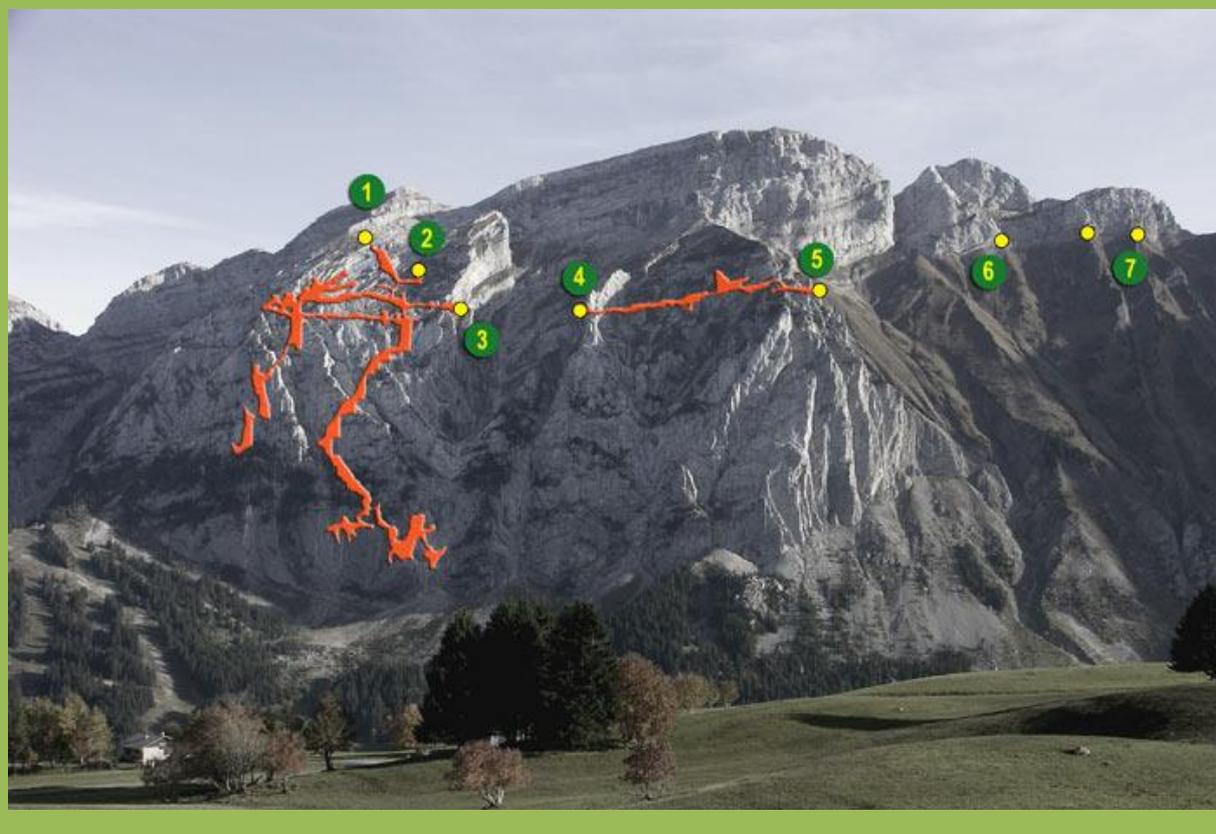
**Zone C** : combe du Cœur, couloir de l'Envers, Nez de l'Envers, combe du Petit Cœur

**Zone D** : du Grand Bargy à la Pechta

**Zone E** : de la Pechta au Jallouvre

Principales cavités du versant nord du Bargy (mise à jour 15/3/2010) :

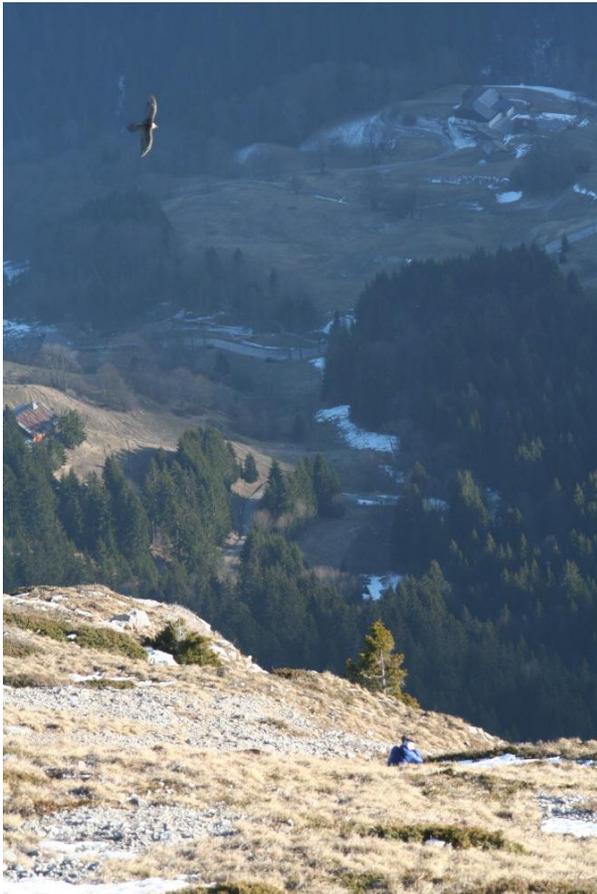
N°	Nom	Dév.	Prof.	Observations
1c	Grotte de l'Envers et gouffre de l'Eglise Musset	3500 m	-487 m	Zone C
1d	Réseau de la combe de Biolland (Tanne Frede et Tanne Kai-Kai)	2225 m	360 m	Zone D (+115 m/-245 m)
2c	Grotte du Nez de l'Envers	595 m	44 m	Zone C (+35 m/-11 m)
1b	Gouffre des Grenouilles	322 m	191 m	Zone B (+3 m/-188 m)
5b	Gouffre du Nautille		-132 m	Zone B
6e	Gouffre du Retour	112 m	-91 m	Zone E
2d	Gouffre de la Pechta (PM3)	60 m	-60 m	Zone D
3c	Grotte-gouffre du Couloir	50 m	-40 m	Zone C
8b	Gouffre du Temps	33 m	-33 m	Zone B



## Photographie animalière

Ces dernières années, la photographie animalière s'est largement développée sur le massif. Elle est la conséquence de l'intérêt avifaunistique du site (rapaces mais également galliformes de montagne).

En tête de liste des photographies animalière, c'est le gypaète qui concentre le plus d'adeptes. On note également un intérêt certain pour le tétras lyre (principalement sur les places de chant au printemps) et les vautours estivants. A l'été 2012, lorsque les vautours fauves étaient présent, on a recensé sur certaines combes comme celle de Sotty (pourtant d'ordinaire très peu fréquentées pendant l'été), jusqu'à une dizaine de photographes amateurs par jour, venus à la recherche de photographies de vautours fauves, nichant sur les arrêtes vertes surplombant la combe. En pleine saison, il n'est pas rare de compter plus de cinq photographes dans la même



**Figure 32 : la photographie animalière doit être pratiquée en respectant certaines règles pour ne pas induire de perturbation des espèces**

journée sur le même poste, cherchant à photographier le gypaète.

Sur le Bargy, les deux principaux points d'entrée pour ce type de fréquentation sont le Col de la Colombière et Morsullaz.

Le développement de cette nouvelle activité de loisirs n'est pas sans poser de problème au niveau du dérangement de la faune :

- Tout d'abord les photographes s'aventurent sur des secteurs jusque-là exempts d'une grosse fréquentation
- Ensuite, l'activité se pratique principalement les périodes hautement sensibles pour la faune (périodes de reproduction et d'hivernage) et le potentiel de dérangement est élevé puisqu'il ne s'agit pas d'un dérangement non intentionnel, par méconnaissance, mais de personnes qui recherchent volontairement ces secteurs de sensibilité.

- Se pose alors la question de la diffusion de certaines données : on peut en effet penser que pour, certaines activités qui produisent un dérangement non intentionnel des espèces, la communication sur les zones de sensibilité va, dans la majorité des cas, limiter la fréquentation du site. Or, pour la photographie, cette communication peut

avoir l'effet inverse et provoquer de nouveaux dérangements, ceux-ci intentionnels. Si l'activité peut paraître à certains anecdotiques, il ne faut pas oublier qu'elle est l'un des facteurs qui a contribué à la disparition du Grand Tétras sur certains secteurs.

En outre, contrairement à ce que pourrait penser le grand public, la puissance des grands objectifs n'est pas si importante qu'elle n'y paraît et il est souvent nécessaire d'être à de faibles distances pour réaliser un bon cliché.

Certains comportements de photographes amateurs, observés fréquemment sur le massif (approche au plus près des nids, pas de poste avec processus de camouflage, approche très près des espèces) sont décriés par les photographes les plus respectueux.

Des moyens d'actions sont envisageables pour essayer palier à ces mauvaises pratiques mais sont limités : il s'agit principalement de sensibiliser les gens (Cf. Partie 4 : mesures). Des moyens plus dissuasifs tels que l'utilisation de la réglementation sur le dérangement intentionnel<sup>1</sup> d'une espèce peuvent également être envisagés par les autorités compétentes. Il reste néanmoins difficile de prendre les gens sur le fait pour pouvoir faire appliquer la réglementation.

## **Activités hivernales**

### Station de ski

Aucune remontée mécanique n'est présente dans le périmètre natura 2000

Néanmoins, la station du Mont Saxonnex est proche : la servitude du domaine skiable est en bordure de périmètre. Sur la commune du Reposoir, la remontée mécanique du Petit Poucet est également en bordure de périmètre.

Sur le plateau de Solaison, la station de ski de fond passe pour partie dans le périmètre natura 2000 (fond de la piste rouge). Les pistes nordiques de Solaison correspondent, pour la plupart, à des chemins estivaux. L'ensemble est repéré à la première neige par des perches dans les secteurs de lapiés qui conditionnent un damage systématiquement aux mêmes endroits. Trois boucles sont proposées (piste verte, bleue et rouge). Sur le plateau, au vu de l'activité et de la fréquentation générale, l'impact du ski de fond est limité. Seules certaines sections de la piste bleue contre Leschaux et de la piste rouge au fond du plateau se situent en zone plus calme (seuls les bouts de pistes bleus et rouges sont en site Natura 2000). Aussi, l'activité semble avoir un impact limité sur la faune en hivernage : les secteurs sont damés toujours de la même façon grâce au piquetage et les secteurs d'hivernage connus des galliformes se situent à distance du tracé des pistes. Dans les activités nordiques, la fréquentation est en outre concentrée sur la piste (sauf pour l'activité de raquette, indépendante du foyer de fond, se reporter au paragraphe « raquettes »).

### Ski de randonnée

Si le site Natura 2000 est peu équipé en terme de domaines skiables, certains de ces itinéraires et sommets sont néanmoins très prisés pour le ski de randonnée (également appelé « ski alpinisme »). Le site draine en effet de nombreux pratiquants en provenance de la vallée de l'Arve et Genève, sur le côté nord du massif, et de l'agglomération annécienne sur son versant sud.

Cette pratique est essentiellement le fait de locaux et d'habitants des vallées alentours (peu de touristes le pratiquent car cela nécessite un équipement spécial, une bonne pratique en « toutes neiges » ainsi qu'une connaissance des itinéraires et des risques nivologiques). Par contre la fréquentation par les « locaux » s'est bien développée depuis une dizaine d'année. La randonnée séduit en effet un public de plus en plus large dans les régions de montagne (le développement de nouveau matériel a aidé à démocratiser la pratique et elle présente une alternative à la station et à ses forfaits qui ont fortement augmentés ces dernières années).

Les itinéraires les plus fréquentés du massif sont la Pointe d'Andey et le Lac de Peyre. Andey est considéré comme un sommet facile d'initiation et présente un risque d'avalanche limité si l'on

---

<sup>1</sup> Cette réglementation est indépendante de Natura 2000.

reste sur la voie normale et que l'on évite les pentes les plus abruptes. La fréquentation y est importante chaque week end et, lors des risques d'avalanche forts, de nombreuses personnes s'y reportent. Au plus gros de la fréquentation, ce sont plus de deux cents personnes qui peuvent fréquenter le sommet dans une journée (source : comptage du 7 janvier 2012). Cette fréquentation peut être dommageable aux populations de galliformes présentes et la pratique de plus en plus large peut conduire à une augmentation du risque d'avalanche, de plus en plus de skieurs sortant de l'itinéraire normal. Le second itinéraire très fréquenté sur le massif est la combe du lac de Peyre et les itinéraires à proximité (Ballafrasse, Porte d'Enfer...). Comme l'été, de nombreuses personnes affluent vers cette combe qui reste techniquement facile. Le site concentre, en bonnes conditions, de nombreuses personnes au départ du Grand Bornand et du Reposoir. Lors d'un risque marqué, la fréquentation est moindre car l'accès traverse de nombreuses zones avalancheuses.



Figure 33 : skieurs au dessus du Lac de Peyre

En bonnes conditions, d'autres itinéraires sont également très parcourus : versant sud du col d'Encrennaz, Petit Bargy au départ du Reposoir, combe du Rasoir sur ses deux versants, et dans une moindre mesure, combe de Sotty et Combe Sauvage.

Le site est également très fréquenté par de bons skieurs pour ses itinéraires réputés engagés. Si, numériquement, la fréquentation est moindre, il n'en demeure pas moins que, lors des conditions nivologiques optimales, toutes les pentes peuvent être tracées en l'espace de quelques jours. En outre, ces itinéraires techniques, qui avaient tendance à être fréquentés par le passé principalement au printemps, sont de plus en plus parcourus au cœur même de l'hiver lorsque les conditions sont particulièrement sensibles pour la survie

des espèces. Des itinéraires techniquement très durs sont désormais tracés chaque hiver (chenau rosset, face nord de la tour, face nord de Pointe Blanche, face nord de Ballafrasse...). Les itinéraires du chenau Rosset et de la face nord de la tour ont en outre la particularité d'être à proximité des deux aires nord du gypaète. Il est nécessaire de poursuivre l'information des skieurs entamée par Asters en précisant que, au chenau rosset, il convient de ne pas essayer de sortir plus haut que le chenau (l'intérêt du ski s'arrête de toute manière sur ce point). Dans l'itinéraire de la face nord de la Tour (récemment ouvert en 2012 et bénéficiant d'une cotation « extrême »), il convient de ne pas sortir de l'itinéraire ouvert et surtout de ne pas chercher à s'échapper en direction du col entre la Tour et le Grand Bargy car la perturbation pour le couple peut être importante. Le Grand Bargy, qui était très peu fréquenté par ailleurs au cœur de l'hiver, voit sa fréquentation augmenter (dans des proportions qui restent tout de même faibles : estimé à quelques dizaines de personnes pendant l'hiver). Or sa partie sommitale (qui ne présente que peu d'intérêt pour le ski) est en pleine zone d'hivernage à lagopèdes.

Un gros travail de fond doit être fait pour informer sensibiliser les pratiquants sur les zones d'hivernage des espèces et l'impact du dérangement pour la faune quand celui-ci s'effectue au cœur de l'hiver, après de fortes chutes de neige et que la nourriture n'est que très peu disponible.

Dans le cadre du diagnostic socio-économique, les « faisceaux » d'itinéraires de ski ont été répertoriés (se reporter à la carte en annexes). Un code couleur a été établi pour rendre compte de la fréquentation estimée de chacun : cette fréquentation a été estimée à partir des topoguides existants, des sorties rentrées sur les sites communautaires (cf. encadrés) et de la connaissance de terrain du chargé de mission (attention cependant à l'interprétation de cette échelle de fréquentation. Cette dernière est propre au massif du Bargy et ne peut être comparée à d'autres itinéraires extérieurs au massif. Le degré de fréquentation maximal correspond ainsi aux sites les plus fréquentés du massif mais la fréquentation de ces sites reste néanmoins moindre que certains autres itinéraires du département (dont les combes des Aravis).

## Zoom sur l'utilisation des sites communautaires par les skieurs

Depuis quelques années plusieurs sites internet dits « communautaires » sont destinés aux activités de montagne. Chaque particulier peut gratuitement, moyennant la création d'un pseudonyme, rentrer ces sorties. La vocation initiale est d'informer les pratiquants sur les conditions actuelles en montagne. Ces sites concernent la randonnée, l'alpinisme (et les activités associées), l'esalade et sont particulièrement utilisées pour le ski de randonnées. On y retrouve plusieurs rubriques :

- Des topoguides des différents itinéraires
- Les comptes rendus des sorties (partie la plus regardée des sites)
- Un forum
- Des actualités

Ces moyens de communication sont devenus incontournables aujourd'hui pour toucher les pratiquants (qui ne sont, la plupart du temps, affilié à aucune structure ni aucun club). Les plus fréquentés sont camptocamp.org et skitour. Il existe également d'autres sites tels que volopress. A noter : cette pratique se développe également dans la communauté grandissante des trailers avec des sites comme openrunner.

**Camp10camp.org** Afficher le site en : fr | it | de | en | es | sa | eu  
 sommets, cols, lacs, falaises  
 S'identifier | S'inscrire | Personnaliser / filtrer

Arborez les couleurs de C2C !  
 Wear C2C Colors!

Accueil | Topoguide / Carto | Articles | Album | Communauté | Mon Camptocamp | Forums

Contexte : Accueil > Itinéraires

### Petit Bargy : En boucle par la Tête des Bécus

Informations [Fermer la section]

Activités :   
 Altitude min / max : 1243m / 2098m  
 Dénivelé : +900m / -950m  
 Orientation principale : SE  
 Type d'itinéraire : boucle / retour au pied de la voie ou au refuge  
 Temps de parcours : 1/2 jour

Cotation technique : 2.3  
 Cotation ponctuelle ski : S4  
 Cotation globale ski : PD  
 Cotation randonnée : T3  
 Cotation raquette : R3

Description [Fermer la section]

Lire / traduire en : français | italien | allemand | anglais | espagnol | catalan | basque

**Montée**  
 Du Hameau de St-Bruno rejoindre les chalets de Malatrait puis ceux de la Cha. 100m après la Cha quitter l'itinéraire du col de l'Encrenaz et poursuivre par un chemin forestier traversant à niveau vers l'E. Au bout d'1km, le chemin se sépare en 2 (darnéau indicateur). Prendre le chemin qui monte et sortir de la forêt dans les pentes E de la Tête des Bécus, sommet peu marqué qu'on atteint par un crochet sur la droite. Suivre ensuite au mieux la peu pentue mais vallonnée arête E du Petit Bargy (2098m-croix).

**Descente**  
 Redescendre sur le col de l'Encrenaz et prendre au S dans une très belle combe qui ramène aux chalets de la Cha. On retrouve alors l'itinéraire de montée.

**Remarques :**  
 • Un passage de 20m raide, pas large et un peu exposé juste sous le col de l'Encrenaz (d'où la cotation ponctuelle S4). Sinon pas plus de S3, expo faible (gare quand même aux rochers qui pourraient être mal recouverts dans le haut de la combe SE).  
 • A noter aussi que l'itinéraire n'est pas facile à déterminer dans la forêt sous la Tête des Bécus si la trace n'a pas été faite >>>voir photo.

**Matériel :**  
 • Ski, surf, raquette  
 • Randonnée pédestre estivale  
 • Eventuellement crampons pour le petit passage sous le col de

**DERNIERES SORTIES** Carte

22.04 Vettez Piemonte (Ubaye - Pampallion - Alpes Coze S)   
 Col de Laurichard, depuis le col du Lautaret (Erns)  
 Dent de Crolles, Pas de l'Ouille (Chartrouze)  
 La Puz de Finestralles, Vallée d'Eyne (Cerdagne - Capcir - Conflent)   
 La Sydastula, arête Nord (Islande)   
 Grande Montagne d'Anillard, depuis Val Pelouse (Belledonne)  
 Mont Pilat, Les Faces Nord du Pilat (Massif Central)   
 Pic de Pierre Evardin, Face SE par l'oreillette (Ouzaras - Alpes Coze N)   
 Mont Clavier, versant SW (Mercantour - Alpes Maritimes Italiennes)  
 Pic Central du Vasciver, Couloir Occidental (Erns)   
 Col de Braitz, Traversée entre France et Suisse par Col de Braitz (Chablais - Faucigny)   
 Grand Sorbier, Couloir W (Belledonne)   
 Pas des Escombailles, Branche de gauche (Belledonne)  
 La Sola, par St Pierre de Chartreuse (Chartreuse)  
 Tricozac au grand parades (Grand Paradis)  
 Grand Som, Traversée Petit Som > Grand Som (Chartreuse)  
 Grande Lance de Domène, Grande Lance > Grand Colan (Belledonne)

Conjugué aux secteurs fréquentés par les raquettes, c'est presque la totalité du massif qui est fréquenté tout l'hiver, dès que les conditions nivologiques le permettent. Les secteurs les plus préservés (Rochers de Leschaux et rochers des combes) correspondent à des secteurs de lapiaz dont certains présentent des gouffres et des puits et sont ainsi dangereux pour les skieurs, ce qui permet de conserver certaines préservées.

Néanmoins, le public « skieurs de randonnée » présente un profil similaire à celui des grimpeurs : ces pratiquants sont souvent sensibles aux enjeux environnementaux et prêt à adapter leurs pratiques et, à l'inverse, peu réceptifs aux interdictions. Il est donc nécessaire d'axer les actions avant tout sur l'information et la sensibilisation des pratiquants aux enjeux qu'ils fréquentent.

A noter également : chaque hiver une course mêlant ski de randonnée et ski de fond, la « cenise Bargy » passe en partie au sein du site Natura 2000 (plateau de Cenise).

## Raquettes

La fréquentation par les randonneurs à raquette se reporte principalement sur les zones de plateaux (Cenise et Solaison) ainsi qu'aux abords directs des villages et stations. Dans ce dernier cas, le site Natura 2000 n'est que très peu concerné car son périmètre constitue souvent la limite altitudinale de la fréquentation.

Sur les plateaux, la fréquentation est également, depuis quelques années, en pleine expansion. Si elle reste géographiquement limitée sur le site Natura 2000 (qui est constitué principalement de secteurs escarpés plus favorables à la randonnée à ski qu'en raquettes), la fréquentation est néanmoins importante au niveau des plateaux, du lac Bénit, de la Pointe d'Andey et de ses arrêtes, des rochers de Leschaux et, dans une moindre mesure, du Petit Bargy (qui est parcouru en traversé) et de l'Encrennaz. Or ces secteurs recoupent des zones d'hivernage à Tétrasyre et, ponctuellement, des zones d'hivernage à lagopède. L'information sur ces secteurs de forte fréquentation doit être couplée à l'information qui se dessine pour les skieurs de randonnée (même message, même objectifs et parfois même secteur de fréquentation).

Enfin, notons que la particularité de la raquette est d'être pratiqué par des personnes qui ont souvent une pratique moins importante de la montagne que les skieurs de randonnées et qui sont encore plus néophytes sur ces questions de perturbation. Cette faible connaissance conduit également les pratiquants à fréquenter principalement (à tort ou à raison car souvent cela se fait sans analyse des risques du terrain) les itinéraires déjà tracés. Cette trace est bien souvent réalisée par les habitants des villages alentours et par les professionnels (accompagnateurs). C'est donc eux qu'il convient de sensibiliser en priorité afin d'éviter les tracés dans les zones sensibles pour la faune.

Comme pour le ski de randonnée, une cartographie des itinéraires a été réalisée (Cf. Annexes).



**Figure 34 : traces de raquettes sur le plateau de Cenise : les premières traces dans la neige fraîche conditionnent souvent la fréquentation des jours, voir des semaines suivantes**

## **CONCLUSION GENERALE SUR LES ACTIVITES DE SPORTS ET LOISIRS**

### Démarches antérieures avec les activités de sports et loisirs sur le massif

Des démarches en lien avec les activités de loisirs sont déjà existantes sur le territoire, antérieurement à la mise en place de natura 2000.

Des démarches de protection de la faune ont principalement été mises en place par ASTERS, en particulier dans le cadre de la réintroduction du Gypaète sur le massif (d'abord via un programme Life puis via un plan national d'action). Asters réalise et diffuse dans ce cadre, pour chaque aire de reproduction du gypaète, de cartes de sensibilités majeures (Cf. Annexes). Sans

valeurs réglementaires, ces cartes sont un support définissant un zonage autour de l'air ou le gypaète est plus ou moins sensible à certains dérangements. Ces cartes sont en particulier diffusées auprès de la DDT, du PGHM qui assure le secours en montagne, des organisateurs de manifestations sportives... Concernant plus spécifiquement l'escalade, des démarches sont déjà engagées par ASTERS, en particulier vis-à-vis du gypaète :

- Information gypaètes parues dans les deux derniers topos du secteur.
- Une convention avec les sports de montagne a également été signée pour éviter la fréquentation du cœur du territoire de gypaète (cette convention mérite aujourd'hui d'être redéfinie car elle avait été élaborée dans l'optique de la réintroduction des gypaètes sur le Reposoir).
- Une information dans les topos en ligne sur internet est également réalisée

#### Zoom sur la vision d'Asters sur la continuité entre les actions déjà entreprises par Asters et les actions qui vont se mettre en place dans le cadre de Natura 2000

La cellule faune d'ASTERS a été contactée dans le cadre du diagnostic socio-économique. Il est intéressant de relever leurs attentes dans le cadre de la démarche Natura 2000 sur le Bargy, qui s'inscrit pour eux dans la complémentarité des travaux déjà engagés. Le Natura 2000 du Bargy pourrait être, selon eux :

- l'opportunité d'avoir une réelle réflexion sur les zones d'hivernage et l'impact des activités de ski.
- Un moyen d'avoir plus d'information sur la fréquentation
- Une interrogation est également émise sur les moyens de communication auprès des acteurs du tourisme et du sport de montagne qui pourraient être associés et d'une manière générale sur des enjeux de communication liés à la faune.
- Une opportunité pour éventuellement tester des protocoles de gestion et de suivi

63

#### Résumé des sites les plus fréquentés sur le massif et les éventuels conséquences négatives constatées

- Combe du lac de Peyre (piétinements aux abords immédiats du lac et nombreux raccourcis sur le chemin menant au lac)
- Lac Bénit (tour du lac très fréquenté, piétinement des abords du lac)
- Pointe d'Andey (très fréquentée au départ de Solaison mais canalisation assez bonne du fait de la raideur du chemin) ; l'hiver, nombreuses personnes à ski (traces de ski partout) qui peuvent être préjudiciables à la faune en hivernage
- Lac de Lessy (assez fréquenté mais peu de traces de surfréquentation : personnes assez bien canalisées)
- Combe du Col d'Encrenaz côté Reposoir (assez fréquenté et peu de canalisation des personnes. L'hiver : zone de dérangement de la faune par les skieurs assez nombreux). Le propriétaire déplore cette absence de canalisation et ses conséquences pour la faune sauvage.

#### Une nécessité d'action sur les activités estivales et hivernales

D'une manière générale, on constate une nécessité d'informer les pratiquants sur les espèces et les habitats présents. Bien souvent ces derniers sont demandeurs de ce type d'informations et semblent prêts à adapter leurs comportements. Les atteintes relèvent souvent d'une méconnaissance. D'autant que, si chacun joue le jeu, les activités telles qu'elles existent en l'état ne sont pas foncièrement incompatibles avec la préservation de la faune et de la flore du site puisque l'on constate une diversité d'espèces importantes sur le site. En outre, l'exemple du gypaète semble assez parlant : les efforts menés par Asters, notamment en termes de communication, semblent porter leurs fruits puisque ce couple est l'un des plus productif des

Alpes. Enfin, il convient de communiquer sur les deux périodes de sensibilité pour la faune et de faire comprendre au public que cette sensibilité est également localisée et changeante au cours des saisons.

### Autres activités socio-économiques

#### **Lignes haute tension**

Aucune ligne très haute tension n'est présente dans le périmètre du site Natura 2000.

#### **Bâtiments isolés**

Le bâti est rare dans le périmètre d'étude Natura 2000. On recense seulement :

- Les chalets du lac de Lessy
- Le restaurant du col de la Colombière
- Les bâtiments d'alpage de l'UP de la Colombière
- Les bâtiments de la buvette du Lac Bénit
- Le restaurant et les bâtiments d'alpage de l'UP de Cenise à Petit Bornand.

### **Autres activités touristiques à proximité du site Natura 2000**

#### Restaurants

De nombreux restaurants d'alpage sont situés dans ou à proximité des espaces natura 2000 (Col de la Colombière, chez Collireau à Cenise, sur le plateau de Solaison, aux Frachets et à Morsullaz). Certains de ces restaurants relaient déjà certaines informations auprès de leurs clients, notamment concernant le gypaète. Plusieurs ont d'ores et déjà été rencontrés en tant que gros propriétaires (Mme Mulatier Gachet à la Colombière) ou agriculteurs (Refuge de Cenise).

#### Vente à la ferme

Plusieurs agriculteurs font également de la vente en direct à la ferme d'alpage des produits transformés sur place.

#### Camp Altipik

Depuis 2011, un camp de type « trappeur » s'est monté à Morsullaz. La société Altipik accueille pour une nuit ou plusieurs jours, des touristes séjournant en tente trappeur et se restaurant sous tipi. Cet hébergement, accompagné d'une mini ferme, est situé en dehors du site natura 2000 mais de nombreuses activités proposées par la structure se déroulent dans ou aux abords du site (ruisseling sur le nant de l'enfer, pêche au lac bénit, sorties randonnées l'été et raquettes l'hiver...). Le gérant est demandeur de communication information à faire remonter aux personnes qu'il héberge.

#### Chiens de traîneaux

Une activité avec des chiens de traîneaux été-hiver est installée depuis 2011 au Mont Saxonnex : cette activité se déroule en dehors du site Natura 2000. Les animaux sont parqués au niveau de Morsullaz et les promenades en traîneaux s'effectuent principalement dans ce secteur. L'été, il s'agit de canirandos : les chiens sont reliés aux randonneurs par des harnais ce qui les empêche de divaguer.

### **Activités militaires sur le site**

Plusieurs types d'activités militaires se déroulent ponctuellement sur le site. Le 27<sup>e</sup> BCA a déjà été contacté pour être associé aux réflexions pour la mise en œuvre du DOCOB

- Il existe un champ de tir à Morsullaz qui est ponctuellement concerné par une activité de tir.

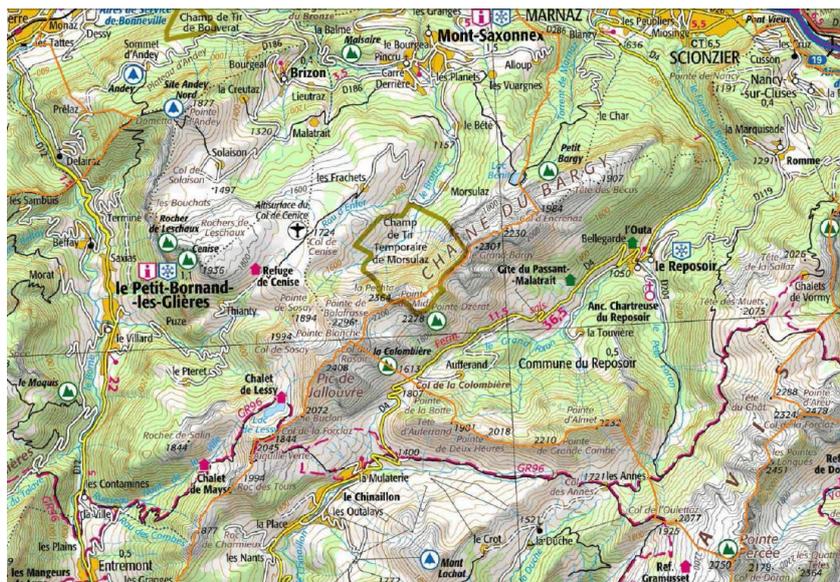


Figure 35 : emprise du champs de tir de Morsullaz

Source : IGN, échelle 1/100 000<sup>e</sup>

- Des manœuvres d'ampleur sont également réalisées sur l'ensemble du site certaines années. Le dernier entraînement remonte à janvier 2013. Lors de la manœuvre de février 2011, 400 personnes étaient présentes sur le site durant 4 jours. Ce type de manœuvre du 27<sup>e</sup> BCA se déroule une fois par an en Haute Savoie mais le site change tout comme la période de l'année. Les militaires sont susceptibles d'aller partout (pied, raquettes, ski, parapente, grimpe) même si sont souvent au niveau des zones de plateau et des rochers de Leschaux. Ils possèdent également des véhicules articulés de type chenillette dont l'usage est limité aux terrains faciles de type Cenise. Ils peuvent également utiliser des hélicoptères, des véhicules blindés...

65

Caractéristiques des véhicules à chenillettes haute mobilité : 14t, 65km/h

Peut franchir des dépressions de 1m50 et un obstacle vertical avant de 60 cm et remonter des pentes à 40° sur sol dur.

Ces entraînements pourraient avoir un impact sur les zones d'hivernage aussi il a été proposé au 27<sup>e</sup> BCA de les associer en amont à la démarche pour voir si certaines manœuvres ne peuvent pas être organisées, en accord avec les chefs, en évitant au maximum les zones d'hivernage.

Cette co organisation serait alors la reprise d'accords existants déjà sur d'autres sites natura 2000. Sur cette même idée, il existe en effet un protocole d'accord entre le ministère de la défense et le conservatoire des espaces protégés : l'armée est prête à attendre en mettre en œuvre les conseils techniques des conservatoires et, en échange, les conservatoires s'engagent à laisser les activités s'exercer. Le FSC du Bargy mentionne à ce sujet qu'il convient de maintenir la possibilité de pratiquer les activités opérationnelles de la défense se déroulant dans les champs de tir temporaire de Morsullaz (c'est-à-dire le tir aux armes légères d'infanterie) et l'aguerrissement en montagne.

## Pêche

Les principaux cours d'eau drainant le massif du Bargy se situent en aval du site Natura 2000. Il existe néanmoins une activité pêche sur les deux lacs du massif : le Lac Bénit et le Lac de Lessy. Concernant le lac de Lessy, ce dernier a été rempoissonné après les travaux qui ont permis de colmater les fuites avec du saumon de fontaine uniquement. Sur la partie amont du Bronze, une population piscicole est également présente et est susceptible de remonter jusque dans la combe de Biolan.

## **PARTIE 2 : LE PATRIMOINE NATUREL**

La présentation du patrimoine naturel se fera sous forme de fiches descriptives de synthèse répertoriant les principaux habitats et espèces d'intérêt communautaire du site. Elle a été élaborée à partir du diagnostic écologique réalisé par ASTERS en 2011-2012 (assisté de la LPO, de la FRAPNA et de la Fédération Départementale des Chasseurs). L'ensemble de ce diagnostic écologique, apporte des informations complémentaires sur les autres espèces et habitats présents, y compris sur des espèces et habitats d'intérêt communautaire ou patrimonial du site non prioritaires qui n'ont donc pas été répertoriées dans des fiches de synthèse (pour plus d'information, consulter le diagnostic écologique en annexes).

Cette partie du DOCOB présente le patrimoine naturel en plusieurs temps :

- D'abord à l'aide d'une synthèse de trois pages récapitulative des habitats naturels et espèces d'intérêt patrimonial du site (dont les espèces hors intérêt communautaire)
- Ensuite par des fiches synthétiques pour les principales espèces et habitats d'intérêt communautaire (1 fiche/espèce ou habitat)
- Enfin par des tableaux récapitulatifs par type d'habitat ou d'espèce, synthétisant les enjeux pour ces espèces et habitats sur le site et leur état de conservation
  - Tableau « espèces et milieux patrimoniaux »
  - Tableau « habitats d'intérêt communautaire »
  - Tableau « espèces du site désignée au titre de la Directive Habitats »
  - Tableau « espèces du site désignée au titre de la Directive Oiseaux »

### ***Synthèse des enjeux écologiques du site***

66

Les **habitats naturels** identifiés sur le périmètre Natura 2000 du Bargy sont pour la plupart d'intérêt communautaire (**environ 85 % de la surface du site**) : **24 habitats relevant de la directive Habitats** ont ainsi été relevés.

Ces habitats se répartissent en 4 grandes familles :

#### 1. Habitats ouverts

Les milieux de pelouses sont largement représentés sur l'ensemble du périmètre (environ 34 % de la surface du site). On en distingue différents types en fonction de l'altitude, de l'exposition et de la nature du substrat.

A l'étage subalpin, les **pelouses calcaires** présentent des faciès variés avec :

- des pelouses sèches à Sésuvie et Laïche toujours verte sur le versant Sud de la chaîne du Bargy et sur les rochers de Leschaux. (DH 6210)
- des pelouses fraîches à Laïche ferrugineuse sur le versant Nord de la chaîne du Bargy, qui abritent localement quelques chardons bleu, espèce rare et protégée appelée aussi « Reine des Alpes ». (DH 1604)
- des pelouses des combes à neiges plus localement sur le Bargy. (DH 6170)

Ces milieux présentent globalement un bon état de conservation, mis à part quelques secteurs pénalisés par le surpâturage (col de la Colombière) ou colonisés par les épicéas (versants ouest et sud des rochers de Leschaux).

Au niveau du plateau de Cenise, se développent des **prairies à Nard raide**. (DH 6230) Ces habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire, lorsqu'ils présentent une grande diversité floristique, ce qui est localement le cas sur Cenise. La qualité de ces milieux est très influencée par les pratiques pastorales.

Enfin, le plateau de Solaison est en partie couvert par des **prairies de fauche** (DH 6510). Celles-ci se situent aujourd'hui en limite du périmètre Natura 2000.

## 2. Habitats boisés

Les milieux boisés couvrent des surfaces relativement limitées (environ 12 % du périmètre) Plusieurs types de **hêtraies - sapinières** ont été identifiées sur le site. Au Sud de la chaîne du Bargy, on note la présence de quelques hêtraies – sapinières sèches (DH 4060) qui abritent notamment le Sabot de Vénus (DH 1902), magnifique orchidée, rare, protégée et d'intérêt communautaire. Sur les versants Ouest sous les rochers de Leschaux et le plateau de Solaison on trouve des hêtraies – sapinières montagnardes (DH 9130).

En contrebas des rochers de Leschaux et sur quelques secteurs du Bargy, se situent quelques **pessières (forêts d'épicéas) subalpines** (DH 9410).

Localement au niveau de pentes instables sur le versant Sud du Bargy, se développent quelques **boisements de ravin** (DH 9180\*). Cet habitat associant l'Erable sycomore à d'autres essences pionnières est d'intérêt communautaire prioritaire.

Enfin, deux types de **pinèdes** ont également été relevés au Nord de la chaîne du Bargy : une pinède à Pin Cembro (DH 9420) et quelques lambeaux de pinèdes à Pins à crochets (DH 9430). Tous ces habitats boisés présentent un bon état de conservation, ne faisant à l'heure actuelle l'objet que de peu d'activité sylvicole, du fait de leur difficulté d'accès.

Les landes (DH 4060), formations ligneuses basses, sont largement représentées sur les rochers de Leschaux et le secteur des Frachets. Sur la chaîne du Bargy, leur présence est plus ponctuelle et souvent associée à un couvert forestier.

## 3. Habitats rocheux

Les milieux rocheux occupent une part importante du site (environ 27 %) tant sur la grande chaîne du Bargy que sur les rochers de Leschaux : falaises (DH 8210), éboulis (DH 8120 et 8130) et lapiaz (DH 8240). Tous ces milieux présentent un bon état de conservation. Les éboulis du Bargy, en face nord abritent notamment le Pavot des Alpes, seule station française pour cette espèce.

## 4. Habitats humides

Les milieux humides occupent des surfaces extrêmement limitées (environ 0,4 % du site) avec des enjeux qui se concentrent sur le plateau de Cenise. On peut observer des tourbières se présentant sous la forme d'une alternance de dépressions plus ou moins inondées et de buttes à sphaignes ( DH 7110\*), habitat localement dégradé par le piétinement des animaux.

Parmi les nombreux points d'eau qui parsèment le plateau de Cenise, ont également été observés quelques herbiers à Rubanier (DH 3130). L'utilisation des points d'eau pour l'abreuvement des troupeaux est défavorable à l'expression de cet habitat, même si il semble cohabiter avec cet usage agricole depuis des dizaines d'années.

Le massif du Bargy offre la particularité de voir coexister, sur une même entité paysagère, une **avifaune d'affinité boréale** : Chevêchette d'Europe (DO 217), Tétraz lyre (DO 409), Lagopède alpin (DO 408), et **méditerranéenne** : Perdrix bartavelle (DO 412), Crave à bec rouge (DO 346), Circaète Jean-le-Blanc (DO 080) et Monticole de roche. Il s'agit de l'un des rares sites de Haute-Savoie à offrir une telle « amplitude » avifaunistique.

A cela s'ajoute des **espèces liées aux milieux rupestres** : Aigle royal (DO 091), Faucon pèlerin (DO 103), Gypaète barbu (DO 076), Tichodrome échelette mais aussi le cortège des fringillidés de montagne, Sizerin flammé, Venturon montagnard, Bec-croisé des sapins, Bouvreuil pivoine ainsi que des passereaux liés aux alpages comme le Traquet motteux ou le Pipit spioncelle.

Ont été observées sur le site Natura 2000 du Bargy plus du tiers des espèces recensées en Haute-Savoie (348) et près des deux tiers des espèces nicheuses du département (150), dont 27 considérées comme d'intérêt européen.

A l'échelle départementale, le massif du Bargy est considéré comme un **haut lieu pour les rapaces** avec 19 espèces recensées, dont 14 régulières, sur les 25 connues en France métropolitaine :

- le **Gypaète barbu** (DO 076) est évidemment une espèce emblématique du site. Depuis 1997, un couple se reproduit avec un succès notable, en comparaison des autres couples français. Il s'agit du premier couple nicheur des Alpes françaises, couple issu du programme de réintroduction depuis la disparition de l'espèce au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Le territoire de ce couple (entre 150 et 200 km<sup>2</sup>) englobe la totalité du massif.

- l'**Aigle royal** (DO 091) est aussi une espèce représentative de la mosaïque de milieux du Bargy nichant dans les parois rocheuses et chassant marmottes, lièvres et galliformes dans les alpages et les pierriers mais aussi en forêt.

- depuis quelques années, ces rapaces sédentaires sont rejoints, en période estivale, par les **vautours** « méditerranéens » (DO 078). Profitant de l'abondance de carcasses (d'animaux sauvages ou d'élevage), Vautour fauve et moine s'installent pour quelques mois en Haute-Savoie avec, comme site de dortoir, les pointes des Aiguilles vertes ou les Rochers de Leschaux. Ces oiseaux proviennent en majorité des sites de réintroduction du Verdon, des Baronnies et du Tarn.

Dans les alpages se trouvent plusieurs espèces présentant également un fort enjeu de conservation. La présence du Tétrás lyre (DO 409), du Lagopède alpin (DO 408), de la Pie-grièche écorcheur (DO 338) ou encore du Crave à bec rouge (DO 346) est intimement liée à l'exploitation humaine du territoire. Paradant, nichant ou se nourrissant dans les alpages, la conservation de ces espèces dépend d'une exploitation raisonnée des milieux pré forestiers et herbeux à toute altitude et d'une limitation de la fréquentation. La présence d'une mosaïque de milieux ouverts et semi ouverts : pré bois, fruticées, landes, pâtures et prairies de fauche de moyenne altitude, prairies alpines rases, conditionne fortement le maintien d'un cortège d'espèces dites « montagnardes ».

Enfin, bien que n'étant que très peu représentés sur le périmètre, les massifs forestiers abritent le Pic noir, la Gélinothe des bois et la Chevêchette d'Europe (DO 217).

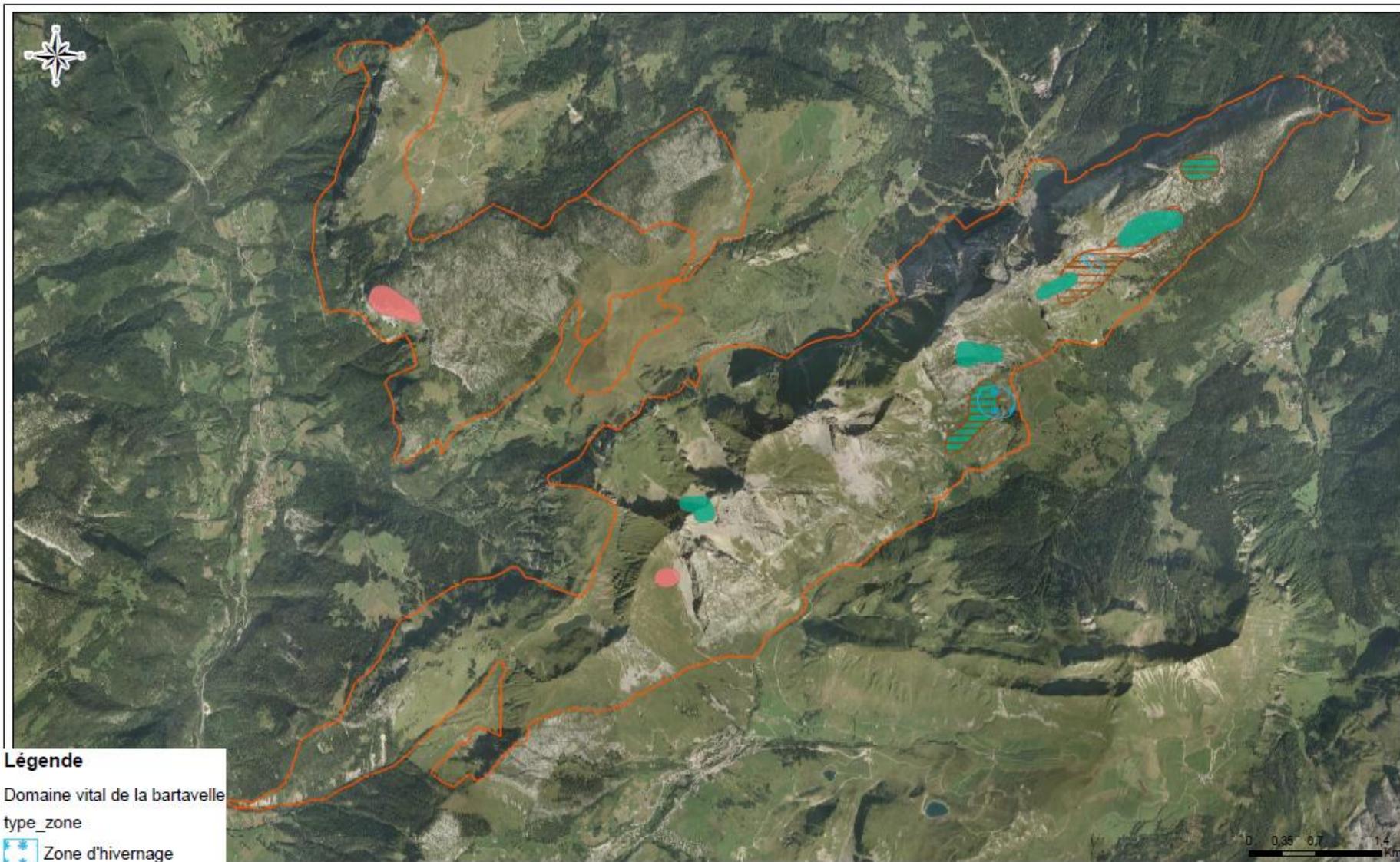
Le Bargy héberge une colonie florissante de **Bouquetins** des Alpes (plus de 300 individus) et des populations importantes d'ongulés (Cerf élaphe...), qui occupent les adrets à la mauvaise saison.

Il abrite également de nombreux reptiles, amphibiens et invertébrés. L'Apollon et l'Azuré du Serpolet trouvent sur les escarpements ensoleillés du massif un habitat privilégié, tandis que le Damier de la succise (DH 1065) se complaît dans les prairies. D'autres papillons peu communs occupent les éboulis, comme le Moiré velouté, ou les prairies fraîches, tel le Chamoisé des glaciers. Dans les forêts peu exploitées du massif ont pu aussi être observés quelques très rares coléoptères vivant dans le bois mort ou sénescant.

<b>Perdrix Bartavelle</b> <i>Alectoris graeca</i>	<b>Code Natura</b> A 412
<b>Taxonomie</b>	
Galliformes / Phasianidae / <i>Alectoris</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I et II de la Directive Oiseaux Annexe III de la Convention de Berne	
<b>Identification</b>	
C'est la plus grande des Perdrix. Sa taille varie de 32 à 43 cm. Elle a le dos gris cendré brunâtre, le haut de la poitrine gris bleuté, le ventre roux pâle et les flancs rayés de roux, de crème et d'une double barre noire. Le bec et les pattes sont rouges. La zone blanche de sa gorge se poursuit jusqu'à la poitrine, et est bordée d'un collier noir bien délimité. L'absence de dimorphisme sexuel marqué rend difficile la distinction entre le mâle et la femelle.	
<b>Habitat de l'espèce</b>	
La Perdrix Bartavelle apprécie la chaleur et on la retrouve principalement sur les versants sud entre 1500 et 2600 m d'altitude. Elle affectionne les terrains arides, blocs rocheux, et les pentes très raides. Le Massif du Bargy représente un bon habitat pour la Bartavelle. En effet, on y retrouve des versants sud bien exposés, tout à fait favorables pour cette espèce. L'hivernage peut pousser les oiseaux vers des altitudes inférieures ou des crêtes et versants rapidement déneigés. L'habitat potentiellement favorable pour la Bartavelle représente 37 % du territoire d'étude du site Natura 2000 du Bargy, soit près de 1 248ha (OGM). La Bartavelle fréquente aussi, dans une moindre mesure, les boisements clairs à mélèze, pin cembro ou pin à crochets. La plupart des adultes sont sédentaires et occupent un espace vital annuel allant de 120 à 340 hectares.	
<b>Ecologie de l'espèce</b>	
Le régime alimentaire des adultes varie au fil des saisons. De décembre à mai il est constitué uniquement de feuilles de plantes herbacées, notamment de graminées. Cette nourriture peut devenir inaccessible lorsque la neige persiste sur les lieux habituels d'hivernage. Lors d'hivers enneigés, les oiseaux peuvent subir des périodes de disette parfois catastrophiques pour leur survie. La bartavelle ne peut en effet se nourrir de rameaux d'arbres et d'arbustes, faute de pouvoir digérer ces végétaux riches en cellulose. En juin et en juillet, le régime se diversifie avec la consommation de fleurs et de criquets, et encore plus en août et en septembre avec la consommation de myrtilles et de graines. En octobre et en novembre, la consommation de plantes herbacées redevient prépondérante. Le poussin âgé de moins de 6 semaines bénéficie quant à lui d'un régime alimentaire mixte (moitié animal, moitié végétal). De septembre à mars, les Bartavelles vivent le plus souvent en compagnies. Celles-ci se constituent, soit autour d'une famille à laquelle vient s'associer un ou plusieurs adultes, soit autour d'un groupe d'adultes sans jeunes. Au début du printemps, les perdrix ont tendance à s'isoler de leur groupe hivernal, avant de s'apparier. La Bartavelle est monogame. La ponte a lieu au mois de juin et la poule pond entre 9 et 14 œufs dans un nid situé à même le sol sous le couvert de buissons, de plantes herbacées ou de rochers. La poule couve les œufs durant 25 jours. Les poussins sont nidifuges. Le couple défend son territoire vis-à-vis de ses congénères.	
<b>Localisation sur le site</b>	
Fidèle à son origine orientale et à son goût prononcé pour la chaleur, on la retrouve sur les versants exposés au Sud, entre 1500 et 2300 m d'altitude. On la retrouve au printemps et en été au niveau de la « Tête des Bécus », sous le « Col d'Encrenaz », sous « la Tour » et dans la zone de « Montarquis ». De manière plus occasionnelle, on peut aussi l'observer sous le « Pic du Jallouvre » et à l'Ouest des « Rochers de Leschaux ». Si certaines Bartavelles ont tendance à redescendre au-dessous de 1 400m pour hiverner, d'autres passent l'hiver sur les hauteurs jusqu'à 3 000 m d'altitude, ce qui semble être le cas de celles présentes sur le Massif du Bargy. Trois zones d'hivernage ont été mises en évidence sur le périmètre du site. Il s'agit de « la Fléchère » sous le « Petit Bargy », d'une petite zone située sous le « Col de l'Encrenaz » et d'une dernière située au Nord-est de « Montarquis ».	
<b>Etat de conservation</b>	
<b>Favorable</b>	
<b>Menace</b>	
Sur le Bargy, la Bartavelle occupe des espaces peu utilisés par l'homme, le plus souvent situés sur des versants rocheux à fortes pentes, mais la fréquentation hivernale est à surveiller. Le surpâturage ovin et le vol libre peuvent constituer des menaces réelles pour cette espèce.	
<b>Mesure de gestion</b>	
Améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce au sein du massif (essentiellement sur la partie Sud du massif). Canaliser le flux touristique en évitant les secteurs à enjeux pour l'espèce (reproduction et hivernage) qui peuvent faire l'objet d'un dérangement et effectuer de l'information et de la sensibilisation. Réouverture des secteurs favorables à la bartavelle (pâturage, mécaniques), à définir selon les enjeux locaux et l'amélioration des connaissances. Plan de gestion pastoral de l'alpage ovin en cas de problème identifié.	



Photo : B. BELLON



**Légende**

Domaine vital de la bartavelle

type\_zone

-  Zone d'hivernage
-  Zone de nichée
-  Zone de présence
-  Zone de reproduction
-  Périmètre du site

**Natura 2000 du Bargy**  
**Domaine vital de la Bartavelle sur le Massif du Bargy**



Fédération Départementale des Chasseurs  
de Haute-Savoie

B THEVENOT -  
Avril 2012  
Source des fonds cartographiques :  
RGD 74 ; FDC74 ; OGM  
Créée sur le logiciel ARGIS 10.0

<b>Lagopède alpin</b> <i>Lagopus mutus helveticus</i>	<b>Code Natura 2000</b> A 408
<b>Taxonomie</b>	
Galliformes / Phasianidae / <i>Lagopus</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I, II et III de la Directive Oiseaux Annexe III de la Convention de Berne	
<b>Identification</b>	
<p>Le Lagopède mue à trois reprises au cours de l'année. Quelle que soit la saison, les ailes des adultes sont toujours blanches et les reproductrices noires. Au cœur de l'hiver, les deux sexes se parent d'un plumage blanc immaculé. Les coqs se distinguent des poules par un bandeau noir qui couvre l'espace entre le bec et l'œil. Au printemps, le plumage du coq est gris foncé, finement barré transversalement et panaché de brun, de blanc et de noir. La livrée de la poule est plus discrète, de teinte généralement brun-fauve rayée de noir. Les caroncules, plus développées chez le mâle, gonflent et deviennent rouge vermillon. En septembre et en octobre, le plumage des oiseaux est parsemé de plumes blanches. Les plumes des pattes s'épaississent à l'automne et deviennent fournie en hiver ce qui améliore la portance de l'oiseau sur la neige molle.</p>	
<b>Habitat de l'espèce</b>	
<p>Le lagopède alpin occupe, selon la saison, des altitudes comprises entre 1 800 et 3 000 m, avec une préférence pour les versants nord. Les roches sont souvent abondantes (éboulis, moraines, blocs, pierrailles) et le lagopède les recherche pour s'abriter. À l'étage subalpin supérieur son habitat est caractérisé par des landes à éricacées (<i>Rhododendron ferrugineum</i>, <i>Vaccinium</i> spp., <i>Arctostaphylos uva-ursi</i>) parsemées d'arbres isolés. À l'étage alpin, la végétation, plus rase, est constituée de pelouses et de landes dominées par des arbrisseaux nains.</p> <p>Au printemps, la plupart des poules nichent entre 2 100 et 2 600 m, aussi bien dans les landes à éricacées que plus haut dans la végétation rase constituée de pelouses et de landes mêlées de zones rocheuses. En été, les poules recherchent pour l'élevage de leurs jeunes une végétation herbacée dense d'une hauteur de 10 à 20 cm et riche en nourriture appétente pour les poussins (invertébrés, bulbilles de renouée vivipare...). En hiver, les lagopèdes fréquentent les arêtes et les sommets balayés par le vent où leurs plantes nourricières sont accessibles.</p>	
<b>Ecologie de l'espèce</b>	
<p>Le poussin, jusqu'à l'âge de 2 semaines, a un régime alimentaire mixte composé pour trois quart environ de végétaux et pour le reste de petits invertébrés. Les végétaux consommés sont assez semblables à ceux de l'adulte : feuilles de myrtilles, fleurs et feuilles de diverses plantes herbacées. L'adulte quant à lui se nourrit essentiellement de végétaux. De novembre à avril, il s'alimente à partir d'arbrisseaux nains ou de plantes ligneuses rampantes. Il recherche notamment les rameaux de myrtille, de saules, de l'airelle rouge ou du raisin d'ours, les bourgeons de rhododendron. En hiver, il peut consommer des aiguilles de résineux. En mai et juin, le régime du Lagopède s'enrichit en chatons de saules et de feuilles de nombreuses plantes herbacées. En été, la part des espèces ligneuses dans l'alimentation des Lagopèdes diminue au profit de fleurs et de fruits. En septembre et en octobre, les principaux éléments consommés sont des baies d'éricacées, les feuilles de saules, ainsi que les fruits de la renouée vivipare. Le Lagopède alpin est monogame. Les premières pontes sont étalées sur l'ensemble du mois de juin. Le nid contient de 5 à 9 œufs, en moyenne 7. La femelle couve seule pendant 21 à 24 jours. Les couples sont territoriaux sur leur zone de ponte. Les premières éclosions se produisent fin juin.</p> <p>Le Lagopède a la particularité d'effectuer de grands déplacements en fonction des saisons : ils changent de massif au moment de la mue (Août) ou de l'hivernage (Décembre-Avril). Ainsi, le Bargy représente une zone d'hivernage pour les Lagopèdes alpins nidifiant sur le secteur de Platé.</p>	
<b>Localisation sur le site</b>	
<p>L'habitat préférentiel du Lagopède est limité à quelques secteurs : On le retrouve régulièrement en été comme en hiver sur certaines crêtes ou versants rocheux qu'il semble affectionner. Ainsi, on peut l'observer régulièrement du « Petit Bargy » jusque sous le « Grand Bargy » ; sur les crêtes des « Aiguilles Vertes », la « Pointe Blanche » et sur la « Cravate » ; sur les « Rochers de Leschaux » et de manière occasionnelle sur le « Buclon » en hiver et sur le « Roc des Tours ». (Cf. Carte tome 3 : Zones à enjeux galliformes estivale et hivernale).</p>	
<b>Etat de conservation</b>	
Défavorable inadéquat	
<b>Menace</b>	
<p>Les zones fréquentées par le Lagopède alpin sont peu accessibles aux randonneurs et skieurs, se situant sur des crêtes et des versants rocheux présentant un fort relief. Il n'est donc pas soumis à une forte pression de dérangement touristique.</p>	
<b>Mesure de gestion</b>	
<p>Améliorer les connaissances sur la répartition de l'espèce sur la partie sud du massif du Bargy. Adapter les secteurs pâturés au sein des unités pastorales (pose de filets, conduite des troupeaux par un berger) pour limiter le dérangement sur les zones de nichées.</p>	





**Légende**

Domaine vital du lagopède

type\_zone

-  Zone d'hivernage
-  Zone de reproduction
-  Zone de présence
-  Zone de regroupements
-  Périmètre du site

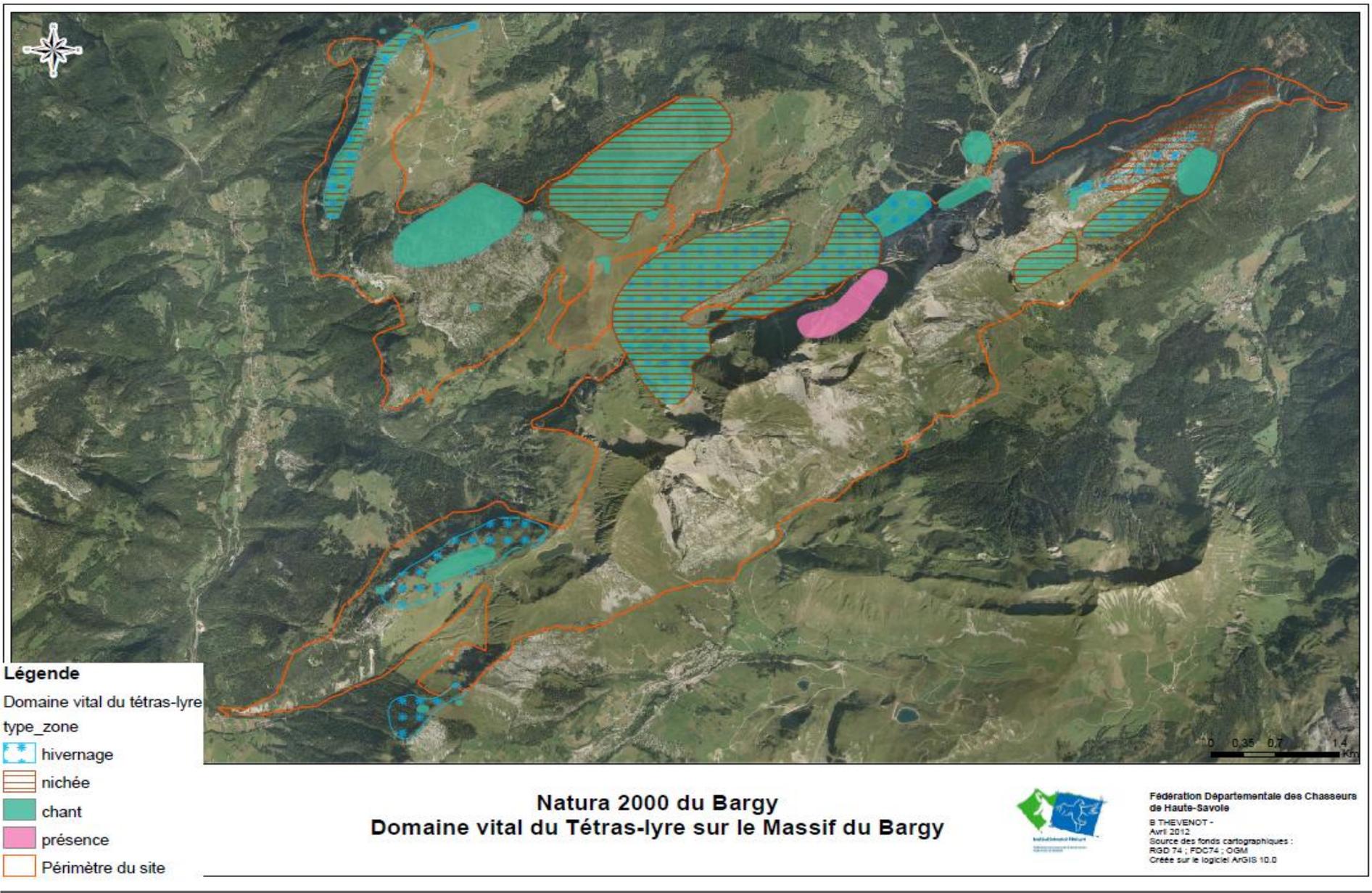
**Natura 2000 du Barga**  
**Domaine vital du Lagopède sur le Massif du Barga**



Fédération Départementale des Chasseurs  
 de Haute-Savoie  
 B THEVENOT -  
 Avril 2012  
 Source des fonds cartographiques :  
 RGD 74 ; FDC74 ; OGM  
 Créée sur le logiciel ArcGIS 10.0

<b>Tétras-lyre</b> <i>Tetrao tetrix</i>	<b>Code Natura 2000</b> A 409	
<b>Taxonomie</b>		
Galliformes / Phasianidae / <i>Tetrao</i>		
<b>Statut</b>		
Annexe I et II de la Directive Oiseaux Annexe III de la Convention de Berne Protection partielle au niveau national		
<b>Identification</b>		
<p>Le Tétras-lyre est un Galliforme de taille moyenne, au dimorphisme sexuel important. En effet, le mâle possède un plumage noir à reflets bleu et des ailes brun-noir avec une petite barre blanche. Le dessous des ailes et de la queue est blanc, et cette dernière se termine en forme de lyre. Au dessus de l'œil il possède un caroncule rouge. Les femelles quant à elles, possèdent un plumage brun roussâtre barré de noir.</p>		
<b>Habitat de l'espèce</b>		
<p>Le Tétras-lyre fréquente les milieux en transition semi-ouverts, où pelouses, fourrés, landes et boisements clairs se côtoient pour former un habitat qui lui est favorable. Il fréquente les forêts claires de résineux avec clairières et tourbières, à la limite supérieure des arbres. Qu'elles soient mixtes ou mêlées de feuillus, ces forêts possèdent un sous-bois bien développé et sont parsemées de prairies et de landes à rhododendrons et myrtilles, avec présence d'alpages.</p>		
<b>Ecologie de l'espèce</b>		
<p>Au printemps (Mai), les mâles se regroupent sur des places de chant traditionnelles, situées généralement sur un espace visible et dénudé. Espèce polygame, la poule est territoriale sur son site de ponte, qu'elle défend vis-à-vis de ses congénères du même sexe (compétition intra-spécifique sur les habitats favorables à la reproduction). Le nid est sommaire, situé à terre et masqué par la végétation (éricacées). Cinq à dix œufs sont couvés pendant presque un mois. A cette époque, les Tétras consomment essentiellement des végétaux, alors que les poussins sont friands d'insectes, leur apportant les protéines nécessaires à leur croissance. A l'automne, les baies constituent l'essentiel du menu des Tétras-lyre. En hiver, l'oiseau s'installe de préférence dans les pentes exposées au nord, où la neige reste poudreuse, afin d'y creuser une loge où il passera la majorité de son temps pour limiter ses dépenses énergétiques. Cet isolement le protège du froid et des prédateurs. En hiver, son alimentation est principalement constituée d'aiguilles de conifères, de rameaux, de bourgeons et de chatons.</p>		
<b>Localisation sur le site</b>		
<p>En lien avec l'écologie de cette espèce, il semble pertinent de différencier les zones de présence hivernales et estivales, qui sont des secteurs sensibles. Sur le Bargy, on le retrouve essentiellement à proximité du « Col de Cenise », au niveau des « Combes » et des « Rochers de Leschaux », ainsi que sur la barre rocheuse de « Solaison » (Cf. Carte tome 3).</p>		
<b>Etat de conservation</b>		
<p>L'état de conservation du Tétras-lyre sur le Massif du Bargy peut être qualifié de « <b>Défavorable inadéquat</b> » selon les critères du MNHN.</p>		
<b>Menace</b>		
<p>Les menaces qui pèsent sur le Tétras-lyre sont : la fréquentation du milieu ainsi que la fermeture de paysage. A noter que sur le secteur du « Lac Bénit », la fréquentation touristique semble être un facteur de dérangement important.</p>		
<b>Mesure de gestion</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des diagnostics Tétras-lyre selon le protocole OGM en incluant les enjeux galliformes de façon globale (lagopède, bartavelle, tétras lyre) et réaliser les travaux de réouverture du milieu selon les résultats des diagnostics.</li> <li>- Limitation de la fréquentation pendant les périodes sensibles/Canalisation des touristes sur des sentiers balisés.</li> <li>- Mise en place de convention avec les agriculteurs pour mettre en défend les zones de reproduction du Tétras-lyre jusqu'au 15 Août.</li> </ul>		

Photo : B. BELLON



<b>Gypaète barbu</b> <i>Gypaetus barbatus barbatus</i>	<b>Code CORINE</b> A076
---	--------------------------------



**Description**

*Gypaetus barbatus barbatus* est l'une des quatre espèces de vautours présentes en France. C'est un grand rapace nécrophage qui présente une envergure imposante (2.60m à 2.90m). La longueur totale du corps est de 110 à 150 cm, pour un poids oscillant entre 5 et 7kg. Espèce dite « parapluie », en fin de chaîne alimentaire.

**Localisation sur le site**

Le couple du Bargy, présent depuis 1995 exploite l'ensemble du site et même d'avantage pour la recherche de nourriture. Le cœur du territoire est le grand Bargy ou sont connus 4 aires, 2 en versant Sud et 2 en versant Nord. Ce couple a produit 12 poussins depuis 1996, c'est le premier couple à s'être installé sur l'arc alpin depuis le retour de l'espèce et c'est l'un des plus productifs.

**Caractéristiques écologiques**

<p><b>Biologie de l'espèce</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Régime alimentaire à 80% d'os</li> <li>- Couple territorial et sédentaire</li> <li>- Phase erratique de 0 à 7 ans en moyenne</li> <li>- Maturité sexuelle à 7 ans</li> <li>- Reproduction longue (10 mois) et lente (en moyenne, 1 jeune tous les 3 ans)</li> </ul>	<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité alimentaire suffisante en carcasse</li> <li>- Habitat comprenant des zones rupestres ; falaises et milieux ouverts sont indispensables</li> <li>- Territoire d'un couple entre 200 et 400 KM<sup>2</sup></li> <li>- Espèce très sensible à tous types de dérangements</li> </ul>
---	---

**Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site**

<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Stable : maintien du couple sur le site. Site fréquenté ponctuellement par des individus erratiques.</li> </ul>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sports de pleine nature : escalade, vol libre (parapentes et planeurs), ski de randonnée</li> <li>- Vols motorisés : hélicoptères</li> <li>- Chasse photographique</li> </ul>
--	---

**Etat de conservation**

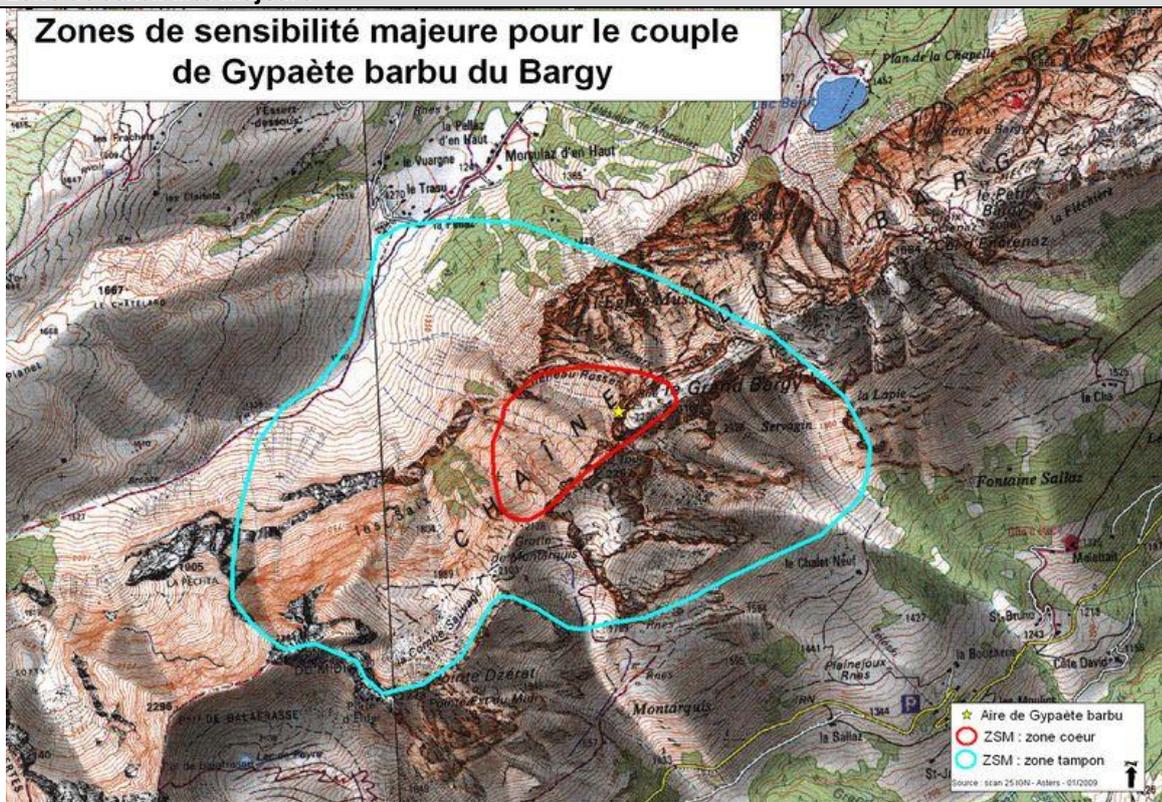
A l'échelle des Alpes françaises, il est défini comme « défavorable mauvais ». En effet, seul l'habitat semble favorable, l'aire de répartition ainsi que les effectifs ne permettent pas encore d'obtenir un état favorable malgré les 25 ans de réintroductions.

**Perspectives d'actions**

- Favoriser la tranquillité des sites de reproduction par de l'information auprès des usagers (sports de pleine nature) et des conventions afin de limiter la pratique de certaines activités sur certains secteurs aux périodes clés de la reproduction.
- Réduire les menaces au sein de la Zone de Sensibilité Maximale (ZSM).
- Veiller à ce que la disponibilité alimentaire soit stable ou en augmentation.
- Travailler avec les éleveurs pour une meilleure acceptation des vautours en général (prétendues attaques) afin d'anticiper les conflits.

## Zone de sensibilité majeure

### Zones de sensibilité majeure pour le couple de Gypaète barbu du Bargy

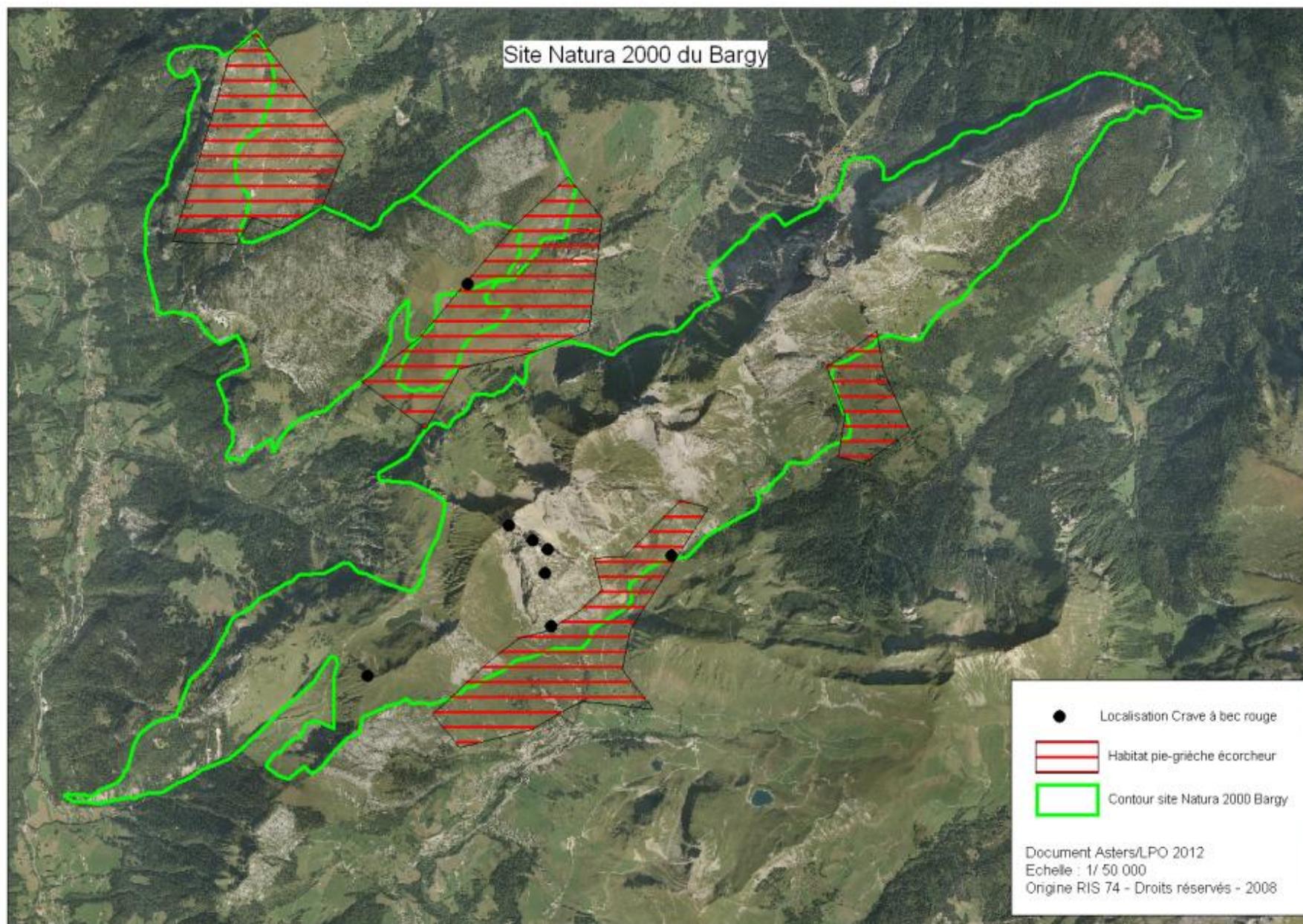


**1) La zone cœur :** zone de 500m à 800m linéaires autour des nids à l'extérieur de laquelle la plupart des couples semblent tolérer une activité humaine peu bruyante de type parapente, randonnée, circulation automobile, photographie, escalade, écobuage, etc.

*Les mesures de gestion à l'intérieur de la zone coeur devraient porter sur toutes les activités humaines toute l'année (protection optimale), ou de la période d'installation en octobre/novembre (date moyenne estimée : 1<sup>er</sup> novembre) à la fin de la période de reproduction (date moyenne estimée : 15 août car la majorité des envols a lieu en juillet + 15 jours critiques pour la survie du jeune) quelque soit l'issue de la reproduction.*

**2) Zone tampon :** zone de 1000m linéaires environ autour des zones cœur à l'extérieur de laquelle la plupart des couples semblent tolérer une activité humaine bruyante de type survol d'hélicoptère, exploitation forestière, tir de mine, travaux mécanisés, passage d'avions de chasse ou d'engins bruyants, etc.

*Les mesures de gestion à l'intérieur de la zone tampon porteront sur les activités humaines (terrestres et aériennes) bruyantes et sur la chasse en battue. Dans cette zone, le type et la durée de l'activité, la distance entre la zone cœur et le lieu du projet d'activité, permettront de définir si une activité bruyante peut être réalisée et dans quelles conditions. Dans tous les cas, une activité bruyante ne devrait pas être réalisée à moins de 1000m des nids situés en ZSM toute l'année, à moins de 1200m des nids situés en zone cœur en période de reproduction (1<sup>er</sup> novembre au 15 août) et à moins de 1500m des nids situés en zone coeur entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> mai, excepté si le relief peut constituer un écran sonore suffisant.*



<b>Vautour fauve</b> <i>Gyps fulvus</i>	<b>Code Natura 2000</b>
	A078
<b>Taxonomie</b>	
Falconiformes / Acciptridés / <i>Gyps</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau Protégé au niveau national Annexe II de la Convention de Berne Annexe II de la Convention de Bonn Annexe II de la Convention de Washington Annexe A du règlement CEE/CITES	



P.Charrière

<b>Identification</b>
Rapace de grande taille, il a une petite tête claire assez bien visible en vol et de longues ailes très larges aux rémiges digitées. Le dessus du corps est brun-gris jaunâtre, de nuance variable et le dessous est brun roussâtre à jaunâtre. La cire est grise, les pattes gris-bleu et l'iris se décline du brun clair au jaune suivant l'âge. Les adultes ont un duvet blanchâtre court au niveau de la tête, deux taches de peau nue et bleue à la base antérieure du cou, de part et d'autre du jabot. Le dimorphisme sexuel est très faible, voire inexistant. Les juvéniles présentent une collerette de plumes brunes lancéolées, un plumage globalement brun et des yeux brun foncé. En vol plané circulaire, le Vautour fauve tient souvent les ailes relevées. En vol plané direct, la « main » est normalement abaissée. En vol battu, les mouvements des ailes sont lents et amples. Les rémiges primaires écartées, les doigts sont bien visibles de face ou de dos. Envergure : 250 à 280 cm ; Longueur totale du corps : 95-105 cm. Poids : 8-11 kg.
<b>Habitat de l'espèce</b>
Le Vautour fauve s'installe dans des escarpements rocheux, de préférence dans la zone basse des montagnes, au voisinage des larges vallées, de hauts-plateaux, de causses et des plaines. Les parois des rochers doivent présenter des corniches, des failles ou des cavités offrant quiétude, sécurité à l'égard des prédateurs terrestres, ainsi que des accès dégagés pour les décollages et atterrissages. Il installe son nid sur les falaises, surtout calcaires. Les dortoirs communautaires se forment habituellement sur des sites rocheux ou escarpés permettant aux oiseaux d'être à l'abri des dérangements.
<b>Ecologie de l'espèce</b>
Le Vautour fauve est un rapace nécrophage grégaire. Durant la période de nidification, un certain nombre d'oiseaux (immatures et non reproducteurs) quittent les « environs » des colonies de reproduction pour chercher des sites d'estivage. Spécialisé dans les mammifères de taille moyenne ou grande, le Vautour fauve est considéré comme un équarrisseur naturel en débarrassant la nature de cadavres qui pourraient être à l'origine de pollutions bactériologiques. Dans le Paléarctique occidental, le Vautour fauve dépend presque exclusivement des troupeaux d'ongulés domestiques. Les grands troupeaux de moutons et de chèvres qui séjournent tout l'été dans les montagnes leur fournissent des ressources régulières en bêtes accidentées, mortes de maladie, tuées par des prédateurs (chiens errants, loups, lynx, voire ours), vestiges placentaires, agneaux mort-nés, etc. Les carcasses d'ongulés sauvages sont également appréciées : chamois, bouquetins, mouflons, chevreuils.
<b>Localisation sur le site</b>
L'espèce estive régulièrement sur le site depuis 2007. La période de présence sur le Bargy s'étend d'avril à octobre avec un effectif maximum en juin-juillet. Les dortoirs principaux connus sont situés sur les Rochers de Leschaux et sur les Aiguilles Vertes. D'autres dortoirs « satellites » peuvent se former sur les autres sommets du Bargy mais ils ne rassemblent en général que quelques individus. En 2011, jusqu'à 76 oiseaux ont été dénombrés depuis le Mont-Saxonnex au début du mois de juillet (C.Giacomo). Il s'agit là de l'effectif le plus élevé jamais enregistré en Haute-Savoie. Ces oiseaux prospectent un vaste secteur situé entre la pointe d'Andey au nord et la chaîne des Aravis au sud pour trouver leur nourriture. Des groupes composés de quelques individus peuvent aussi traverser la vallée de l'Arve pour prospecter le Chablais et revenir au dortoir sur le Bargy.
<b>Etat de conservation</b>
Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique. <b>Défavorable inadéquat</b> à l'échelle du site
<b>Menace</b>
Le retour récent du Vautour fauve dans le nord des Alpes est à mettre en relation avec la réussite des programmes de réintroduction entrepris dans les Baronnies (70 couples en 2007) et le Verdon (15 couples en 2007) depuis les années 90. Le caractère grégaire des vautours et leur mode d'alimentation le rendent très vulnérable au poison, principale cause d'extinction constatée en Europe de l'Est notamment. L'espèce serait aussi sujette aux intoxications au plomb.
<b>Mesure de gestion</b>
Désamorcer la situation potentiellement conflictuelle de la place des vautours dans les systèmes agro-pastoraux. Valoriser la place des nécrophages dans l'écosystème montagnard. Mettre en place des mesures de prévention contre l'utilisation de poison ou de toute autre forme de destruction directe (piégeage, tir) dans le contexte actuel de présence de grands prédateurs.

<b>Vautour moine</b> <i>Aegypius monachus</i>	<b>Code Natura 2000</b> A079
<b>Taxonomie</b>	
Falconiformes / Acciptridés / <i>Aegypius</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau Protégé au niveau national Annexe II et III de la Convention de Berne Annexe II de la Convention de Bonn Annexe II de la Convention de Washington Annexe A du règlement CEE/CITES	



P.Charrière

<b>Identification</b>
<p>Le Vautour moine est le plus grand vautour européen. Son plumage est entièrement marron foncé, s'éclaircissant avec l'âge. D'aspect nu, la tête est couverte d'un léger duvet grisâtre, voire blanchâtre. La collerette, de la même couleur que le plumage, remonte souvent jusqu'au sommet du crâne. Les rémiges sont marron foncé. Les pattes sont gris bleuté. Les tarses sont en grande partie emplumés et très duveteux. Excepté la taille, le dimorphisme sexuel est inexistant, le mâle n'atteignant en moyenne que 93% de la taille de la femelle. Les oiseaux immatures ont une livrée plus foncée et plus uniforme. Ils ne présentent pas le masque clair qu'ont les adultes, et le duvet de la tête est noirâtre. La livrée adulte complète n'est acquise qu'à l'âge de cinq à six ans.</p> <p>En vol, le Vautour moine se reconnaît à sa taille imposante, ses ailes très larges et profondément digitées. La queue est cunéiforme.</p> <p>La mue dure au moins quatre mois, essentiellement entre début juin et fin septembre.</p> <p>Envergure : 250 à 290 cm ; Longueur totale du corps : 90-100 cm. Poids : mâle 7 000-11 000g, femelle 7 500-12 500g.</p>
<b>Habitat de l'espèce</b>
<p>En Europe, le Vautour moine est caractéristique des zones de collines et de moyenne montagne semi-boisée, à forte influence méditerranéenne. Il niche presque uniquement dans des forêts de pente.</p> <p>L'essence utilisée pour construire le nid est le Pin sylvestre <i>Pinus silvestris</i>.</p> <p>Dans le sud de l'Europe, il peut aussi nicher sur des Genévriers <i>Juniperus sp.</i>, du Chêne liège <i>Quercus suber</i>, du Chêne vert <i>Quercus ilex</i>, voire du Pin noir <i>Pinus nigra</i> en Grèce continentale. Pour la recherche de nourriture, ce vautour prospecte de vastes étendues ouvertes à semi boisées. Dans la région des Causses, le domaine de prospection de la colonie est estimé à 5000 km<sup>2</sup>.</p>
<b>Ecologie de l'espèce</b>
<p>A l'instar de tous les vautours européens, le Vautour moine est un nécrophage strict, jouant en cela un rôle d'équarisseur dans les écosystèmes agro-pastoraux de moyenne montagne. Les cadavres de moutons constituent une part essentielle dans son régime alimentaire. Toutefois, il est nettement moins dépendant de l'élevage des troupeaux d'ongulés domestiques que le Vautour fauve, et il s'adapte très bien aux ressources trophiques fournies par la faune sauvage. Son régime alimentaire comprend ainsi une part importante de petites proies mortes, comme les lagomorphes, les mustélidés, mais aussi les gros ongulés sauvages et accessoirement d'oiseaux, de reptiles et d'insectes. Le Vautour moine régurgite des pelotes de réjection très volumineuses, dont la plupart tapissent le fond des nids en période de reproduction.</p> <p>Il repère les cadavres à la vue, au cours de vols de prospection, souvent seul ou en couple, mais fréquemment avec des vautours fauves et percnoptères. Il prospecte surtout de vastes paysages ouverts à semi-ouverts, de steppes et d'alpages où la présence de troupeaux domestiques et de faune sauvage augmente les chances de trouver une carcasse accessible.</p>
<b>Localisation sur le site</b>
<p>L'espèce est notée sur le site à partir de 2007 avec 1 individu observé à plusieurs reprises en juin. En 2009, 1 individu est observé en juin-juillet puis 3 individus sont notés début aout. En 2010 un seul oiseau est observé en mars. Enfin, en 2011, au moins 3 individus différents fréquentent le massif entre mai et aout.</p> <p>Le ou les Vautours moines présents accompagnent systématiquement des groupes de Vautours fauves, participant aux curées et occupant les mêmes dortoirs (Rochers de Leschaux et Aiguilles vertes principalement).</p>
<b>Etat de conservation</b>
<p>Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique alpine  <b>Défavorable inadéquat</b> à l'échelle du site</p>
<b>Menace</b>
<p>Dès 1996, l'espèce niche à nouveau dans les Grands Causses. En 2010 18 couples produisent 12 jeunes. Depuis 2004, l'espèce est en cours de réintroduction dans les Préalpes drômoises et provençales.</p> <p>Le caractère grégaire des vautours et leur mode d'alimentation le rendent très vulnérable au poison, principale cause d'extinction constatée en Europe de l'Est notamment. L'espèce serait aussi sujette aux intoxications au plomb.</p>
<b>Mesure de gestion</b>
<p>Désamorcer la situation potentiellement conflictuelle de la place des vautours dans les systèmes agro-pastoraux.</p> <p>Valoriser la place des nécrophages dans l'écosystème montagnard.</p> <p>Mettre en place des mesures de prévention contre l'utilisation de poison ou de toute autre forme de destruction directe (piégeage, tir) dans le contexte actuel de présence de grands prédateurs.</p>

<b>Aigle royal</b> <i>Aquila chrysaetos</i>	<b>Code Natura 2000</b>
	A091
<b>Taxonomie</b>	
Falconiformes / Acciptridés / <i>Aquila</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau Protégé au niveau national Annexe II de la Convention de Berne Annexe II de la Convention de Bonn Annexe II de la Convention de Washington Annexe A du règlement CEE/CITES	



J.Bisetti

<b>Identification</b>
<p>L'Aigle royal présente un plumage marron foncé, aux nuances roussâtres, une calotte et une nuque claires. Il possède une longue queue, avec le bord postérieur de l'aile plus ou moins incurvé en S. La cire et les doigts sont jaunes et les reflets dorés au niveau de la nuque lui ont valu le nom « d'Aigle doré ». Le plumage des immatures est plus homogène et plus sombre. Les poignets et la base de la queue des jeunes oiseaux sont blancs. Les tarsi, emplumés et quelquefois maculés de blanc chez les jeunes, se prolongent de serres extrêmement puissantes. Le juvénile et l'immature, avec leurs zones blanches sur les ailes, et la queue noire et blanche, sont faciles à identifier. L'envergure du mâle atteint 188 à 212 cm, celle de la femelle 215 à 227 cm. Le dimorphisme sexuel est très prononcé, l'envergure des femelles est de 10% plus grande que celle des mâles, et elles sont entre 40 et 50% plus lourdes.</p> <p>Longueur totale du corps : mâle 80 à 87 cm, femelle 90 à 95 cm. Poids : mâle 2,9 à 4,4 kg, femelle 3,8 à 6,6 kg.</p>
<b>Habitat de l'espèce</b>
<p>Pour nicher, les couples recherchent préférentiellement des habitats rupestres comportant des espaces ouverts pour la chasse. Ils évitent les forêts et les paysages forestiers trop denses peu favorables à la chasse, ainsi que les zones trop densément peuplées, les milieux agricoles intensifs, les steppes et les prairies arides. Ils peuvent nicher dans un arbre si les falaises font défaut, comme cela est constaté dans les pays nordiques, voire en zone méditerranéenne, là où les densités en proies sont élevées. Les aires sont dans ce cas construites sur une ou plusieurs branches latérales et non pas à la cime. Des nidifications au sol ont aussi été observées. L'Aigle royal chasse dans tous les milieux ouverts à semi-ouverts, tels que les landes, les alpages et les clairières, ainsi que les peuplements forestiers clairs.</p>
<b>Ecologie de l'espèce</b>
<p>L'aire, située entre 200 et 2500 m d'altitude, est solidement bâtie dans la partie supérieure d'une falaise, sur une corniche protégée par un surplomb ou située dans une cavité, voire dans un conifère âgé.</p> <p>Le couple possède deux à huit emplacements différents qu'il utilise à tour de rôle. La distance entre les aires d'un même couple est très variable, allant de moins de 100 m à plus de 3 km.</p> <p>Rechargé de branchages d'année en année, le volume du nid peut atteindre jusqu'à deux mètres de diamètre et 2,5 mètres d'épaisseur.</p> <p>Les deux à trois œufs sont pondus entre le début de mars et le début d'avril. Les nichées engendrant deux jeunes viables restent tout à fait exceptionnelles. Un seul jeune parvient généralement à l'envol, le phénomène de caïnisme étant très fréquent chez ce rapace.</p> <p>La taille des territoires de chasse est variable. En général, la superficie moyenne est comprise entre 50 et 150 km<sup>2</sup>. D'une manière générale, ces territoires de chasse sont situés au-dessus des sites de nidification, ce qui permet ainsi aux aigles de ramener des proies lourdes et volumineuses par un trajet descendant en vol plané et non en battant des ailes pour remonter vers l'aire.</p> <p>L'Aigle royal se nourrit en fonction des ressources présentes sur son territoire. De ce fait, son régime est qualifié d'éclectique, allant des petits passereaux aux rongeurs, en passant par des mammifères, tels que les renards ou chevreuils.</p> <p>Mais sa prédation s'exerce en priorité sur l'espèce la plus représentée, montrant une nette préférence pour des animaux pesant entre 0,5 kg et 5 kg. Dans les régions riches en lièvres, lapins ou marmottes, ceux-ci constituent la majorité des prises.</p>
<b>Localisation sur le site</b>
<p>4 couples sont présents de façon certaine sur le périmètre (la numérotation correspond à une dénomination interne utilisée par la LPO Haute-Savoie).</p> <p><u>Couple n°22</u> : utilise 4 aires situées sur Pointe d'Andey (Bonneville), Termine (Petit-Bornand-Brizon), Puze (Petit-Bornand) et Col des Gardes (Saint-Sixt-Petit-Bornand). Sur 25 années de suivi ce couple a produit 13 jeunes à l'envol.</p> <p><u>Couple n°33</u> : utilise 3 aires situées sur Rocher de Salin (Petit-Bornand), Roc de Charmieu (Petit-Bornand-Grand Bornand-Entremont) et Montagne des Auges (Entremont). Sur 8 années de suivi ce couple a produit 3 jeunes à l'envol.</p> <p><u>Couple n°17</u> : utilise 3 aires situées sur Grand-Bargy (Le Reposoir), Cime de Février (Le Reposoir) et Le Vêlard (Le Reposoir). L'aire du Grand Bargy n'est plus utilisée depuis l'installation du couple de Gypaète barbu. Sur 14 années de suivi, ce couple a produit 9 jeunes à l'envol.</p> <p><u>Couple n°6</u> : utilise 4 aires situées sur Notre Dame des Grâce (Scionzier), Pointe de Nancy (Scionzier-Nancy-sur-Cluses), la Marquisade (Nancy-sur-Cluse-Scionzier) et le Rocher Blanc (Nancy-sur-Cluses-Magland). Sur 14 années de suivi ce couple a produit 2 jeunes à l'envol.</p>

A cela s'ajoute 1 territoire possible en cours de formation dans le secteur des Rochers de Leschaux-Pointe d'Andey ainsi que 5 à 10 individus immature non reproducteurs (jeunes issus des 4 couples et des territoires des autres massifs de Haute-Savoie).
<b>Etat de conservation</b>
Favorable à l'échelle alpine. Vulnérable sur la Liste Rouge 74 <b>Inapplicable</b> à l'échelle du site du fait de l'occupation de l'espace (changement d'aires de reproduction)
<b>Menace</b>
En Europe, la population nicheuse est estimée dans une fourchette de 8 400 à 11 000 couples. Son statut de conservation est considéré comme « défavorable ». L'effectif français fait état de 390 à 450 couples. La population de Haute-Savoie compte 38 à 42 couples. Après un déclin général due aux persécutions jusqu'au milieu du 20 <sup>ème</sup> siècle, l'espèce est considérée comme rare. Suite à un changement d'opinion, on assiste à une augmentation numérique et à une expansion géographique de l'espèce dès la fin des années 1960. Menaces : - Toutes les activités humaines, pratiquées à proximité des aires entre novembre et août (chantiers forestiers, sports de pleine nature...) sont d'une manière générale très néfaste. - L'aménagement de falaises à des fins ludiques (via-ferrata, voies d'escalade), est une menace supplémentaire dans les espaces non protégés. - Le survol civil et militaire des sites de reproduction par des aéronefs, peut entraîner l'abandon de l'aire. - La fermeture du milieu, suite à la régression du pastoralisme et à la reforestation, peut pénaliser l'Aigle royal pour l'accès à la ressource trophique (diminution du nombre de proies disponibles, agrandissement des territoires). - La présence de nombreuses lignes électriques aériennes ou de câbles de remontées mécaniques provoque de lourdes pertes par électrocution ou collision. - Des cas d'empoisonnement sont toujours à déplorer. Cette dernière menace est à prendre très au sérieux dans les secteurs à nouveau fréquentés par les grands carnivores (ours, loup).
<b>Mesure de gestion</b>
Eviter la fréquentation des falaises occupées en période de reproduction (février-août). Concertation avec le vol libre et l'escalade notamment pour canaliser le développement des sports de nature. Neutralisation des pylônes électriques dangereux, surtout à proximité immédiate des aires. Maintenir des milieux ouverts favorables aux espèces proies. Mettre en place des mesures de prévention (sensibilisation) contre l'utilisation de poison ou de toute autre forme de destruction directe (piégeage, tir) dans le contexte actuel de présence de grands prédateurs.

<b>Circaète Jean-le-Blanc</b> <i>Circaetus gallicus</i>	<b>Code Natura 2000</b> A080
<b>Taxonomie</b>	
Falconiformes / Acciptridés / <i>Circaetus</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau- Protégé au niveau national Annexe II de la Convention de Berne - Annexe II de la Convention de Bonn - Annexe II de la Convention de Washington	



X.Birot-  
Colomb

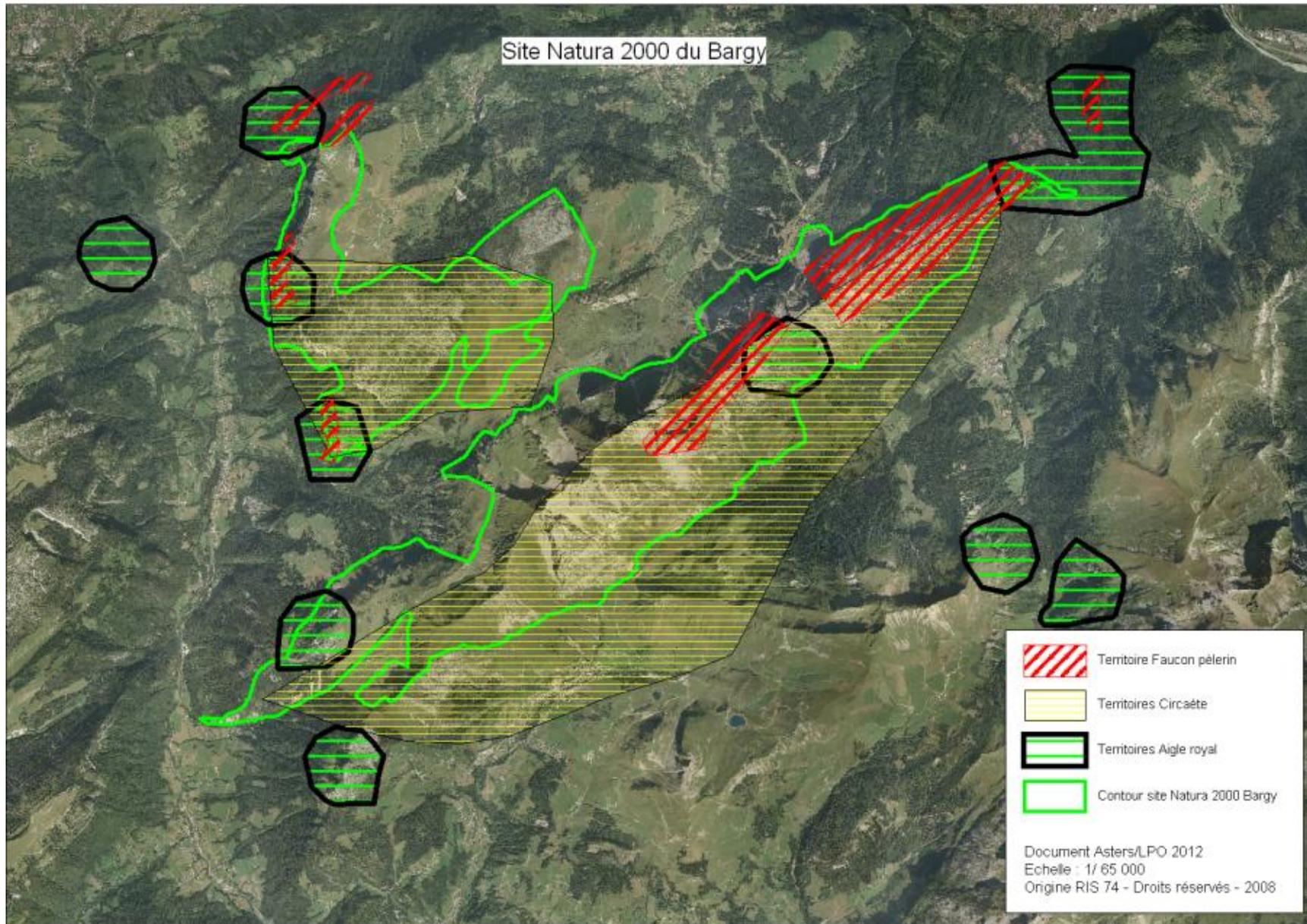
<b>Identification</b>
Rapace diurne pâle, de grande taille. Posé, il présente une grosse tête ronde avec de grands yeux jaunes rappelant un rapace nocturne. Se reconnaît assez facilement en vol : dessous blanc plus ou moins parsemé de taches beige à chocolat alignées et marqué d'un plastron brun du menton au haut de la poitrine, de taille et d'intensité variables. Le dessus est bicolore, la tête et les couvertures brun clair contrastent avec les rémiges brun foncé. Les ailes longues et larges sont bien digitées. La queue est barrée de trois bandes noires bien séparées. Le dimorphisme sexuel est peu marqué. Le plumage juvénile n'est caractérisé que par son état de fraîcheur et une étroite bordure pâle à l'extrémité des rémiges et rectrices. En vol, sa silhouette et son allure sont caractéristiques. Sa technique de chasse fait appel au vol stationnaire en modifiant en permanence l'ouverture de ses ailes et en maintenant souvent les pattes pendantes, sa grosse tête scrutant le terrain. Vu de face, les ailes dessinent une accolade aux pointes relevées. Env. : 160 - 180cm ; Longueur totale: 62-67cm ; Poids : 1200 à 2300g.
<b>Habitat de l'espèce</b>
Le Circaète recherche les milieux ouverts à couvert végétal peu épais, riches en reptiles, sa nourriture principale : pelouses sèches ou rocailleuses, friches et landes de divers types, forêts claires de pins purs ou en mélange avec des chênes, pâturages divers, garrigues, milieux rocheux, zones humides. Il niche en forêt dans un secteur tranquille, sur un pin de forme tabulaire ou un gros chêne à feuilles caduques ou persistantes offrant une grande branche horizontale découverte. On trouve le nid dans des secteurs accidentés en moyenne montagne ou dans de vastes forêts de plaine pourvu que l'accès aérien soit dégagé. Le site de reproduction, s'il ne connaît pas de perturbations, est fidèlement occupé année après année, même si l'emplacement du nid change assez régulièrement. En période d'hivernage, en Afrique, il occupe les savanes à acacias et les steppes arides.
<b>Ecologie de l'espèce</b>
Grand voilier diurne, il s'active dès que les courants chauds lui permettent de prendre de la hauteur. Il n'est donc pas très matinal. Les couples restent unis pour la vie et se retrouvent ensemble chaque année sur le lieu de nidification. Son territoire ne couvre que quelques hectares autour du nid, par contre son domaine vital englobe plusieurs dizaines de km <sup>2</sup> : 60 km <sup>2</sup> en moyenne pour la Haute Loire. Grand migrateur, il arrive de fin février à fin mars en France. Le départ s'étale de fin juillet à début novembre culminant dans la seconde quinzaine de septembre. Spécialisé, il se nourrit presque exclusivement de reptiles, principalement des serpents, y compris venimeux contre lesquels il n'est pas immunisé, qui représentent 70 à 96% des proies. Les grandes couleuvres (jusqu'à 1m50) sont les plus recherchées mais toutes les espèces d'ophidiens sont concernées. Les autres proies observées en faible nombre comprennent des vertébrés (petits mammifères, batraciens, oiseaux) et des invertébrés (insectes, vers). L'estimation du nombre de serpents prélevés par un couple et son jeune pendant l'estive serait de 700-800 individus.
<b>Localisation sur le site</b>
Généralement observée à l'unité, le circaète est présent sur le Bargy entre les mois d'avril et de septembre. Selon les années, ce sont entre 2 et 5 individus différents qui sont contactés essentiellement sur le versant sud du massif. Sur les 148 données récoltées de 1998 à 2011, une seule fait état d'un comportement territorial de 2 individus sexuellement matures durant l'été 2008. Bien que les observations concernent essentiellement des oiseaux immatures, des oiseaux adultes sont également régulièrement contactés. La nidification, si elle a lieu peut aussi bien avoir lieu dans le périmètre de la ZPS qu'en dehors. Quoi qu'il en soit, la grande majorité des milieux ouverts (alpages et pierriers) thermophiles constituent des zones de chasse.
<b>Etat de conservation</b>
Défavorable inadéquat à l'échelle alpine. En Danger sur la Liste Rouge 74 <b>Inconnu</b> à l'échelle du site
<b>Menace</b>
L'effectif européen est compris entre 6 900 et 10 500 couples et se localise pour plus de la moitié en Espagne et en France. En France les effectifs viennent d'être réévalués à la hausse avec 2400-2900 couples ce qui représente un doublement de la précédente valeur affichée qui correspond à la fois à une meilleure estimation et à une progression numérique. En Haute-Savoie seuls 2 cas de nidification sont documentés depuis 2005. L'espèce estive régulièrement en Suisse mais n'a apparemment jamais niché. La dégradation des milieux ouverts et l'abandon de l'agropastoralisme représentent une menace importante pour les territoires de chasse du Circaète. Si dans un premier temps, exode rural et déprise agricole favorisent les reptiles par l'enrichissement qui en découle, la fermeture des milieux qui s'ensuit leur devient défavorable à terme. Sur les sites de reproduction, les travaux forestiers et les activités de loisirs non maîtrisées peuvent être causes de perturbations, d'abandon ou de destruction des nids. De nombreux cas de mortalité causés par les câbles électriques ont été recensés, particulièrement en plaine où les pylônes constituent les seuls perchoirs.
<b>Mesure de gestion</b>
Maintenir les milieux ouverts thermophiles (prairies, alpages, pierriers) pour garantir le maintien de la ressource alimentaire.

<b>Faucon pèlerin</b> <i>Falco peregrinus</i>	<b>Code Natura 2000</b>
	A103
<b>Taxonomie</b>	
Falconiformes / Falconidés / <i>Falco</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau- Protégé au niveau national - Annexe II de la Convention de Berne - Annexe II de la Convention de Bonn - Annexe I de la Convention de Washington - Annexe A du règlement CEE/CITES	



D.Edon

<b>Identification</b>
Les ailes plutôt larges et triangulaires sont pointues et arquées en croissant. La queue est courte, un peu rétrécie et à l'extrémité carrée, la poitrine est robuste et la tête est ronde et peu proéminente. L'adulte est sombre avec une tache blanche à la gorge et en haut de la poitrine, les parties supérieures sont gris bleu à gris ardoise et le réseau serré de stries transversales du dessous paraît gris. Dans toutes les livrées, le Faucon pèlerin a le dessus sombre avec une zone claire dans le bas du dos, limitée au croupion. La tête sombre, où la moustache arrondie contraste avec les joues claires, est caractéristique de l'espèce. Les jeunes sont brun ardoisé dessus, avec les faces inférieures rayées de taches longitudinales pendant leur première année. (Photos : 2 immatures). Longueur totale du corps : 34-50 cm. Poids : 600-750 g (mâle), 900-1300 g (femelle)
<b>Habitat de l'espèce</b>
Pour sa reproduction, le Faucon pèlerin reste strictement inféodé aux sites rupestres. Essentiellement localisé dans les falaises calcaires, il s'implante en petit nombre sur les falaises côtières du Nord-Ouest et dans les hauts de taille rocheux de quelques carrières de plaine de l'Est. Il ne construit pas de nid, il niche à même le sol, se contentant de gratter le sol d'une vire nue ou herbeuse, d'une cavité située le plus souvent dans la partie haute d'une falaise. Il peut également occuper le nid abandonné d'un Grand corbeau <i>Corvus corax</i> , voire le chasser et s'approprier l'aire de ce dernier. Les territoires de chasse couvrent tous type de milieux ouverts.
<b>Ecologie de l'espèce</b>
En France, la ponte a lieu généralement de la mi-février à la fin de mars. Les trois à quatre œufs fortement tachetés de brun sont couvés par les deux adultes pendant 29-32 jours. Les jeunes restent au nid 35-42 jours et accompagnent leurs parents deux mois environ après l'envol. La taille des nichées à l'envol oscille entre un et quatre jeunes ce qui révèle une bonne productivité pour les couples qui nichent avec succès. Le Faucon pèlerin est adulte à deux ans. Pendant ses deux premières années, son taux de survie annuel est estimé à 50%, pour atteindre 85% chez les adultes. Ils se reproduisent pour la première fois à l'âge de deux ans et l'union semble durer jusqu'à la disparition de l'un ou l'autre des partenaires. Parmi les facteurs limitant les populations, est citée l'extension du Grand-duc, prédateur naturel du Faucon pèlerin et espèce bien implantée sur le territoire. Les aléas climatiques des mois de mars et avril entraînent des pertes de nichées. Par ailleurs, les couples qui s'installent sur les falaises les moins propices, sont moins productifs. La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ 17 ans. Ornithophage strict, le pèlerin consomme des proies allant du Roitelet huppé, au Héron cendré qu'il capture en vol. Les espèces de taille petite à moyenne, comme le Pigeon ramier, le Geai des chênes, les étourneaux et les turdidés sont les plus fréquentes.
<b>Localisation sur le site</b>
4 territoires sont occupés de façon certaine (numérotation LPO Haute-Savoie). 1 territoire possible au nord du site. <u>Couple n°85</u> : 1 couple est nicheur probable sur les parois entre la Pointe d'Andey et Sous la Tassenière. Des comportements territoriaux ont été notés mais aucune nidification n'a été avérée. <u>Couple n°20</u> : 1 couple a niché avec succès durant plusieurs années sur la paroi des Bouchats située entre Termine et le Col de Solaison. Ce territoire est apparemment toujours occupé mais la nidification n'est pas suivie. <u>Couple n°88</u> : 1 couple occupe les parois au sud de Les Boitons. La nidification est probable en 2009 et une femelle immature, mais déjà émancipée, est observé en août 2011. <u>Couple n°96</u> : présence probable d'un couple au niveau des Grottes de Montarquis. 1 oiseau de 1 <sup>ère</sup> année encore dépendant de ses parents est noté en juin 2008. <u>Couple n°91</u> : présence possible d'un couple. Il peut s'agir du couple n°104 de Nancy-sur-Cluses.
<b>Etat de conservation</b>
Favorable à l'échelle européenne mais défavorable inadéquat à l'échelle alpine, ou des disparitions locales sont constatées Inconnu à l'échelle du site.
<b>Menace</b>
Le Faucon pèlerin a un statut de conservation favorable en Europe, où l'effectif nicheur est estimé entre 12 000 et 25 000 couples. En Haute-Savoie la population est estimée à 80-90 couples. Un déclin catastrophique a été observé à partir des années 1950 et 1960, dû au pillage des nids par les collectionneurs d'œufs et les fauconniers, ainsi qu'aux persécutions directes associées, comme le tir. Peu après 1950, une nouvelle source de mortalité est apparue avec les pesticides organochlorés qui entraînaient l'empoisonnement ou la stérilité du Faucon pèlerin. En l'espace de deux décennies, les populations, jusque-là saines, vivant dans les pays industrialisés de l'hémisphère nord, ont diminué de 90% et il ne subsistait probablement pas plus d'une centaine de couples en France. Aujourd'hui, après trente ans d'interdiction de l'usage de ces pesticides, les populations de Faucon pèlerin augmentent à nouveau. La fréquentation de certaines parois a engendré localement des abandons de site.
<b>Mesure de gestion</b>
Eviter la fréquentation des falaises occupées en période de reproduction (février-août). Concertation avec le vol libre et l'escalade notamment pour canaliser le développement des sports de nature. Neutralisation des pylônes électriques dangereux, surtout à proximité immédiate des aires.





<b>Crave à bec rouge</b> <i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	<b>Code Natura 2000</b> A346
<b>Taxonomie</b>	
Corvidés / <i>Pyrrhocorax</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau - Protégé au niveau national Annexe II de la Convention de Berne	
<b>Identification</b>	
<p>Le Crave à bec rouge est un petit corvidé au plumage entièrement noir présentant sous de bonnes conditions d'observation de légères irisations vertes et mauves sur la poitrine, les ailes et la queue. Les pattes et le bec, entièrement rouge vermillon, le distinguent facilement des autres corvidés. En vol, ses ailes, fortement digitées, présentent la même largeur de leur extrémité à leur base. Sur le terrain, pratiquement aucune différence morphologique ne permet de distinguer le mâle de la femelle. Cette dernière est cependant légèrement plus petite avec un bec moins épais et de couleur plus claire. Les jeunes se distinguent des adultes pendant quelques semaines après leur envol, par un bec plus court et de couleur jaunâtre à brunâtre.</p> <p>La mue postnuptiale des adultes, complète, se déroule entre fin mai et fin août. La mue post juvénile, partielle, commence rapidement après l'envol. Longueur totale du corps : 39 à 40 cm. Poids : 250 à 360 g.</p>	
<b>Habitat de l'espèce</b>	
<p>Le Crave niche exclusivement dans des cavités de falaises, des avens, très exceptionnellement dans des bâtiments abandonnés. Il s'alimente presque exclusivement dans les habitats ouverts tels que les vives, affleurement rocheux, sur les pelouses sèches, les prairies, les landes rases voire parfois dans les labours et les cultures en début de semis. Il recherche tout particulièrement les habitats à faible recouvrement végétal dont la hauteur n'excède pas 5 cm.</p>	
<b>Ecologie de l'espèce</b>	
<p>Espèce sociable en période inter-nuptiale, les Craves se rassemblent en bandes importantes pouvant atteindre plusieurs dizaines à centaines d'individus, pour exploiter collectivement les zones d'alimentation et occuper des dortoirs. En période de reproduction, les couples qui ne représentent en général qu'un pourcentage limité de la population (20 à 66%), peuvent nicher en colonie atteignant parfois une dizaine d'individus voire en colonie mixte avec le Chocard à bec jaune. Mais bien souvent, les couples nicheurs s'isolent pour se reproduire à l'écart des colonies-dortoir. Dans d'autres secteurs, comme en Bretagne, les couples nichent toujours isolément et défendent même un territoire alimentaire. Les oiseaux de Haute-Savoie « semblent » hiverner en groupe sur la commune de Marlens. Les Craves sont particulièrement fidèles à leurs sites de reproduction et à leur partenaire. La ponte de trois à cinq œufs a lieu autour de la mi-avril. Les secondes pontes sont rarissimes, mais des pontes de remplacement peuvent avoir lieu après prédation. L'incubation (17 à 21 jours) est assurée exclusivement par la femelle qui est alors ravitaillée par le mâle, parfois plusieurs fois par heure. L'élevage des poussins, assuré par les deux parents, dure une quarantaine de jours. Contrairement à la première partie de la reproduction caractérisée par une extrême discrétion du couple, l'effervescence engendrée lors de l'élevage des jeunes permet d'indiquer la présence des couples reproducteurs. L'envol survient essentiellement à la mi-juin. Les jeunes volants se déplacent avec leurs parents et se regroupent avec d'autres familles formant alors de très grandes bandes dans le courant de l'été.</p> <p>Le Crave est une espèce longévive caractérisée par une productivité assez faible. La survie des oiseaux de première année est par contre relativement faible.</p>	
<b>Localisation sur le site</b>	
<p>La Haute-Savoie constitue la limite septentrionale de répartition de l'espèce dans l'arc alpin.</p> <p>2 secteurs de présence sont connus sur le site :</p> <p>Secteur 1 : Entre l'Aiguille verte et le Buclon, 2 couples sont cantonnés durant la saison de nidification 2006 (Ph.Lebrun, M.Mercier).</p> <p>Secteur 2 : Entre le Buclon, les Chalets de Cuillery et le col du Rasoir, 1 couple est cantonné durant la saison de nidification 2011. Des parades sont notées le 25 avril mais aucune cavité occupée n'est identifiée malgré les recherches. Un couple se nourrit dans les alpages, en marge des Chocards, au départ de la Via Ferrata de la Cuchat le 30 juin. La nidification a probablement échoué.</p>	
<b>Etat de conservation</b>	
<p>Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique alpine.</p> <p>En danger sur la Liste Rouge 74. <b>Inconnu</b> à l'échelle du site.</p>	
<b>Menace</b>	
<p>En Europe, la population de Crave à bec rouge est considérée comme ayant un statut défavorable en raison d'un déclin modéré continu depuis les années 1970. L'effectif reproducteur se situerait entre 43 000 et 110 000 couples.</p> <p>En France, la population est estimée entre 1 000 et 2 000 couples, et l'espèce est considérée comme « A surveiller ».</p> <p>En Haute-Savoie le Crave est un nicheur « En danger » avec seulement 6 à 10 couples.</p>	
<b>Mesure de gestion</b>	
<p>Maintenir des pratiques agro-pastorales extensives favorables à l'alimentation de l'espèce.</p> <p>Limiter l'envahissement des ligneux sur les zones de nourrissage.</p> <p>Eviter la fréquentation des falaises occupées en période de reproduction (février-août).</p> <p>Concertation avec le vol libre et l'escalade notamment pour canaliser le développement des sports de nature.</p> <p>Sensibiliser les éleveurs à l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires de traitement parasitaire du bétail.</p>	

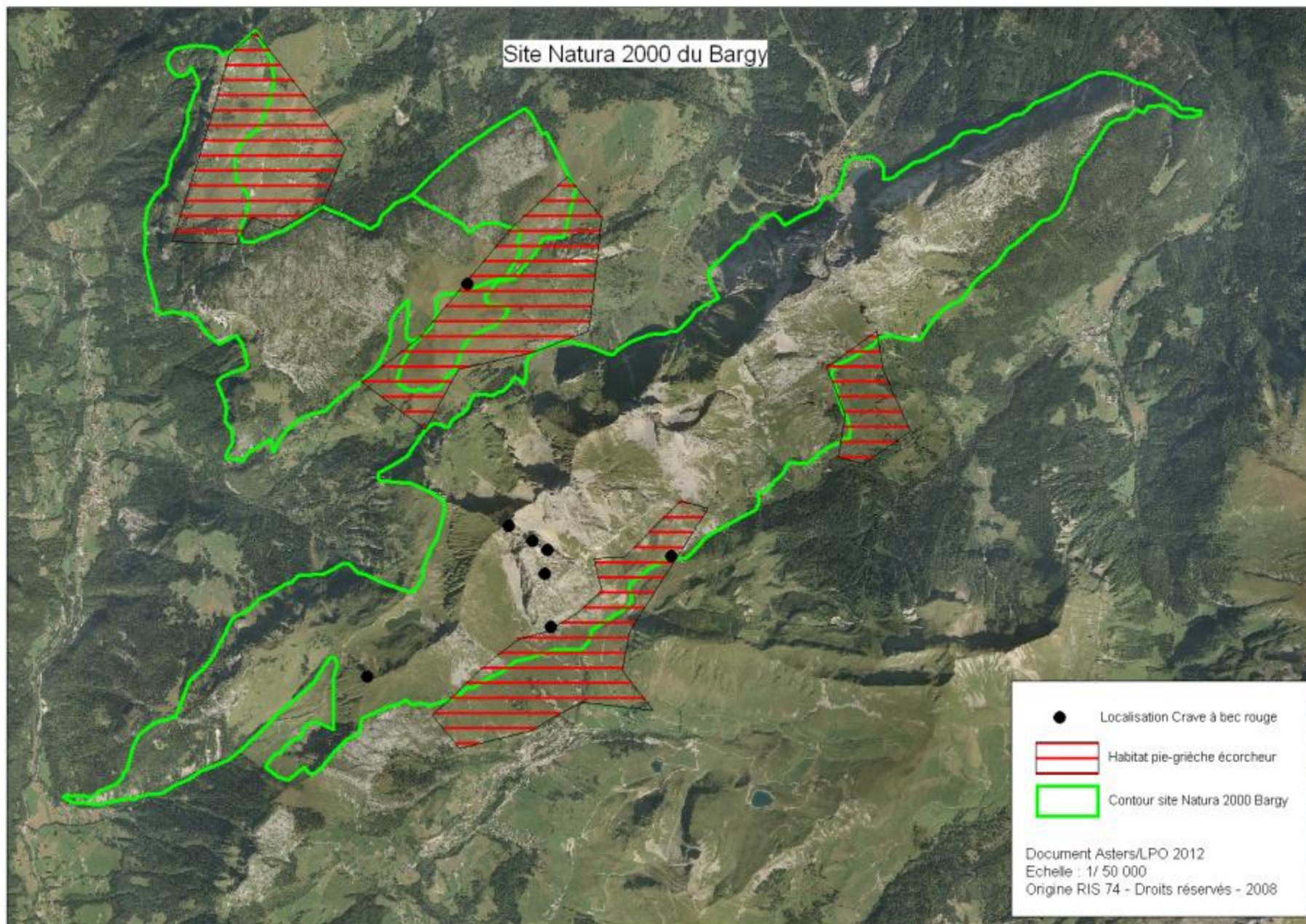
<b>Pie-grièche écorcheur</b> <i>Lanius collurio</i>	<b>Code Natura 2000</b>
	A338
<b>Taxonomie</b>	
Laniidés/ <i>Lanius</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau Protégé au niveau national Annexe II de la Convention de Berne	



J.Bisetti

<b>Identification</b>
<p>Le mâle adulte, vivement coloré, arbore un manteau brun roux, une calotte et un croupion gris cendré, une queue noire bordée de blanc à la base et des parties inférieures d'une couleur rose vineux plus ou moins intense selon les individus. Le bec et les pattes sont noirs. Le masque, typique de la famille des Laniidés, est noir aussi et s'étend sur les lores, les yeux et la zone parotique.</p> <p>La femelle adulte est beaucoup plus terne, avec un dessus plus ou moins brun-gris, parfois roussâtre (variable). Son masque facial est moins net que chez le mâle et son dessous d'un blanc jaunâtre sale est fortement vermiculé, barrée de lignes noires. Le juvénile, très semblable à la femelle adulte, s'en distingue surtout par les dessins en forme de croissants qui ornent ses parties supérieures.</p> <p>Une mue complète a lieu dans les quartiers d'hiver africains de novembre à mars.</p> <p>Le chant, gazouillis comprenant de nombreuses imitations, très limité dans le temps, relativement peu audible, ne permet guère de repérer l'espèce. Par contre, les cris territoriaux du mâle, un peu nasillards et lancés à son arrivée au printemps, sont très typiques et s'entendent de loin.</p> <p>Longueur totale du corps : 16 à 18 cm. Poids : généralement 25-40 g.</p>
<b>Habitat de l'espèce</b>
<p>La Pie-grièche écorcheur est une espèce typique des milieux semi-ouverts. Les mots-clés qui résument ses besoins fondamentaux sont : buisson bas épineux, perchoirs naturels ou artificiels d'une hauteur comprise entre un et trois mètres, zones herbeuses et gros insectes.</p> <p>Actuellement, les milieux les mieux pourvus en pies-grièches écorcheurs se caractérisent par la présence de prairies de fauche et/ou de pâtures extensives, parfois traversées par des haies, mais toujours plus ou moins ponctués de buissons bas (ronces surtout), d'arbres isolés et d'arbustes divers, souvent épineux et de clôtures (barbelés).</p> <p>Espèce typique des milieux intermédiaires, la Pie-grièche écorcheur évite totalement les forêts fermées, mais aussi des milieux ouverts y compris prairiaux quand ils sont complètement dépourvus de végétation ligneuse. C'est aussi une espèce typique des milieux agro-pastoraux, à condition cependant que ces derniers offrent des possibilités de nidification (buissons) et de chasse (perchoirs).</p>
<b>Ecologie de l'espèce</b>
<p>La migration postnuptiale bat son plein entre mi-juillet et mi-août. La Pie-grièche écorcheur, migrateur nocturne, fait partie des rares espèces d'Europe occidentale à avoir une migration orientale. Le départ des zones d'hivernage, situées en Afrique de l'est, a lieu entre mi-mars et mi-avril. Au printemps, les premiers oiseaux arrivent en France à la fin avril ou au début de mai, après avoir suivi un itinéraire différent de celui de l'automne. L'espèce effectue une véritable migration « en boucle ».</p> <p>Dans les jours qui suivent son retour de migration, le mâle, arrivé le plus souvent en premier se fait remarquer par ses cris caractéristiques. Il est alors perché au sommet des plus hauts arbres qui parsèment son futur territoire.</p> <p>L'espèce, qui chasse à l'affût, est souvent bien visible. La plupart des proies sont prélevées au sol ou dans la basse végétation, mais parfois aussi, surtout par beau temps, dans l'espace aérien. Chaque couple occupe un espace vital généralement compris entre 1,5 et 3 ha, volontiers à proximité d'autres couples. Des secteurs particulièrement attractifs peuvent regrouper jusqu'à six couples pour dix hectares.</p> <p>La Pie-grièche écorcheur est très opportuniste et généraliste. Toutes les études confirment qu'elle est avant tout insectivore, mais que les petits vertébrés (amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères) constituent souvent près de 5% de ses captures soit 25 à 50% de la biomasse ingérée, ce qui est loin d'être négligeable. La nidification de l'espèce suit très rapidement son retour de migration. Le nid, généralement construit entre 0,5 et 1,5 m dans un buisson, le plus souvent épineux (prunelliers, aubépines, ronces, etc.), reçoit entre quatre et six œufs entre le 15 mai et le 15 juin.</p> <p>La longévité potentielle de la Pie-grièche écorcheur est de l'ordre de cinq à six ans.</p>
<b>Localisation sur le site</b>
<p>La Pie-grièche écorcheur occupe essentiellement les alpages de moyenne altitude (entre 1300 et 1800 m) bien exposés et offrant au minimum quelques mètres carrés de buissons par hectare</p> <p>2 secteurs accueillent des densités remarquables que l'on pourrait qualifier de micro colonie.</p> <p>L'alpage de Samance semble être le plus peuplé avec 8 à 10 territoires (dont près de la moitié hors périmètre).</p> <p>Le col de Solaison avec 7 à 9 territoires (dont la majorité hors périmètre).</p> <p>En plus de ces 2 secteurs, l'espèce est présente sur les pourtours du col de Cenise avec 4 à 5 territoires, autour du col de la Colombière avec 4 à 5 territoires et enfin près de l'alpage de Chalet neuf avec 3 territoires.</p> <p>En résumé, la Pie-grièche écorcheur est présente avec 26 à 32 territoires dont plus de la moitié se trouve en limite ou à l'extérieur du périmètre.</p>

<b>Etat de conservation</b>
Défavorable inadéquat à l'échelle alpine. <b>Inconnu</b> à l'échelle du site.
<b>Menace</b>
<p>Le statut de conservation de l'espèce est considéré comme défavorable en Europe, en raison d'un déclin historique avéré. Les effectifs européens sont estimés entre 6,3 et 13 millions de couples.</p> <p>En France, le statut de conservation de la Pie-grièche écorcheur est considéré comme « En déclin » avec entre 120000 et 360000 couples en 2000.</p> <p>L'enquête effectuée en 2004 par la LPO Haute-Savoie permet d'estimer la population départementale entre 4000 et 5000 couples.</p> <p>La disparition ou la raréfaction de cette espèce dans de nombreuses zones de plaine résulte des changements des pratiques agricoles intervenus au cours des 40 dernières années : recul des prairies, conséquences des remembrements, importante régression des haies. L'utilisation accrue de produits phytosanitaires a probablement eu un rôle très négatif par son impact sur les populations d'invertébrés. Les produits vétérinaires utilisés pour le traitement parasitaire du bétail, peuvent également avoir un impact considérable sur les écosystèmes pâturés. Il en est de même des opérations d'intensification de l'exploitation des prairies, qui en appauvrit la composition floristique et la faune entomologique au détriment de cette pie-grièche.</p> <p>Globalement la régression de formes d'agriculture extensives basées sur la polyculture-élevage et surtout sur l'élevage de bovins ou d'ovins a été très défavorable. Les moyennes montagnes, moins exposées à cette évolution, constituent aujourd'hui des « zones refuges » pour l'espèce. Elles peuvent cependant devenir inhospitalières avec le retour spontané ou assisté de la forêt qui suit l'abandon des activités agricoles ou, à contrario l'intensification des prairies de fauches et la réouverture d'alpage la privant de ses perchoirs et sites de nidification.</p>
<b>Mesure de gestion</b>
<p>Intégrer le maintien de buissons isolés et haies basses à la gestion des alpages pâturés et des prairies de fauche.</p> <p>Limiter l'envahissement des ligneux</p> <p>Sensibiliser les éleveurs à l'impact de l'utilisation des produits phytosanitaires de traitement parasitaire du bétail.</p>



<b>Chevêchette d'Europe</b> <i>Glaucidium passerinum</i>	<b>Code Natura 2000</b>
	A217
<b>Taxonomie</b>	
Strigidés / <i>Glaucidium</i>	
<b>Statut</b>	
Annexe I Directive Oiseau Protégé au niveau national Annexe II de la Convention de Berne Annexe II de la Convention de Washington	



P.Charrière

<b>Identification</b>
<p>Petite chouette trapue à la tête arrondie, de taille intermédiaire entre un moineau et un étourneau, la Chevêchette d'Europe est le plus petit des rapaces nocturnes européens.</p> <p>Chez l'adulte, le dessus de la tête et le dos vont du gris au brun rougeâtre, ponctués de blanc chez l'adulte ; le dessous est blanchâtre avec poitrine brune et ventre finement rayé. Les disques faciaux sont peu marqués et de petits sourcils blancs surmontent les yeux jaune vif donnant à la chevêchette un air particulièrement revêché. Sur le dos de la tête et la nuque se trouvent deux taches sombres et une tache claire en forme de V et jouant le rôle d'un masque dissuasif. Le plumage des juvéniles diffère de celui des adultes par l'absence de points blancs jusqu'à une première mue partielle (1er automne). A environ un an, après une mue complète, le plumage adulte est acquis.</p> <p>Le chant le plus fréquent est un sifflement flutté. Il peut être émis toute l'année mais sa fréquence est plus grande de février à juin. Juillet et août correspondent à une période de grande discrétion vocale. De septembre à novembre, principalement, la chevêchette émet un chant différent dit « chant d'automne ».</p> <p>Longueur : 15 à 20 cm. Poids : de 65 à 70 g pour le mâle et de 75 à 85 g pour la femelle.</p>
<b>Habitat de l'espèce</b>
<p>La chevêchette fréquente principalement des forêts d'altitude (de 1000 à 2000 m) de conifères (épicéa, mélèze, pin cembro, pin sylvestre, sapin) aux peuplements ouverts, dotées de vieux arbres et parfois en mélange avec du hêtre. Elle y utilise des trous de pics (surtout Pic épeiche) pour se reproduire, s'alimenter et stocker ses proies.</p>
<b>Ecologie de l'espèce</b>
<p>La chevêchette chasse à l'affût, essentiellement de micro-mammifères (musaraignes, chauve-souris, campagnols, lérots, voire belette). En hiver, lorsque la neige recouvre le sol, ce régime est complété par des passereaux (du Pouillot véloce à la Grive draine). Elle ne dédaigne pas à l'occasion quelques insectes (coléoptères, orthoptères), batraciens et reptiles. La répartition des proies dans le régime alimentaire est généralement la suivante : 54 et 68% de micro-mammifères et entre 32 et 44% d'oiseaux.</p> <p>Parades et accouplements se déroulent à partir de la mi-mars. La ponte (quatre à six œufs) est déposée sur le fond d'une ancienne loge de pic (en général à une dizaine de mètres du sol). L'incubation assurée par la seule femelle dure de 28 à 30 jours. Les jeunes, nourris par la femelle à qui le mâle apporte les proies, se montrent à l'orifice dès le 20 ou 21ème jour et quittent la loge entre le 27ème et le 34ème jour. Après l'envol, ils restent quelque temps à proximité, sont émancipés environ un mois après l'envol et peuvent se reproduire au bout d'un an. Le territoire d'un couple peut aller, en Europe, de 1 km<sup>2</sup> dans le Jura ou en Bavière à 3,5 km<sup>2</sup> en Saxe.</p> <p>La longévité maximale observée serait de sept ans.</p>
<b>Localisation sur le site</b>
<p>5 données font état de la présence de l'espèce sur 4 secteurs en 2010 et 2011 :</p> <p>Bois d'Aufferand (Le Reposoir) La Forclaz (Scionzier-Le Reposoir) Plan de la Chapelle (Mont-Saxonnex) L'Esserts (Mont-Saxonnex)</p>
<b>Etat de conservation</b>
<p>Inconnu à l'échelle biogéographique <b>Non pertinent</b> à l'échelle du site</p>
<b>Menace</b>
<p>Le statut de l'espèce au niveau européen est considérée comme favorable avec un effectif compris entre 47 000 et 110 000 couples.</p> <p>La population française est estimée à 300 – 600 couples en 2007.</p> <p>En Haute-Savoie, les prospections menées depuis près de 4 ans ont permis d'estimer entre 100 et 110 le nombre de territoire occupé.</p>
<b>Mesure de gestion</b>
<p>Intégrer tout ou partie des boisements favorables et occupés situés en limite de périmètre afin d'engager une concertation avec les acteurs des milieux forestiers quant à la conservation de l'espèce.</p>

<b>Damier de la Succise</b> <i>Euphydryas aurinia debilis</i>	<b>Code Natura 2000</b> 1065
<b>Taxonomie</b>	
Lépidoptère / Nymphalidé	
<b>Statut</b>	
Annexe II et IV de la Directive Habitat Protégé au niveau national Annexe II de la Convention de Berne	
<b>Identification</b>	
Papillon de petite taille (15 à 18,5 mm pour les ailes antérieures), avec une coloration générale fauve assez contrastée et orné de dessins noirs plus ou moins étendus. Sur les deux faces des ailes postérieures, on note la présence caractéristique d'une série de points noirs formés sur une bande orange. Taille et coloration varient assez fortement d'un individu à l'autre.	
<b>Habitat de l'espèce</b>	
<i>Euphydryas aurinia debilis</i> est une sous-espèce des Alpes orientales et centrales. Elle se rencontre fréquemment dans les pelouses alpines et subalpines, jusqu'à 2500 mètres d'altitude..	
<b>Ecologie de l'espèce</b>	
Les plantes hôtes de cette espèce sont <i>Gentiana clusii</i> , <i>Gentiana alpina</i> , <i>Gentiana acaulis</i> . Les adultes s'observent de juin à fin août en fonction de l'altitude et des années.	
<b>Localisation sur le site</b>	
Sur le massif du Bargy, le damier de la Succise a été observé sur le secteur de Cenise , au Col de la Colombière et sur Petit-Bornand les Glières	
<b>État de conservation</b>	
Espèce d'intérêt communautaire mais <u>pas de préoccupation sur cette sous-espèce</u>	
<b>Menace</b>	
Le facteur de menace le plus important serait la disparition de son habitat par l'intensification des pratiques agricoles ou l'embroussaillage.	
<b>Mesure de gestion</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enrayer la fermeture des milieux</li> <li>- Pâturage extensif et tardif</li> </ul>	



<b>Sabot de Vénus</b> <i>Cypripedium calceolus</i>	<b>Code Natura 2000</b> 1902
<b>Taxonomie</b>	
Angiosperme / monocotylédone / orchidacée	
<b>Statut</b>	
Annexe II Directive Habitats Annexe I convention de Berne Espèce protégée au niveau national	
<b>Identification</b>	
C'est une orchidée de grande taille (15 à 60 cm), présentant de grandes fleurs avec un labelle grand, sans éperon, jaune strié de pourpre, en forme de sabot.	



<b>Habitat de l'espèce</b>
Cette espèce a une préférence pour certains stades dynamiques de colonisation forestière et pour certains types de peuplement forestiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelouses abandonnées jusqu'aux forêts claires ;</li> <li>- Lisières et ourlets forestiers,</li> <li>- Clairières intra-forestières , peuplements clairs ou bordures de chemins.</li> </ul>
<b>Ecologie de l'espèce</b>
Malgré son caractère montagnard, le sabot de Vénus se rencontre aussi en plaine ou dans les vallées dès 300 d'altitude. C'est une espèce semi-héliophile ou de demi-ombre, généralement mésophile, neutrocalcicole.
<b>Localisation sur le site</b>
Plusieurs centaines de pieds au-SE du hameau de la Ville, sur la commune de Petit Bornand les Glières, mais surtout à l'extérieur du site (en contact direct avec sa bordure)
<b>Etat de conservation</b>
<b>Variable</b> selon les noyaux de population. Les plus remarquables et les mieux conservées sont situées dans des lanches en cours de boisement et des forêts claires. Défavorable inadéquat à l'échelle alpine
<b>Menace</b>
Fermeture du couvert forestier ou des clairières Destruction des lisières, travaux en bordure de routes Cueillette
<b>Mesure de gestion</b>
Surveillance des stations et le cas échéant, pratiques d'éclaircies forestières localisées.

<b>Chardon bleu</b> <i>Eryngium alpinum</i>	<b>Code Natura 2000</b> 1604
<b>Taxonomie</b>	
Angiospermes, Dicotylédones, Apiacées (Ombellifères)	
<b>Statut</b>	
Annexe II Directive Habitats Annexe I convention de Berne Espèce protégée au niveau national	
<b>Identification</b>	
Il s'agit d'une plante vivace glabre, haute de 30 à 70 cm, avec une tige dressée feuillée, simple ou un peu rameuse au sommet. Les inflorescences s'épanouissent en juillet et en août. Les fleurs sont petites, blanches, groupées en têtes oblongues (2-4 cm de long) et entourées à leur base d'un involucre de dix à vingt bractées bleuâtres à bleu violacé, un peu molles et très finement découpées dentées, formant une collerette plus ou moins étalée (3-6 cm de long) ; ces ombelles transformées sont portées par de longs pédoncules également bleuâtres.	
<b>Habitat de l'espèce</b>	
Cette espèce a une préférence pour différents types d'habitats de pelouses : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pelouses subalpines et alpines,</li> <li>- Mégaphorbiaies ,</li> <li>- Prairies de fauche de montagne,</li> </ul> Voire des forêts claires à pin cembro.	
<b>Ecologie de l'espèce</b>	
De tendance héliophile marquée, le chardon bleu craint cependant le dessèchement. L'espèce recherche les stations de demi-ombre sur les expositions intermédiaires ; la plupart des stations des Alpes françaises sont établies sur des versants est (de nord-est à sud-est). Les stations où est établie cette espèce concernent des prairies, des pelouses fraîches, et des mégaphorbiaies pas trop humides sur terrain neutrophile à acidocline, sur sols riches, frais et profonds et à bonne capacité hydrique. Le Chardon bleu des Alpes s'observe à l'étage montagnard et surtout à l'étage subalpin (1000-2500 m), où se trouve son optimum.	
<b>Localisation sur le site</b>	
Cette espèce été signalée en deux grandes stations sur la chaîne du Bargy (nord de la tête des Bécus et entre le petit Bargy et la tête des Bécus) mais n'a pas été retrouvée lors des inventaires complémentaires de 2012	
<b>Etat de conservation</b>	
Inconnu sur le site (espèce non retrouvée) Défavorable inadéquat à l'échelle alpine	
<b>Menace</b>	
Cueillette Fermeture du milieu Fauche ou pâturage trop précoce (printemps-été)	
<b>Mesure de gestion</b>	
Surveillance du milieu Pâturage tardif (fin d'été)	



**Les milieux rocheux calcaires**

8120 : Eboulis calcaire et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin

8130 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

8240 : Végétation de lapiaz

**Les milieux ouverts**

6170 : Pelouses subalpines et alpines

6210 : Pelouses à Brome

6230 : Pelouses à Nard raide riche en espèces

6510 : Prairies de fauche

**Les landes**

4060 : Landes subalpines

**Les milieux boisés**

9181\* : Boisements de ravins

9410 : Forêt acidiphile à Epicéas communs

9150 : Hêtraies-sapinières sèches

9130 : Hêtraie-sapinières montagnardes

9420 : Pinèdes de Pins cembro

9430 : Pinèdes de Pins à crochet

**Les milieux humides**

7110\* : Les buttes à sphaignes

3130 : Les mares à *Sparganium*

<b>Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin</b>  <i>Thlaspietea rotundifolii</i>  <b>Code Natura 2000 : 8120</b>	<b>Code CORINE</b>
	61.23



**Description**

Habitat constitué d'une accumulation de matériaux pauvres en matière organique issus de l'érosion des pentes calcaires instables. Il s'étend de l'étage montagnard à alpin et se décline en fonction de la granulométrie des matériaux (de l'éboulis fins au chaos de gros blocs), de leur mobilité, de leur humidité et de leur exposition. Cet habitat pionnier colonise les moraines, les pierriers issus de l'altération des falaises, les alluvions torrentielles ou les fentes de lapiaz. On y retrouve une strate herbacée disséminée au sein des éléments pierreux avec un recouvrement généralement inférieur à 30% et pouvant dans certains types ne pas dépasser 5%.

**Localisation sur le site**

Cet habitat recouvre une grande partie du massif du Bargy, sur les deux versants et le plus fréquemment à l'étage subalpin.

**Caractéristiques écologiques**

<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etages montagnard et subalpin,</li> <li>- Matériaux calcaires ou marno-calcaires,</li> <li>- Sur pentes moyennes à fortes</li> </ul> <p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <p>Eboulis fins à moyens calcaires chauds montagnards : <i>Rumex scutatus</i>, <i>Petasites paradoxus</i>, <i>Leontodon hyoseroides</i>, <i>Gypsophila repens</i>.</p> <p>Eboulis calcaires froids subalpins et alpins : <i>Noccaea rotundifolia</i>, <i>Leontodon montanus</i>, <i>Doronicum grandiflorum</i>.</p> <p>Eboulis grossiers et chaos de gros blocs : <i>Dryopteris villari</i>, <i>Polystichum lonchitis</i>.</p>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <p>- <b>Intérêt floristique :</b>  Cette formation abrite diverses plantes alpines d'intérêt patrimonial telles le Pavot occidental (<i>Papaver occidentale</i>) qui est très localisée sur le site.</p> <p>- <b>Intérêt pour l'avifaune :</b>  C'est également l'habitat lorsqu'il est associé aux pelouses subalpines, du Monticole Merle-de-roche (<i>Monticola saxatilis</i>), espèce de passereau en déclin en Europe.</p> <p>Papillon : moiré velouté (<i>Erebia pluto</i>)</p>
---	---

**Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site**

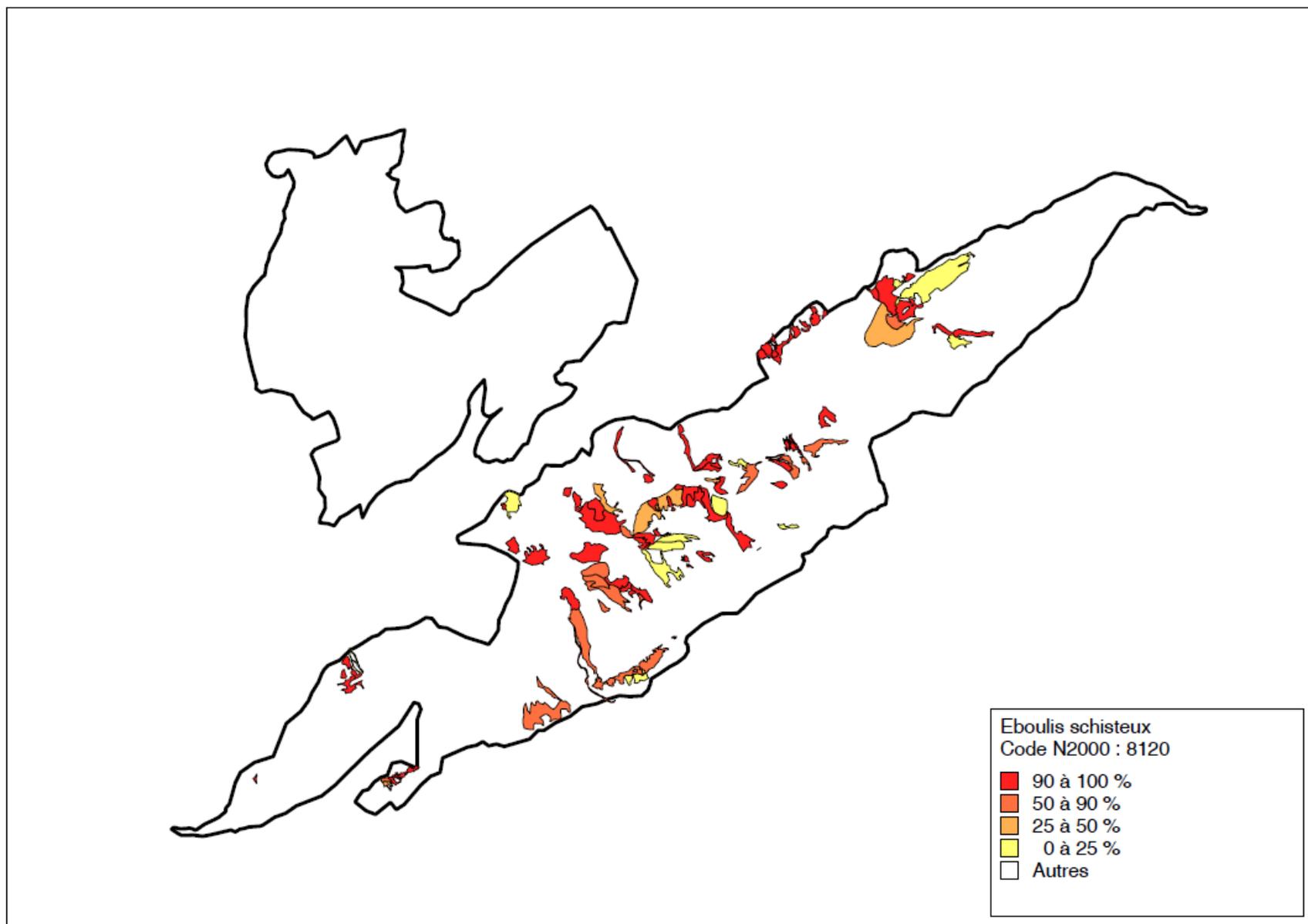
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>Peu d'évolution du fait de la régularité des apports de matériaux nouveaux. En cas de modification de cette dynamique, les éboulis peuvent progressivement se végétaliser et évoluer vers des milieux de pelouses subalpines ou de landes.</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <p>Peu de menaces sur le site.</p> <p>La principale menace liée à cet habitat est la création d'aménagements qui engendrerait sa destruction ou pourrait modifier la dynamique d'apports en matériaux. Cette menace n'est pas connue sur le site car il n'existe pas d'équipement et aucun projet n'est envisagé.</p>
---	--

**Etat de conservation**

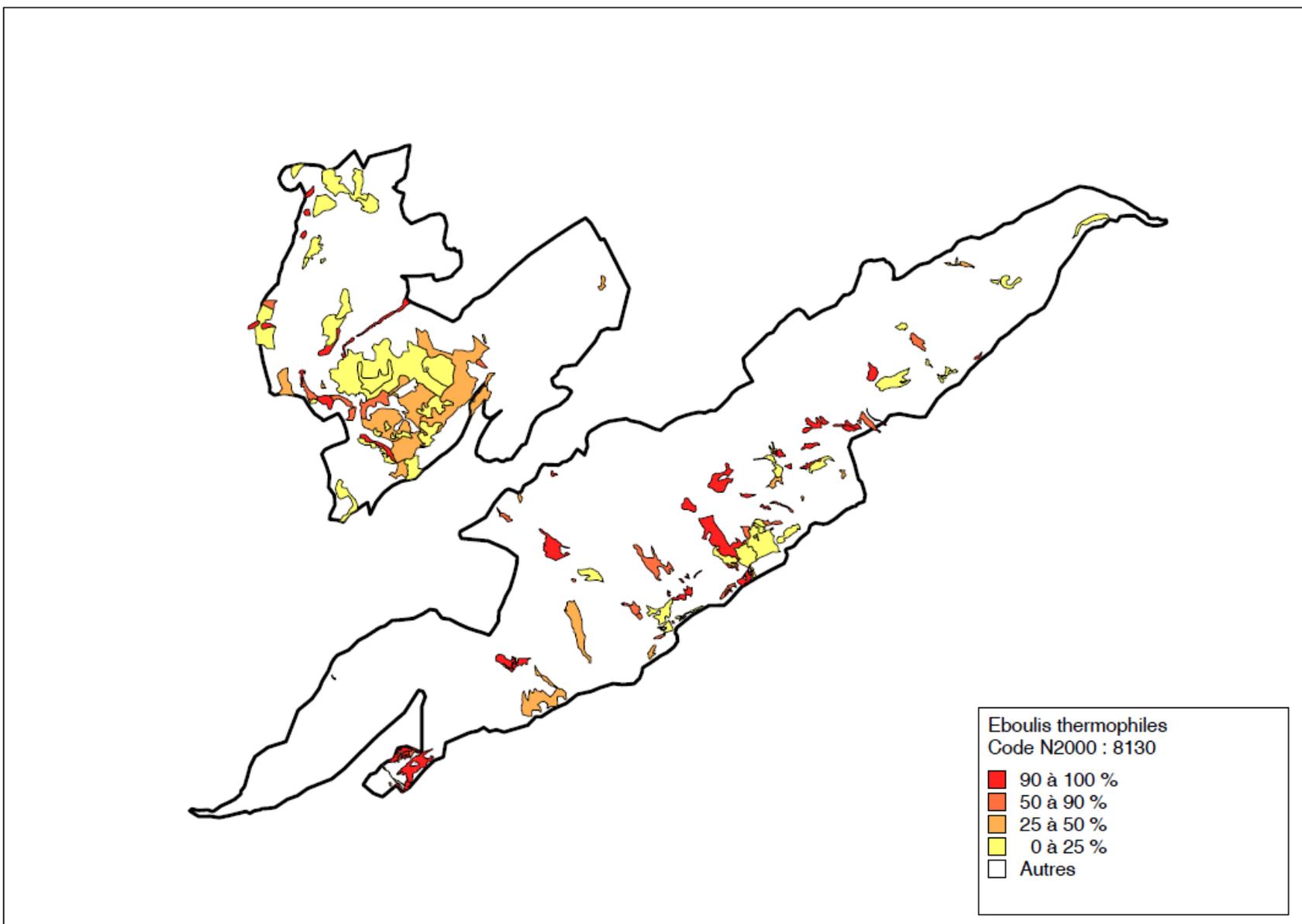
**Bon état de conservation.**

**Perspectives d'action**

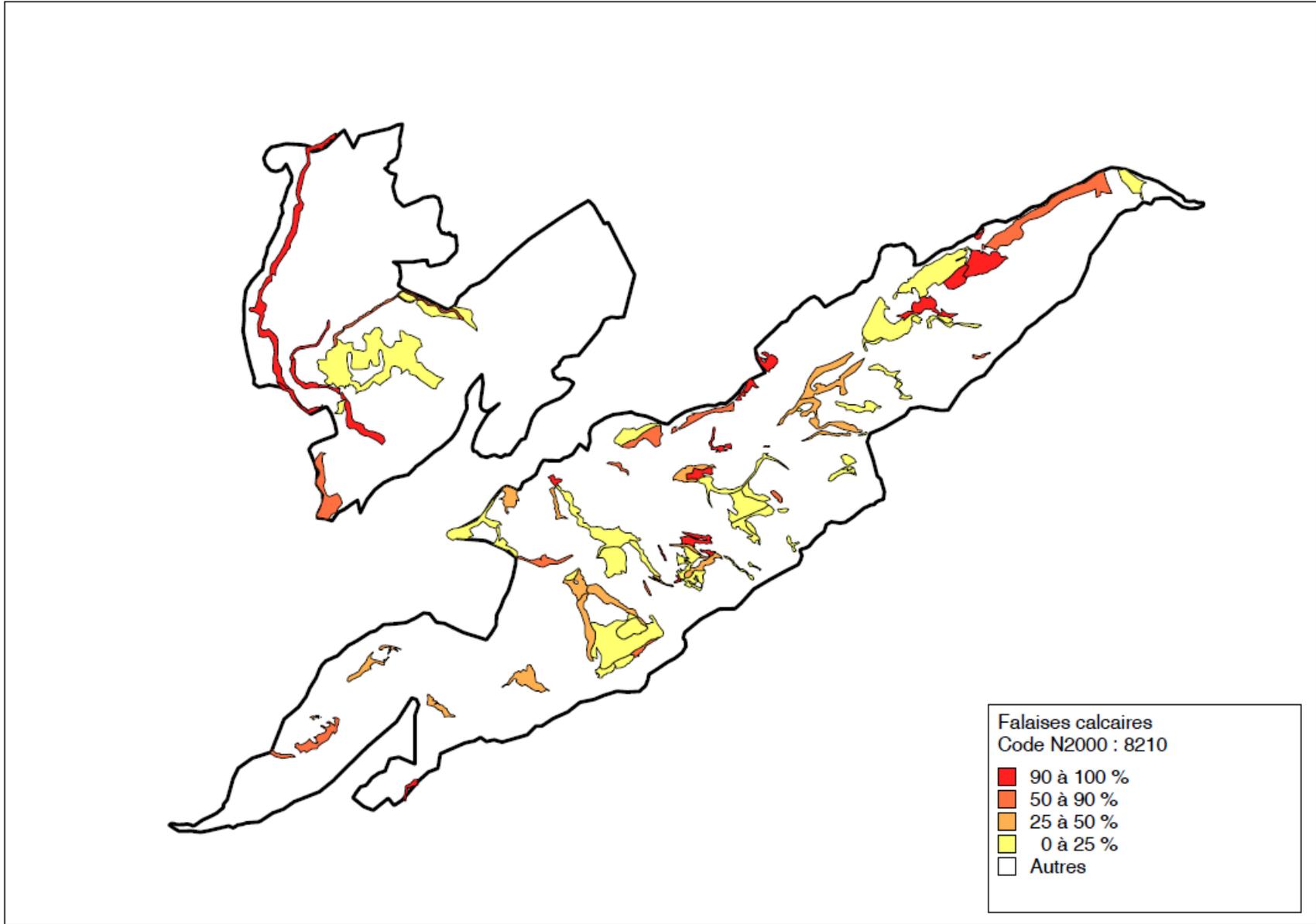
Aucune mesure de gestion n'est à mettre en œuvre pour conserver cet habitat si ce n'est de la surveillance.



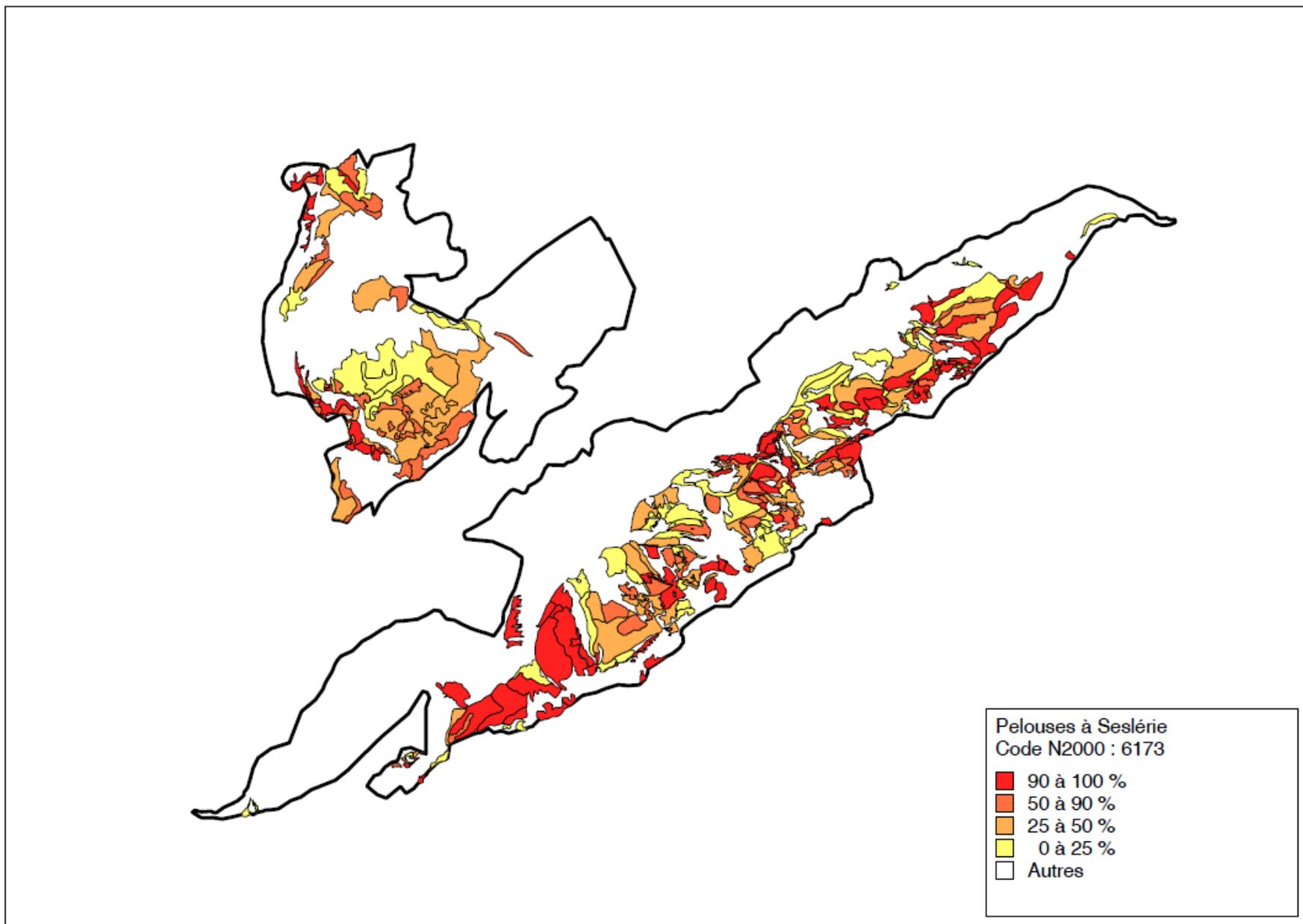
<p><b>Eboulis ouest méditerranéens et thermophiles</b></p> <p><i>Stipion calamagrostis</i></p> <p><b>Code Natura 2000 : 8130</b></p>	<p><b>Code CORINE</b></p> <p><b>61.31</b></p>
<p><b>Description</b></p>	
<p>Groupement clairsemé (recouvrement inférieur à 50 %), souvent marqué par l'abondance d'<i>Achnatherum calamagrostis</i>, une graminée qui forme de grosses touffes de teinte vert jaunâtre. Cette végétation thermophile occupe des pentes instables, souvent exposées au sud, à basse altitude. Elle affectionne des terrains calcaires, riches en terre fine.</p>	
<p><b>Localisation sur le site</b></p>	
<p>Cet habitat se retrouve sur le versant sud du massif du Bargy, à l'étage montagnard à subalpin. On le retrouve également sur les rochers de Leschaux.</p>	
<p><b>Caractéristiques écologiques</b></p>	
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etages montagnard et subalpin,</li> <li>- Matériaux calcaires ou marno-calcaires,</li> <li>- Sur pentes moyennes à fortes</li> </ul> <p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <p><i>Rumex scutatus</i> Oseille en écussons  <i>Achnatherum calamagrostis</i> Calamagrostide argentée  <i>Valeriana montana</i> Valériane des montagnes  <i>Cacalia alpina</i> Adénostyle glabre  <i>Senecio doronicum</i> Sénéçon doronic  <i>Silene vulgaris</i> Silène enflé  <i>Euphorbia cyparissias</i> Euphorbe petit cyprès  <i>Asplenium ramosum</i> Doradille verte  <i>Dryopteris villarii</i> Dryoptère rigide  <i>Cerastium arvense subsp. strictum</i> Céraiste dressé  <i>Gymnocarpium robertianum</i> Dryoptère herbe à Robert  <i>Moehringia muscosa</i> Moehringie mousse</p>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <p>- <b>Intérêt floristique :</b>  Cette formation abrite diverses plantes alpines d'intérêt patrimonial telles le Pavot occidental (<i>Papaver occidentale</i>) qui est très localisé sur le site.</p> <p>- <b>Intérêt pour l'avifaune :</b>  C'est également l'habitat lorsqu'il est associé aux pelouses subalpines, du Monticole Merle-de-roche (<i>Monticola saxatilis</i>), espèce de passereau en déclin en Europe.</p> <p>Papillon : moiré velouté (<i>Erebia pluto</i>)</p>
<p><b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b></p>	
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>Les fortes contraintes s'exerçant sur cet habitat rendent très lente (voire nulle) la dynamique de la végétation.</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <p>Peu de menaces sur le site.</p> <p>La principale menace liée à cet habitat est la création d'aménagements qui engendrerait sa destruction ou pourrait modifier la dynamique d'apports en matériaux. Cette menace n'est pas connue sur le site car il n'existe pas d'équipement et aucun projet n'est envisagé.</p>
<p><b>Etat de conservation</b></p>	
<p><b>Bon état de conservation.</b></p>	
<p><b>Perspectives d'action</b></p>	
<p>Aucune mesure de gestion n'est à mettre en œuvre pour conserver cet habitat si ce n'est de la surveillance et de la non-gestion.</p>	



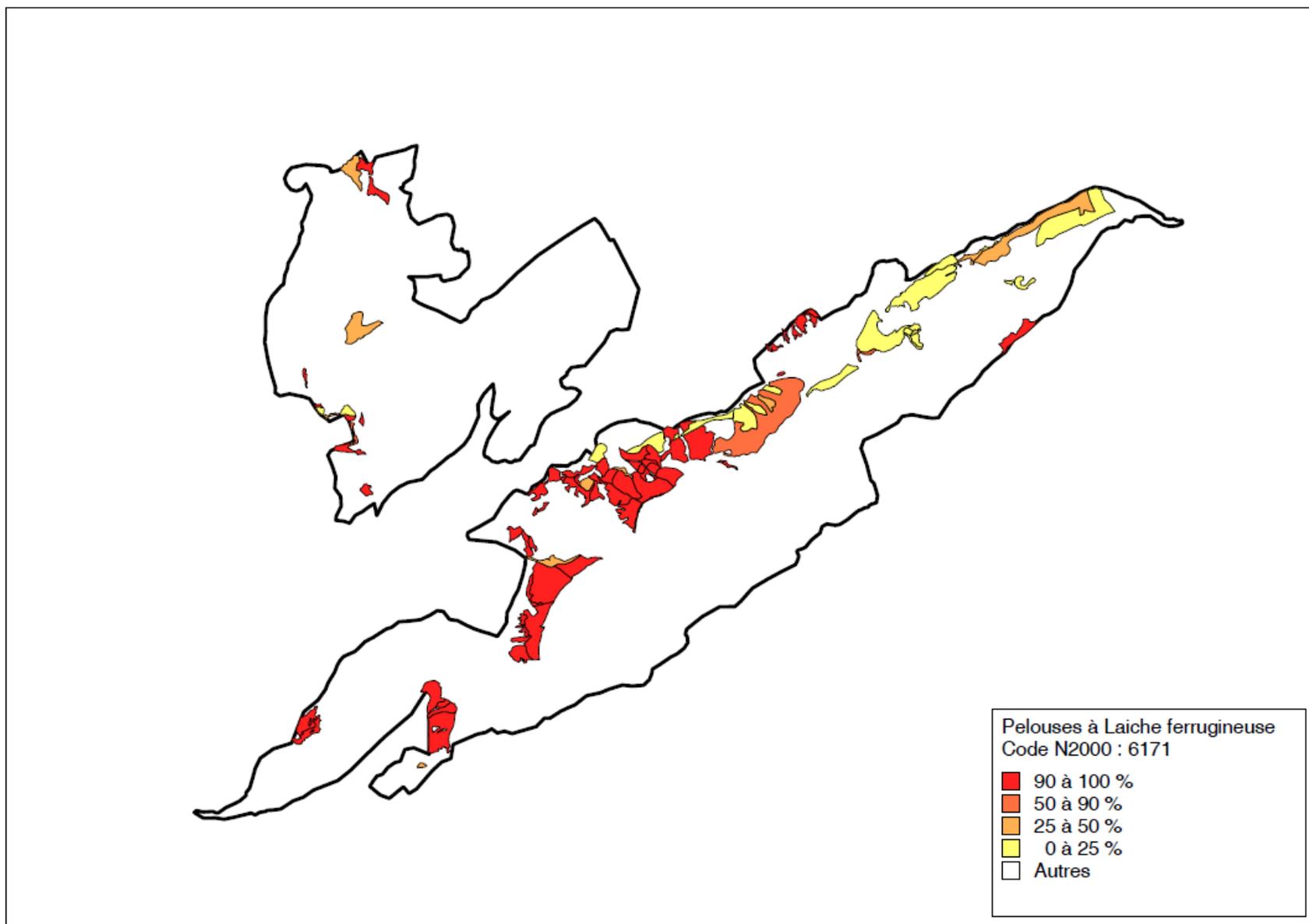
<b>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</b> <i>Potentilletalia caulescentis</i> <b>Code Natura 2000 : 8210</b>	<b>Code CORINE</b>  62.15	
<b>Description</b> Constituées de parois verticales et d'escarpements rocheux calcaires, cet habitat se situe aux étages montagnard à alpin. Fortement inclinées, ces falaises subissent des variations thermiques annuelles et journalières et abritent une végétation clairsemée herbacée disséminée dans les fissures où se dépose une pellicule fine de terre propice au développement floristique. Le taux de recouvrement de la végétation peut atteindre 10% pour les zones froides et de basse altitude. On retrouve sur le site 4 sous-types de falaises en fonction de l'altitude, de leur exposition et donc des espèces associées.		
<b>Localisation sur le site</b>		
Largement représenté sur la chaîne du Bargy. Plus localisé sur les rochers de Leschaux et la pointe d'Andey		
<b>Caractéristiques écologiques</b>		
<b>Exigences écologiques</b> - Substrat calcaire - Sur toutes expositions - A toutes altitudes  <b>Plantes caractéristiques</b> <i>Potentilla caulescens</i> , <i>Primula auricula</i> , <i>Androsace pubescens</i> , <i>A. helvetica</i> , <i>Draba tomentosa</i> , <i>Asplenium ramosum</i> , <i>Cystopteris fragilis</i> , <i>Silene pusilla</i> .	<b>Valeur écologique sur le site</b> - <i>Intérêt floristique</i> : Ces escarpements rocheux renferment des espèces patrimoniales telles que l'androsace de Suisse ( <i>Androsace helvetica</i> ), la laïche ferme ( <i>Carex firma</i> ) ou la Primevère oreille d'ours ( <i>Primula auricula</i> ).  - <i>Intérêt pour l'avifaune</i> : Habitat abritant la nidification des grands rapaces rupestres (Gypaète barbu, Aigle royal,...).	
<b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b>		
<b>Dynamique évolutive</b> Peu d'évolution	<b>Menaces potentielles</b> Peu de menaces sur le site L'escalade est une activité pouvant causer des dégradations aux espèces floristiques patrimoniales et le dérangement de la faune. D'autre part, ces dernières peuvent faire l'objet de récoltes susceptibles de causer la disparition, au moins locale, de ces espèces. Le survol à proximité du relief est cause de dérangement pour la faune.	
<b>Etat de conservation</b>		
<b>Bon état de conservation.</b>		
<b>Perspectives d'action</b>		
Informer les pratiquants d'activités d'escalade, de via ferrata ou de vol libre de la richesse et de la sensibilité de ces milieux.		



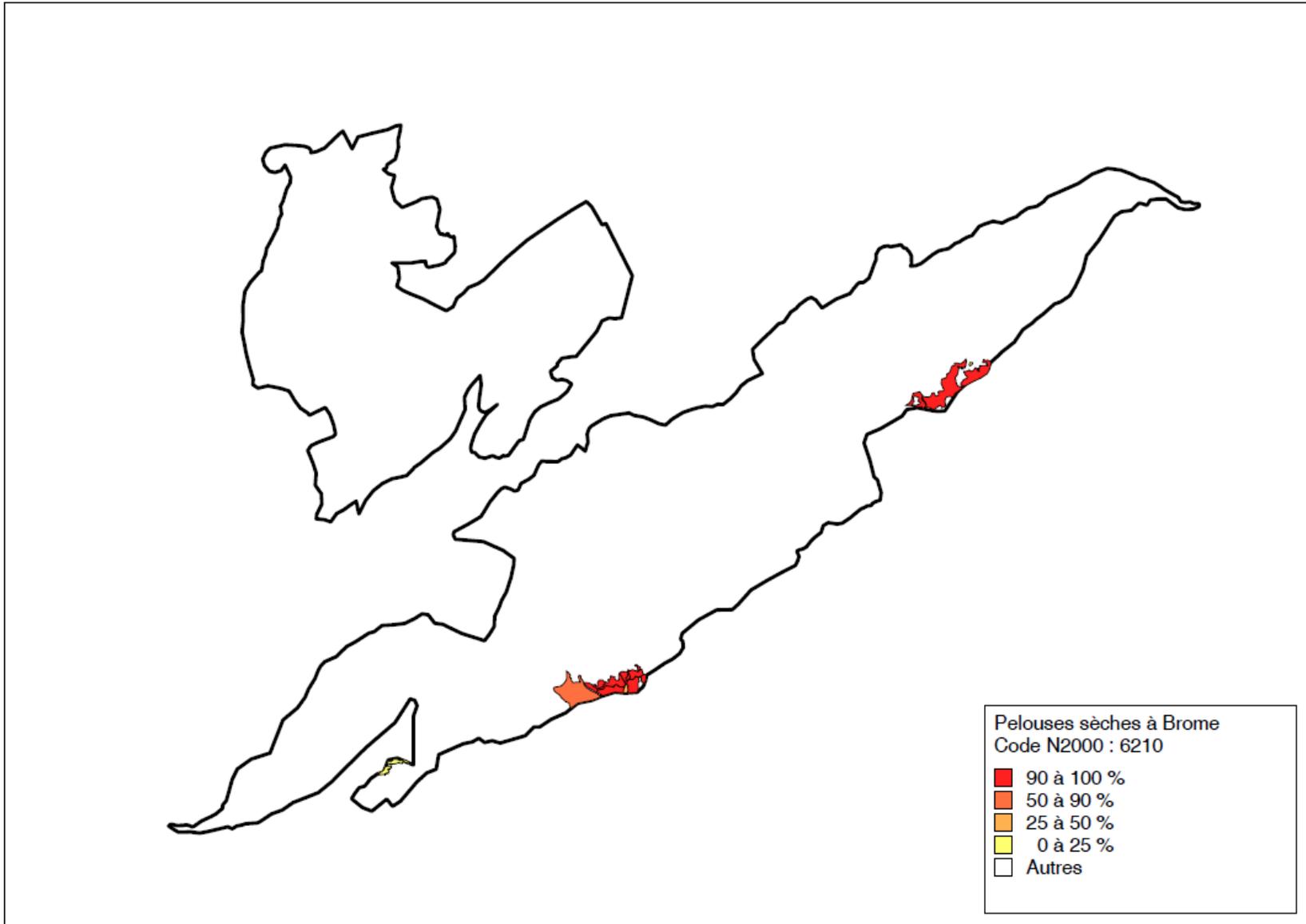
<b>Pelouses subalpines calciphiles en gradins</b> <i>Seslerion caeruleae</i> <b>Code Natura 2000 : 6170</b>	<b>Code CORINE</b>  36.43	
<b>Description</b> Cette formation herbacée colonise les sols calcaires superficiels sur des pentes rocailleuses moyennes à accusées et exposées préférentiellement au Sud. Ce type de pelouse rase est généralement ouvert (50 à 100 % de taux de recouvrement selon l'inclinaison et l'exposition de la pente) et forme des gradins ou festons bien marqués. Sur les lithosols les plus extrêmes apparaît un sous-type dominé par la laïche ferme ( <i>Carex firma</i> )		
<b>Localisation sur le site</b> Fortement présentes sur le site, les pelouses subalpines sont présentes sur les Rochers de Leschaux mais également sur la partie exposée au Sud du massif.		
<b>Caractéristiques écologiques</b>		
<b>Exigences écologiques</b> - Etage subalpin, - Pentes de 20 à 50°, - Substrat calcaire, - Sol superficiel, - Rétention en eau faible à nulle, - Exposition ensoleillée.  <b>Plantes caractéristiques</b> <i>Sesleria caerulea</i> , <i>Carex sempervirens</i> , <i>Carex firma</i> , <i>Aster alpinus</i> , <i>Dryas octopetala</i> , <i>Globularia cordifolia</i> , <i>Helianthemum grandiflorum</i> , <i>Helianthemum alpestre</i> , <i>Leontopodium alpinum</i> , <i>Pedicularis verticillata</i> , <i>Pedicularis ascendens</i> ...	<b>Valeur écologique sur le site</b> - Intérêts floristiques : Cet habitat joue un rôle de stabilisateur des pentes avec l'abondance des poacées cespiteuses. Sa composition floristique est riche et diversifiée et peut être constituée d'espèces remarquables telle que l'Edelweiss ( <i>Leontopodium alpinum</i> ), ou rare, comme la Pédiculaire ascendante ( <i>Pedicularis ascendens</i> ). - Le <i>Caricetum firmae</i> est un habitat rarissime en France  - Intérêt entomologique : Grande diversité de lépidoptères parmi lesquelles l'Apollon ( <i>Parnassius apollo</i> ), le Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ) et diverses espèces de moirés.	
<b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b>		
<b>Dynamique évolutive</b> Dynamique d'évolution lente. Selon les conditions locales et en l'absence de pâturage, les pelouses subalpines peuvent progressivement évoluer vers une végétation de lande.	<b>Menaces potentielles</b> Peu de menaces sur le site - Surpâturage, en particulier ovin - Surfumure sur les secteurs de reposoirs	
<b>Etat de conservation</b>		
<b>Bon état de conservation.</b> Quelques secteurs pénalisés par le surpâturage.		
<b>Perspectives d'action</b>		
Surveillance		



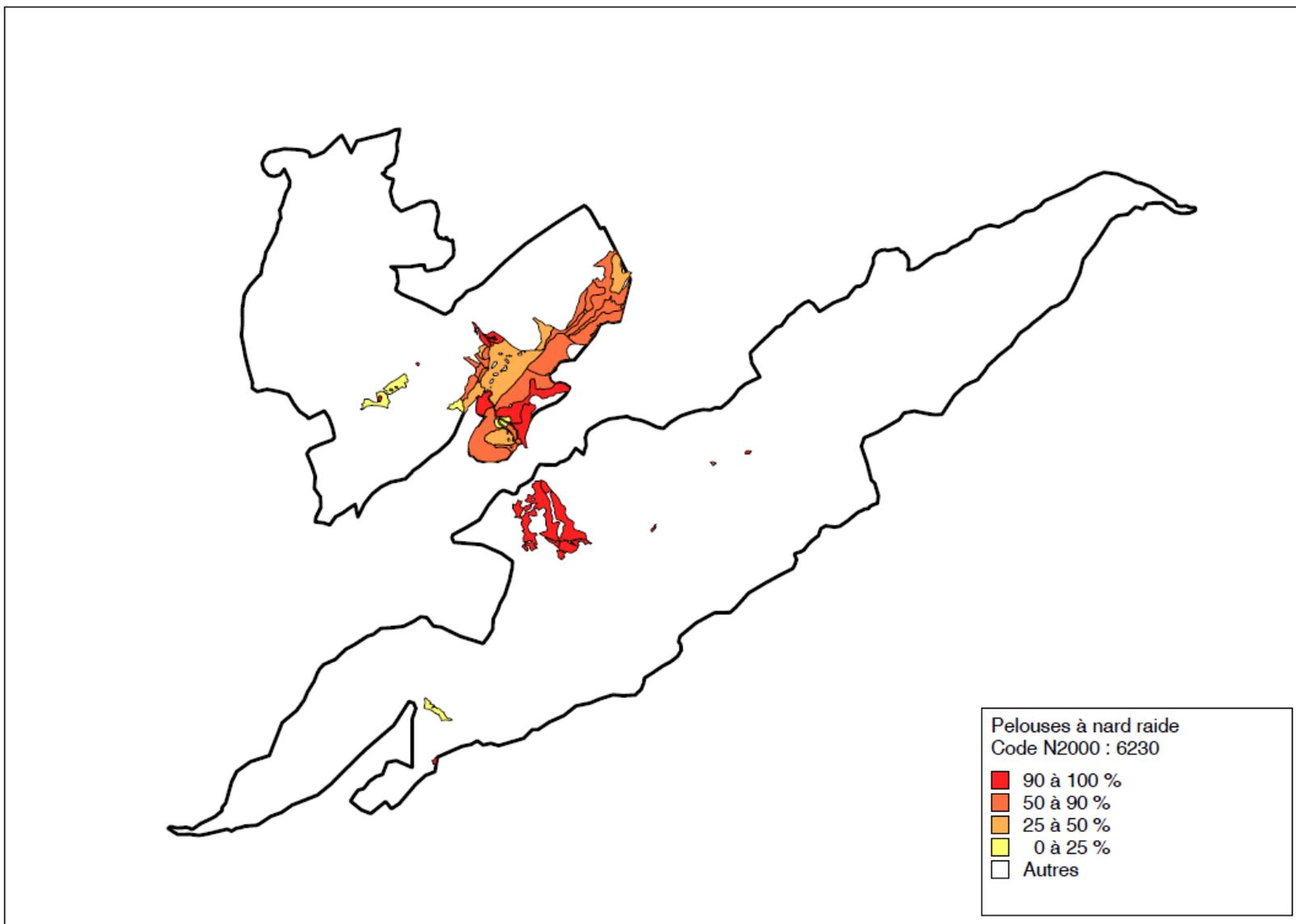
<b>Pelouses subalpines calciphiles fermées</b> <i>Caricion ferruginae</i> <b>Code Natura 2000 : 6170</b>	<b>Code CORINE</b>  36.41
<b>Description</b>	
<p>Pelouses denses, parfois formations prairiales hautes, avec un recouvrement rarement inférieur à 100 %. Elles colonisent les sols profonds et frais, parfois engorgés en profondeur, aux expositions fraîches, sur des pentes faibles à fortes. Leur diversité floristique est importante, dominée par les graminées et les légumineuses.</p> <p>Un sous type plus sec, localisé sur les crêtes ventées exposées au gel, apparaît sur de petites surfaces difficiles à cartographier.</p>	
<b>Localisation sur le site</b>	
Absente ou presque des Rochers de Leschaux, la formation est assez présente sur la face nord de la Chaîne du Bargy.	
<b>Caractéristiques écologiques</b>	
<b>Exigences écologiques</b> - Etage subalpin, - Pentes de 20 à 50°, - Substrat calcaire, - Sol superficiel, - Rétention en eau faible à nulle, - Exposition ensoleillée.  <b>Plantes caractéristiques</b> <i>Carex ferruginea, Festuca nigrescens, Festuca violacea, Poa alpina, Plantago alpina, Astrantia major, Centaurea montana, Anemone narcissiflora, Traunsteineria globosa...</i>	<b>Valeur écologique sur le site</b> - Intérêts floristiques : C'est principalement la diversité floristique et l'exubérance de cet habitat qui fondent son intérêt.  - Intérêt entomologique : Grande diversité de lépidoptères et d'autres insectes, du fait de la richesse floristique.
<b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b>	
<b>Dynamique évolutive</b> Dynamique d'évolution lente, voire nulle sur les pentes les plus fortes. Colonisation par l'aulnaie verte des secteurs les plus frais, par l'épicéa à basse altitude.	<b>Menaces potentielles</b> Peu de menaces sur le site Attention au pâturage trop précoce en général
<b>Etat de conservation</b>	
<b>Bon état de conservation.</b> Quelques secteurs pénalisés par le surpâturage.	
<b>Perspectives d'action</b>	
Surveillance Maintien d'un pâturage extensif	



<b>Pelouse à Brome</b> <i>Mesobromion</i>  <b>Code Natura 2000 : 6210*</b>	<b>Code CORINE</b>
	<b>34.32</b>
<b>Description</b>	
<p>Tapis herbacé de faible hauteur et parfois discontinu, dominé par des graminées et des légumineuses résistantes à la sécheresse, le <i>Mesobromion</i> se rencontre surtout sur des substrats calcaires bien exposés. Cet habitat atteint sa richesse maximale dans des prairies peu ou pas fumées et avec une exploitation extensive (fauche ou pâturage).</p>	
<b>Localisation sur le site</b>	
<p>Cet habitat se retrouve exclusivement sur le versant sud de la chaîne du Bargy en deux points : au-dessus des chalets de Cuillery sur le Grand-Bornand et de Fontaine Sallaz sur le Reposoir</p>	
<b>Caractéristiques écologiques</b>	
<b>Exigences écologiques</b> - étage montagnard - substrat calcaire - substrat pauvre en nutriment  <b>Plantes caractéristiques</b> Brachypode des rochers ( <i>Brachypodium rupestre</i> ), Trèfle des montagnes ( <i>Trifolium montanum</i> ), Brome dressé ( <i>Bromus erectus</i> ), Platanthère à deux feuilles ( <i>Platanthera bifolia</i> ), Germandrée petit chêne ( <i>Teucrium chamaedrys</i> ), Dompte venin officinal ( <i>Vincetoxicum hirundinaria</i> ), Euphorbe petit cyprès ( <i>Euphorbia cyparissias</i> ), Plantain moyen ( <i>Plantago media</i> ), Laïche de montagne ( <i>Carex montana</i> ), Gaillet mou ( <i>Galium mollugo</i> ), Polygale commun ( <i>Polygala vulgaris</i> ), Potentille tormentille ( <i>Potentilla erecta</i> ), Dactyle pelotonné ( <i>Dactylis glomerata</i> ),	Epervière piloselle ( <i>Hieracium pilosella</i> ), Thym à nombreuses tiges ( <i>Thymus polytrichus</i> ), Sauge des près ( <i>Salvia pratensis</i> ), Alchémille glaucescente ( <i>Alchemilla glaucescens</i> ), Epiaire droite ( <i>Stachys recta</i> ), Violette hérissée ( <i>Viola hirta</i> ), Peucedan d'Autriche ( <i>Pteroselinum austriacum</i> ), Polygale faux buis ( <i>Polygala chamaebuxus</i> ), Sauge des près ( <i>Salvia pratensis</i> ), Knautie des champs ( <i>Knautia arvensis</i> ).  <b>Valeur écologique sur le site</b>  - diversité floristique l'habitat atteint ici la limite supérieure de sa répartition, et se trouve de fait appauvri par rapport aux formes typiques collinéennes.  - intérêt entomologique : L'intérêt reste important, en particulier pour la faune des lépidoptères et orthoptères
<b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b>	
<b>Dynamique évolutive</b>  En l'absence de pâturage ou de fauche, évolution vers la forêt	<b>Menaces potentielles</b>  - abandon des pratiques pastorales. - Intensification des pratiques pastorales (surpâturage)
<b>Etat de conservation</b>	
<p>Du fait de l'altitude, l'habitat n'est pas caractéristique.</p>	
<b>Perspectives d'action</b>	
- maîtrise de la pression de pâturage : éviter un surpâturage, piétinement et surfumure, tout en maintenant une pression suffisante ?	



<p><b>Pelouse à Nard raide*</b> <i>Nardion strictae</i></p> <p><b>Code Natura 2000 : 6230*</b></p>	<p><b>Code CORINE</b></p> <p><b>36.311</b></p>	
<p><b>Description</b></p> <p>Pelouse subalpine à végétation basse caractérisée par la présence du Nard raide, une graminée coriace qui jaunît au courant de l'été. En bonnes conditions, ces prairies abritent une grande diversité de plantes à fleurs, ce qui lui vaut un aspect coloré caractéristique. S'y trouvent localement mêlés des fragments de landes à Myrtille, qui peuvent devenir plus importants dans les phases de transition en cas d'abandon du pâturage.</p>		
<p><b>Localisation sur le site</b></p>		
<p>Au niveau des plateaux de Cenise et Sosay. Présence ponctuelle au niveau de dépressions ou de croupes sur les rochers de Leschaux et la chaîne du Bargy, mais variantes peu typiques et relativement pauvres en espèces (de ce fait exclues des habitats d'intérêt communautaire).</p>		
<p><b>Caractéristiques écologiques</b></p>		
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étage subalpin : entre 1500 et 2200 mètres</li> <li>- substrat acide ou décalcifié</li> <li>- substrat pauvre en nutriment</li> </ul> <p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <p>Nard raide (<i>Nardus stricta</i>), Campanule barbue (<i>Campanula barbata</i>), Arnica des montagnes (<i>Arnica montana</i>), Gentiane pourpre (<i>Gentiana purpurea</i>), Callune (<i>Calluna vulgaris</i>), Homogyne des Alpes (<i>Homogyne alpina</i>)</p>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diversité floristique</li> <li>En condition optimale, la pelouse à Nard abrite un cortège floristique varié. Aucune espèce patrimoniale n'a néanmoins été observée sur le site.</li> <li>- intérêt entomologique : Damier de la Succise (<i>Euphydryas debilis</i>)</li> </ul>	
<p><b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b></p>		
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>En l'absence de pâturage ou de fauche, évolution vers les landes à Myrtille</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- abandon des pratiques pastorales.</li> <li>- surpâturage entraînant une régression importante de la diversité floristique de ces milieux (à l'extrême, maintien du seul Nard raide).</li> <li>- destruction des horizons superficiels (aménagement de ski)</li> </ul>	
<p><b>Etat de conservation</b></p>		
<p><b>Moyen à bon.</b> Diversité floristique plus ou moins forte selon les secteurs, sans que l'on sache précisément dans quelle mesure cette variabilité est liée aux pratiques pastorales ou aux caractéristiques édaphiques locales.</p>		
<p><b>Perspectives d'action</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration de la connaissance des pratiques pastorales sur les unités pastorales</li> <li>- maîtrise de la pression de pâturage : éviter un surpâturage des espèces les plus appétentes tout en maintenant une pression suffisante permettant de prévenir le développement de la Myrtille et autres éricacées.</li> </ul>		



<b>Prairies de fauche de montagne</b> <i>Trisetum flavescens</i> – <i>Polygonion bistortae</i>  <b>Code Natura 2000 : 6510</b>	<b>Code CORINE</b>
	<b>38.23</b>



**Description**

Tapis herbacé dense et continu, atteignant 50 à 80 cm de hauteur à la floraison. Les prairies de fauche de montagne présentent une stratification nette séparant les plus hautes herbes (graminées élevées, ombellifères, composées,...) des herbes plus basses (petites graminées, herbes à tige rampante,...)

**Localisation sur le site**

Présence marginale au niveau du plateau de Solaison (environ 30 ha) ; une grande partie de ces prairies de fauche sont situées en dehors du périmètre Natura 2000.

**Caractéristiques écologiques**

<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étage montagnard,</li> <li>- sol profond et en général fertile,</li> <li>- habitat lié à une exploitation traditionnelle (1 à 2 coupes par année accompagnée de pâturage).</li> </ul> <p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <p>Trisetum jaunâtre (<i>Trisetum flavescens</i>), Astrance majeure (<i>Astrantia major</i>), Géranium des bois (<i>Geranium sylvaticum</i>), Sainfoin à feuilles de vesce (<i>Onobrychis viciifolia</i>)</p>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intérêt floristique</li> </ul> <p>Habitat présentant généralement une grande diversité floristique. Sa valeur sur le site n'a toutefois pas pu être évaluée car les prospections ont été réalisées après fauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intérêt entomologique</li> </ul>
---	---

**Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site**

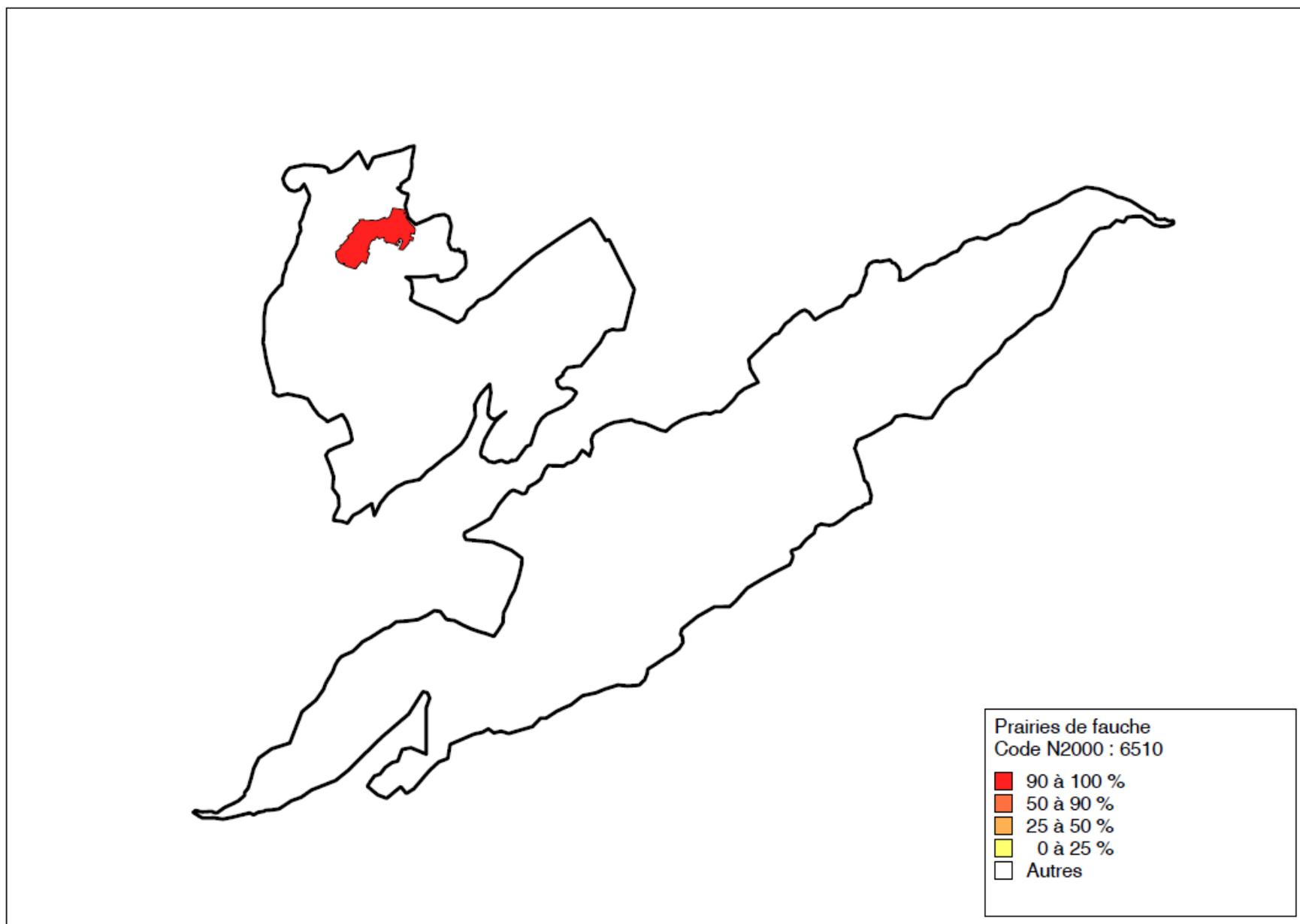
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>En l'absence d'intervention, les prairies de fauche de montagne tendent à s'embroussailler et peuvent être progressivement recolonisées par les ligneux.</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intensification des pratiques (augmentation de la fertilisation, fauches répétées et précoces) entraînant un appauvrissement de ces prairies de fauche.</li> <li>- abandon de la fauche, entraînant une recolonisation progressive par les ligneux.</li> <li>- reconversion de ces prairies de fauche en prairies pâturées.</li> </ul>
---	--

**Etat de conservation**

Non évalué. Prospections trop tardives.

**Perspectives d'action**

- intégrer une plus grande partie des prairies de fauche de montagne du plateau de Solaison dans le périmètre Natura 2000.



<b>Landes subalpines</b> <i>Rhododendro – Vaccinion, Juniperion</i> <i>nanae</i> <b>Code Natura 2000 : 4060</b>	<b>Code CORINE</b>
	31.42
	31.43



<b>Description</b> <p>Formation ligneuse basse, composée d'arbrisseaux à croissance lente, capables de résister à des conditions difficiles. Trois types principaux ont été relevés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les landes xérophiles établies en conditions chaudes, sèches et sur sol superficiel avec une prédominance du Genévrier nain.</li> <li>- les landes méso-hygrophiles sur sol acide caractérisées par une couverture importante de Rhododendron ferrugineux.</li> <li>- les landines froides, établies sur des dalles et débris calcaires exposés.</li> </ul>
---

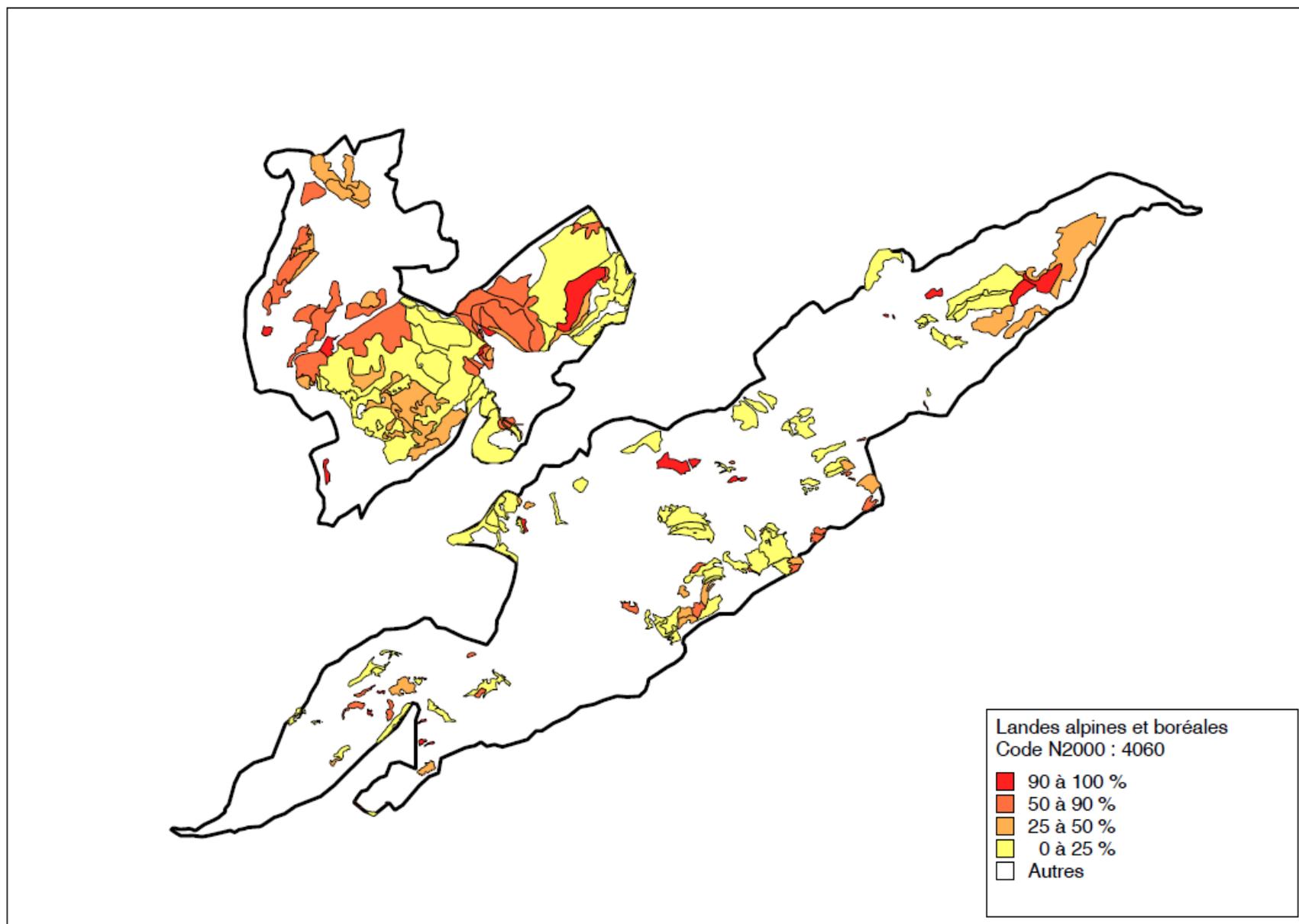
<b>Localisation sur le site</b> <p>Largement présent sur les secteurs des Frachets, des rochers de Leschaux et de pointe d'Andey. Présence plus ponctuelle sur la chaîne du Bargy notamment en association sous pinèdes et pessières.</p>
--

<b>Caractéristiques écologiques</b>	
<b>Exigences écologiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étage subalpin</li> <li>- sol superficiel (+/- marqué selon les faciès)</li> <li>- conditions climatiques difficiles</li> </ul> <b>Plantes caractéristiques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- landes xérophiles : Genévrier nain (<i>Juniperus nana</i>), Raisin d'ours (<i>Arctostaphylos uva-ursi</i>).</li> <li>- landes méso-hygrophiles sur sol acide : Rhododendron ferrugineux (<i>Rhododendron ferrugineum</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Callune (<i>Calluna vulgaris</i>).</li> <li>- landines froides : Dryade à 8 pétales (<i>Dryas octopetala</i>)</li> </ul>	<b>Valeur écologique sur le site</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intérêt pour l'avifaune</li> </ul> <p>Les landes sont le principal habitat du Tétraz lyre (<i>Tetrao tetrix</i>). Le maintien de landes ouvertes constitue donc un facteur essentiel à la préservation de cette espèce.</p>

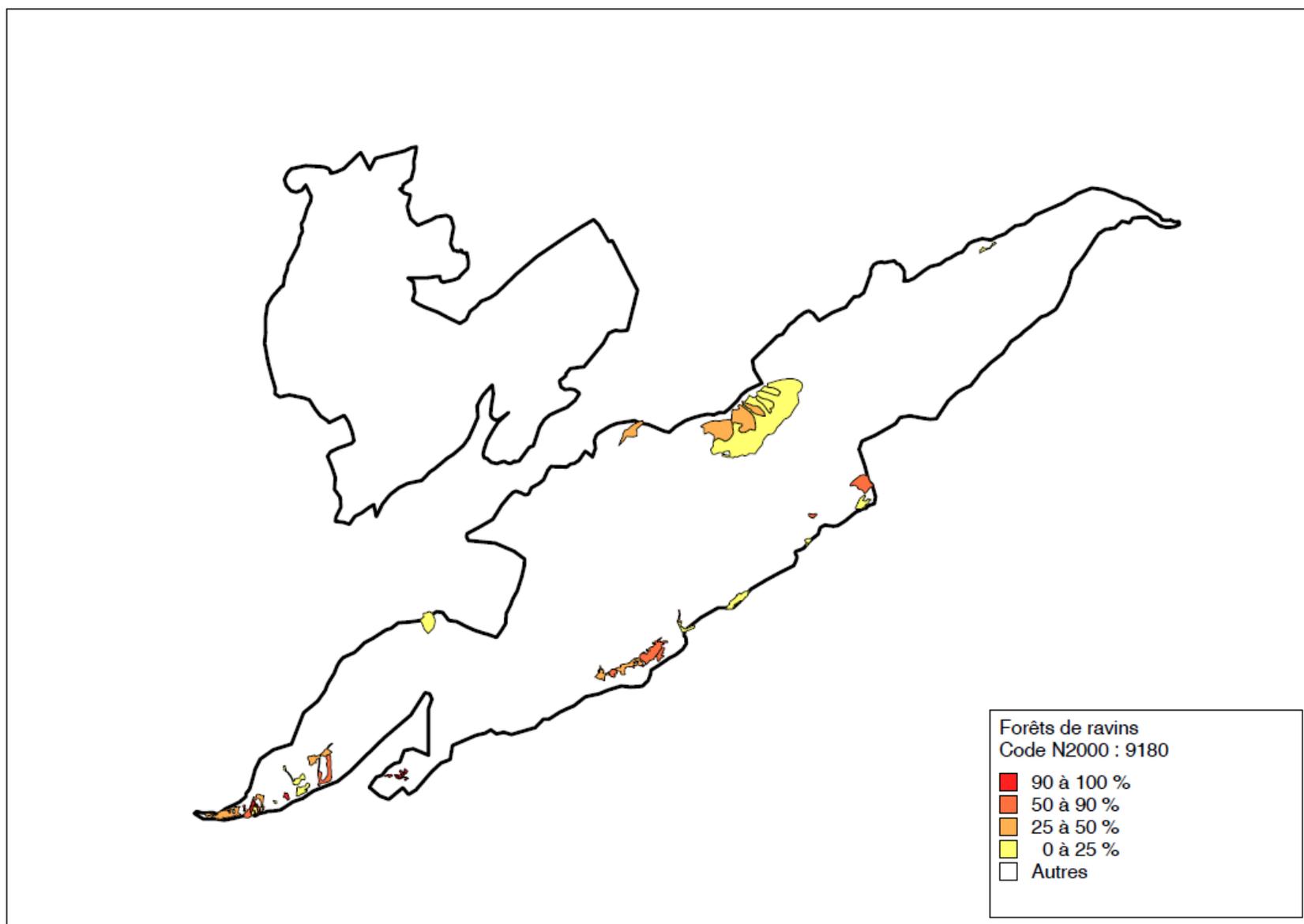
<b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b>	
<b>Dynamique évolutive</b> <p>Ces landes sont pour la plupart des formations secondaires résultant de défrichements anciens. La dynamique évolutive de reboisement y est toutefois très lente et généralement enrayée par un pâturage extensif.</p>	<b>Menaces potentielles</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surpâturage entraînant une transition vers des groupements herbacés (aucune observation de ce type sur le périmètre Natura 2000)</li> <li>- fermeture du milieu par installation et développement de l'épicéa. Evolution particulièrement pénalisante pour le Tétraz lyre.</li> </ul>

<b>Etat de conservation</b> <b>Bon état de conservation.</b> Présence de différents stades d'évolution des landes.
---

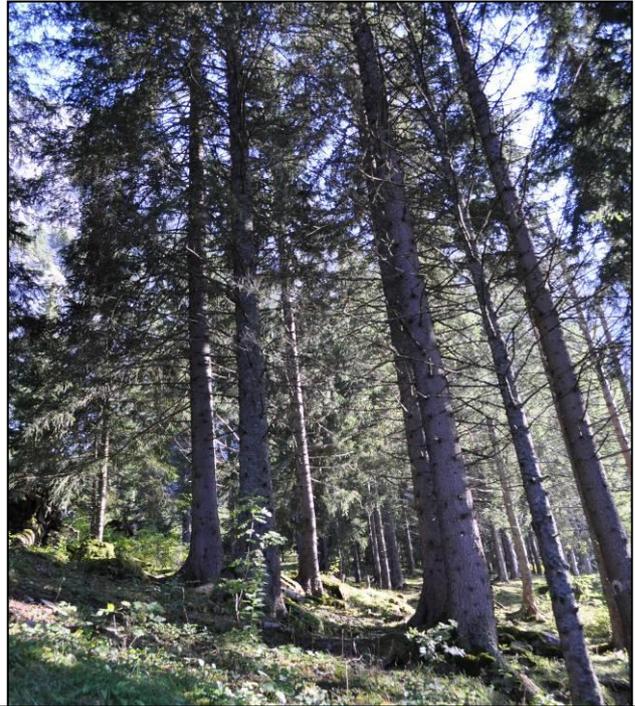
<b>Perspectives d'action</b> Surveillance
--



<p><b>Les boisements de ravin</b> <i>Tilio platyphylli-Acerion pseudoplatani</i></p> <p><b>Code Natura 2000 : 9180*</b></p>	<p>Code CORINE</p> <p><b>41.4</b></p>	
<p><b>Description</b></p> <p>C'est une formation arborescente dominée par l'Erable sycomore, associé à d'autres essences pionnières telles que le Frêne commun, le Tilleul à grandes feuilles et l'Orme de montagne. Le sous-bois luxuriant est associé à de nombreuses espèces de fougères et des dicotylédones opulentes aux larges feuilles (espèces des mégaphorbaies). Ce boisement pionnier occupe les pentes abruptes instables des éboulis fins à moyens des ravins et pieds de parois. Il s'établit en conditions plutôt fraîches à l'étage montagnard et subalpin inférieur.</p>		
<p><b>Localisation sur le site</b></p>		
<p>Cet habitat se retrouve dans le Sud du massif du Bargy (La Ville), en dessous de la hêtraie-sapinière. On retrouve quelques lambeaux de cette formation sur le bas du versant sud de la chaîne.</p>		
<p><b>Caractéristiques écologiques</b></p>		
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pentes fortes,</li> <li>- Substrat calcaire et/ou marno-calcaire,</li> <li>- Situation fraîche assez ensoleillée,</li> <li>- Humidité édaphique constante.</li> </ul>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Lutte contre l'érosion</li> <li>- Formation végétale peu fréquente</li> <li>- Habitat d'intérêt communautaire prioritaire</li> </ul>	
<p><b>Plantes caractéristiques</b> <i>Acer pseudoplatanus</i>, <i>Ulmus glabra</i>, <i>Corylus avellana</i>, <i>Fraxinus excelsior</i>, <i>Aconitum lycoctonum</i>, <i>Actaea spicata</i>, <i>Aruncus dioicus</i>, <i>Cardamine pentaphyllos</i>, <i>Carduus defloratus</i>, <i>Dryopteris dilatata</i>, <i>Lunaria rediviva</i>, <i>Origanum vulgare</i>, <i>Petasites albus</i>, <i>Polystichum aculeatum</i>, <i>Stachys sylvatica</i>, <i>Veronica montana</i></p>		
<p><b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b></p>		
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>Les boisements de ravin pourraient en théorie aller vers la hêtraie-sapinière, cependant, les pentes instables d'éboulis qui les accueillent ne sont pas propice à l'installation du Hêtre et de l'Epicéa.</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <p>Aucune menace n'est constatée : l'activité sylvicole n'étant pas appropriée à ces stations difficiles d'accès.</p>	
<p><b>Etat de conservation</b></p>		
<p>Les boisements de ravin sont <u>peu fréquents</u> sur le périmètre d'étude mais présentent un <b>état de conservation favorable</b>.</p>		
<p><b>Perspectives d'action</b></p>		
<p>Non-exploitation</p>		



<b>Les pessières subalpines</b> <i>Piceion excelsae</i>	<b>Code CORINE</b>
<b>Code Natura 2000 : 9410</b>	<b>42.21</b>



**Description**

Composé d'Epicéa commun, ce boisement occupe des stations fraîches où le sol et l'humus présentent des conditions d'acidité. Sur le périmètre Natura 2000 on distingue deux variantes :

- les pessières des sols profonds acides à Myrtille, et Homogyne des Alpes qui s'installent dans les combes et bas de pente d'Ubac nettement colluvionés par les argiles, les dalles de lapiaz et les chaos de blocs stabilisés moussus.
- les pessières hygroclines à hautes herbes, qui occupent les combes et ravins où la pente est plus douce ce qui permet à la neige de persister jusqu'au printemps ; le sous-bois est riche en plante à feuilles très développées (Adénostyle à feuilles d'Alliaire) et en fougères.

**Localisation sur le site**

Localisée en contrebas du plateau de Solaison et des rochers de Leschaux et secteur nord de la chaîne du Bargy et aux abords du lac de Bénit.

**Caractéristiques écologiques**

<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sol constitué d'un humus riche en matière organique,</li> <li>- Substrat acide,</li> <li>- Exposition fraîche.</li> </ul> <p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pessière des sols profonds acides à Myrtille : <i>Luzula nivea</i>, <i>Prenanthes purpurea</i>, <i>Orthilia secunda</i>, <i>Vaccinium myrtillus</i>, <i>Luzula luzulina</i>, <i>Valeriana tripteris</i>, <i>Homogyne alpina</i>, <i>Melampyrum sylvaticum</i>, <i>Blechnum spicant</i></li> <li>- Pessières hygroclines à hautes herbes : <i>Cacalia alliariae</i>, <i>Sorbus aucuparia</i>, <i>Saxifraga rotundifolia</i>, <i>Veronica urticifolia</i>, <i>Chaerophyllum villarsii</i>, <i>Viola biflora</i>, <i>Knautia dipsacifolia</i>, <i>Chrysosplenium alternifolium</i>.</li> </ul>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Intérêt pour l'avifaune :</i> Les vieux peuplements présentent une richesse structurale remarquable favorable à un grand nombre d'espèces cavernicole (pics, coléoptères...)</li> </ul>
--	---

**Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site**

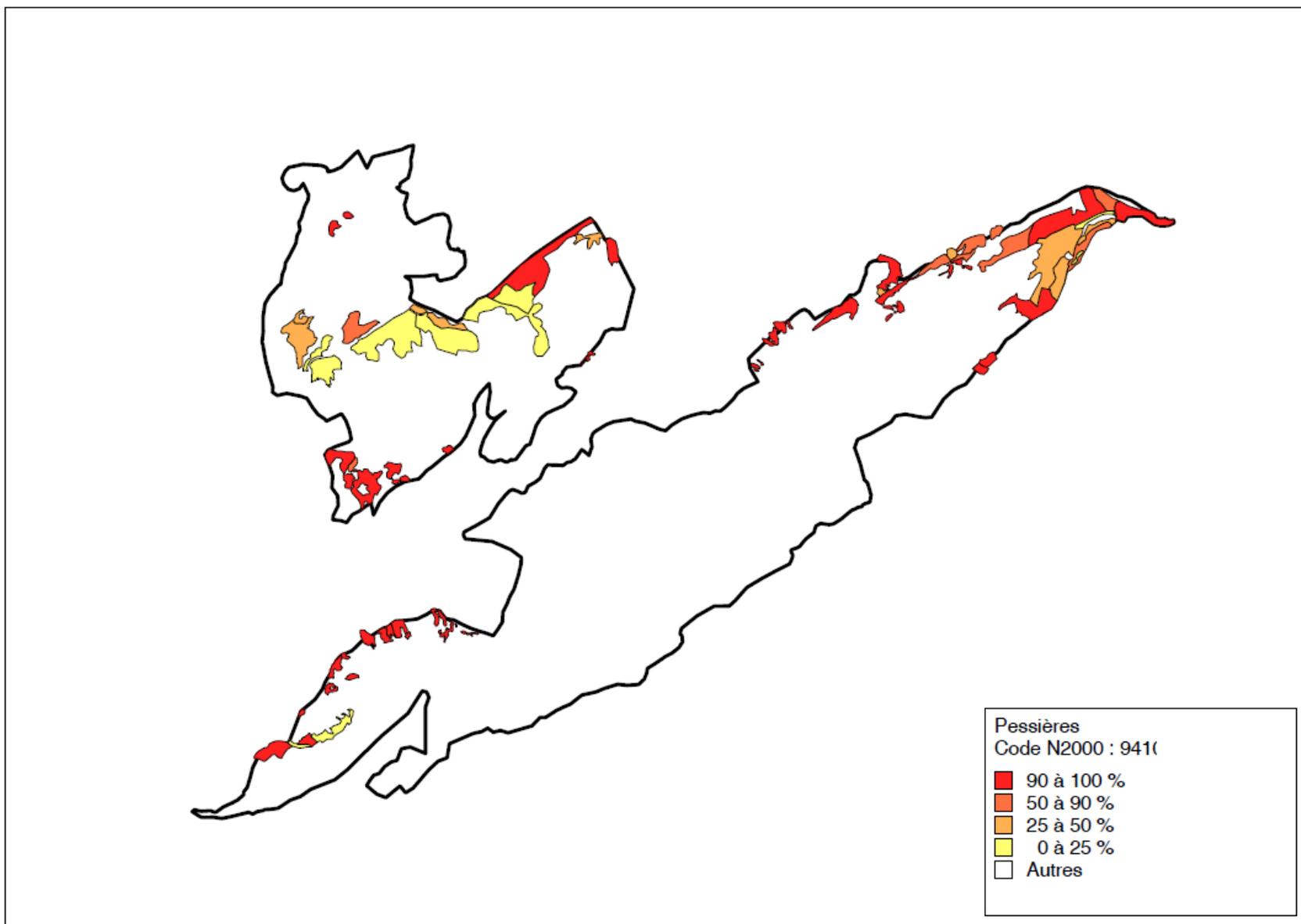
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>Stade climacique</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <p>Activité sylvicole</p>
---	--

**Etat de conservation**

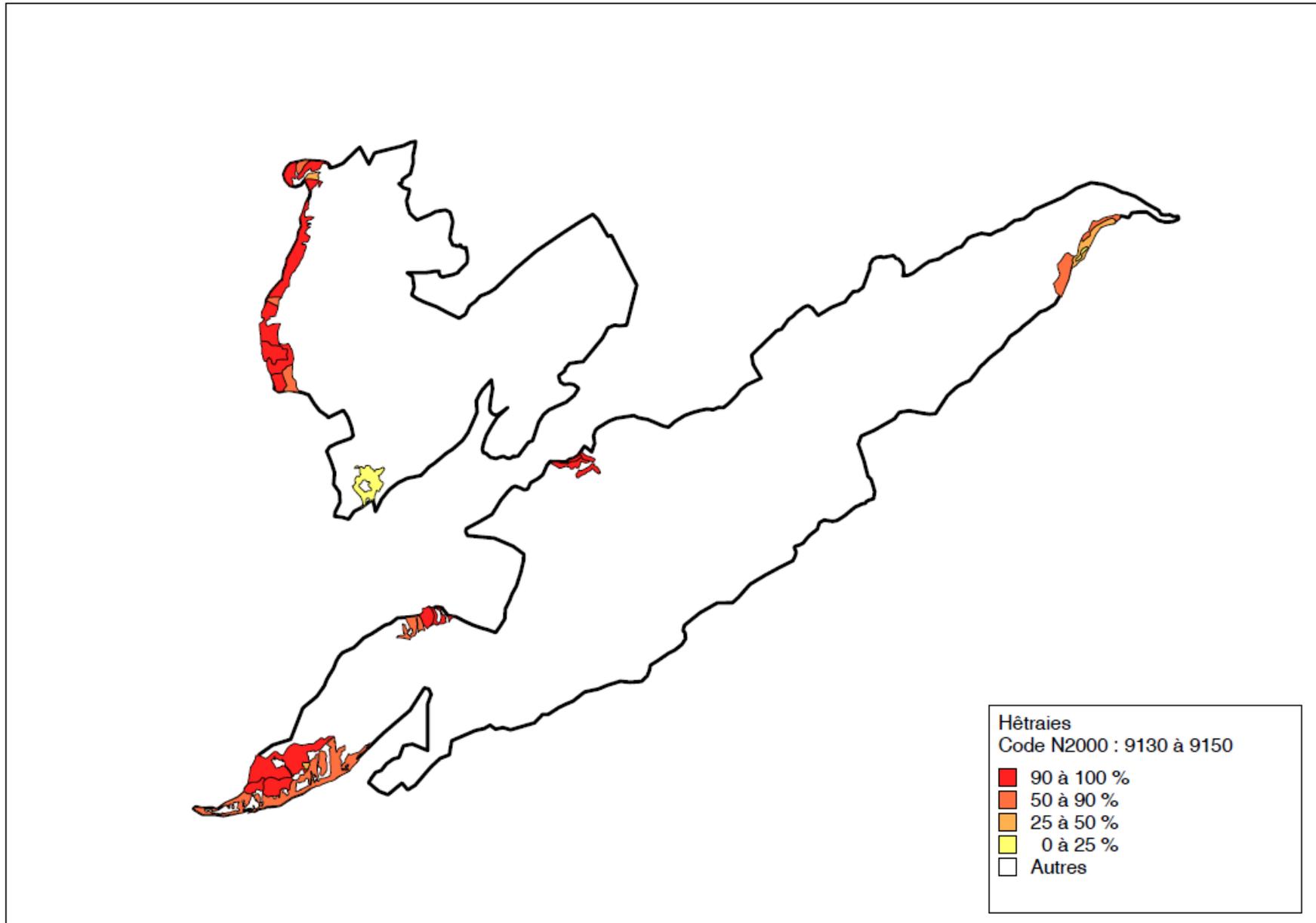
**Bon état de conservation.** Activité sylvicole quasi nulle du fait des difficultés d'accès à ces boisements.

**Perspectives d'action**

Non-exploitation ou exploitation forestière favorisant la diversité des essences, des âges et le maintien des bois morts ou sénescents



<p><b>Les hêtraies – sapinières sèches</b> <i>Cephalanthero – Fagion</i></p> <p><b>Code Natura 2000 : 9150 (3 et 4)</b></p>	<p><b>Code CORINE</b></p> <p><b>41.16</b></p>	
<p><b>Description</b></p> <p>Cette hêtraie-sapinière s'installe sur des versants d'éboulis stabilisés sous les parois rocheuses et les corniches, sur un sol calcaire très drainant en pente ensoleillée assez forte (bilan hydrique déficitaire) à l'étage montagnard. On y retrouve un sous-bois riche en arbustes et en poacées résistantes à la sécheresse telles la Laïche blanche ou la Sésélie bleuâtre.</p>		
<p><b>Localisation sur le site</b></p> <p>Localisé au Sud de la chaîne du Bargy (et en partie à l'extérieur du périmètre Natura 2000 sur un versant au-dessus du ruisseau de la Ville.</p>		
<p><b>Caractéristiques écologiques</b></p>		
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Situation thermophile</li> <li>- Sol humifère calcique, neutro-basophile superficiel ou peu profond</li> <li>- Pente moyenne à forte couverte de débris rocheux</li> </ul>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <p>- <i>Intérêt floristique</i> :</p> <p>Les hêtraies sapinières abritent de nombreuses orchidées, parmi lesquelles le Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>). On y trouve localement également quelques beaux ifs (<i>Taxus baccata</i>).</p>	
<p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <p><i>Valeriana montana, Campanula rotundifolia, Carduus defloratus, Cyclamen purpurascens, Convallaria majalis, Orthilia secunda, Carex alba, Cephalanthera rubra, Hippocrepis emerus, Digitalis lutea, Helleborus foetidus, Carex montana, Carex digitata, Melica nutans, Mercurialis perennis, Euphorbia amygdaloides, Cephalanthera longifolia, Cephalanthera damasonium, Carex alba, Melittis melissophyllum, Polygonatum odoratum, Anthericum ramosum, Helleborus foetidus, Phyteuma spicatum, Solidago virgaurea, Prenanthes purpurea, Hieracium murorum, Laserpitium latifolium</i></p>		
<p><b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b></p>		
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>Stade climacique</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <p>Unité peu fertile généralement peu influencée par les activités sylvicoles.</p> <p>Menaces liées au risque de disparition des conditions favorables au Sabot de Vénus.</p>	
<p><b>Etat de conservation</b></p>		
<p><b>Bon état de conservation.</b></p> <p>Pas d'activité sylvicole sur ce boisement difficile d'accès.</p>		
<p><b>Perspectives d'action</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer un suivi des stations de Sabot de Vénus repérées en 2011.</li> <li>- non-exploitation ou exploitation forestière favorisant la diversité des essences, des âges et le maintien des bois morts ou sénescents</li> </ul>		



<p><b>Hêtraies - sapinières montagnardes</b> <i>Fagion sylvaticae</i></p> <p><b>Code Natura 2000 : 9130</b></p>	<p><b>Code CORINE</b></p>	
<p><b>Description</b></p>		
<p>Futaie mélangée dont la strate arborescente est dominée par le Hêtre, mais est toujours mêlée de résineux (épicéa ou sapin). Les hêtraies-sapinières montagnardes se satisfont d'un bilan hydrique moyen et se développent sur divers types de sols. La strate arbustive est généralement clairsemée.</p>		
<p><b>Localisation sur le site</b></p>		
<p>Localisé au niveau des versants sous les rochers de Leschaux et le plateau de Solaison (env. 40 ha)</p>		
<p><b>Caractéristiques écologiques</b></p>		
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étage montagnard</li> <li>- gamme variée de situation topographique</li> <li>- sols assez profonds</li> </ul>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intérêt pour l'avifaune ??</li> <li>- intérêt pour l'entomofaune ??</li> </ul>	
<p><b>Plantes caractéristiques</b> Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), Prénanthe pourpre (<i>Prenanthes purpurea</i>), Mercuriale pérenne (<i>Mercurialis perennis</i>), Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>), Noisetier (<i>Corylus avellana</i>), Asaret d'Europe (<i>Asarum europaeum</i>), Oxalis petite oseille (<i>Oxalis acetosella</i>)</p>	<p>Localement, on peut observer des faciès d'hêtraie subalpine (9140), peu étendus et fortement mêlés d'épicéas, notamment à l'extrémité nord-est du Bargy.</p>	
<p><b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b></p>		
<p><b>Dynamique évolutive</b> Stade climacique.</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- exploitation sylvicole intensive.</li> <li>- enrésinement.</li> </ul>	
<p><b>Etat de conservation</b></p>		
<p><b>Bon état de conservation.</b> Activité sylvicole quasi nulle du fait des difficultés d'accès à ces boisements</p>		
<p><b>Perspectives d'action</b></p>		
<p>Non-exploitation ou exploitation forestière favorisant la diversité des essences, des âges et le maintien des bois morts ou sénescents</p>		

<b>Forêts alpines à Pin cembro</b> <i>Pinetum cembrae</i>	<b>Code CORINE</b>
<b>Code Natura 2000 : 9420 (9)</b>	<b>42.32</b>



**Description**  
Installé sur le lapiaz, cette formation regroupe des Pins cembro en bouquets accompagnés de quelques épicéas colonisant une lande méso hygrophile à Rhododendron ferrugineux et Myrtille. Le sol est superficiel et une couche d'humus brut peut s'y développer et favoriser la présence d'espèces à caractère acidiphile. Ce type d'habitat se retrouve à l'étage subalpin en exposition Nord-Est sur une crête bien exposée.

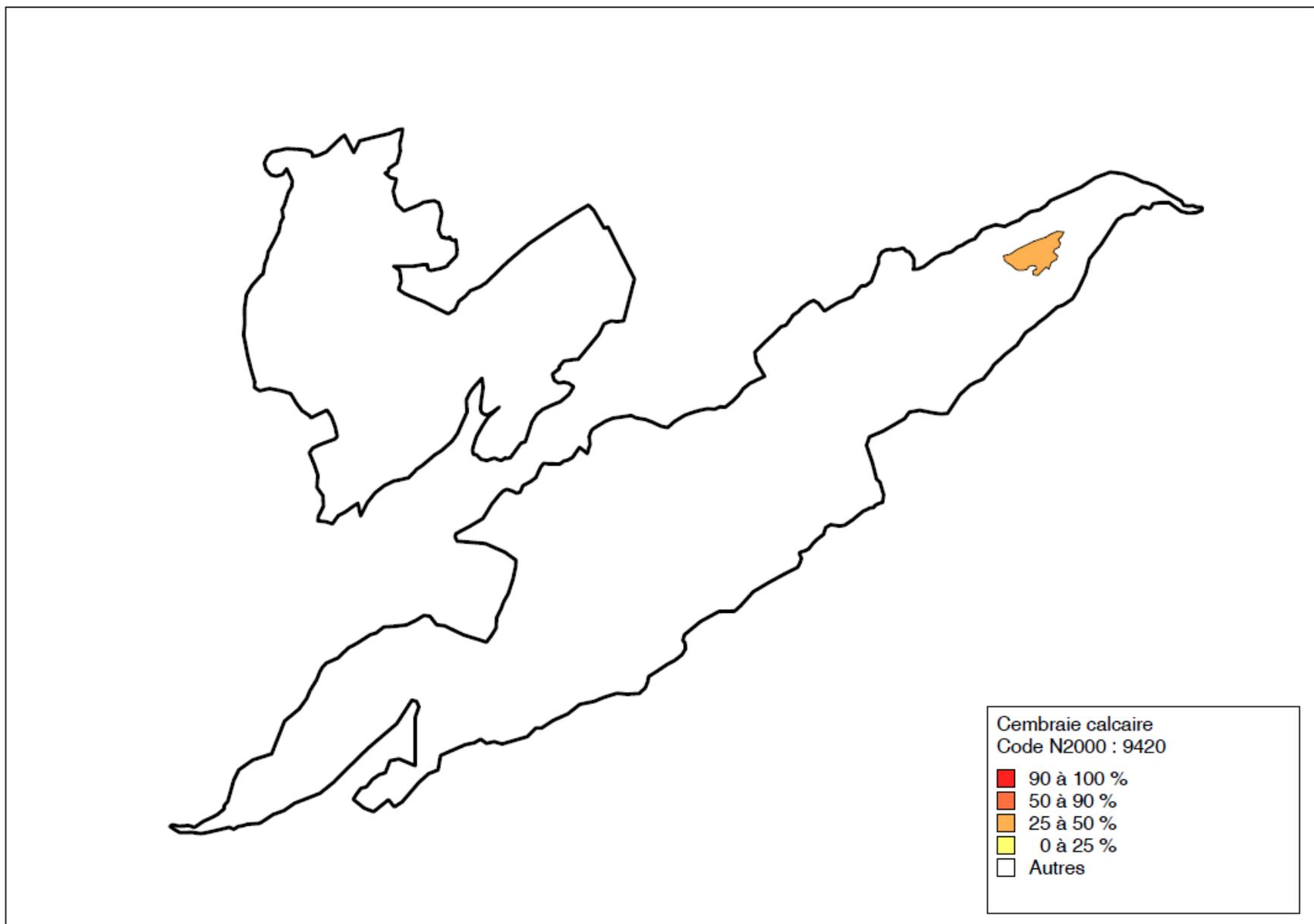
**Localisation sur le site**  
Cet habitat est situé au Nord de la chaîne et couvre une surface, associé au lapiaz, de moins de 20 hectares.

<b>Caractéristiques écologiques</b>	
<b>Exigences écologiques</b> - Sol modérément sec à frais - Pente faible à nulle - Substrat calcaire	<b>Valeur écologique sur le site</b> La mosaïque d'habitat (lande, lapiaz, formation arborescente) offre une niche pour la faune et la flore.
<b>Plantes caractéristiques</b> <i>Pinus cembra</i> , <i>Sorbus aucuparia</i> , <i>Rhododendron ferrugineum</i> , <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Homogyne alpina</i> , <i>Lonicera alpigena</i> , <i>Geranium sylvaticum</i> , <i>Imperatoria ostruthium</i> .	

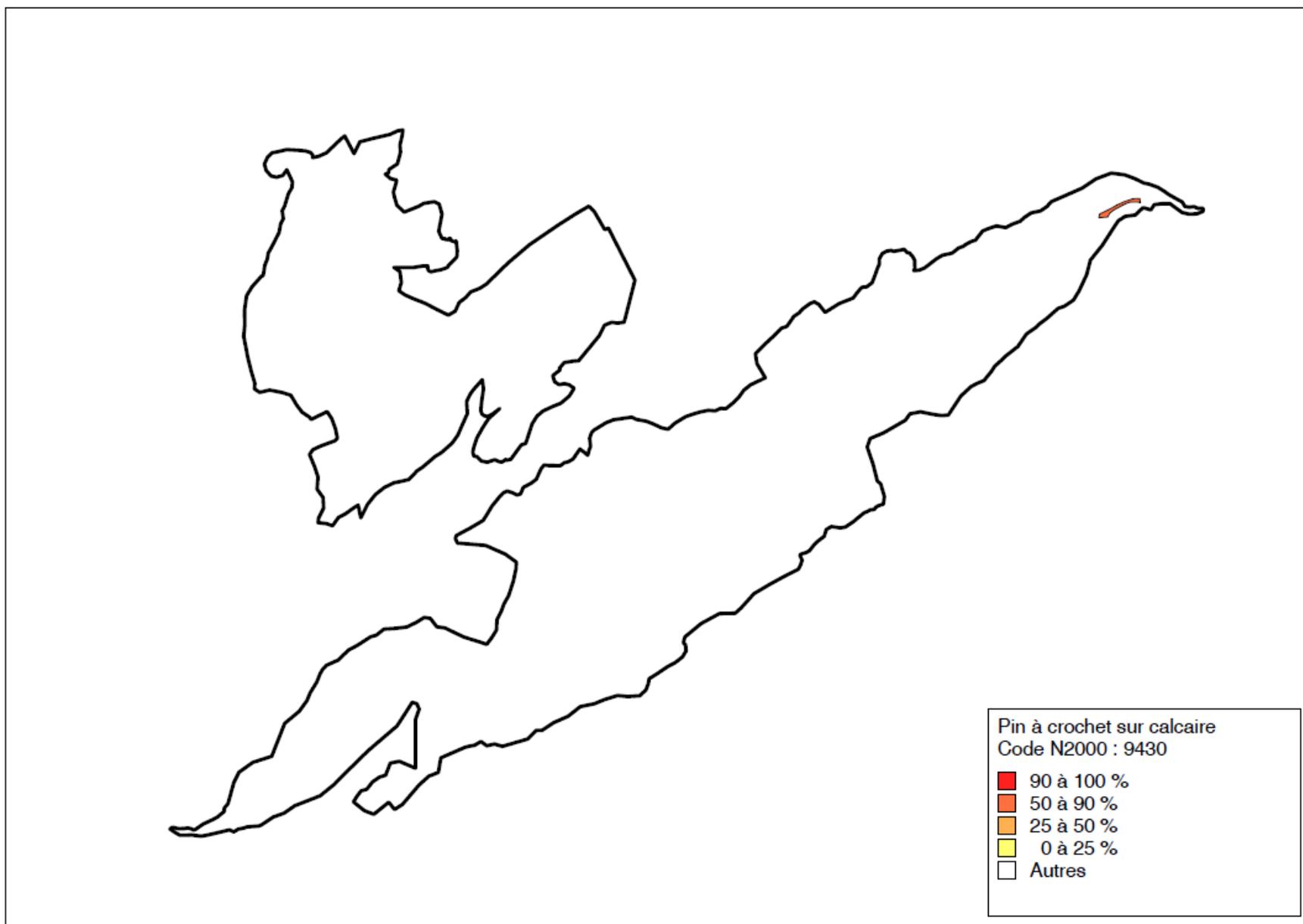
<b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b>	
<b>Dynamique évolutive</b> Ce type d'habitat a une dynamique lente. La fermeture du peuplement favorise l'installation de l'épicéa qui peut devenir dominant.	<b>Menaces potentielles</b> Aucune menace ne concerne cet habitat. L'exploitation forestière est très limitée dans ce boisement difficile d'accès.

**Etat de conservation**  
La pinède à Pins cembro a un **état de conservation favorable**.

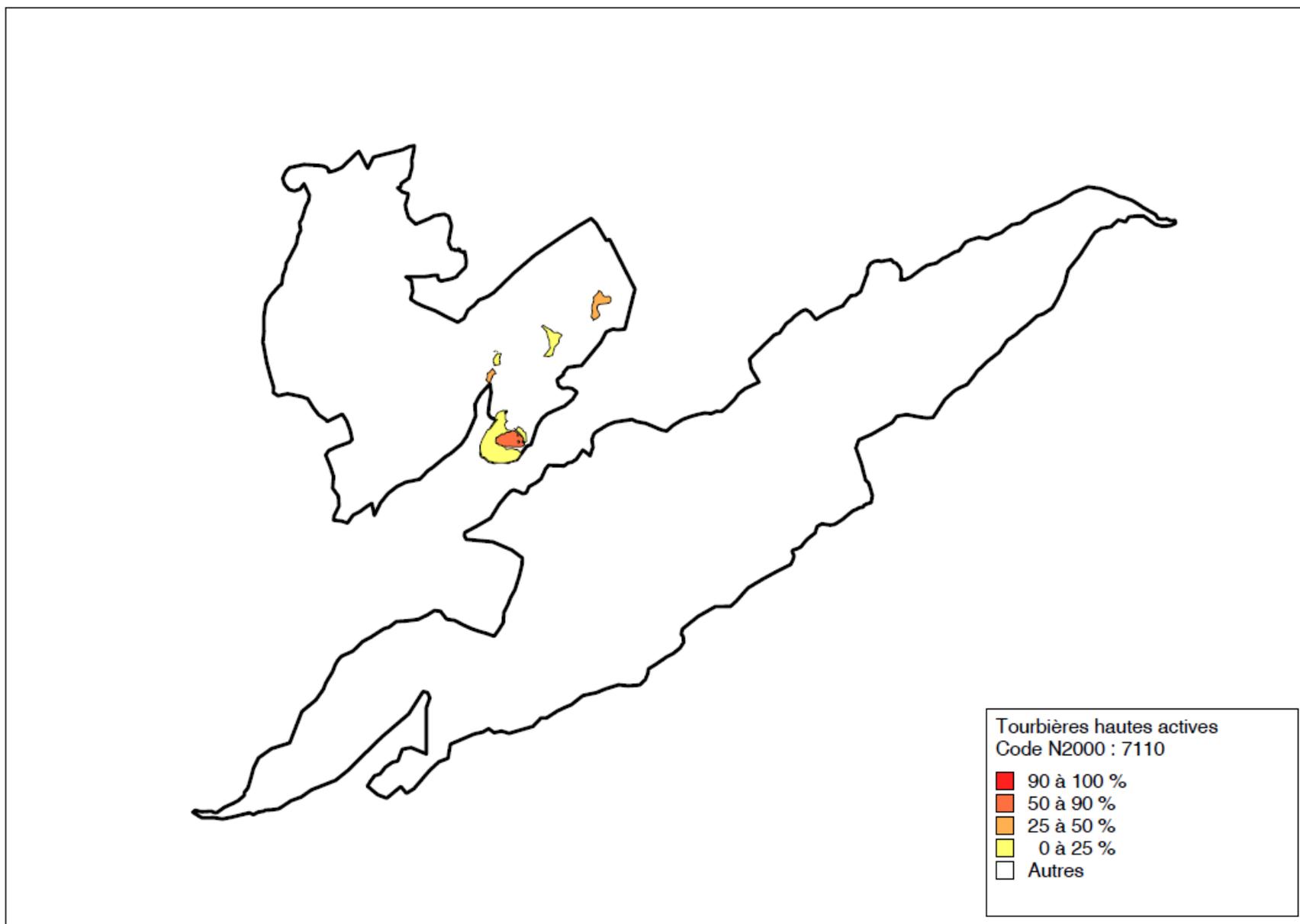
**Perspectives d'action**  
Non-exploitation



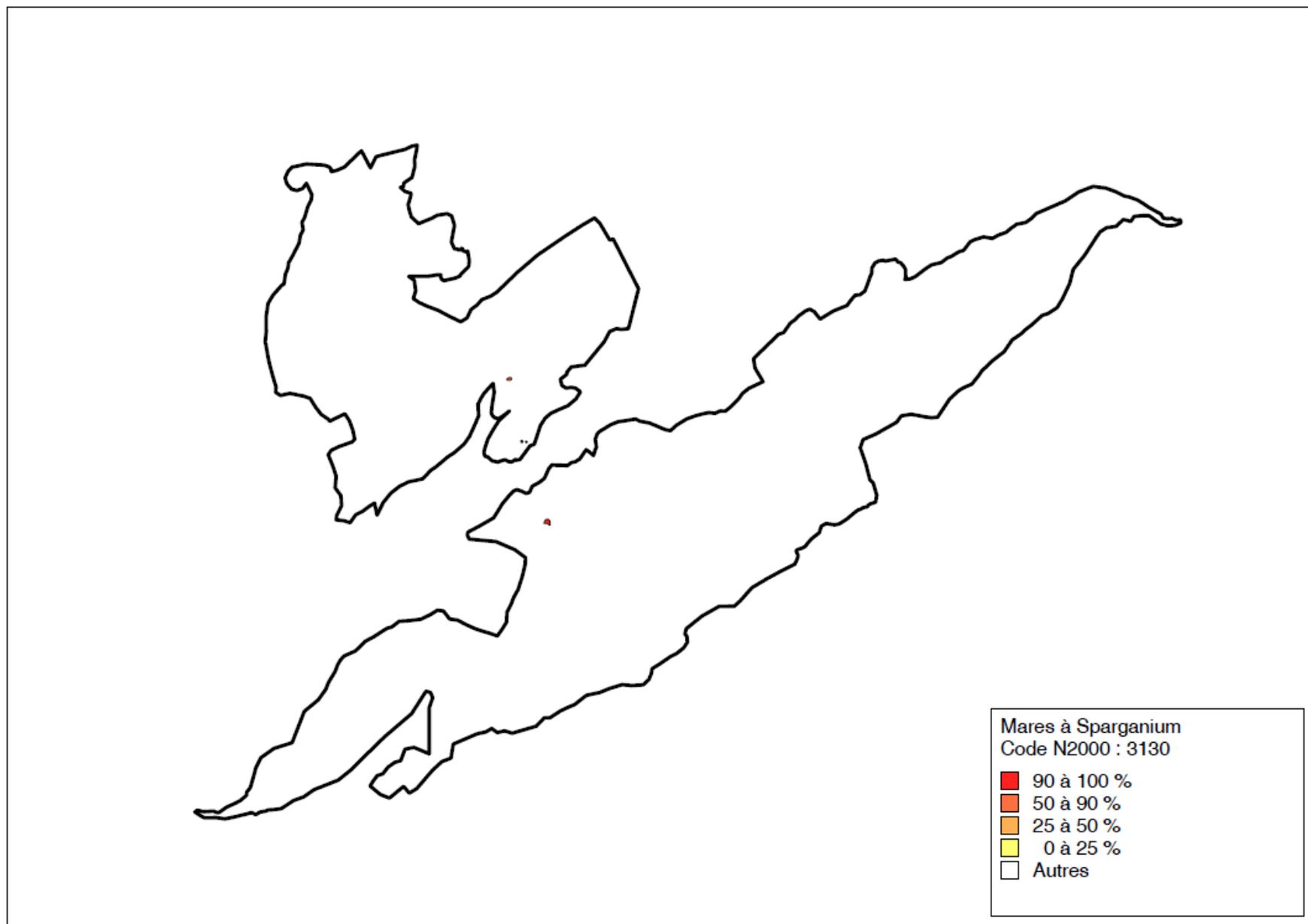
<b>Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i></b>	<b>Code CORINE</b>	
<i>Bellidiastro-Pinetum sylvestris</i> ?	42.42	
<b>Code Natura 2000 : 9430*</b>		
<b>Description</b>		
<p>Ce peuplement constitué de Pins à crochets colonise les bords de corniches, les arêtes et/ou éperons rocheux en situation exposée au vent, ensoleillée (orientation Sud-Est) et aux étages montagnard et subalpin. Le sol est développé sur des accumulations de blocs reposant sur la roche calcaire ou directement sur le lapiaz. Il est alors composé d'une litière riche en matière organique (aiguilles de pins, mousses, lichens) ; ce qui engendre une acidité du sol élevée. Cet habitat est imbriqué aux pessières à Myrtilles et Homogyne des Alpes.</p>		
<b>Localisation sur le site</b>		
<p>Cet habitat est très localement présent au Nord de la chaîne et recouvre avec la pessière environ 2 hectares. On retrouve également quelques Pins à crochets sur les corniches aux Rochers de Leschaux, mais nous ne pouvons pas les classer en tant qu'habitat.</p>		
<b>Caractéristiques écologiques</b>		
<b>Exigences écologiques</b> - Sol sec - Pente faible à nulle	<b>Valeur écologique sur le site</b> Habitat communautaire d'intérêt prioritaire.	
<b>Plantes caractéristiques</b> <i>Pinus uncinata</i> , <i>Juniperus nana</i> , <i>Arctostaphylos uva-ursi</i> , <i>Homogyne alpina</i> , <i>Vaccinium myrtillus</i> , <i>Melampyrum sylvaticum</i> , <i>Vaccinium vitis-idaea</i> , <i>Globularia nudicaulis</i> , <i>Carex sempervirens</i>		
<b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b>		
<b>Dynamique évolutive</b> Colonisation par les mousses et les sous-arbrisseaux.	<b>Menaces potentielles</b> Ce boisement est difficile d'accès ; il n'y a donc pas d'exploitation sylvicole ni de pression humaine.	
<b>Etat de conservation</b>		
<u>Habitat non-optimal</u> du fait qu'il est imbriqué avec la forêt alpine à Pins cembro et la pessière. Il est donc difficile à délimiter.		
<b>Perspectives d'action</b>		
Non-exploitation		



<p><b>Tourbières à sphaignes*</b> <i>Sphagnion medii</i></p> <p><b>Code Natura 2000 : 7110*</b></p>	<p><b>Code CORINE</b></p> <p>51.11</p>	
<p><b>Description</b></p> <p>Végétation composée d'une alternance de buttes constituées principalement de sphaignes et de dépressions (inondées ou non), créant à la surface de la tourbière une mosaïque d'habitats et une microtopographie caractéristiques. Selon le degré de maturité, s'y développent également la Myrtille ou la Callune.</p>		
<p><b>Localisation sur le site</b></p>		
<p>Localisé essentiellement au niveau du plateau de Cenise</p>		
<p><b>Caractéristiques écologiques</b></p>		
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étage montagnard.</li> <li>- biotope pauvre en minéraux dissous.</li> <li>- climat frais et fortes précipitations (alimentation en eau par les précipitations).</li> </ul> <p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <p>Sphaigne (<i>Sphagnum sp.</i>), Myrtille (<i>Vaccinium myrtillus</i>), Linaigrette à feuilles étroites (<i>Eriophorum angustifolium</i>), laïche pauciflore (<i>Carex pauciflora</i>)</p>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- habitat refuge d'espèces boréo-arctique</li> <li>- intérêt pour l'herpétofaune</li> </ul> <p>les dépressions inondées accueillent la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) tandis que les buttes sont localement colonisées par le Lézard vivipare (<i>Lacerta vivipara</i>).</p>	
<p><b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b></p>		
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>Les buttes de sphaignes dérivent de l'évolution dynamique progressive de stades de végétation aquatiques ou hydrophiles et évoluent elles-mêmes vers des stades moins hydrophiles selon une dynamique d'assèchement et de minéralisation.</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- surpâturage</li> <li>- aménagements de ski (creusement de plans d'eau,...)</li> <li>- pollution atmosphérique (azotée)</li> <li>- réchauffement climatique</li> </ul>	
<p><b>Etat de conservation</b></p>		
<p><b>Moyen.</b> Les tourbières à sphaignes sont pâturées et localement dégradées par le piétinement. Le cortège floristique apparaît relativement appauvri par rapport aux potentialités de ce type de milieu.</p>		
<p><b>Perspectives d'action</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- amélioration de la connaissance des pratiques pastorales sur les unités pastorales de Cenise et des Frachets.</li> <li>- maîtrise de la pression de pâturage : éviter le surpâturage et le piétinement des secteurs de tourbières à sphaignes.</li> </ul>		



<p><b>Végétation vivace des plans d'eau oligotrophes</b> <i>Littorellion uniflorae</i></p> <p><b>Code Natura 2000 : 3130</b></p>	<p><b>Code CORINE</b></p> <p>22.31 14</p>	
<p><b>Description</b></p>		
<p>Herbier aquatique vivace lacustre enraciné et flottant, caractérisé en altitude par la présence du Rubanier à feuilles étroites (<i>Sparganium angustifolium</i>), dont les feuilles s'étalent à la surface des plans d'eau peu profonds.</p>		
<p><b>Localisation sur le site</b></p>		
<p>Très localisé : 3 mares sur le plateau de Cenise</p>		
<p><b>Caractéristiques écologiques</b></p>		
<p><b>Exigences écologiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- étage montagnard à subalpin.</li> <li>- eaux peu profondes à courant faible ou nul.</li> <li>- milieu oligotrophe.</li> <li>- niveau de la nappe souvent variable</li> </ul>	<p><b>Valeur écologique sur le site</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- intérêt pour la faune liée aux points d'eau</li> </ul> <p>Les points d'eau du plateau de Cenise, et en particulier ceux colonisés par le Rubanier à feuilles étroites, abritent la Grenouille rousse (<i>Rana temporaria</i>) et le Triton alpestre (<i>Triturus alpestris</i>), ainsi qu'une libellule spécialisée, la Leucorrhine douteuse, (<i>Leucorrhinia dubia</i>).</p>	
<p><b>Plantes caractéristiques</b></p> <p>Rubanier à feuilles étroites (<i>Sparganium angustifolium</i>)</p>		
<p><b>Tendances évolutives et menaces potentielles sur le site</b></p>		
<p><b>Dynamique évolutive</b></p> <p>Habitat stable. Les particularités de ce milieu (battement de la nappe, milieu oligotrophe,...) empêchent le développement de plantes peu adaptées.</p>	<p><b>Menaces potentielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- piétinement.</li> <li>- dégradation de la qualité des eaux (eutrophisation, rejets d'effluents,...).</li> <li>- envasement.</li> <li>- stabilisation des niveaux d'eau.</li> </ul>	
<p><b>État de conservation</b></p>		
<p><b>Moyen</b> à <b>mauvais</b>. Parmi plus de 25 points d'eau relevés sur le plateau de Cenise, l'habitat ne parvient à s'exprimer que sur 3 d'entre eux. Ces points d'eau sont en effet tous utilisés pour l'abreuvement des troupeaux, entraînant un important piétinement des berges ainsi qu'une altération de la qualité des eaux.</p>		
<p><b>Perspectives d'action</b></p>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- préserver ces milieux du piétinement des troupeaux en offrant d'autres points d'abreuvement aux animaux</li> <li>- Identifier les points d'eau pérennes sur le plateau, qui pourraient potentiellement abriter du <i>Sparganium</i></li> </ul>		



## **HABITATS NATURELS ET ESPECES D'INTERET PATRIMONIAL**

<b>Habitats et espèces d'intérêt patrimonial</b>	<b>Quantification</b>	<b>Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000</b>	<b>Origine des données/ Structures ressources</b>
Habitat de l'annexe I de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC	24 habitats DH	5 habitats prioritaires sur 85% du site environ. Etat bon dans l'ensemble	ASTERS - diagnostic écologique
Espèces de l'annexe II de la directive 92/43 s'il s'agit d'une ZSC	3 espèces avérées	1 faune (Sabot de Vénus), 1 invertébré (damier de la succise), 1 mammifère (loup)	ASTERS - diagnostic écologique
Espèces de l'annexe I de la directive 79/409 s'il s'agit d'une ZPS	28 espèces	17 espèces nicheuses, 6 espèces uniquement migratrices, 5 espèces disparues	LPO – diagnostic écologique
Les autres espèces végétales	54 espèces patrimoniales	Se reporter au diagnostic écologique p 21-22, tome 1	ASTERS FRAPNA - diagnostic écologique
Les autres espèces animales	11 invertébrés remarquables 1 mammifère avéré 4 amphibiens 6 reptiles	<p>Se reporter au diagnostic écologique p 22-23, tome 1 <u>Point sur les connaissances sur les chiroptères du Bargy</u></p> <p>Après contact avec les deux spécialistes locaux des chauves-souris (Jean Claude Louis de l'ONF et Jean François Desmet du GRIFEM), aucun inventaire n'a été réalisé sur ce groupe sur le Bargy. Seule une soirée de piégeage en août 2012 a été réalisée en août 2012 par Olivier Sousbie à la grotte de Montarquis sans succès. Parmi les espèces rares potentielles de montagne, pourraient être contactées sur le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ La serrotine bicolore ou de Nisson</li> <li>➤ La barabastelle</li> </ul> <p><u>Bouquetin</u> Le bouquetin s'est cantonné, jusqu'au début des années 2000, de manière stricte à la chaîne du Bargy. Depuis 2005, un noyau de population colonise les Rochers de Leschaux. Cette population a été touchée par une épidémie de piétin dans les années 90 et par la brucellose en 2012.</p>	ASTERS FRAPNAFDC 74 LPO - diagnostic écologique

## Habitats d'intérêt communautaires

Intitulé	Code Natura 2000	Etat de conservation à l'issue de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine/structure des données	Enjeux
Mares à Rubanier	3130	Moyen	Défavorable mauvais	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Fort
Tourbière haute active	7110*	Moyen	Défavorable mauvais	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Fort
Formation herbeuse à <i>Nardus</i> , riche en espèces sur substrat siliceux des zones de montagnes	6230*	Moyen à bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Fort
Pelouses calcaires alpines et subalpines	6170	Moyen à bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Fort
Prairie de fauche de montagne	6520	Bon	Défavorable mauvais	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Moyen pour le site, fort au-delà
Lande alpine et subalpine (lande à éricacées)	4060	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Moyen
Boisements de ravins	9180*	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Fort
Forêt acidiphile à Epicéas communs	9410	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Moyen
Hêtraies (-sapinières) sèches sur calcaires	9150	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Fort
Hêtraie-sapinière (-pessières) montagnardes	9130	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Moyen
Pinèdes de Pins cembro	9420	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Fort
Pinèdes de Pins à crochet	9430	Moyen	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Moyen
Eboulis calcaire et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin	8120	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Faible
Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	8210	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Faible
Végétation de lapiaz ou pavements calcaires	8240*	Bon	Favorable	ASTERS/FRAPNA/CBNA 2011	Faible

## Espèces d'intérêt communautaires (Directive Habitats)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 92/43 annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données/structures ressources	enjeux
<i>Cypripedium calceolus</i>	Sabot de Vénus	1 902	Plusieurs centaines de pieds	Espèce présente dans le site et surtout en effectif important dans les extensions du site.	sans objet	Défavorable inadéquat	ASTERS 2011	Fort
<i>Eryngium alpinum</i>	Chardon bleu	1604	A préciser	Non retrouvé à ce jour sur le site.	A préciser	Défavorable inadéquat	ASTERS 2011	Fort
<i>Canis lupus</i>	Loup	1 352	Quelques individus	Le site est situé aux marges du territoire d'une meute de 6 à 8 individus centré sur la vallée du Borne	Inconnu	Inconnu	DDT	
<i>Euphydryas aurinia</i> forme d'altitude <i>debilis</i>	Damier de la Succise	1 065	Présence	Espèce probablement assez répandue (donnée non disponible).	Inconnu	Favorable	ASTERS 2011	Faible

## Espèces d'intérêt communautaires (Directive Oiseaux)

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe I)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population  Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données/structures ressources	enjeux
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	A091	4 à 5 territoires	Le site abrite 10 % de la population départementale abritant elle-même 10 % de la population nationale. 5 aires de nidification sont dans le périmètre désigné. Les territoires de chasse débordent largement du site. Milieux ouverts et semi-ouverts entre 1 500 et 3 000 m	Vulnérable sur la Liste Rouge 74 Inapplicable à l'échelle du site du fait de l'occupation de l'espace (changement d'aires de reproduction)	Favorable à l'échelle alpine.	LPO 74	<b>Fort</b>
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	A103	4 territoires	3 sites de nidification connus et un secteur de nidification probable. L'espèce poursuit sa recolonisation du département. Zones de falaises entre 600 et 1 400 mètres d'altitude	Inconnu à l'échelle du site.	Défavorable inadéquat à l'échelle alpine	LPO 74	<b>Moyen</b>
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-Blanc	A080	2 à 5 individus	Deux territoires d'estive, sans nidification, mais potentialités pour celle-ci. Secteurs boisés (nidification) et milieux ouverts riches en reptiles	En Danger sur la Liste Rouge 74 Inconnu à l'échelle du site	Défavorable inadéquat à l'échelle alpine.	LPO 74	<b>Moyen</b>
<i>Gypaetus barbatus</i>	Gypaète barbu	A076	1 territoire (1 couple)	Un des 3 couples présents en Haute-Savoie. Deux noyaux de population alpins : Alpes du nord-ouest (Savoie-Haute-Savoie-Valais) avec 7 couples et Alpes centrales (Stelvio-Engadin) avec 6 couples. 12 poussins à l'envol au Bargy depuis son installation en 1995. Divers habitats au-dessus de la limite de la forêt dont falaises pour la nidification	alpine et défavorable inadéquat à l'échelle du site	Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique	Asters-IBM	<b>Fort</b>

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe I)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données/structures ressources	enjeux
<i>Bonasia bonasa</i>	Gélinotte des bois	A104	Donnée non disponible	Impossibilité de statuer sur la population du Bargy Habitat forestier de type résineux avec un fort couvert végétal pour la strate basse et une forte hétérogénéité de la structure horizontale (mosaïque).	Impossibilité de statuer sur le statut de conservation		LPO 74 ONCFS	<b>Fort</b>
<i>Alectoris graeca saxatilis</i>	Perdrix Bartavelle	A412	4 à 6 territoires	Alpes françaises = limite occidentale de répartition. 2 à 3 000 couples en France, dont 300 à 1 000 en Rhône-Alpes. Après au moins 30 ans de déclin, retour prononcé de la Bartavelle depuis le début des années 1990 Présence sur les versants Sud bien exposés, entre 1 500 et 2 300 m d'altitude. Elle y fréquente les terrains arides, blocs rocheux et pentes très raides.	Etat de conservation favorable	Etat de conservation favorable	FDC 74 OGM ONCFS	<b>Moyen</b>
<i>Lagopus muta helveticus</i>	Lagopède alpin	A408	4 à 6 territoires	En France, confinée aux secteurs d'altitude des chaînes alpines et pyrénéennes (moins de 20 000 adultes). Présente en Haute-Savoie, Savoie, Isère, Drôme En régression depuis les années 60, surtout aux marges de l'aire de distribution Fortes fluctuations annuelles de la reproduction Présence sur les versants et crêtes rocheuses, notamment orientés Nord, entre 1 800 et 3 000 m d'altitude sur le périmètre d'étude.	Etat de conservation défavorable inadéquat	Etat de conservation défavorable inadéquat	FDC 74 LPO 74 OGM ONCFS	<b>Fort</b>

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe I)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données/structures ressources	enjeux
<i>Tetrao tetrix</i>	Tétras lyre	A409	Comptage coqs Printemps 2000 : 52 mâles. Massif classé de niveau 4 dans l'échelle de valeur OGM : Massif à forte densité au niveau des Alpes Françaises.	Les Alpes françaises abritent la quasi-totalité de la population nationale, répartie sans discontinuité des Préalpes aux Alpes internes des Savoie et en Isère. 8 à 11 000 couples dans les Alpes, dont 6 à 8 000 en Rhône-Alpes, en légère régression Présence entre 1 300 et 2 300 m d'altitude sur le périmètre d'étude. Fréquentation de milieux en transition semi-ouverts où pelouses, landes, fourrés et boisements clairs se côtoient et créent une mosaïque de milieux favorable. Année 2011 marquée par une faible reproduction sur l'ensemble de son aire de répartition départementale (protocole de suivi O NCF5-FDC74-OGM)	Etat de conservation défavorable inadéquat	défavorable inadéquat	FDC 74 OGM ONCFS	<b>Fort</b>
<i>Glaucidium passerinum</i>	Chevêche d'Europe	A217	2 à 3 territoires	Identifiée en limite de périmètre désigné. Espèce de forêts possédant une structure très diversifiée, peu exploitée et parsemée de clairières, utilise préférentiellement les cavités des pics épeiche. Estimation de 60 à 70 localités en Haute-Savoie	Inconnu à l'échelle biogéographique Non pertinent à l'échelle du site	Défavorable inadéquat à l'échelle biogéographique alpine.	LPO 74	<b>Moyen</b>
<i>Pyrrhocorax pyrrhocorax</i>	Crave à bec rouge	A346	2 territoires	1 territoire de reproduction occupé en 2011. L'espèce niche en falaises et se nourrit dans les pâturages ras entre 1 600 et 3 000 m	En danger sur la Liste Rouge 74. Inconnu à l'échelle du site.	Défavorable inadéquat	LPO 74	<b>Fort</b>

Nom des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (nom d'après directive 79/409 annexe I)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issue de l'inventaire :	État de conservation à l'échelle biogéographique :	Origine des données/structures ressources	enjeux
<i>Lanius collurio</i>	Pie-grièche écorcheur	A338	15 à 20 territoires	Prairies et pâturages riches en insectes et parsemés de buissons Plutôt sur les secteurs de basse altitude du site désigné, jusqu'à 1800 m	Inconnu à l'échelle du site.	Défavorable inadéquat à l'échelle alpine.	LPO 74	<b>Moyen à fort</b>
<i>Gyps fulvus</i>	Vautour fauve	A078	1 à 75 individus	Espèce présente en période estivale mais ne se reproduit pas. Nécrophage, cherche sa nourriture partout.	Défavorable inadéquat à l'échelle du site	Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique.	LPO 74	<b>Moyen à fort</b>
<i>Aegypius monachus</i>	Vautour moine	A079	1 à 3 individus	Espèce présente en période estivale mais ne se reproduit pas. Nécrophage, cherche sa nourriture partout.	Défavorable inadéquat à l'échelle du site	Défavorable mauvais à l'échelle biogéographique.	LPO 74	<b>Moyen à fort</b>

## Conclusion : principaux enjeux du site Natura 2000 du Bargy

Avec 85% de la surface couverte par des habitats d'intérêt communautaire, le site présente à la fois des enjeux habitats mais également espèces (en particulier chez les oiseaux).

Les habitats liés aux milieux ouverts couvrent une surface assez homogène. Ces habitats ouverts sont principalement liés aux activités humaines.

Les milieux rocheux sont fortement représentés sur le périmètre (1/3 de la surface du site). Il en existe différents types en fonction de l'exposition et de l'altitude : la Primevère oreille d'ours témoigne de milieux bien exposés et l'Androsace de Suisse des falaises plus humides et plus froides. Ces habitats sont, d'une manière générale, dans un bon état de conservation : très peu menacés, ils constituent néanmoins un intérêt paysager fort pour le site. On y retrouve de nombreuses espèces d'oiseaux (Cf. enjeux espèces ci-après) et une population de bouquetin. Ces derniers représentent, entre autres, un fort potentiel trophique pour les vautours.

Les enjeux forestiers identifiés portent principalement sur :

- Les boisements de ravin (habitat d'intérêt prioritaire) : peu développés sur le territoire mais peu menacés au vu de l'absence de gestion sur ces espaces.
- Un secteur géographique particulier en forêt communale de Petit Bornand (insectes liés au bois mort, sabot de Vénus...).
- Des espèces liées aux habitats forestiers (circaète, Chouette chevêchette...)

Les enjeux espèces portent quant à eux avant tout sur les espèces d'oiseaux. Sur le département haut savoyard, on recense 300 espèces connues dont 120 à 150 nicheuses. Le site du Bargy a une assez forte représentativité du département avec 122 espèces connues dont 90 nicheuses. Sur ces 122 espèces, 27 sont déterminantes dans le cadre de Natura 2000 dont 14 nicheuses. En dehors des oiseaux nicheurs, on relève des oiseaux en estive ou encore en halte migratoire.

Ainsi :

- On retrouve des habitats d'intérêt communautaire sur l'ensemble du site Natura 2000
- Leur état de conservation est globalement bon
- Quelques espèces d'intérêt prioritaire sont présentes : galliformes, espèces rupestres, sabot de Vénus...
- Les habitats et les espèces présentes sont fortement liées aux activités socio-économiques, en particulier le pastoralisme et les activités de sport et loisirs.

Différents enjeux peuvent être tirés de ces conclusions :

- Il est important de maintenir les habitats présents en bon état de conservation (en faisant un lien important avec les activités agro-pastorales notamment)
- Il faut également assurer le maintien des populations d'espèces d'intérêt liées aux milieux rupestres (Gypaète, Aigle, Faucon) et herbacés (Crave à Bec Rouge, Galliformes). Dans ce cadre un lien important est à faire avec les activités humaines, en particulier agro-pastorales et touristiques.

# **PARTIE 3 : OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

*« Les objectifs de développement durable permettent d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales.*

*Ils sont valables aussi longtemps que les enjeux de conservation associés. » In Code de l'environnement*

Cette partie correspond à l'analyse des enjeux identifiés sur le site. Au regard des menaces et des problématiques affectant les habitats et les espèces d'intérêt communautaire, il s'agit d'adapter des objectifs de gestion permettant d'assurer leur préservation.

10 objectifs de développement durable ont été définis pour le Bargy, répartis de la manière suivante :

- Un objectif chapeau, rappel de l'objectif général Natura 2000
- Des objectifs généraux concernant les habitats et les espèces du site
- Des objectifs répondant à des enjeux localisés
- Des objectifs répondant à des enjeux transversaux

## **OBJECTIF CHAPEAU**

**D'une manière générale, orienter les espèces et les habitats d'intérêt communautaire du site vers un bon état de conservation**

135

Cet objectif doit permettre de rappeler l'objectif général de Natura 2000 qui est d'arriver, par la mise en place d'actions à atteindre ou réserver un bon état de conservation des espèces et habitats ciblés dans Natura 2000.

## **OBJECTIFS GENERAUX CONCERNANT LES HABITATS ET LES ESPECES DU SITE**

**Maintenir les habitats ouverts d'intérêt communautaire en favorisant et aménageant l'activité pastorale extensive existante et maintenir les espèces qui dépendent de ces milieux ouverts pour tout ou partie de leur cycle de vie.**

Les habitats ouverts sont dominants du site du Bargy. Ils sont également en grande partie interdépendants avec l'activité pastorale, d'où l'importance de favoriser cette activité dans ses caractéristiques actuelles (pratiques extensives), voire de l'aménager, dans la mesure du possible, sur les secteurs très localisés où il a été relevé une inadéquation entre les pratiques pastorales existantes et les habitats présents (quelques constats de dégradation sur certains secteurs mais ces problématiques ne concernent néanmoins que de faibles surfaces). Il est également fait mention des espèces qui dépendent de ces milieux pour tout ou partie de leur cycle de vie (habitat unique de l'espèce ou utilisation des habitats ouverts comme aires de chasse, sites de nidification...).

### **Préserver et restaurer les conditions favorables aux galliformes (habitats et population)**

Le massif joue un rôle conséquent, au moins à l'échelle départementale, dans la conservation des populations de galliformes. On y retrouve en effet des densités importantes de Tétràs Lyre ; le site est également important pour la bartavelle à l'échelle départementale ; le massif est enfin stratégique pour le lagopède, tant pour les populations qui le fréquentent à l'année, que pour le site d'hivernage qu'il constitue, avec l'arrivée en hiver de poules des massifs alentours. En outre, les populations de galliformes sont particulièrement sensibles aux dérangements et sont ainsi directement concernées par les problèmes de fréquentation identifiés comme l'une des problématiques majeure du site. Il paraissait donc important au groupe de travail de mettre en relief la conservation de ces populations au travers d'un objectif spécifique.

Certains secteurs du massif ont d'ores et déjà été soulignés pour leur importance pour ces galliformes. Des mesures particulières pourront y être ciblées. Il s'agit des secteurs : du lac bénit, des bordures des plateaux de Solaison et de Cenise côté Rochers de Leschaux, du maintien des clairières du petit Bargy et du site de la Fechère (site à enjeu pastoral et galliformes pour l'entretien courant).

### **Préserver les sites de nidification des oiseaux rupestres**

Les espèces rupestres sont particulièrement sensibles en période de nidification. Il s'agit surtout d'assurer la conservation sur le site du Gypaète Barbu, de l'Aigle Royal et du Faucon Pellerin. Les activités pouvant conduire à ces perturbations sont : l'escalade et le vol libre ainsi que le ski alpinisme et la randonnée. Des mesures relatives à la conservation de ces espèces et des habitats associés sont prévus dans le cadre du DOCOB, en particulier afin de « limiter et encadrer l'ouverture de nouvelles voies d'escalade » et « faire la promotion des voies existantes qui dérangent le moins ».

## **OBJECTIFS REpondant A DES ENJEUX LOCALISES**

136

### **Maintenir, voire restaurer, les habitats d'intérêt prioritaires (buttes à sphaignes, nardaies riches en espèces, boisements de ravin, mares à sparganium, pinèdes et cembraies d'intérêt communautaire).**

Dans la majorité des cas, ces habitats prioritaires s'étendent sur de petites surfaces mais concentrent de forts enjeux écologiques. Aussi, il a paru important au groupe de travail d'affirmer leur maintien voir leur restauration lorsque cela est possible et souhaitable. Les nardaies concernent, elles, des surfaces importantes mais majoritairement concentrées sur le secteur de Cenise-Sosay. Sur cet habitat, seules les nardaies possédant un cortège floristique riche sont d'intérêt prioritaire (il est en effet difficile de déterminer les raisons conduisant à une nardaie pauvre (il peut s'agir de pratiques pastorales inadaptées ou conditions stationnelles défavorables), le travail sur ces habitats portera principalement sur le maintien des nardaies possédant un riche cortège floristique).

### **Préserver les habitats et les espèces liées aux milieux forestiers**

La forêt est présente sur les marges du site Natura 2000. Si ses surfaces sont limitées, elle présente néanmoins de forts enjeux écologiques avec plusieurs habitats d'intérêt communautaire ainsi qu'une espèce relevant de la directive habitat : le sabot de Vénus. Des stations importantes de cette flore patrimoniale souvent menacée par la cueillette ont été retrouvées.

# OBJECTIFS REpondant A DES ENJEUX TRANSVERSAUX

## **«Améliorer la connaissance sur les espèces et habitats présents ainsi que sur la fréquentation**

Cet objectif vise à améliorer les connaissances encore lacunaires sur certains groupes présents sur le site (par exemple les chiroptères n'ont à ce jour pas été étudiés), à suivre des groupes qui semblent importants, soit pour leur présence en eux même (par exemple : suivi fin de l'évolution des populations de galliformes, particulièrement sensibles à la fréquentation), soit comme indicateur de l'efficacité d'actions entreprises (par exemple : suivi des invertébrés, indicateurs de bonne qualité). La formulation de l'objectif est également destiné à permettre le suivi l'efficacité des mesures engagées sur la fréquentation (avec la possibilité par exemple, si le COPIL le juge nécessaire en sus de l'analyse réalisée dans le cadre du diagnostic socio-économique, de poser un écomètre).

## **Suivre l'état de conservation des habitats et de certaines espèces**

Il s'agit d'apprécier les résultats des mesures qui seront mises en œuvre sur les habitats. Pour cela il est proposé de travailler sur quelques placettes permanentes suivies à intervalles périodiques (d'une dizaine d'années par exemple). Les habitats cibles et les espèces cibles ainsi que les protocoles à retenir sont présentés dans la partie mesure du présent DOCOB.

## **Informier et sensibiliser les acteurs socio-économiques, le grand public et les scolaires sur les enjeux du site Natura 2000 du Bargy.**

Cette information doit à la fois permettre une plus large connaissance de l'outil Natura 2000, des espèces et habitats concernés ainsi que des menaces qui pèsent sur ces espèces. Il permet également d'inclure des mesures de communication spécifiques à destination des différents groupes d'acteurs socio-économiques afin de les inciter à s'engager dans la charte et les contrats Natura 2000.

137

## **Mettre en place des outils pour gérer la fréquentation.**

Cet objectif aurait pu être inclus dans la formulation de l'objectif de communication auprès des acteurs socio-économiques. Il a été décidé de le détacher afin de souligner l'importance de ce volet dans le DOCOB Natura 2000 du Bargy, au vu des enjeux associés à la fréquentation sur le site. Le terme « outil » permettra ainsi, non seulement de réaliser une information, mais également d'engager d'autres types d'action tels que la réfection de certains sentiers par exemple.

## **Assurer la réalisation du DOCOB**

Cet objectif doit permettre le financement de l'animation nécessaire à la réalisation du DOCOB (montage des dossiers, suivi des actions...)

**La hiérarchisation des objectifs a été discutée lors de l'élaboration du DOCOB. Le COPIL a finalement convenu de ne pas établir de hiérarchisation précise entre les objectifs du site, le contexte ne s'y prêtant pas. Cependant, les objectifs ont été catégorisés, selon qu'ils relevaient d'enjeux étendus ou localisés sur des points précis du territoire. Un « objectif chapeau » a également été rédigé afin de rappeler que l'ensemble des objectifs devait orienter les espèces et les habitats d'intérêt communautaire présents sur le site vers un bon état de conservation. Le terme « orienter » a été choisi pour sa largesse : il sera sans doute difficile, pour certains des habitats et espèces présents, d'arriver à un bon état de conservation.**

# **PARTIE 4 : PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION**

L'objectif de la démarche Natura 2000 en France est de créer un outil contractuel afin de faciliter le développement des pratiques de gestion des milieux naturels adaptées à leur conservation tout en tenant compte des contraintes socio-économiques et culturelles locales. Le DOCOB doit contenir l'ensemble des éléments permettant d'atteindre les objectifs de développement durable et de mener des actions concrètes en direction des habitats naturels et des espèces répertoriées sur le site. C'est le lien entre objectif général de conservation des habitats naturels et des espèces et le « terrain ». A ce titre, le DOCOB contient plusieurs cahiers des charges types applicables aux contrats Natura 2000. Ces cahiers des charges types sont regroupés en fonction des milieux qu'ils concernent. Ont été distingués :

- Les cahiers des charges pour les milieux non agricoles non forestiers (Cf. Partie 3.I)
- Les cahiers des charges pour les milieux forestiers (Cf. Partie 3.I)
- Les cahiers des charges pour les milieux agricoles. (Cf. Partie 3.II)

En dehors des mesures de gestion contractuelles, des mesures de suivi (Cf. Partie 3.III) et d'animation (Cf. Partie 3.IV) sont également prévues au DOCOB.

## **I. Mesures de gestion contractuelles hors parcelles déclarées à la PAC (Contrats « ni-ni » et « contrats forestiers »)**

### A. Caractéristiques générales des contrats Natura 2000 « ni agricole ni forestier » et « forestiers »

Le bénéficiaire du contrat Natura 2000 doit être titulaire de droits réels ou personnels sur un terrain inclus dans le site Natura 2000. Le titulaire peut être une personne morale ou physique, privée ou publique. Il sera donc, selon les cas :

- Soit le propriétaire
- Soit la personne disposant d'un mandat la qualifiant juridiquement pour intervenir et pour prendre les engagements de gestion (convention de gestion, autorisation d'occupation temporaire, bail emphytéotique, bail civil...).

Le contrat Natura 2000 est conclu pour une durée minimale de 5 ans.

Le préfet signe le contrat Natura 2000, il est également chargé des clauses d'exécution financière du contrat.

Le contrat Natura 2000 doit comporter :

- Le descriptif des opérations à effectuer pour mettre en œuvre et atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats, et de la délimitation des espaces auxquels ils s'appliquent.
- Le descriptif des engagements identifiés dans le DOCOB qui donnent lieu au versement d'une contrepartie financière
- Les points de contrôle et les justificatifs à produire permettant de vérifier le respect des engagements contractuels.

En raison du coût d'instruction administratif et financier d'un dossier, il est recommandé de favoriser les groupements par type de contrat (forestier ou non agricole-non forestier), par bénéficiaire, sur plusieurs sites... afin d'éviter des contrats de faible montant.

Toute dérogation aux engagements devra faire l'objet d'une demande et d'une réponse écrite de la DREAL. Toute modification des engagements liée à un non-respect involontaire de la part du contractant devra être notifiée par écrit au service instructeur dans les meilleurs délais.

Les cahiers des charges comportent des engagements rémunérés et non rémunérés. Sur certains points, et dans des cas particuliers, il pourra y avoir exceptionnellement dérogation écrite de la DREAL.

Il est précisé que les actions qui sont par ailleurs financées par des outils intégrés relevant d'autres politiques publiques (PAC, politique de l'eau s'appuyant sur les programmes de l'Agence de l'Eau...) ne sont cofinancées par le Ministère de l'écologie dans un contrat Natura 2000 que par défaut à ces programmes.

Les montants des aides proposés pourront si nécessaires être révisés. Il n'y aura pas d'effet rétroactif sur les contrats déjà en cours au moment de cette éventuelle révision, et les contractants bénéficieront, quoi qu'il advienne, des montants forfaitaires et des taux d'aides prévus lors de la signature du contrat.

Dès lors qu'aucune disposition particulière ne le spécifie dans les conditions d'éligibilité et dès lors qu'un des habitats visés (habitat naturel ou d'espèce) est présent ou en mesure d'être restauré sur les parcelles contractualisées, ces mesures pourront être cumulables, bien que la règle générale soit d'un seul contrat sur une même surface.

#### B. Dispositifs de suivi des parcelles

Le bénéficiaire s'engage à autoriser, en ayant été averti au préalable, le suivi de ses parcelles par la structure animatrice Natura 2000 (ou son maître d'ouvrage délégué), en vue notamment de procéder :

- Durant le contrat, à des éventuels suivis et réajustements des cahiers des charges (détail des travaux...) si des données ou éléments nouveaux sur des parcelles les requièrent
- Au terme du contrat si nécessaire, pour l'évaluation de la pertinence des mesures et cahiers des charges mis en œuvre.

139

#### C. Synthèse des cahiers des charges types et thématiques traitées sur le site du Bargy

Néanmoins, au vu des caractéristiques du site Natura 2000 du massif du Bargy (large panel de milieux, besoin de pérenniser des systèmes actuels à productivité modérée, nécessité de mettre en place des actions spécifiques aux pratiques de sport et loisirs, nécessité d'avoir des pistes d'intervention pour rétablir un bon état de conservation des habitats, des espèces ou des habitats d'espèces d'intérêt communautaire...), de nombreuses mesures sont à mettre en place. Les cahiers des charges types sont présentés en annexes. Pour une meilleure compréhension, les actions sont également présentées ci-après par thématique. Pour chaque thématique, les objectifs des actions et les intitulés des cahiers des charges sont rappelés.

Les thématiques retenues pour le massif du Bargy sont les suivantes :

- Gestion et restauration des milieux ouverts
- Actions de gestion forestière à vocation écologique
- Actions transversales

Le détail des actions envisagées pour thématique est présenté ci-après. Chaque intitulé de mesure est accompagné d'une référence à la page de l'annexe I : « catalogue de cahiers des charges pour le Bargy ».

#### **Milieux ouverts (voire forestiers) :**

- Travaux d'entretien et de restauration pour les galliformes de montagne
  - A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage **page 1**
  - A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger **page 4**
  - F22701 Création ou rétablissement de clairières ou de landes **page 41**

A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 7**  
 A32303R Gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 10**  
 A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès **page 13**  
 A32325P Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires **page 16**  
 F22709 Prise en charge de certains surcouts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en Forêt **page 32** (ou F22710 **page 35**)  
 A32326P Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact **page 19**  
*Mesures possibles pour les surfaces déclarées (MAE rappelées pour Mémo) (avec socles dont Herbe09 et herbe01) :*  
 Ouvert01 Ouverture d'un milieu en déprise  
 Ouvert 02 Maintien de l'ouverture par l'élimination manuelle ou mécanique de ligneux  
 Milieu 01 Mise en défens temporaire des milieux remarquables  
 Herbe 05 : retard de pâturage sur les prairies et habitats remarquables  
 Herbe 06 : retard de fauche

- Travaux d'entretien et de restauration pour des tourbières et buttes à sphaignes

A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage **page 1**  
 A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 7**  
 A32303R Gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 10**  
 A32307P Décapage ou étrépage de petites placettes en vue de développer des communautés pionnières d'habitats hygrophiles **page 26**  
 A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès **page 13**  
 A32325P Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires **page 16**  
 A32326P Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact **page 19**  
*Mesures possibles pour les surfaces déclarées (MAE rappelées pour Mémo) (avec socles dont Herbe09 et herbe01) :*  
 Ouvert01 Ouverture d'un milieu en déprise  
 Ouvert 02 Maintien de l'ouverture par l'élimination manuelle ou mécanique de ligneux  
 Milieu 01 Mise en défens temporaire des milieux remarquables  
 Herbe 05 : retard de pâturage sur les prairies et habitats remarquables

140

- Travaux d'entretien pour les mares à Sparganium

A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 7**  
 A32303R Gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 10**  
 A32309R Entretien de mares ou d'étangs **page 21**  
 A32313P Chantier ou aménagements de lutte contre l'envasement des étangs, lacs et plans d'eau **page 24**  
 A32324P Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès **page 13**  
 A32326P Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact **page 19**  
*Mesures possibles pour les surfaces déclarées (MAE rappelées pour Mémo) (avec socles dont Herbe09 et herbe01) :*  
 Milieu 01 Mise en défens temporaire des milieux remarquables  
 Dispositif de curage raisonné des mares à Sparganium

Travaux pour les milieux ouverts dégradés ou en cours de fermeture

A32301P Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage **page 1**  
 A32303P Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 7**  
 A32303R Gestion pastorale des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique **page 10**  
 A32305R Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger **page 4**  
 A32325P Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires **page 16**  
 A32326P Aménagement visant à informer les usagers pour limiter leur impact **page 19**  
*Mesures possibles pour les surfaces déclarées (MAE rappelées pour Mémo) (avec socles dont Herbe09 et herbe01) :*  
 Ouvert01 Ouverture d'un milieu en déprise  
 Ouvert 02 Maintien de l'ouverture par l'élimination manuelle ou mécanique de ligneux  
 Milieu 01 Mise en défens temporaire des milieux remarquables  
 Herbe 05 : retard de pâturage sur les prairies et habitats remarquables  
 Herbe 06 : retard de fauche

- Chantier de lutte contre une espèce indésirable

A32320 P et R **page 28**

### **Milieux forestiers**

- Gestion des milieux à sabot de Vénus

F22709 Prise en charge de certains surcouts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en Forêt **page 32**

F22716 Prise en charge du surcout lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif **page 48**

F22701 Création ou rétablissement de clairières ou de landes **page 41**

F22705 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production **page 55**

F22710 (voire A32324P hors contexte « forestier ») Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès **page 35**

F22714 Investissement visant à informer les usagers de la forêt **page 38**

- Gestion des pinèdes d'intérêt communautaire et des boisements de ravin

F 22710 (A32324P hors contexte « forestier ») Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagement des accès **page 35**

F22705 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production **page 55**

- Gestion des autres habitats forestiers d'intérêt communautaire

F22705 Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production **page 55**

F22716 Prise en charge du surcout lié à la mise en œuvre d'un débardage alternatif **page 48**

F22715 Travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive **page 45**

F22714 Investissement visant à informer les usagers de la forêt **page 38**

F22709 (voire A32325P hors contexte « forestier ») Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires **page 32**

F22710 Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire **page 35**

F22712 Dispositifs favorisant le développement de bois sénescents **page 50**

### **Cahiers des charges transversaux**

- Limiter l'impact des dessertes (habitats ouverts et forestiers, sans enjeux sp –cf autres cahiers des charges)

F22709 Prise en charge de certains surcouts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en Forêt **page 32**

A32325P Prise en charge de certains couts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires **page 16**

### Précisions relatives aux actions de gestion forestière à vocation écologique

La circulaire du 27 avril 2012 relative à la gestion contractuelle des sites Natura 2000 réprecise ce qui relève des contrats forestiers au regard de la définition de la forêt donnée par le FEADER :

« Par «forêt», on entend une étendue de plus de 0,5 ha caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant plus de 10 % de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ. Sont exclues les terres dédiées principalement à un usage agricole ou urbain. La définition inclut les zones en cours de reboisement qui devraient atteindre, même si ce n'est pas encore le cas, un couvert de frondaisons égal à 10 % et une hauteur d'arbres de 5 mètres, comme par exemple les zones temporairement dégarnies en raison d'activités humaines ou de phénomènes naturels et qui devraient pouvoir se régénérer. Les forêts comprennent les bamboueraies et palmeraies, dès lors que ces dernières répondent aux conditions en matière de hauteur et de couvert de frondaison. Sont également incluses dans les forêts les routes forestières, pare-feu et autres zones dégarnies de faible superficie, ainsi que les forêts des parcs nationaux, des réserves naturelles et

des autres zones protégées, notamment pour leur intérêt scientifique, historique, culturel ou spirituel. Les forêts comprennent les brise-vent, les rideaux-abris et les couloirs d'arbres d'une superficie supérieure à 0,5 hectares et d'une largeur supérieure à 20 mètres. Les forêts comprennent les plantations destinées principalement à des fins de protection forestière, telles que les plantations d'hévéa et les bosquets de chênes-lièges. Les bosquets d'arbres intégrés dans les unités de production agricole, comme dans les vergers, et les systèmes agroforestiers n'entrent pas dans la définition des forêts. Il en va de même des arbres incorporés aux parcs et jardins en milieu urbain.

Par «espace boisé», on entend une étendue de plus de 0,5 ha non classée comme «forêt» et caractérisée par un peuplement d'arbres d'une hauteur supérieure à 5 mètres et des frondaisons couvrant entre 5 % et 10 % de sa surface, ou par un peuplement d'arbres pouvant atteindre ces seuils in situ, ou par un couvert arboré mixte constitué d'arbustes, de buissons et d'arbres dépassant 10 % de sa surface. Cette définition exclut les terres dédiées principalement à un usage agricole ou urbain."

C'est aux services instructeurs qu'il revient de qualifier la nature des milieux sur la base de ces définitions.

## II. Mesures Agro Environnementales (parcelles déclarées à la PAC)

Pour les mesures liées à l'agriculture, il est rappelé que le changement de PAC ne permettra pas la contractualisation de MAEt avant 2014 et que, dans ce contexte de réforme où tout n'est pas arrêté au niveau national et européen, seuls les grands principes des mesures seront donnés. Ces grands principes seront ensuite re-déclinés en MAEt opérationnelles et validés par un COPIL, une fois la nouvelle PAC arrêtée. Ces mesures ont néanmoins d'ores et déjà été approuvées sur le principe par le comité de pilotage.

Aussi, dans le cadre du futur dispositif succédant aux MAEt (2007-2013) :

142

- ✓ Le principe général retenu est la réalisation de préconisations de gestion au cas par cas : pour cela, on s'attachera dans un premier temps à réaliser un plan de gestion pastoral (MAEt) à l'échelle des unités pastorales qui souhaiteraient s'engager. Suite aux résultats de ce diagnostic, une concertation sera réalisée avec l'agriculteur pour choisir les actions à retenir parmi les dispositifs de la boîte à outils Natura 2000. Les grands principes que le COPIL souhaiterait voir émerger pour le site du Bargy sont détaillés ci-après. Néanmoins, la formulation de ces mesures et leur détail sera réalisé une fois le contenu de la nouvelle PAC arrêté.
- ✓ Un encouragement de la conduite de troupeau, cette pratique favorisant la conservation des habitats et des espèces, elle serait encouragée dans le cadre de Natura 2000. La déclinaison de ce principe dépendra de la nouvelle boîte à outil disponible. Néanmoins, sur le principe, il s'agirait de travailler sur les items suivants :
  - ✓ Installation de cabanes de bergers (complémentarité avec les PPT),
  - ✓ gardiennage des troupeaux,
  - ✓ installation de filets pour la conduite de troupeaux
- ✓ Des actions spécifiques aux galliformes pourront également être proposées sur les unités pastorales concernées. Cela pourrait passer par :
  - ✓ L'installation de filets de mise en défens et aide pour le retard de pâturage,
  - ✓ parallèlement au diagnostic pastoral : la connaissance sur zones de présence des galliformes estivales sera améliorée via un « diagnostic tétras ».

Ces opérations via des MAEt pourront être complétées, en marge des Unités Pastorales (=hors SAU), par des contrats « ni-ni » réouverture.

- ✓ Des aides pourraient également être obtenues via les MAEt (sous réserve de pérennisation du système actuel) pour :
  - ✓ le maintien des bonnes pratiques existantes, Il s'agit d'aider l'agriculture à conserver les caractéristiques de son système pastoral actuel lorsqu'il est favorable aux espèces et habitats présents.
  - ✓ la conservation de l'ouverture des milieux (ex : mesures de type « prairies fleuries » et « gestion pastorale »),
  - ✓ Les modifications de pratiques sur les secteurs sur pâturés (proposés au cas par cas selon les résultats du diagnostic pastoral) ...

Complémentaire, hors Surface Agricole Utile, de la restauration de milieux ouverts pourrait être envisagée sur certains secteurs : ces ouvertures –qui seraient réalisées via des contrats ni ni– seront réalisés uniquement si actions d'entretien sont prévues après (via des contrats ni-ni ou des MAEt), ceci dans un souci d'efficacité (Références mesures « ni-ni » pour l'entretien restauration : A322301P A32303 P A32304R A32305R A32324P)

Action envisagées spécifiques aux zones humides des unités pastorales (secteur de Cenise principalement)

Suite au plan de gestion pastoral, si cela s'avère pertinent, des propositions pourront être émises (et pourraient faire l'objet de MAEt). Il s'agit de:

- ✓ L'adaptation du chargement,
- ✓ La mise en défens et/ou déplacement des points d'abreuvement (ce dispositif est également éligible via le PPT)

## **1. Communication et information autour de l'activité pastorale**

143

En termes d'affichage, les bonnes pratiques existantes des agriculteurs (dans la majorité des cas, les habitats sont en bon état de conservation) seront mises en valeur via la charte de site (les engagements et recommandations afférents à l'activité pastorale ont été consignés dans la partie « milieux ouverts ». Pour plus d'information, se reporter à la charte de site en annexes.

En dehors de la charte, les actions de communication entreprises permettront de

- Valoriser l'intérêt écologique du pastoralisme dans les actions de communication destinées au grand public
- Des opérations de sensibilisation des éleveurs sur l'avifaune présente (galliformes, rapaces liés aux milieux ouverts, pie grièche) sont également envisagées par ex.: sensibilisation à l'utilisation de certains anti parasitaires nuisibles à certaines espèces comme la pie grièche... (se reporter à la partie mesures d'animation).

## **2. Suivi scientifique : sur ce sujet, il est proposé les suivis suivants (les suivis sont rappelés pour mémoire : pour plus d'informations, se reporter au III. Actions d'animation et de suivi) :**

- ✓ Pour les zones humides et nardaies :
  - ✓ mares à rubanier (suivi photographique),
  - ✓ tourbière (suivi régulier),
  - ✓ nardaies (placettes sur milieux riches et suivi de l'impact sur milieux pauvres si mesures de restauration mises en place),
- ✓ Autres suivis proposés :
  - ✓ pelouses subalpines (placettes),
  - ✓ pelouses à Brôme et prairies de fauche (études de qualification)

